









ANALYSE

DE

BAYLE.

TOME VI.

ANALYSE

RAISONNÉE

DE

BAYLE,

O U

ABREGĖ MÉTHODIQUE
de ses Ouvrages, particuliérement de son DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE,
dont les Remarques ont été sondues dans le Texte, pour former
un corps instructif & agréable de
lectures suivies.

TOME VI.

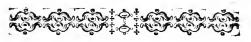


A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.

B
1825
A3
1773
t 6
TBRAR

TORONTO
193700



TABLE

ΕT

SOMMAIRES DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES SYSTÊMES DE RELIGION,

Dogmes hétérodoxes, Fondateurs de Sectes, Enthoustastes.

LES ANABAPTISTES.

S. I. Prigine de cette Secte. Une Proposition de Luther y donne lieu; mais il desapprouve hautement l'interpretation que lui donnoient les nouveaux Sectaires, Fondateurs de l'Anabaptisme. Page t

S. II. Caractere de Storch, Stubner & Munzer. Leur nouvel Evangile. Mo-

vj TABLE ET SOMMAIRES

yens que l'on prit pour s'opposer aux progrès de cette nouvelle Secte. Supplice de Munzer.

- \$. III. Combien l'Anabaptisme fit de tort à la Réformation; on employe par tout le bras séculier pour l'extirper. Thomas Schucker tue son frere. Supplice de Jean de Leide après la prise de Nunster. Les Anabaptistes chasses d'Angleterre & d'ailleurs. Edits contre eux.
- §. IV. Des Anabaptistes de Hollande, connus sous le nom de Mennonites.

 Leur apologie faite par un Ambassa-deur de Hollande en parlant du grand Turenne.
- V. Sévérité des Suisses à l'égard des Anabaptistes. Raisons qu'on allégue pour la justisser.
- S. VI. Des Martyrs Anabaptistes. 22
- \$. VII. Doctrines faussement attribuées à cette Secte par Moreri & autres. 28

CALVIN.

- 8. I. Quelques particularités concernant la vie de ce Réformateur. Berceau du Calvinisme. Caractere de Calvin. 31
- \$. 11. Institution Chrétienne de Calvin. Des différentes éditions & traductions

DES ARTICLES. VI

de cet Ouvrage. Divers changemens & corrections que l'Auteur y fit. Du veritable nom de Calvin. Différents jugements sur son ouvrage.

§. III. D'une Réfutation de l'Institution Chrétienne, par Corneille Schultingius. Nouvelle observation sur les diverses éditions de l'Ouvrage de Calvin. 59

§. IV. Des Écrivains de réputation ont débité sérieusement que Calvin vouloit faire accroire qu'il ressuscitoit les morts. Ce qu'on doit penser de ce conte.

§. V. Désintéressement de Calvin. Il ne s'est jamais soucié d'amasser du bien.

§. VI. Du jugement que l'on assure qu' Erasme sit de Calvin après avoir conseré avec lui sur les disputes de ce temps-là. Temoignage de Guy Patin en sa sur veur.

§. VII. Ses démêlés avec Bolsec dont il refuta les sentiments. Calvin se fait députer à Berne pour y accuser son adversaire, & plaider lui-même su propre cause. Il fait bannir Bolsec. Comment celui-ci se venge après avoir quitté le Parti Protestant.

 VIII. Refutation d'un acte prétendu contre Calvin. Demêlés de ce Refor-

vij Table et Sommaires

mateur avec Bertelier. Particularités concernant celui-ci. De sa députation à Noyon. Jugement du Cardinal de Richelieu sur la Sentence supposée prononcée contre Calvin.

- \$. IX. Examen du silence de la République de Geneve sur l'acte de Berthelier. Deux réflexions sur toute cette affaire.
- \$. X. Calvin fait bruler Michel Servet à Geneve, & publie un Ouvrage où il foutient que les Magistrats doivent user du glaive contre les Hérétiques.
- \$. XI. Reproches de Bucer à Calvin. Témoignage de Baudouin. Serment de Calvin mal justissé.
- \$. XII. Apologie de Castalion contre les injures de Calvin. Excellent avis qu'il donne à ce Reformateur.
- 5. XIII. Digression sur Cameron. Ce qu'il pensoit d'une résorme à suire dans la Resorme même.
- \$. XIV. Sentiments de Junius assez semblables à ceux de Cameron par rapport à la Communion Romaine.

DE BEZE.

§. I. La jeunesse libertine de Théodore d Beze. Son mariage clandestin. Il est dangereusement malade. Il fait une profession ouverte de la Religion Reformée, & se fait recevoir Ministre. Ses Juvenilia. De la premiere semme de Beze.

\$. II. Beze accusé de Sodomie & d'adultere. Son apologie. Mézerai critiqué.

~~~

§. III. Réflexion sur le Livre De Hæreticis à Magistratu puniendis. 147

\$. IV. Colloque de Poissi. Beze y assiste, & y excite des murmures, par une expression qui n'avoit rien d'étrange dans la bouche d'un Résormé. 149

§. V. Conférence de Monbeillard. De Beze aux prifes avec Jaques André Théologien de Tubinge, Quelle fut l'ifsue de cette conférence.

§. VI. Des prétendus Bezanites ou Bezaniens. 158

\$. VII. Jugement fur Prateolus, Lindanus, le Jesuite Gaultier, & autres femblables Ecrivains.

S. VIII. Des Synergisies: leurs sentiments. De Beze a eu tort de prétendre que Melanchton enseignoit la même chose que les Ministres de Geneve sur la question du libre arbitre. 163

#### FAREL ET VIRET.

- S. I. Premier succès de Farel. Son zele bouillant pense lui couter la vie. Reflexion sur le caractere emporté des premiers Reformateurs, Resistance qu'on oppose à Farel, & dont il triomphe par son intrépidité. Il établit la Réforme à Neufchâtel, & contribue à l'abolissement du Papisme à Geneve d'où il est chasse avec Calvin.
- S. II. Affront que Farel reçoit à Neufchâtel. Comment cet affront est réparé. 170
- S. III. L'entreprise de la Réforme de Metz échoue. Firel se rend odieux aux Genevois qui lui intentent un proces criminel. 17.1
- \$. IV. Farel se marie dans sa vieillesse. Réflexions sur ce mariage. Pourquoi les Ministres au commencement de la Réforme insisserent sur la necessité du mariage.
- S. V. Pierre l'iret est battu presqu'à mort par un Prêtre, & empoisonne à l'inst. gation d'un Chancine. Combien ces violences font de tort à la cause que Soutiennent ceux qui s'y portent. 187

#### SENTIMENTS DE STANCARUS.

- \$. I. Stancarus travaille avec zele à etablir la Reforme dans la Pologne. Ses violentes querelles avec Osiander. Ses sentiments particuliers sur la justification de l'homme par Jesus-Christ, sont condamnes dans plusteurs Synodes. Ses écrits pleins d'injures contre ses adversaires.
- §. II. Des troubles & du schisme que Stancarus excita en Pologne. Extrait d'une Lettre de Théodore de Beze. 197
- \$. III. L'Arianisme tira de nouvelles forces des disputes de Stancarus. Passage d'une Lettre de Calvin à ce sujet. 200
- S. IV. Méprifes de Moreri au sujet de Stancarus & de ses opinions. 203
- §. V. Si Stancarus doit passer pour hérétique. 208
- \$. VI. Examen des plaintes contre le trop grand nombre des Academies & des professeurs dans toutes les Facultes. 212

### ф.

#### BROCARD.

 I. Visions de Jaques Brocard. Le Synode de Middelbourg condamne sa ma nière d'interpreter l'Écriture Sainte. Il

#### XIJ TABLE ET SOMMAIRES

féduit un Gentilhomme François, que donnant dans ses réveries se porte à une fausse demarche. Reslexion sur les Enthousiasses.

S. II. Divers jugements sur ce Visionnaire. Ecrivains Cutholiques qui le traitent fort ma!. Auteurs protestants qui le menagent. Le Synode national de la Rochelle tenu en z 58 z ne lui fait aucun quartier.



- 8. I. Particularités concernant la Vie d'Arminius. Ses premieres Etudes. Excellents avis que Jaques Grynaus lui donna. Sa haute réputation. En voulant defendre la doctrine de Théodore de Beze sur la predestination, il se trouve entraîné par les subtilités de son esprit, à la combattre, & passe dans le sentiment qu'il vouloit detruire. Sa mort. Inconvenients du grand esprit. 226
- S. II. Dique que l'on doit opposer à la trop grande envie de subtiliser sur l'es matieres delicates en difficiles à comprendre. De l'esprit novateur. Il n'y a point de système qui satisfasse à toutes les difficultes qu'on peut objecter pour le combattre.

5. III. Doctrine de la grace universelle foutenue par Amyraut. Bruit qu'elle a fait en France. Réflexion sur les maux qu'apportent les disputes des Theologiens.

\$. IV. Disputes de Gomarus & d'Arminius. Réponse que le premier fait à Barnevelt devant les États de Hollande. Caractere de Gomarus. 247

\$. V. Episcopius, principale colonne de la Secle des Arminiens, en soutient les sentiments avec zele. Désordres que produit la dispute sur la Prédessination.

Périls auxquels Episcopius se trouve exposé. Il risque d'être assommé par un Maréchal.

S. VI. Episcopius est invité au Synode de Dordrecht. Conduite du Synode envers les Arminiens. Ils sont bannis des Provinces-Unies. Episcopius s'arrête dans le Pays-Bas Espagnol; en France; puis revient en Hollande. Il meurt à Amsterdam. Son style peu modéré. Son apologie à ce sujet.

§. VII. Le Pere Mabillon blâmé d'avoir parlé avantageusement des institutions Théologiques d'Episcopius. 263

 VIII. Le Ministre Jurieu accuse publiquement de calomnie par les Arminiens d'Amsterdam en 26 90, pour avoir mal parlé d'Episcopius, Lettre de Mr.

#### XIV TABLE ET SOMMAIRES

Le Clerc à cette occasion. Réslexion sur cette Lettre & sur ses suites. 266

\$. IX Observations judicieuses d'un illustre Prélat Anglican sur les différents de Religion, & en particulier sur les disputes d'Arminius & de Gomarus.

274



# S. I. Lelio Socin & Fauste Socia son ne-

veu fondateurs de la Secte qui porte leur nom. En quoi consisse l'heresic Socinienne. Premieres assemblées des Sociniens en 2346. Lelio Socin résute l'ouvrage où Calvin avoit pretendu prouver qu'il falloit saire mourir les héretiques.

S. H. Les sentiments de Lelio Socin font impression sur son neveu. Fauste Socin compose un ouvrage pour récandre son système de Théologie, puis un autre ouvrage de Magistratu qui fournit à ses ennemis un prétexte d'irriter le Roi de Pologne contre lui. Il est insulte par la populace de Cracovie.

§. III. Des progrès du Socinianisme. Examen des raisons qui s'opposent, dit-on, à la propagation de cette Secte. Si la rejection des mysteres est un bon moyen d'attirer des sectateurs. Le Socinianisme est propre à conduire au Scepticisme les gens d'étude & les esprits spéculatifs.

- §. IV. La fecte Socinienne 'a fleuri affez long tems dans la Pologne malgre les persecutions qu'elle y a souffertes. 306
- \$. V. Conrad Vorstius soupconné de Socinianisme. Son Livre de Deo excite de grands murmures parmi les Théologiens, & une violente tempête contre l'Auteur. Il est condamné au Synode de Dordrecht.
- §. VI. Condumnation Synodale de Vorflius. Influence de la Cour d'Angleterre dans le Synode de Dordrecht en cette occasion.
- S. VII. Vorstius banni de la Hollande se tient caché, & se voit plus d'une fois en dauger de tomber entre les mains de ses ennemis & des furieux qui cherchent à le massacrer. Il sit un grand tort au parti Arminien.
- \$. VIII. De quelques écrits contre Vorstius, & des reponses qu'il y sit. 335
- §. IX. Des mauvaises réfutations du Socinianisme. Elles servent plus à l'accrediter qu'à le détruire. 338
- X. Si l'on a raifon de mettre Vorslius au nombre des Sociniens. La Confession

#### Evj TABLE ET SOMMAIRES

qu'il signa au lit de la mort décide la question contre lui.

- \$. XI. Des tentatives que les Sociniens ont faites pour s'établir en Hollande. Elles ont toujours échoué. Erasme Jean. Corneille Daems. Ostorode & Vaivode. Adolphe Venator. Jean Sartorius. Remontrances des Synodes de Hollande contre les Sociniens en 1628, puis en 1653. Ordonnance des Etats contre ces Sectaires.
- \$. XII. Un Auteur moderne a publié que l'on enseignoit secrétement les hérésies Sociniennes à Port-Royal. Examen de cette accusation. Elle manque de preuves suffisantes.
- \$. XIII. De Volkelius, Ministre Socinien, & de son fameux Ouvrage intitulé de verá Religione. 381



### LE JANSÉNISME.

§. I. Naissance de Jansenius, Ses premieres etudes. Ses liaisons avec Jean du Werger qui sui depuis Abbé de Saint Cyran. Il prosesse les saintes Lettres à Louvain, Ses vovages en Espagne. Il est elevé à l'Evèche d'Igres. Sa mort arrivée en 1638. Son livre intitulé

### DES ARTICLES. XVI

Mars Gallicus. Son Traité de la Grace d'après le système de S. Augustin. 392

\$. II. La Cour de Rome procéde contre l'épitaphe de Jansénius. 401

\$. III. Le Docteur s'étant mêlé de Controverse avec ceux de la Religion Réformée, leur laissa le champ de bataille.

8. IV. Du célébre Arnauld. Son zele pour la cause du Jansenisme contre les Jésuites. Il est exclus de la Sorbonne. Irrégularité des procédures foites contre lui. Sa vie solitaire & cachée. Il quitte volontairement la France. Il est inquiété à Liege. Réslexion sur cette derniere entreprise.

S. V. Du Livre intitulé: L'Esprit de M. Arnauld.

S. VI. De plusieurs Calomnies imprimées contre M. Arnauld. On l'a mis de l'assemblee de Bourgsontaine: on l'a fait aller au Sabat: on l'a envoyé commander les armees Vaudoises: on a dut qu'il avoit eté banni de France, & qu'il avoit sait l'apologie pour les Catholiques, asin de recouvrer ses bénésices.

§. VII. Santeuil fait des vers sur le cœur de M. Arnauld, qui excitent une guerre violente.

#### XVIIJ TABLE ET SOMMAIRES

- \$. VIII. M. Perrault est obligé de supprimer le seuillet qu'il destinoit à Mr. Arnauld dans son Recueil des Portraits & des éloges des Hommes illustres de la Nation Françoise. 434
- S. IX. Des fameuses Lettres Provinciales de Pascal. Arrêts du Parlement d'Aix & du Parlement d'Aix et du Parlement, Révonse des Jesuites à ces Lettres. Abjuration pretendue de Pascal. Sa querelle avec Messieurs de Port-Royal. Quel en sur le sujet. 441
- §. X. Récit Chronologique des procédures faites pour la censure de quelques propositions extraites ou supposees extraites des Livres de Michel Baïus. Restexions sur la Bulle que Pie V donna en cette occasion.

## \$------**\**

#### ANTOINETTE BOURIGNON.

- §. I. Enfance de cette fille dévote. Son aversion pour le mariage. Sa chasteté. Virginite pénétrative de la sainte Vierge. Don d'Infrigidation attribué à faint Joseph.
- §. II. Antoinette Bourignon, âgée de 20 ans, est obligée de s'enfuir de la maison paternelle pour se soustraire aux poursuites de l'époux qu'on lui

#### DES ARTICLES. XIX

destinoit. Elle se deguisa en Hermite; risques que court sa chasteté sous ce deguisement. Elle revient chez son pere, & prend une seconde fois la fuite pour la même cause. Elle court de nouveaux risques.

\$. III. Digression sur le dévot amant de la Bourignon. Il s'adresse à une autre fille à qui il sait un enfant, & qu'il epouse ensuite.

\$. IV. Leonomie de la Bourignon. Ses principes sur l'emploi des richesses sur l'aumône. Elle devient Directrice d'un Hôpital de Lille en 1633; & d'un autre en Oostfrise. Son humeur bilieuse, chagrine & quelquesois in-supportable.

§. V. Du premier Disciple de Mlle. Bourignon. Combien de douleur lui coûta cet enfantement spirituel. Fin malheureuse du P. de Cort. La Bourignon resuse de faire partie avec les Labbadistes. Le P. de Cort l'institue son héritiere; mais elle est frustrée de cette succession.

\$. VI. Ses perfécutions. Sa mort. Ses fentiments fur l'Eglife & les exercices Liturgiques de Réligion. Son opinion finguliere touchant l'antechrift; idee terrible qu'elle s'etoit formée des principes des Cartesiens.

#### EX TABLE ET SOMMAIRES, &c.

- S. VII. Extrait d'un Memoire touchant les Ecrits pour & contre les Sedateurs d'Antoinette Bourignon. 490
- S. VIII. Mémoire de M. Poiret sur la Vic & les sen:iments de Mademoiselle Antoinette Bourignon. 494



## ANALYSE DE

# BAYLE.

#### SUITE

DES SYSTÉMES

## DE RELIGION;

Dogmes hétérodoxes; Fondateurs de Sectes; Enthousiastes.

# LES ANABAPTISTES. 6. I.

Origine de cette Secte. Une proposition de Luther y donne lieu; mais il défapprouve hautement l'interprétation que lui donnoient les nouveaux Sectaires, fondateurs de l'Anabaptisme.

L'ANABAPTISME suivit de fort près les commencements du Luthéranisme.

Tome VI. A

Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer le fondèrent en 1521. Ils abuserent d'une doctrine qu'ils avoient lue dans le Livre De libertate Christianá, que Luther avoit public l'année précédente. Cette proposition, qu'ils y trouverent, l'homme Chrétien est le maître de toutes choses, & n'est soumis à personne, & que Luther prenoit dans un fort bon sens, leur parut propre à gagner la populace suivant leurs vues. Luther désapprouva la conduite séditiense qui par accident sembloit être née de sa doctrine. Maimbourg raconte que les nouveaux Sectaires ayant envoyé leur maniscste à Martin Luther, surent trompés dans l'espérance qu'ils avoient eu de le lui faire approuver; » car, » ajoute-t-il, Luther voyant que plu-» fieurs l'accusoient d'avoir donné » lieu à cette secle de révoltés par les livres qu'il avoit écrits en langue vulgaire pour la liberté évangélique, contre la tyrannie de ceux qui l'opprimoient par des traditions humaines, leur répondit par un long écrit, où il leur montre que l'Ecriture les oblige de se soumet-» tre aux Princes & aux Magistrats,

» quand même ils abuseroient du pou-» voir que Dieu leur a donné sur eux; » qu'ils doivent s'adresser à Dieu, & » cependant soussir en patience, en » attendant qu'il y mette ordre comme » il lui plaira; & que la voie des ar-» mes, qu'ils ont prise, sera cause de » leur damnation, s'ils ne les mettent » bas (a). »

#### 6. II.

Caraclère de Storch, Stubner & Munzer. Leur nouvel Evangile. Moyens que l'on prit pour s'opposer aux progrès de cette nouvelle Secte. Supplice de Munzer.

Les fondateurs de l'Anabaptisme employerent toute leur industrie, chacun selon ses talens, à faire des prosélytes. Storch, n'ayant point de science, se dit inspiré. Stubner, qui avoit de l'esprit & de l'étude, chercha des explications adroites de la parole de Dieu. Munzer, hardi & emporté, paya d'audace & làcha la bride aux passions les plus remuantes. Ils ne se contenterent pas de décrier la tyrannie Ecclésiastique de la

<sup>(</sup>a) Hist. du Luthéranisme, Liv. I, pag. 114.

Cour de Rome, & l'autorité des Consutoires : ils enseignerent aussi que la puissance des Princes était une usurpation, & que les hommes sous l'Evan-gile doivent jouir d'une pleine liberté. Ils rebaptiserent leurs Sectateurs, & pour mieux faire passer cette pratique, ils enseignerent que le baptême conféré à des enfants étoit nul. Ce fut de leur doctrine sur le Baptême que leur vint le nom d'Anabaptistes. Quant au reste, ils infisterent beaucoup sur la morale rigide: ils recommanderent les macérations, les jeunes & la simplicité des habits; & ils séduisirent par-là une infinité de monde. Après ces heureux commencemens, Munzer devint si téméraire qu'il exhorta hautement les peuples à résister aux magistrats, & à contraindre les Souverains à se défaire de l'autorité. Un tel Evangile plut tel-Iement aux paysans d'Allemagne, qui trouvoient un peu trop rude le joug de leurs maîtres, qu'ils se souleverent en mille endroits, & qu'ils commirent une infinité de violences. On leva des troupes contre eux, on les battit aisément, on en fit mourir un très-grand nombre. Munzer, qui les avoit abusés, & qui s'étoit tant vanté d'enthousiasmes, fut pris & décapité en 1525. Les disciples qu'il avoit laissés en Suisse, y multiplierent la Sese, & y causerent beaucoup de troubles; & il fallut recourir aux loix pénales les plus séveres pour arrêter les progrès de l'Anabaptisme. Il fallut faire la même chose dans plusieurs villes d'Allemagne & ailleurs. Les Ministres, à la vérité, résutoient soigneusement ces Sestaires; mais comme cela ne produisoit pas le fruit que l'on souhaitoit, les Magistrats supplécient à ce désaut par les voies de l'autorité.

#### §. III.

Combien l'Anabaptisme sit de tort à la Résormation; on employapar-tout le bras séculier pour l'extirper. Thomas Schucker tue son frere. Supplice de Jean de Leide après la prise de Munster. Les Anabaptistes chasses d'Angleterre, & d'ailleurs. Edits contre eux.

Les plus ardents ennemis du Luthéranisme auroient eu de la peine à imaginer une méthode aussi capable de l'étousser dans le berceau, que l'étoit le schisme que Munzer & ses adhérants

formerent. Ils prêchoient une doctrine qui tendoit au renversement total des Sociétés, & ils la mettoient en pratique avec des ravages inconcevables. Ils avoient eu des liaisons avec Luther & als convenoient avec lui que le Christiamisme devoit être réformé selon la pure parole de Dieu. Ainsi toute la haine que l'on concevoit contre eux, retom-Boit sur lui & sur ses semblables; & quand on voyoit les suites sunestes que l'entreprise de la Réformation avoit produites si promptement, on étoit tenté de croire que ce n'étoit point l'ouvrage de Dicu. Cela, sans doute, retarda beaucoup les progrés de la Ré-forme. Il ne faut pas s'étonner que les Ministres aient dit que c'étoient-là les profondeurs de Satan, & que l'ennemi de notre salut s'étoit servi de cette ruse pour maintenir son empire contre les nouveaux Apôtres que Dieu avoit suscités. Ce langage coule naturellement des hypotheses théologiques.

Les Controversisses du parti Romain se prévalurent de la conjonêture avec une adresse extraordinaire, pour décrier la Résormation, & pour animer contre elle toutes les puissances. Mais les Résormateurs ne surent pas moins

7

vigilants pour se garantir de l'opprobre fous lequel on vouloit les envelopper. Ils crierent de toutes leurs forces contre les Anabaptistes; ils les réfuterent par écrit; ils les engagerent à la dispute par-tout où ils purent. Dans plusieurs Villes, ces Sectaires furent confondus dans des disputes publiques; & par-tout le bras féculier feconda le glaive de la parole. A Zurich, les Chefs des Anabaptistes ayant disputé trois fois à leur confusion avec Zuingle, ils furent encore condamnés à se taire par un Edit solemnel. Balthasar Hubmeyer, l'un d'eux, ayant promis de se rétracter publiquement, & ayant au contraire prêché ses erreurs, sut contraint à l'abjuration, & puis chassé de la ville. Et parce que cette seche se multiplioit de jour en jour , en dépit de tous les obstaeles, on recourut à des remedes plus violents. Le Sénat fit un édit qui condamnoit à la mort les Docteurs Anabaptistes, '& à de grosses amendes ceux qui leur donneroient retraite. Cette or-donnance fut faite l'an 1530. Ecolampade disputa dans Bale avec ces hérétiques, en 1525, 1527 & 1529. Il soutint très - bien sa cause; mais il ne surmonta point l'opiniâtreté de ces

8 ANALYSE gens-là. C'est pourquoi les Magistrats les réprimerent de telle sorte que l'Eglise

recouvra la paix.

On les réfuta à Berne, dans une dispure publique en 1527; mais ils disoient en secret que leurs raisons leur sembloient encore bonnes. Afin donc que le triomphe de la vérité fût plus authentique, on ordonna une autre difpute, l'an 1532: elle dura neuf jours. On en publia les actes : cela servit de beaucoup; mais les Edits du Sénat de Berne furent sans comparaison plus utiles.

Ces brouillons eussent établi à faint Gal leur licu de fûreté, fi les Magif-trats ne les cussent exilés. Ce fut-là que Thomas Schucker coupa la tête à fon frère, l'an 1527. Il convoqua une nombreuse assemblée, & déclara à la compagnie qu'il se sentoit saiss de l'es-prit de Dieu. Là-dessus il commanda a son frere de s'agenouiller, & prit une épée. Son pere & fa mere & quelques autres personnes lui demanderent ce qu'il vouloit faire. Ayez l'efprit en repos, leur repondit-il, je ne ferai rien que ce qui me sera révélé par notre Pere celeste. On attendoit avec impatience l'issue de tout cela, lorsqu'on le vit tirer son épée & faire sauter la tête de son frere. Il sut puni par les Magistrats, selon l'exigence de son crime; mais il ne donna aucune marque de repentir, & il déclara sur l'échassaud, qu'il n'avoit sait qu'exécuter les ordres de Dieu. Vous pouvez croire que la sévérité des Edits de bannissement sut redoublée à la vue d'un tel fanatisme.

A Strasbourg, il y eut & des difputes & des Edits tres-rigoureux contre cette secte. On y emprisonna Melchior Hofman, l'un de ces chefs, & il mourut en prison. Elle se répandit dans la Boheme, dans la Pologne, dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans la filésie. Quelques - uns de ses chefs furent livrés au bourreau. Balthasar Hubmeyer, mené à Vienne, y fut brûlé. Cette exécution passa dans la Secte pour un Martyre, & y rechauffa le zele. Les Anabaptistes firent beaucoup de progrès dans la Moravie; & ils y en eussent fait davantage, malgré les oppositions séveres du bras féculier, s'ils ne se fussent pas divisés en deux factions. Il n'y cut point de Ville plus tourmentée de ces gens-là, que celle de Munster. Cha-

cun sait qu'ils s'en rendirent les maitres, & que Jean de Leide, le Roi de cetté nouvelle Jerusalem, se désendit tant qu'il put, mais qu'enfin la Ville ayant été prise, il fut puni du dernier supplice l'an 1536.

Ajoutons à cela que la Reine Elisabeth, la premiere fois qu'ils aborderent en Angleterre, l'an 1560, fit un Edit qui leur commandoit de se retirer incessamment. L'Electeur Palatin les chassa de ses Etats, l'an 1594. Les Dietes de Spire l'an 1529 & l'an 1544, & celle d'Augsbourg en 1551, firent des décrets barbares & sanguinaires contre eux. Philippe II ordonna, en 1565, à la Gouvernante des Pays-Bas, de n'user d'aucune remise, ni d'aucun relachement dans la punition des Anabaptistes. Consultez les Annales de cette Scale, composées par Jean Henri Ottius; vous y verrez une ample énumération des Edits qui ont été faits contre elle en plusicurs lieux de l'Europe. Une secte qui s'élevoit contre l'autorité légitime des Princes & des Magistrats, ne pouvoit manquer d'être poursuivie par toutes les puissances séculieres.

### §. I V.

Des Anabaptistes de Hollande, connus fous le nom de Mennonites. Leurapologie faite par un ambassadeur de Hollande en parlant au grand Turenne.

Les Anabaptistes de Frise & de Hollande désapprouverent en plusieurs chofes la conduite de leurs freres de Munster, & ne laisserent pas d'exciter beaucoup de troubles (a). L'un de leurs principaux chefs se nommoit Mennon, ce qui fair qu'on les appelle quelquefois Mennonites. On se servit des moyens les plus efficaces dont on se put aviser pour extirper cette fecte; mais on n'en vint pas à bout. Les Théologiens ptotestants l'ont combattue avec zele dans les Provinces unies, & ont obtenu en divers temps quelques Edits pour la réprimer. Ils ont convoqué diverses fois les Anabaptistes à la dispute. Le Synode de Horn fit un acte sur cela, & recourut même à l'autorité du Gouverneur. Trois ou quatre Synodes firent de semblables actes avant la fin du XVI. siecle. Les

<sup>(</sup>a) Voy. ci-devant Tome IV. p. 249.

ANALYSE Eglises trouverent bon, l'an 1599, que l'on composat un ouvrage qui contint le corps des controverses anabaptistiques. Arminius, Ministre d'Amsterdam, se chargea de cette composition, & la commença: il l'interrompit quand il fut professeur en Théologie à Leide, & il allegua des raisons dans le Synode d'Alomaer qui ne lui permettoient pas de s'appliquer à un tel ouvrage. Le Synode d'Enchuyse, l'an 1624, commit deux Ministres à examiner les confessions des Mennonites, & à discuter les controverses. L'un étant resté scul, l'an 1626, demanda un nouveau second; on lui accorda Doreslaar, au Synode d'Am-slerdam, en 1628. Ils s'appliquerent diligemment à leur commission, & publicrent en Flamand un très-bon livre, l'an 1637. C'est un corps des controverses anabaptistiques, où les variations de ces gens-là sont marquées exactement. L'Auteur, qui rapporte ces faits, observe que les Eglises prennent garde, con-jointement avec le bras séculier, que cette secte ne s'agrandisse : elles sont en sentinelle, dit-il, pour la réprimer si elle produit de nouvelles branches, ou fi elle veut fortir hors de ses limites. Il

ajoute que les Synodes de Frise ne

DE BAYLE, 13 cessent de solliciter les Etats de la Province à exécuter & à renouveller l'Edit qui fut publié contre les Anabaptistes l'an 1598, & qu'on en presse principalement l'exécution à l'égard des nouvelles assemblées, & des nouveaux lieux d'exercice que cette Secte ose former. Il dit encore que le Synode des Anabaptistes , tenu à Harlem au mois de Juillet 1649, ayant fait connoître qu'ils avoient dressé plusieurs nouvelles Églifes, c'est aux Pasteurs orthodoxes à chercher les voies de réprimer ces innovations; d'autant plus qu'on se peut sonder sur un Edit de l'an 1651, par lequel leurs hautes Puissances ordonnent qu'il saut mettre les Sectes à la raison, & ne leur point permettre de se répandre. Sectas cohibendas atque in ordinem redigendas, neque permittendum ut in plura loca quam hodie sint diffundantur. C'est ainsi qu'en France l'on interdisoit les lieux d'exercice dont ceux de la religion ne pouvoient pas faire voir qu'ils euffent joui au temps des Edits. Voyez la Politica Ecclesiassica de Voetius (b), où il examine si cette secte doit être tolérée : il ufe de distinction ; mais

<sup>(</sup>b) Au Livre IV, de la Ire. partie, pag. 538; & fuix.

74 A N A L Y S E généralement parlant, il penche beaucoup pour la négative. Cependant cette fecte s'est conservée jusqu'à présent dans les Provinces-Unies, & elle y jouit de

la tolérance. Il est vrai que peu-à-peu elle s'est guérie de ses principales soiblesses : elle ne se vante plus d'enthousiasmes, elle ne s'oppose point aux ordres des Magisstrats, elle ne prêche plus l'affranchissement total de toute sorte de sujétion, la communauté de biens & choses femblables. Mr. Van Beuning parla un jour fort sensément à Mr. de Turenne, sur la tolérance qu'on accorde à cette secte en Hollande. Mr. de Turenne étant en carosse avec cet Ambassadeur, lui témoigna qu'il désapprouvoit la tolérance que les Etats Généraux avoient pour tant de fortes de Religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on raconte que Mr. Van Beuning lui répondit à l'égard des autres sectes ; je me contente de rapporter ce qui concerne les Mennonites." Pourquoi voudriez-vous, » dit-il, qu'on ne les tolérât pas? Ce » sont de si bonnes gens, & les plus » commodes du monde: ils n'aspirent » point aux charges; on ne les rencon-» tre point sur sa route, lorsque l'on est

DE BAYLE. 15 ambitieux; ils ne nous traversent point par leur concurence & par leurs brigues. Il feroit à fouhaiter que par-2) tout la moitié des habitants se fit un 3) fcrupule de songer aux dignités: l'autre moitié y parviendroit avec moins de peine, sans employer tant de bassesses & d'artifices, & tant de moyens illégitimes. Nous ne craignons point la rébellion d'une secte qui met entre les articles de sa foi qu'il ne faut jamais porter les armes. Quel repos d'esprit pour un Souverain de savoir 3) qu'une telle bride empêchera les mutineries de ses sujets, quelque chargés qu'ils puissent être d'impôts & de tailles? Les Mennonites payent leur part de toutes les charges de l'Etat. Cela nous suffit : avec cela nous levons des troupes qui rendent plus de service qu'ils ne rendroient en s'enrôlant. Îls nous édifient par la fimplicité de leurs mœurs : ils s'appliquent aux arts, au négoce, fans dissiper par le luxe & par la débauche leur patrimoine ou les biens qu'ils » gagnent. On n'en use pas ainsi dans » les autres communions : les voluptés » & les dépenses de la vanité y sont » une source continuelle de scandale,

» & un affoiblissement de l'Etat. Mais » ils refusent de jurer; voilà une belle affaire. L'autorité des tribunaux n'en foussire aucun préjudice. Ces gens-là » se tiennent aussi liés par la promesse » de dire la vérité, que s'ils faisoient » des sermens. Toute l'utilité des serments que l'on fait prêter, consiste » ments que l'on fait prêter, consiste » en ce qu'un homme qui les viole » craint un châtiment plus sévere de » la part de Dieu, & s'expose à l'insamie, & même à des peines corporelles de la part des hommes. Les » Mennonites graignent toutes les » mêmes choses, s'ils mentent après » avoir donné leur parole qu'ils diront » la vérité : ils sont donc serrés par les » mêmes liens que les autres hommes. «

## 6. V.

Sévérité des Suisses à l'égard des Anabaptisses, Raisons qu'on allégue pour la justisser.

On n'a pu encore éteindre la secte des Anabaptistes parmi les Suisses, quoiqu'on ait usé des voies de la rigueur en divers temps. Je rapporterai quelques DE BAYLE. 17 raisons que l'on allégue pour justifier leur sévérité.

La guerre s'étant allumée presque dans toute l'Europe, l'an 1622, les Magistrats de Zurich donnerent ordre que, conformément à la pratique usitée de tout temps en semblable cas, les habitans du Canton s'exerçassent au métier des armes. Les Anabaptistes re-fuserent d'obéir, & représenterent à ceux qui se préparoient à l'obéissance, que la guerre doit être regardée comme un châtiment divin, & que c'est par la bonne vie, & non par les armes, qu'il faut défendre l'Etat. Ils infinuerent qu'ils aimeroient mieux quitter leur patrie, leurs femmes, leurs enfants, & tous leurs biens, que de repousser par les armes l'ennemi commun. Les bons fujets s'indignerent de cela à un tel point qu'ils furent d'avis qu'on exter-minat cette fecte; les Magistrats chercherent des expédients plus doux. Ils chargerent les plus sages têtes du Sénat de régler avec les théologiens les plus modérés ce qu'il y auroit à faire dans cette conjoncture. Ce Comité se recommanda avant toutes choses aux prieres de toute l'Eglise, & puis voici quelle sut sa premiere résolution : que l'on

n'oublieroit rien de tout ce qui paroî-troit propre à guérir les faux scrupules des Anabaptistes; qu'on n'en condam-neroit aucun, ni à la mort, ni aux ga-leres; & qu'on ne feroit aucune chose qui ressentît ou la cruauté, ou la précipitation, ou la passion. Après celà, il fut jugé à propos de conférer avec eux, & on leur marqua trois endroits où ils auroient à s'assembler, asin d'entendre ce qu'on avoit à leur dire. Ils se rendi-rent à l'assignation : on leur proposa de vive voix & par écrit, les principaux points de la Foi Chrétienne; ils n'en rejetterent qu'un, qui étoit celui des magistratures. Le Sénat, après avoir su ce qui se passa dans ces assemblées, manda quelques-uns de leurs chess. Ils comparurent, ils exposerent leurs raisons: on y répondit tranquillement; mais on ne put rien gagner, & néanmoins on les renvoya avec beaucoup de clémence. Ils ne laisserent pas de se retirer comme des gens qui avoient peur de quelque supercherie, & ils l'avoue-rent le lendemain, lorsqu'on leur demanda pourquoi ils avoient fait paroître qu'ils se défioient du sanf-conduit que le Souverain leur avoit fait expédier. Cette douceur des Magistrats dé-

DE BAYLE. 19
plut beaucoup à plusieurs personnes :
cependant on voulut tenter encore les
voies de la modération. On assembla les principaux Chefs des Anabaptistes: on les assura que, fans exiger qu'ils prétassent le serment selon les formules ordinaires, on se contenteroit qu'ils répondiffent oui, ou non; qu'on les dispenseroit de porter les armes, pourvuque, par leurs priéres & par d'autres moyens pieux, ils concourussent au bien public; & qu'en les engageant à se trouver aux prédications des Ministres, on ne prétendoit leur interdire la liberté de désapprouver ce qu'ils jugeroient contraire à la parole de Dieu; qu'on vouloir feulement qu'ils ne critiquassent pas cela avant que d'en avoir conféré, ou avec un de leurs Pasteurs, ou avec quelque autre personne ecclésiastique. On finit par des promesses de protection, & par des exhortations pathétiques. Mais quand on vit que ces gens-là ne changeoient point de pensée, on les exhorta bénignement à se retirer ailleurs, on leur permit d'emporter autant de bien qu'il leur en faudroit pour leur subsistance; on promit la restitution à tous ceux qui, guéris de leurs erreurs, voudroient revenir; & l'on déclara que les

enfants & les femmes qui renonceroient à la sesse, & ne voudroient pas aban-donner la patrie, jouiroient d'une portion convenable du bien des peres & des maris. Les Anabaptistes répondirent que la terre appartient à Dieu, & non pas aux Magistrats, & rejetterent ces conditions. Alors on en vint aux taxes & aux amendes; & parce qu'ils refulèrent de les payer, & qu'ils crierent à la ty-rannie, on confisqua tous leurs biens. Ils murmurerent encor plus: il s'affemblerent nuitamment; ils prierent Dieu de réprimer la fureur du Magistrat par la peste, la famine & par telles autres calamités. L'à-dessus on se trouva obligé de recourir à un remede plus fort: on en mit plusieurs en prison. Ils se sauverent presque tous par une brê-che qu'ils firent à la muraille, & ne se montrerent pas moins inquiets qu'auparavant: on les remit en prison, on les exhorta de temps en temps à se convertir, ou à se retirer de bon gré hors de la patrie; ils persisterent à demander simplement la liberté. Ils offrirent de rendre raison de leur doctrine devant tout le peuple : on leur refusa cette demande; mais on voulut bien leur proposer une dispute par écrit, & on leur

marqua même les points de la controverse: il répondirent toujours qu'ils ne pouvoient se désendre tandis qu'ils seroient en prison. Notez que leurs sugitifs semerent par-tout des plaintes atroces, comme si leurs prisonniers avoient été maltraités le plus inhumainement du monde.

Voilà une apologie fondée sur la patience très - longue qui précéda les rigueurs; mais voici d'autres moyens plus particuliers, & qui résultent de la nature, ou de la constitution du gouvernement en ce pays-là. Les Suisses ne repoussent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires ou soudoyées, mais en se,rangeant eux-mêmes sous le drapeau; & l'un des fonds de leur subsistance est la permission qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le service des étrangers. Il importe donc au Souverain que tous les sujets soient propres aux armes & aiment la guerre. Voilà pourquoi les Anabaptistes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent blesser ni tuer personne, & qui s'étudient à intimider les plus belliqueux; car ils inspirent des scrupules de conscience fur l'effusion du sang humain, & 22 A N A L Y S E. fur les passions inséparables du métier des armes.

## §. V I.

# Des Martyrs Anabaptistes.

L'Anabaptisme se vante d'un grand nombre de martyrs: son martyrologe est un gros in-folio. Si cette seete n'a-voit d'autres martyrs à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement, elle se rendroit ridicule par fon gros marty-rologe; mais il est sur que plusieurs Anabaptistes, qui ont souffert consramment la mort pour leurs opinions, ne songcoient point à se soulever. Citons un témoignage qui ne puisse pas être suspect. C'est celui d'un écrivain qui a réfuté de toute sa sorce cette secte. Il remarque que trois choses ont été cause qu'elle a fait tant de progrès. La Ire. est que ses Docteurs étourdissoient par un grand nombre de passages de l'Ecriture ceux qui leur prétoient l'o-reille : la IIde, qu'ils affectaient un grand dehors de fainteté : la IIIme, que ces sectaires témoignoient beaucoup de constance à souffrir & à mourir. Il

prouve qu'aucune de ces trois choses n'est une marque d'orthodoxie. Voici ce qu'il dit sur la derniere. » La troi-» sieme marque, par laquelle les Anabaptistes séduisent les simples & inconstants, est leur constance à souffrir & à mourir. Mais cela est trop fimple & trop froid, pour faire que leur doctrine d'Antechrist soit bonne & faine: comme dit Saint Cyprien, la peine ne fait pas le Martyr, mais la cause. L'Ecriture témoigne que >> ceux-là font martyrs & bienheureux, 2) qui souffrent pour la justice, pour la ζÇ vérité & pour le nom de Christ. Pour 3) laquelle vérité les Anabaptisses ne 2) fouffrent pas, qui est une chose à >> déplorer, mais pour une doctrine d'Antechrift. Et certes les Princes & les Rois ne tiennent pas bon ordre )) pour extirper cette secte, ils font mourir ces pauvres gens simples, la  $\sim$ plûpart étant séduits. Ils devroient 37 plutôtensuivre les bons rois, comme 3) Ézéchias & Josias, lesquels ont les 3) premiers rejetté hors de leurs terres toutes idolâtries, & quant & )) quant ont reformé la vraie Religion: 3) ainsi devroient-ils faire prêcher la 3) » vraie doctrine apostolique publique» ment; lors quand cela se feroit, je » crois qu'il ne seroit pas besoin de tant » de feu pour mettre à mort ces pau-» vres fimples gens féduits (c). « Enfuite il prouve par des exemples, que gens, qui ne souffroient pas pour jus-tice, ont fait paroître un très-grand courage. Il allégue le mauvais larron, les Esséniens, les Circoncellions, les martyrs Papistes, les Arriens, Mahumétistes, les Philosophes Zenon & Socrate. Mais il ne dit rien qui infinue que les martyrs anabaptistes aient sousfert la mort pour s'être révoltés contre l'Etat, ou avoir excité les sujets à la révolte. Il représente au contraire leurs martyrs comme des gens fimples & séduits. Cela peut être vrai des Anabaptistes de Hollande ou Mennonites que George Cassander nous donne pour des gens qui faisoient paroître un bon cœur, un cœur pieux, qui s'écartoient de la foi par un faux zele, beaucoup plus que par malice; qui condamnoient les fureurs de ceux de Munster, & enseignoient que le regne de Jesus-Christ ne doit s'établir que par la croix; & qui sont, ajoute-t-il,

<sup>(</sup>c) Racine, fource & fundement des Anabaptifles, par Guy de Bres, p. 9.

njoute-t-il, plus dignes de compassion & l'instruction, que d'être persécutés (d). Mais Munzer & ses semblables ne peuvent pas être mis de ce nombre, & il laudroit être aussi fanatiques & aussi méchants qu'eux pour les regarder comme des martyrs de la bonne cause.

Remarquons en passant qu'on n'avoit point d'autres raisons pour résuter les Anabaptistes, que celles dont les Catholiques se servoient contre les Protestants." » La premiere marque, dit l'Auteur dont je viens de citer un » long passage, par laquelle ils troni-» pent & séduisent beaucoup de gens, » c'est quand sans sens, jugement, ni » raison, ils alléguent une infinité de » textes de l'Ecriture Sainte à tort & à » travers, tout ainfi comme s'ils avoient » mangé la Bible, combien que néant-» moins le plus souvent ils ne connois-» sent pas un A pour un moulin à vent, » comme on dit, les pauvres gens de-» meurent là tout court, étant ravis » en admiration d'ouir tant d'écriture, » & pensent avoir de grands Docteurs » entre mains. Mais je prie tels gens

<sup>(</sup>d) Georg. Caffander, Præfat, Tractat, de Bap-

» simples de penser qu'il n'y a jamais cu d'hérésie au monde qui ne se soit toujours servie de l'Ecriture, la corrompant & détournant pour la faire fervir à maintenir leurs blasphêmes, combien que toutefois l'Ecriture ne donne point d'occasion d'erreur & héréfie; mais elles viennent par le contraire, comme dit Christ: Ĉe que » vous errez, n'est-ce pas parce que » vous ne savez les Ecritures?» Quant à la feconde marque par laquelle les Anabaptistes séduisoient & *subvertis*soient les cœurs des simples, qui étoit la sainteté contresaite, il prouve par des exemples qu'elle est bien souvent le caractere des faux Docteurs. Il est certain que les Catholiques avoient à répondre à ces trois difficultés : 1. Que les Protestants ne parloient que de la Bible; 2. Qu'ils condamnoient les danses, le luxe des habits, le cabaret, &c. 3. que plusieurs d'entre eux mouroient constamment pour leur Religion. On réfutoit ces difficultés tout comme l'Auteur protestant dont on vient de lire les paroles, les a réfutées. Ceci montre de plus en plus le préjudice que l'Anabaptisme causoit aux Protestants; car il le falleit refuter par des raisons que les DE BAYLE.

Papistes faisoient valoir contre ceux

qui les avoient employées.

Au reste, il y a dans le martyrologe de Geneve quelques personnes qui étoient Anabaptistes. Notez que ceuxci ont publié deux martyrologes, l'un à Haerlem en 1615, l'autre à Horn, l'an 1617. Ces deux ouvrages ont fait éclater la discorde des Anabaptistes; car ceux de Horn ont critiqué le martyrologe de ceux de Haerlem, comme un ouvrage où l'on avoit procédé de mauvaise soi En répondant à cette cenfure on se servit de la voie de recrimination: on accufa les compilateurs du martyrologe de Horn d'y avoir fourré des gens qui avoient souscrit à la confession des Réformés quant à l'article de l'Incarcation de Jesus-Christ. Le principal compilateur du martyrologe de Horn se nommoit Jaques Outerman. La préface de celivre n'est pas moins in-jurieuse aux Luthériens, & aux Calvinistes, qu'aux Papistes. Ils y sont tous acculés de tyrannie.

### §. V I I.

Doctrines faussement attribuées à cette Secte par Moreri & autres.

Moreri n'a pas eu raison de charger cette Secte de deux doctrines qu'il lui impute; l'une est qu'une femme est obligée de consentir à la passion de ceux qui la recherchent, l'autre que le mariage des personnes qui n'adherent pas à leurs sentiments est illegitime. Cet Auteur avoit trouvé dans Prateolus que, felon les Anabaptistes, les femme sont obligées à prêter leur corps à tout homme qui les en sollicite; & que réciproquement les hommes sont obligés de satisfaire les desirs de toute femme qui leur en témoigne. Dicunt postremò quamlibet mulicrem obligatam esse ad coundum cum quolibet viro cam petente, & contrà eodem vinculo astringunt omnem virum ad tantumdem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petente. Selon cela, il y auroit un mariage naturel entre tous les hommes & toutes les femmes: je veux dire que, par devoir, & à peine de commettre un crime, chaque homme seroit tenu de contenter quelque femme que

ce fût, quand il en seroit requis; & chaque femme seroit tenue de complaire à quelque homme que ce fût, quand elle en seroit requise. Les devoirs que Saint Paul expose, qui font qu'un mari n'a pas la puissance de son corps, & la doit considérer comme transmise à fon épouse; & que celle-ci pareillement doit considerer la puissance de son corps transférée à son époux : ces devoirs, dis-je, très-justes & très-raisonnables dans le mariage d'un avec une, n'auroient point de bornes : ils s'étendroient de chaque homme sur toutes les semmes, & de chaque femme sur tous les hommes: chose si extravagante dans l'état de société qu'il est disficile de s'imaginer qu'aucune fecte d'Anabaptistes l'ait enseignée. Les loix naturelles, dans cette hypothese, seroient beaucoup plus impossibles à accomplir, que les loix de l'Évangile; & il seroit juste à cet égard de renouveller cette plainte, c'est un joug que, ni nous, ni nos peres, n'avons pu porter. En un mot, ce ne peut pas être une loi de la nature; car la nature n'oblige à rien d'impossible. La beauté & la tendresse de conscience, fous une pareille loi, seroient un poids qui feroit bientôt crever les plus vigoureux & les plus robustes. Il n'y auroit point de personnes aussi à plaindre que celles qui seroient belles & conscientieuses. La doctrine de la communauté des semmes n'égale point l'extravagance de celle-ci : elle n'ôte pas la liberté de resuser; elle n'engage pas la conscience

à tout acquiescement.

Peut-être ne me tromperai-je pas si je conjecture que les saiseurs de Cata-logues d'hérésies, les originaux de Prateolus, ont forgé cette chimere, en donnant un mauvais sens par ignorance, ou par malice, à l'une des conséquences de l'égalité des conditions. Il est certain qu'au commencement les Anabaptistes enseignoient cette égalité: d'ou il s'ensuivoit qu'une fille de bonne maison ne devoit pas resuscre les propositions de mariage avec un fils de paysan, & qu'un gentilhomme ne devoit pas rejetter les recherches d'une paysanne. Si nos compilateurs d'hérésies ont bâti sur ce fondement la doctrine absurde qu'ils ont imputée aux Anabaptistes, sont-ils moins impertinents que ce dogme même?

Je ne pense pas non plus que ces sectaires aient regardé comme illégitime le mariage des autres Chrétiens, & DE BAYLE.

qu'ils aient confondu tous les bâtards avec les enfans des personnes mariées; qu'ils aient cru, par exemple, que la naissance de Calvin n'étoit pas moins accompagnée de fouillures que celle d'Erasme. Mais il y a des gens qui n'y regardent pas de si près, sur-tout quand il s'agit de diffamer des hommes qui font profession d'avoir d'autres sentiments qu'eux.



## CALVIN.

6. I.

Quelques particularités concernant la vie de ce Réformateur. Berceau du Calvinisme. Caractere de Calvin.

JEAN-CALVIN naquit à Noyon en Picardie, le 10 de Juillet 1509. Comme on le destinoit à l'Eglise, on lui obtint de bonne heure un bénéfice dans la Cathédrale de Noyon, & ensuite la Cure de Pont-l'Evêque, Village auprès de Noyon. Mais cette premiere destination n'eut aucun effet, tant parce que les conseils de Robert Oliveran ayant engagé Calvin à étudier la Religion dans sa

toic alors.

Quand il se retira de France pour fuivre plus librement le parti de la Réforme, il choisit Bàle pour le lieu de sa retraité. Il publia son Institution Chrétienne dont nous parlerons bientôt. Il retourna en France ; & en 1536 , il s'arrêta à Geneve où Guillaume Farel l'engagea à coopérer au grand œuvre de la Réforme. Il fallut done que Calvin acceptat la vocation que le Consistoire & les Magistrats de Geneve, avec le consentement du peuple, lui adresserent tant pour précher, que pour être Pro-fesseur en Théologie. Il s'étoit réduit à leur accorder son ministere pour cette derniere fonction, ne voulant point de

la premiere. Mais il fallut enfin qu'il se chargeât de l'une & de l'autre. L'année suivante il sit jurer solemnellement au peuple un sormulaire de soi avec la rejection ou l'abjuration du Papisme. Tel sut le commencement du Calvinisme dont Geneve sut le berceau.

Cependant les Genevois chasserent bientôt leur nouvel Apôtre. Comme la réformation des dogmes n'avoit point remédié à la corruption des mœurs qui avoit régné dans Geneve, ni à l'esprit factieux qui avoit tant divisé les principales familles, Calvin assisté de ses collegues, déclara que vu l'inutilité de leurs remontrances, on ne pouvoit point célébrer la Cêne pendant que ces désordres subsisteroient. Il déclara aussi qu'on ne pouvoit pas se soumettre aux réglements que le Canton de Berne venoit de faire, & qu'on vouloit être our dans le Synode qui devoit se tenir à Zuric. Voici quels étoient ces réglements. L'Eglise de Geneve se servoit du pain levé dans la communion, elle avoit ôté des temples les Fonts Baptifmaux, & aboli toutes les Fètes à la réserve des Dimanches. Les Eglises du Canton de Berne désapprouverent ces trois choses & firent nu acte dans

34 ANALYSE

un Synode tenuà Lausanne pour demander que l'usage des azymes, les Fonts-Baptismaux & les Fêtes sussent les réglements à quoi Calvin resusa d'acquiescer. Les Syndies convoquerent le peuple ; il fut ordonné à Calvin, à Farel & à Rivet, de fortir dans deux jours hors de la ville ; on prit leur refus de célébrer la Cène pour une espece de sédition, ou de despotisme ecclésiastique dont on craignit les suites. Calvin se retira à Strasbourg où il fonda une Eglise Françoise dont il fut le premier Ministre. Il y professa aussi la Théologie. Les Théologiens de cette ville vou-lurent qu'il assissa à une Diete que l'Empereur avoit convoquée à Worms & à Ratisbonne, pour voir s'il seroit possible de pacifier les troubles de Religion. Il s'y trouva donc avec Bacer, St conféra avec Mélanchton. Ceux de Geneve firent tant d'instances pour le reconvrer, qu'enfin il leur engagea son ministere pour un certain temps; mais il fallut attendre qu'il fût revenu de la Diete de Ratisbonne. Il rentra dans Geneve le 13 de Septembre 1541, au grand contentement du peuple & des Magistrats qui l'avoient chasse quel-

ques années auparavant, & auxquels il ne tarda pas de faire sentir le poids de sa présence. La premiere chose qu'il y fit, fut d'établir un formulaire de discipline, & une Jurisdiction consistoriale qui eût en main l'exercice des censures & des peines canoniques jus-ques à l'excommunication inclusivement. Cela déplut à plufieurs personnes qui virent bien que l'on cherchoit à faire subsister la tyrannie Romaine sous une autre forme : car l'esprit ecclésiastique est le même dans toutes les secres religieuses. Mais auroit - on eu bonne grace de se plaindre de la premiere démarche d'un homme que l'on venoit de rappeller avec les plus vives instances. La chose sut exécutée comme Calvin le vouloit; ce nouveau canon passa en forme de Loi dans une assemblée de tout le peuple le 20 Novembre 1541. Le Clergé & les Laïques s'engagerent pour toujous à s'y conformer. La févérité inflexible avec laquelle il maintenoit en toutes rencontres les droits de son Consistoire, sit bientôt sentir la faute que l'on avait faite, & comme elle étôit irréparable, elle lui attira beaucoup d'ennemis & causa guelquefois du défordre dans la ville. Nous

parlerons dans la fuite de différents démêlés qu'il eut. Il ne s'étonnoit de rien, suffisoit à tout par sa plume ou par sa présence, gouvernoit de son cabinet les Eglises de France, d'Allemagne, d'Angleterre & de Pologne. Il vécut toujours actif, & presque toujours la plume à la main, lors même que ses maladies l'attachoient au lit; il vécut, dis-je, dans les travaux continuels que fon zele pour le bien général des Eglifes lui imposoit, jusques au 27 de Mai

1564.

C'étoit un homme qui avoit de grands talents, beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une fidele mémoire, une plume folide, éloquente, infatigable, un grand savoir; mais ces grandes qualités étoient altérées par un zele outré qui alloit ordinairement jusqu'à l'emportement. Calvin traitoit d'hérétique quiconque ne pensoit pas comme lui, & sous ce nom il le haïssoit cordialement. Il avoit l'esprit violent, impérieux, persécuteur, ne gardant point de mesures dans sa haine. Plusieurs de ses actions & de ses livres en font foi. Nous aurons occassion d'en parler avec quelque détail. Du reste Calvin convenoit de bonne foi de son tempérament colé-

37

rique. » Je suis colere de ma nature, » disoit il, je combats sans cesse contre » ce désaut, mais jusques ici je n'ai pas » tant prosité que je voudrois. « Il se peut que Calvin ait combattu intérieurement contre sa passion dominante; mais il ne nous reste aucun monument de ses victoires à cet égard. Nous le voyons au contraire dominé par l'Odium theologicum presque dans toutes les rencontres, & suivant comme en aveugle l'impétuosité de son tempérament, maudissant, invectivant, persécutant quiconque osoit encourir son indignation, en suivant d'autres sentiments que les siens.

# §. I I.

Institution Chrétienne de Calvin. Des différentes éditions & traductions de cet ouvrage. Divers changements & corrections que l'Auteur y sit. Du véritable nom de Calvin. Différents jugements sur son ouvrage.

Quelques-uns disent que Calvin composa la plus grande partie de son Institution à Claix, dans la maison de Louis du Tillet. Cela pourroit être

38 ANALYSE mais Beze, qui a écrit sa vie, n'en dit rien & ne marque pas l'année de l'Edition, quoiqu'il en marque l'occafion. Il dit que François I briguant l'amitié des Protestants d'Allemagne, & sachant qu'ils étoient fort indignés des perfécutions cruelles que leurs freres souffroient en France, se servit d'un fubterfuge par l'avis de Guillaume de Bellai : ce fut de leur faire accroire qu'il n'avoit puni que certains Enthousiastes, qui sous le nom d'Anabaptistes substituoient à la parole de Dieu leurs inspirations & méprisoient tous les magistrats. Calvin se crut obligé de faire l'apologie des Réformés qu'on brûloit en France; & c'est ce qui l'engagea à publier son Institution, avec une Epître Dédicatoire à François I, qui est une des trois ou quatre Préfaces que l'on admire le plus. Elle est datée de Bàle le 1 Août 1536. Cette date s'accorde parfaitement avec le narré de Beze, car ce fut en 1535 que Guillaume du Bellai se servit de cette méchante défaite, vérifiant très-bien ce vieux quolibet, Vous nous prene pour des Allemands. Voici ce qu'on trouve dans la vie de Calvin. Edere coachus est christianæ religionis institutionem, quam vocavit,

DE BAYLE. 39 operis longe maximi rudimentum. Quùm enim illam Francisci Regis carnificinam ægrè ferrent Germani Principes, qui Evangelio nomen dederant & quorum ille tum amicitiam ambiebat, huc unum ille βοφόν φάρμωκον autore Guilielmo Bellaio Langæo repererat, ut sese nonnisi in Anabaptistas pro Verbo divino suum tantum spiritum jackantes, & omnium Magistratuum contemptores animadvertisse diceret. Hoc verò dedecus vera Religioni inusum non ferens Calvinus, ejus edendi libri occasionem arripuit, meo quidem judicio incomparabilis: addità excellenti ad Regeni ipsium Præfatione, quam si fortè legisset ille, aut ego vehementer fallor, aut magnum effet illi meretrici Babylonicæ jam tum vulnus illatum. Béze prétend que Calvin, après la publication de ce livre, alla voir la Duchesse de Ferrare en Italie, d'où étant revenu en France, & ayant donné ordre à ses affaires, il voulut regagner Bale ou Strafbourg, par les terres du Duc de Savoie; mais qu'on l'obligea à s'arrêter à Geneve, & qu'il y fut déclaré Ministre & Professeur en Théologie, au mois d'Août 1536. Cela est si incompatible avec la date de la Présace, qu'il n'est pas befoin que j'en montre l'incompatibilité. Je n'oppose point M<sup>1</sup>. Spon à Théodore de Beze; M<sup>1</sup>. Spon, dis - je, qui dit qu'au mois de Septembre 1536, Farel fit consentir Calvin de demeurer à Geneve, non pas pour précher, mais pour enseigner la Théologie. On n'auroit james soit G. L'an vouloit rapporter les mais fait si l'on vouloit rapporter les différences chronologiques que l'on trouve entre les relations des uns & les relations des autres. Voilà par exemple Mr. Leti qui dit que Calvin arriva à Geneve le 14 de Septembre. Cela nous éloigne bien du mois d'Août de Théodorc de Beze; car selon Mr. Spon que Mr. Leti ne contredit point , Calvin réfista long-temps aux prieres de Farel. Mr. Leti suppose que Calvin en homme d'esprit se sit prier, & s'excusa par bien des raisons, jusqu'à ce que les Syndics se joignirent aux ministres pour le prier de demeurer. Revenons au livre de l'Inftiturion.

La premiere fois qu'il parut, ce n'étoit que l'ébauche d'un grand ouvrage. L'auteur le retoucha dans la suite plus d'une fois, & le rendit si excellent, que Scaliger même l'a admiré. Peu de pêrfonnes ignorent le fameux distique de Paul Thurius.

Præter Epistolicas, post Christi tempora chartas. Huic peperêre libro sæcula nulla parem.

La premiere Edition est de Bâle 1535, in-8°. La seconde est de Strafbourg 1539, in-Folio. Calvin y étoit alors professeur en Théologie & Ministre. Elle étoit plus ample & plus correcte que la premiere. On pouvoit dire la même chose de la troisseme par rapport à la seconde. Cette troisseme Edition est de Strasbourg 1543. C'est à celle-ci que se rapportent ces paroles de Jean Sturmius, que l'on imprime ordinairement à la tête de l'Ouvrage; Joannes Calvinus homo acutissimo judicio summâque doctrină & egregiâ me-moriâ præditus est, & scriptor est varius, copiosus, purus, cujus rei testi-monium est institutio Christianæ religionis, quam primò inchoatam, deinde locupletatam, hoc verò anno abfolutam edidit. Gesner avoit oui dire qu'en 1544 on en faisoit une quatrieme édition dans la même ville, avec de nouvelles augmentations. Celle de Geneve 1550. ex officiná Joannis Gerardi in-4. feroit donc la cinquieme pour le moins : le titre porte qu'elle a été corrigée en une infinité de lieux, & ornée de deux 42

indices: Nunc ex postrema autoris re-cognitione quibusdam locis autior infinitis verò castigatior... Additi sunt indices duo locupletissimi; unus rerum insignium, alterno verò locorum omnium, quos partim ex sacris Bibliis, partim ex aliis Theologiæ Doctoribus Author tanquam ex divite penu in suum usum vel aptè transtulit, vel docté interpretatus est. La derniere révision de rerpretatus ejt. La dernière revision de l'auteur, tant pour l'édition latine, que pour l'édition françoise, est de l'an 1558. C'est alors que l'ouvrage sut divisé en IV livres, & chaque livre en plusieurs chapitres, qui montent en tout à 80, y en ayant 18, au premier livre, 17 au second, 25 au troisieme & 20 au quatrieme. L'édition de 1550 p'est divisée qu'en 21 Chapitres. C'est n'est divisée qu'en 21 Chapitres. C'est donc une fauffeté que de dire avec Mr. Varillas , qu'environ l'an 1535 l'inftitution de Calvin fut imprimée en 4 livres & 104 Chapitres. Papyre Maffon a trompé Mr. Varillas avec ces paroles Bufileæ anno 1536 publicavit de institutione Christiana religionis libros quatuor... illa institutione sæpe aucta & millies excufa capitibus cen-tum & quatuor.... rejicit, &c. On dit qu'on se plaignoit de Théodore de Beze

au sujet de ses notes sur le nouveau Testament, lesquelles il changeoit & corrigeoit à chaque nouvelle édition. Bolsec pousse de semblables plaintes, ou plutôt des insultes grossiérement expliquées, contre les fréquentes corrections de l'ouvrage de Calvin. » Je ne puis, dit-il, laisser un point escrit » par de Beze, au grand honneur » (comme il pense) de son maistre, pere & amy Calvin : c'est qu'estant constraint à cause de sa maladie de » demeurer en la maison, & de quitter » de lire & de prescher, il ne perdoit pour cela le temps; car il ne laissoit de travailler en sa maison, tellement que durant ce temps-là il commença & paracheva sa derniere Institution **>**> Chrétienne, latine & françoise sur  $\sim$ ce subjet. Il seroit raison de deman-2) der à Beze quelle estoit cette derniere Institution: car on n'a veu que la premiero, laquelle déjà long-temps auparavant il avoit composée & mise en lumiere. Si la premiere estoit si **3**) bien faite, & entiérement complette, quel besoin de la refaire tant de fois? » Voilà le mensonge descouvert, le-» quel dit Beze que son maistre, pere

» & amy Calvin estoit si absolument

44 ANALYSE

» docte, que jamais il ne s'étoit retracté de ses sentences ou propositions escrites, ou dites de bouche; car ayant esté réprins & accusé d'héresie pour plusieurs fausses sentences trouvées en son livre de l'Institution de la premiere & feconde édition, il les raccommodoit & corrigeoit, puis supprimant les premiers, il faisoit r'imprimer le mesme livre corrigé: cependant il faisoit teste contre tous ceux qui censuroient & reprenoient ses erreurs, & les appelloit menteurs, imposteurs & calomniateurs, se remettant à cette derniere impression de son Institution en laquelle il avoit » corrigé ses erreurs, & ainsi par cette » ruse il se vouloit saire docteur absolu » & irrépréhenfible, qui ne s'estoit ja-» mais retracté des sentences qu'il eust » dites ou escrites. » Si l'on en croit Maimbourg , l'Institution chrétienne de Jean Calvin parut premiérement en François. Mr. de Spon dit la même chose, & ajoute que ce sut à Bale, le premier d'Août 1535, & qu'il y avoit au Titre une épée flamboyante, avec ces mots, Non veni mittere pacem, sed gladium; c'est-à-dire, Je ne suis point venu pour porter la paix, mais l'épéc.

Je ne saurois bien dire s'ils se trompent: je sais seulement qu'avant l'année 1544, il y avoit eu des éditions de cet Ouvrage en François. Il y en a eu des versions en Italien, en Allemand, en Flamand, en Espagnol & en Anglois. Mais Mr. Teissier ne devoit point prendre à la lettre ce millies excusa de Papyre Masson. Il témoigne, dit Mr. Teissier, qu'elle sut si bien reçue du public, qu'il s'en sit en peu de temps plus de mille éditions. Papyre Masson n'avoit garde de dire cela.

Voici l'extrait d'une lettre. » La plus » vieille édition de l'institution de Calvin que l'on ait dans la Bibliotheque de Geneve est un octavo de 514 pag. imprimé à Bâle per Thomam Plat-terum & Balthasarum Latium mense Martio, Anno 2536. A la fin du livre est la figure de Minerve, avec ces mots, Tu nihil invita facies dicesve Minervá. Le commencement y 3) manque jusqu'à la page 42. On ne peut donc point savoir par cet exemplaire si l'épée au milieu des flammes a été mise dans cette édition, elle est dans plusieurs autres & Latines & Françoises, comme dans une Françoise de l'an 1545, & dans une autre

46 ANALYSE » de 1561. » J'ai observé que le Li-braire Jean Girard, qui imprima en Latin cette institution l'an 1550 in-4°. ne mit point autour de l'épée entourée de flammes les paroles, non veni pacem mittere in terram, sed gladium, comme il les avoit mises au frontispice du Traité de Jean Calvin, contre la secte fantastique & furicuse des libertins, l'an 1545; mais j'ai observé aussi qu'il les employa dans l'édition Françoise de l'Institution, l'an 1553, in-4°. Au reste, je ne crois point que cette édition de Bale, per Thomam Platterum & Balthafarum Latium menfe Martio Anno 1536 foit la premiere.

C'est dans son Institution Chrétienne ( Liv. IV. Chap. VII. no. 27.) que Calvin parle d'une maniere si révoltante de la Religion des Papes & des Cardinaux. » Le premier article de leur fe-» crette Théologie qui regne entre eux ,

» dit-il, est qu'il n'y a point de Dieu. Le second, que tout ce qui est escrit

& tout ce qu'on presche de Jesus-

Christ n'est que mensonge & abus. Le troisseme, que tout ce qui est con-

tenu en l'Ecriture touchant la vie éternelle & la résurrection de la

chair, ne sont que pures fables. « Il

Paffage remarquable du livre de Calvin contre les Papes & les Cardiaux.

n'en falloit pas tant pour être justement traité de Calomniateur. Du reste il n'est pas le feul qui ait mérité une pareille censure. On nous assure que Castellan fut si scandalisé de la corruption qu'il remarqua dans la Cour de Rome, que même plusieurs années après il ne pouvoit y songer, ni en parler, sans une grande émotion. Il poussoit la chose si loin qu'il croyoit que la Religion n'étoit à Rome qu'une pure comédie dont on se servoit pour tromper le monde, afin de se conserver la domination. Memini eum aliquando, cum Pontificum Romanorum supinas libidines, avaritiam & rapacitatem, Religionis contemptum, superbiamque Cardinalium, luxum & ignaviam, nundinationesque, cauponationes, & flagitia reliqua Aulicorum Romanensium describeret, & cætera quæ tunc vidisset commemoraret, ità animo concitari & indignatione commoveri consuevisse, ut ei non modo in facie color, sed & toto corpore gestus motusque immutarentur, ut etiam mihi frequenter diceret sibi esse persuasissimum ne Pontifices quidem Romanos, Religionis & sacrorum Antistites, tot suis suorum flagitiis sceleribusque contaminatos, verè & ex animo Christum colere; quæ autem in Religione facerent, retinendæ dominationis causå, veluti larva ad fallendam apposi-

ta, eggregie simulare (a).

Eralme dit aussi qu'il a entendu de ses propres orcilles blasphêmer impunément à Rome, contre Jesus-Christ & ses Apôtres ; que des prêtres même du Palais du Pape avoient dit des horreurs, en célébrant la Messe, & cela à voix si haute que plusieurs des assistants les avoient entendus. At ergo Romæ his auribus audivi quosdam abominandis blasphemiis debacchantes in Christum, & in illius Apostolos, **i**dque multis mecum audientibus , & quidem impunè. Ibidem multos novi qui commemorabant se dicta horrenda audisse à quibusdam Sacerdotibus Aulæ Pontificiæ Ministris, idque in ipsa Missa, tam clare ut ea vox ad multorum aures perveniret (b).

On a trouvé fort mauvais, que Calvin, au lieu de se donner le nom de Cauvin, qui étoit celui de sa famille, il ait pris celui de Calvin. Monsieur Drelincourt l'a justifié sur cela comme

<sup>(</sup>a) Galland, in Vita Castellan. p. 27.

<sup>(</sup>b) Erasmus, Epif. XXXIV. Lib. XXVI. p. 1456.

il falloit, non-seulement par des exemples, mais aussi par une raison solide. Au fond, dit-il, le changement d'une lettre arrivée au nom de Calvin n'est pas considérable; & même il se peut dire qu'il est nul. Et de fait, ayant à traduire en Latin le nom de Cauvin, pour lui donner un air & une termination convenable au génie de cette langue-là, on ne l'a pu traduire autrement que par Calvinus. Car comme au lieu de Cauve en Picard, & de Chauve en François, tous les bons Auteurs disent en Latin Calvus : ainsi au lieu de Cauvin en Picard & de Chauvin en François, on ne peut dire en Latin que Calvinus. Or les premiers ouvrages de cet hommede Dieu, ayant esté écrits en Latin; & estant connu par-tout par ce nom de Calvinus, si lorsqu'il a écrit en François il eust pris un autre nom que celui de Calvin, l'on eut cru que l'ouvrage eust été d'un autre Auteur, & cela eut fait grand tort & au Public & aux Imprimeurs. Voici bien d'autres changements de nom: » Le plus insigne » affronteur de tous les hérénarques en » matiere de déguisements a été I can Cal-» vin, lequel, sur le commencement de » sa révolte, agité d'un esprit remuant, Tome VI.

50 ANALYSE

» & ayant peur de son ombre, changea plus souvent de nom que de chambre; car 1. L'an M. D. XXXIX, ayant à demy léché le petit oursat de ses premieres Institutions, il les préfenta au Roi François premier foubs le nom de JOANNES ALCVINUS, qui fut l'anagramme de son nom, & elles sont imprimées sous ce titre, A Strasbourg, per Vindelinum Ribelium mense Augusto Anno M. D. XXXIX. 2. L'an M. D. XLIII, il fe fit appeller JOANNES CALIDOE-NIUS d'un nom my party du Grec & du Latin, comme qui diroit Joannes de Calido vino: & c'est ainsi qu'il s'est signé à la fin des œuvres de Pacianus en l'Epître qu'il écrit à son amy Boygarde<sup>†</sup>, *Boygardo Joannes* Calidenius. S. C'est ce mot qu'on estime véritablement répondre au nom de sa famille, car le mot de Calidænius se tourne en François de Chauvin, & c'est en vérité à ce qu'on croit le vrai nom de son pere: 3. L'an M. D. XLVIII. il se fit nommicr JOANNES CARVINUS, comme qui diroit Chervin, & c'est ainsi qu'il s'est signé à la fin des Ænigmes d'Orus Apollo imprimées à Paris, chez

Chrestien Wechel, l'an M. D. LXIII. Per Joannem Mercerum, qui en sut le premier traducteur; car au-dessous de cette traduction il se voit une Epigramme qui porte pour titre JOAN-NIS CARVINI ad Mercerum Epi-gramma: 4. Depuis l'an M. D. L. il se fit appeller par les siens CHAR-LES de HAPPEVILLE qui sut un augure satal, dit Matthieu Launoy en sa réplique, que Calvin & les siens, devoient un jour happer & prendre les Villes par trabison & prendre les Villes par trahison, & » furprise, & se cacher dans nos murs, comme l'expérience de cinquante ans » nous a fait voir aux despens de tant » de noble sang qui s'est espanché pour » faire désemparer ces perfides des pla-» ces qu'ils ont tenu jusques à main-» tenant: 5. Pour ne flotter en une » continuelle bizarrerie il se fit appeller » JEAN CALVIN, & c'est ce nom qui » lui a demeuré jusqu'à maintenant. » Ces paroles de Garasse sont très-propres à dépayser tous les critiques qui ne sont pas à portée de consulter les grandes Bibliotheques, & pour moi je n'y suis pas, j'avoue que je me sens très-inca-pable de résuter comme il saudroit ce passage-là. Je suis persuadé qu'il est

¢2

plein de faussicés; mais n'ayant pas les livres qui me seroient nécessaires pour fournir des preuves littérales & démonftratives contre cet Auteur, je ne pourrai lui opposer que des probabilités. Son premier article sera discuté ci-dessous. Je ne puis rien dire sur le second; mais je me hazarde bien à lui foutenir qu'il fe trompe dans le troisseme: car quelle apparence que Calvin se soit amusé l'an 1548 à composer une Epigramme latine fur un ouvrage tel que celui d'Orus Apollo? Il y a infiniment plus d'apparence que le Joannes Carvinus de cette Epigramme est le véritable nom de celui qui la composa. Florimond de Remond affure que l'un des Apôtres du Calvinisme s'appelloit Jean Carvin venu du pays d'Artois, & qu'il régenta à Villeneufve d'Agenois & fit le Ministre fous la robe d'un Magister; & c'est apparemment le même que ce Joannes C. rvinus Médecin de Montauban, qui fit imprimer sept Dialogues de Sanguin:, à Lion chez Sébattien Gryphius, l'an 1562. Nous pouvons à coup sûr cé nentir Garasse sur le quatrieme article; car quelle extravagance ne seroitce point que de supposer que depuis l'an 1550 Calvin se voulût faire connoître

DE BAYLE. fous le nom de Charles de Happeville? Quel besoin avoit-il alors de se déguiser? Il vivoit en pleine sureté dans la Ville de Geneve; il étoit connu partout fous son véritable nom; il le mettoit à la tête de ses Livres ; il l'avoit rendu vénérable à tout le parti réformé. Garaffe confond les tems avec beaucoup d'ignorance : il devoit choisir une autre époque, comme a fait Papyre Masson, qui a débité que Calvin allant voir en Italie la Duchesse de Ferrare fe fit nommer Hepeville. Le cinquieme article de Garasse est le plus absurde de tous : il faut être d'une bêtise prodigieuse, pour oser faire imprimer que le dernier nom que ce Ministre se donna fut celui de Jean Calvin, après avoir porté depuis l'an 1550 celui de Charles de Happeville. Mr. de Sponde ne l'accuse d'avoir pris le nom de Carolus Heppevillus, que dans le voyage d'Italie en 1535. Notez qu'il l'accuse aussi de s'être donné en 1534 à Angoulême, le nom de *Deparcan*. Le frere de Papyre

Masson dit la même chose.

Nous avous déjà vu que Mr. Morcri prétend que Calvin a mis le nom d'Alcuin à la tête de ses Livres des Institutions, imprimées à Bâle l'an 1534.

ANALYSE Je ne saurois dire s'il se trompe ; ou s'il a raison : je n'ai pu trouver nulle part un exemplaire de la 1. Edition de cet Ouvrage de Calvin; mais ce qui m'empêche de rien déterminer, est que selon Mr. de Sponde ce ne sut que dans l'Edition de Strasbourg 1539, que l'Anagramme d'Alcuinus sut employée: sulle employée: sulle employée : sulle emplo ployée: Ipse ex paterno cognomine in latinam formam mutato, ex Calvino aliquando transpositis litteris Alcuinum sese nominavit, uti in institutionis suce Editione Argentorati 1539, nomen æmulatus magni illius Alcuini, qui Caroli Magni Præceptor fuit, & Paristensem Academiam instituit. Qui potius alia transpositione Lucianum se dicere debuisset. Ce latin n'est qu'une version un peu libre de ce passage de Florimond de Remond: » Il fe nom-» moit Jean Chauvin.... Mais comme » Luther changea fon nom: ausli celui-» cy print le nom de Calvin. Et comme » 11 ce nom ne luy sembloir encore assez » gloricux, ou plutôt infortuné parce que l'Anagramme de Calvin fait Lucian, il se donna le nom d'Alcuin, docte Précepteur de l'Empereur Char-» lemagne, & fut veue fa premiere » Institution imprimée à Strasbourg

DE BAYLE. ø l'an 1539. où il s'attribue ce nom. » Garasse, comme on l'a vu ci-dessus, a parlé plus précifément sur ce fait-là; car il marque le nom même de l'Im-primeur. Je n'oserois prendre la négative, n'ayant pu trouver aucun exemplaire de cette Edition de Strasbourg 1539, non plus que de celle de Bâle 1535; mais j'ose bien dire que si cet ouvrage a jamais paru fous le nom d'Alcuin, il y a plus d'apparence que ce fut dans la 1. Edition, que dans celle de Strasbourg 1539, puisqu'en 1539 Cal-vin, Professeur & Ministre à Strasbourg, n'avoit pas les mêmes raisons de se déguiser qui eussent pu le faire résoudre à prendre le nom d'Alcuin l'an 1535. Notez qu'on l'accuse d'avoir supposé un livre à Alcuin Précepteur de Charlemagne, c'est-à-dire, de l'avoir composé lui-même, & de l'avoir publié comme un ouvrage de cet Alcuin. L'Inquifition de Rome, & celle d'Espagne, ont condamné ce Livre-là comme étant une production de Calvin, faussement attribuée à Alcuin, Alcuin seu potius Calvinus. Ejus commentarii in libros, de Trinitate, omnino prohibentur. Elles ne marquent ni l'anné ni le lieu de l'imANALYSE cela d'une maniere si vague, qu'on peut croire qu'il n'y a aucun fondement dans cette démarche de l'Inquifition.

On ne s'est pas contenté de critiquer l'Institution de Calvin comme un Ouvrage pseudonyme, on a fort glofé aussi sur la figure que l'on prétend qu'il y fit graver, & l'on a dit que l'ouvra-ge même n'étoit qu'un recueil de pilleries. Cette figure, dit-on, étoit une épée au milieu des flammes avec ces mots, Non veni mittere pacem, sed gladium. Plusieurs Ecrivains ont assuré que ce fut là sa devise : Mr. Drelincourt foutient que cela est faux, & que la preuve en est impertinente. Car c'est, continue-t-il, comme si on me vouloit objecter les sigures symboliques qui ont esté mises à mon insquau frontispice de quelques-uns de mes livres, & me faire accroire que c'est là ma devise. Nous ne sommes pas responsables de ce que font les Imprimeurs qui se licentient en telles occasions, croyant que tout leur est permis aussi-bien qu'aux Poëtes & aux Pcintres... En regardant cette devise de plus près, je trouve qu'elle n'est ni de Calvin, ni de son Imprimeur, mais de Jesus-Christ lui-même

DE BAYLE. 57
qui dit formellement, qu'il n'est point
venu mettre la paix en la terre, mais la guerre, l'épée & le feu. Tellement que tous les traicts & toutes les subtilités du Jesuite transpercent Jesus-Christ notre Sauveur lui-même , & fournissent des armes aux Athées contre sa sainte doctrine. Quant au forsait de Plagiaire dont on accuse ce grand auteur, vous n'avez qu'à lire ces paroles de Mr. de Sponde: Secedens Angolismam ibi triennium... commoratus, pestilentem suam institutionem fabricare cœpit ex locis communibus Melanchtonis, Hyperii Sarcerii, & id genus quisquiliis magna parte consarcinatam: quamquam Westphalus Lutheranus scribens postea adversus eum meram Oecolampadii doetrinam, sed immutatam paululum atque amplificatam, in ed contineri ait. Cet Annaliste n'est ici que le tractucteur de ce passage d'un autre Ecrivain : C'est à Angoulême où Calvin ourdit premierement, pour surprendre la Chrétienté, la toile de son institution, qu'on peut appeller l'Alcoran, ou plutôt le Talmud de l'hérésie, estant un ramas de toutes les erreurs quasi du passé, & qui seront, ce croy-je, à l'avenir, qu'il ramassa, en partie dans les lieux com-

muns de Melanchton, de Hyperius; dit que ce n'est que la sapience d'Oecolampade un peu déguisée & amplifiée.
Il est certain que la sconde édition de
cet ouvrage de Calvin étoit achevée lors
qu'Hyperius étoit encore dans l'obscurité, & avant qu'il se sût fait connoître par des ouvrages de Théologie. Je ne dis pas tout-à-fait la même chose d'Erasme Sarcier, je n'ignore pointqu'avant l'année 1539 il étoit auteur de quelques livres; mais tous ceux qui sont capables de discernement auront bien-tôt décidé, s'ils les comparent avec l'institution de Calvin, que celui-ci n'étoit pas un homme qui cût besoin d'être plaigiaire à cet égardlà, ni qui cût voulu le devenir à un tel prix. La main de maître se fait tellement sentir dans cet ouvrage, & avec une telle supériorité de génie, que l'ac-cusation de plagiat ne peut passer que pour ridicule auprès de bons connois-seurs. Le temps n'ôte rien à l'estime de l'institution de Calvin: plusieurs de ceux qui ne peuvent point la lire en la langue des savants, sont fachés de trouver barbare l'ancienne verfion françoife. C'est en leur faveur qu'un Ministre réfugié a entrepris une nouvelle version:

il a mis déjà en nouveau François le I. & le II. livre, & il continue fon travail. Ne leur en déplaise, ils se montrent ou trop dégoutés, ou trop ignorants. Le stile françois de Calvin, qui étoit fort bon en ce siecle-là, n'est pasencore inintelligible. Je connois des gens de bon goût, qui lisent avec plaisir la version qu'il a donnée lui-même de son ouvrage, & de laquelle la meilleure édition est, ce me semble, celle de Geneve, 1560, in-folio, chez Conrard Badius, ou plutôt celle qui fut faite dans la même Ville deux ans après. Confirmons par un passage de Pasquier l'une des choses que je viens de dire. Calvin estoit homme bien escrivant tant en Latin que François, & auquel notre langue Françoise est grandement redevable, pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traits.

## G. III.

D'une Réfutation de l'Institution Chrétienne, par Corneille Schultingius. Nouvelles Observations sur les diverses Editions de l'Ouvrage de Calvin.

Corneille Schultingius, Licentié en

Théologie & Chanoine de St. André à Cologne, après avoir publié pluficurs ouvrages contre les Protestants, entreprit comme son chef-d'œuvre de resuter l'Institution de Calvin. Je vais parler de cette Résutation; ce qui me donnera occasion de mettre ici un supplément à ce que j'ai déja dit des dissérentes Editions de cet ouvrage de Calvin.

Schultingius intitula ainfi le premier Tome de sa Résutation. Bibliothecæ catholicæ & orthodoxæ, contra summam totius Theologiæ Calvinianæ in Institu-tionibus Joannis Calvini & locis communibus Petri Martyris, breviter comprehensæ: vel potiùs variarum Lectionum & Animadversionum contra primum librum Institutionum Joannis Calvini Tomus primus. Les titres des Tomes suivants ne different de celui-là qu'à l'égard du numero tant du Tome, que du livre de l'Institution, qui est refuté. On peut assurer raisonnablement que cet ouvrage de Schultingius n'est qu'un tas informe de Recueils, & qu'une pénible rapsodie. Ce n'est presque qu'un carton de passages empruntés , & qu'un indice des auteurs qui ont traité contre Calvin les matieres controversées. Les fautes de poncluation & d'ortographe,

& de toutes les autres especes où peuvent tomber les Imprimeurs, y sont innombrables; mais quoi qu'il en soit il peut servir de répertoire, & j'y ai trouvé des faits concernant l'Institution de Calvin qui m'ont paru dignes de remarque, lors même qu'ils sont sabuleux.

Notre Chanoine débute par une comparaison entre l'Institution de Calvin & les lieux communs de Martyr. Il trouve dans ces deux ouvrages la même disposition des matieres, le même ordre de livres & de Chapitres, & les mêmes arguments contre la catholicité. Il ne veut point prendre parti sur la question, fi Calvin est plagiaire de Martyr, comme de grands hommes le croient, ou si Calvin a tout tiré de fon propre fonds, comme le croient quelques autres; mais en tous cas il décide que Martyr étoit plus favant que Calvin. S'il avoit lu la préface des Lieux communs de Martyr, il avoit su communs de Martyr, il auroit su certainement à quoi se déterminer sur la question du Plagiarisme; car il paroît par cette préface que ces lieux communs furent dressés après la mort de Martyr. M. Burnet s'est servi de cette remarque pour relever une beyue de M. Varillas. Souvenons-nous que Martyr n'embrassa la Résormation qu'en 1542 & qu'il mourut trois ans après la derniere révision de l'Instituton de Calvin, d'où il résulte que ses Lieux communs, ni même ses autres Ouvrages, n'ont pu servir de modele ni de source à l'Institution, dont la troisseme édition augmentée par l'Auteur est de

l'an 1543.

Après cela le Chanoine fait confidé-rer le grand crédit que cet Ouvrage de Calvin a obtenu chez les Protestants. Il cite un ministre qui en a donné un abrégé en langue Allemande, & qui assure que depuis la naissance de Jesus-Christ il n'a point paru d'Ouvrage plus utile ni plus saint que celui-là. Il dit que Piscator dans son Epitome du même livre , & Beze dans la Préface de fa Confession de foi, font le même jugement, & que peu s'en faut qu'en Angleterre on ne donne à l'Institution de Calvin la préférence sur la Bible; que les Evêques ordonnent à tous les Ministres d'apprendre presque par cœur ce livre-là; qu'on le met sur la chaire des Eglises; qu'en Ecosse on fait commencer par la lecture de cette Institution les études de Théologie : qu'à Heidelberg, à Geneve, à Herborn, & dans les Uni-

DE BAYLE. 63 versités Calvinistes, on l'explique publiquement; qu'en Hollande les Laïques aussi-bien que les Ministres l'ont toujours entre les mains relié magnisiquement. Voilà le précis d'un discours plus ample que je rapporterai tout en-tier pour la rareté du fait selon le Latin de l'Auteur. In Anglia ejus (Calvini) Institutiones ipsis penè Biblicis Scrip-turis præferuntur, mandant Pseudoë-piscopi omnibus Ministris, ut penè ad verbum has ediscant, nec unquam de manibus deponant: collocantur in tem-plis sublimi loco in pulpito, custodiuntur tantâ diligentiâ ac si Sybillina forent oracula quæ summå sidelitate apud Romanos observata fuisse, veteres Romani Scriptores tradidére. In Scotia omnes studiosi adolescentes post susceptum gradum magisterii, studium Theologia ab his principiis nempe lectione

Institutionum inchoant. Omnes Apostatæ, Monachi, Sacerdotes, Canonici,

quotquot à nobis ad ipsos deficiunt, jubentur initio suæ scilicet conversionis fundamenta prima Theologiæ ex hisce

Institutionibus addiscere, ut ex Synodis eorum Belgicis Collegii Heidelberga, Genevæ, Herbornæ& in Univerfitatibus Calvinistarum yel ipsæ Insti-

tutiones, vel earum compendia publice à Doctoribus studiosis Theologia explicantur. Hæ Institutiones ab ipsis in omnes linguas vertuntur, ut omnium nationum homines hoc veneno pestifero inficere, & corrumpere possint. In Belgio nullus est verbi minister & præco, nullus Senatorii Ordinis vir paulò latior, nullus præses, vel præsectus, breviter, nullus sacrarum Litterarum cupidus (omnes autem penè sunt ejusmodi in Theologia Calviniana versáti à supremo Confiliario usque ad infimum auri-gam & nautam) qui non hasce aureas scilicet corum judicio Institutiones nocturnâ verset manu, versetque diurnâ, extrinsecus auro, purpurâ omnique pretiosissimo ornatu vestiunt & ornant tamquam præstantissimam margaritam evangelicam & quasi thesaurum cælitùs delapsum, ex his libris omnes controversias decidunt & dijudicant. Chacun voit qu'il y a trop d'hyperboles & de puériles exagérations dans ce pasfage.

Voyons ce qu'il dit sur les Editions

de l'Institution de Calvin.

Il trouve qu'elles devinrent plus exactes à proportion que l'auteur les multiplia, & qu'ainsi comme la pre-

miere est la plus imparfaite, la derniere qui est celle de l'an 1559 est la plus parfaite. Il lui semble que Calvin, traitant cet ouvrage comme sa production savorite, appliqua tout son esprit & toutes ses forces à la corriger, à l'embellir, & à l'augmenter, afin d'y donner un système bien complet & une parsaite idée de sa théologie. Videtur autem mihi Joannes Calvinus, ab eo tempore quo scribere cœpit, deinceps usque ad sinem vitæ suæ, omne studium Juum omnemque operam & vires ad has Institutiones augendas, locupletandas sic contulisse, ut sua Theologia perfectum ideam & specimen exhiberet. Cette pensée s'accorde assez bien avec la Préface qu'il a mise au devant de l'Édition de l'an 1559. Schultingius observe que la premiere Edition est de Bale 1536, in-8°, que la feconde est de Strasbourg 1539, in-folio, que la troisieme est de Geneve 1559, in-folio & in-8°. Que celle que l'Université d'Heidelberg fit faire l'an 1572 est différente des autres en plusieurs choses, & la pire de toutes; qu'on en fit deux à Lausanne avec des Scholies, l'une en 1576, l'autre en 1585, que la Traduction Allemande d'Heidelberg s'éloigne

prodigieusement du texte de Jean Calvin ; que la premicre , favoir celle de Bâle 1536 , n'est divisée qu'en huit Chapitres, & ne contient aucun Avertissement au Lecteur; que le Catéchisme de Geneve a été joint à la troisieme Edition; que Bellarmin, au Chapitre IV du Ir. Livre de Pontifice, allégue une Edition de l'an 1554, & montre en quoi elle est contraire à l'Edition qui fuivit ; que l'Edition de Strafbourg 1539 porte ce Titre, Institutio Christianæ Religionis nunc vere demum suo titulo respondens, autore Alcuino: Argentorati apud Wendelinum mense Augusto anno Domini 1. 5. 3. 9. & qu'on lit au haut de l'Epître Dédicatoire Potentissimo illustrissimoque Monarchæ magno Franciscorum Regi Principi ac Domino suo Alcuinus, ce qui insinue que c'est Alcuin qui adresse la parole à Charlemagne; le faux nom d'Alcuin ayant paru dans la premiere Edition, c'est à tort que l'on a mis à la seconde nune demum suo titulo respondens ; que l'on trouve beaucoup de variations dans la doctrine de Calvin lorsque l'on confere ensemble les Editions qu'il a données de ce Livre; que les Editions données par les Libraires sans

sa participation varient encore plus, on y a joint, on y a changé, on y a ôté beaucoup de choses selon le goût particulier de certaines gens : si sapius & plures editiones inveniantur, funt Typographorum, non Calvini, ibi sunt multa adjecta , mutata , ablata pro judicio privatorum hominum; que la méthode de cet ouvrage est merveilleuse, & qu'elle peut être comparce aux Instituts de Justinien qui, comme le reconnoissent justement les Jurisconsultes, ont été dressés avec tant d'ordre & de symmétrie que rien plus. Methodus profecto aded insignis est & artificiosa, ut cum Institutionibus Justiniani conferri possit, quo Libro Jureconsulti merito sentiunt, nihil scriptum esse magis methodice, nisi forte hoc alicui meritò displicere possit quod de principiis Theologiæ ( à quibus omnis ordiri debet disputatio) non in primo statim libro, ut fieri opportuisse multi sentient, sed in ultimo libro 4. tractarit, nempe de auctoritate Ecclesiæ, Pontificis, Conciliorum, & sacræ scripturæ. Methodum Albertus Pighius valdè laudat & silum orationis ac stylum dicendi. Qu'aussi-tôt que cet ouvrage de Calvin fut sorti de dessous la presse à Stras-

ANALYSE bourg, environ l'an 1545, Bernard Cincius Evéque d'Aquila en apporta un exemplaire au Cardinal Marcel Cervin, Légat du pape à la Cour de l'Empereur; que ces deux habiles hommes ayant jugé que c'étoit un livre plus dangereux que ne l'étoient les autres Ecrits des Luthériens, le donnerent à examiner à Al-hert Pighius qui ayant jugé que Calvin étoit un Antagoniste digne de lui, entreprit de le réfuter; & qu'il commença par la maticre de la Grace & du Franc-Arbitre, fur quoi il publia dix livres contre Calvin; qu'il avoit dessein d'en publier d'autres sur la justification, & sur le principe de la foi, mais que la mort l'empécha de les achever. Hic (Albertus Pighius) Calvinum nequaquam contemnendum sed dignum antagonisten , quo cum congrederetur , in quem Calamum stringeret, ac pro pietate & orthodoxa fide decertaret judi-cavit. Quo factum est, ut decem libros de gratia, & libero arbitrio contrà Joannem Calvinum in lucem emiserit, cui si diuturnior vita supersles fuisset, proposuerat ctiam de justificatione hominis, & de principiis credendorum contrà eundem Cals inum scribere, & ad ista tria primaria puncta cistdemque

annexa, nempè de gratia & libero arbitrio, de justificatione, de principiis credendorum inchoatos non absolvit, nec in lucem edidit.

Faisons quelques notes sur ces récits

du Chanoine de Cologne.

I. Premierement il faut établir comme un fait certain, que l'Epître dédicatoire de l'Institution sut datée de Bâle, non pas le premier d'Août 1536 , comme portent plusieurs éditions , mais le I Août 1535, comme on le voit dans quelques autres. Cest un grand préjugé que la premiere Edition est de l'an 1535, puisqu'il y a beaucoup d'apparence que l'ouvrage étoit achevé d'imprimer lorsque, l'Auteur data l'Epitre dédicatoire. S'il l'étoit, nous aurions lieu de conclure que l'exemplaire que l'on garde dans la Bibliotheque de Geneve, qui est tronqué des 42 premieres pages, mais qui marque à la fin qu'il a été achevé d'imprimer au mois -de Mars 1536 n'est pas de la premiere Edition; car s'il l'étoit, il faudroit dire que Calvin partit de Bâle avant que son livre fût imprimé, & que l'Imprimeur ne se hâta guere, & n'acheva l'Edition qu'au mois de Mars 1536. Cela n'est point probable, & l'est beaucoup moins que de supposer qu'un livre aussi-bien écrit que celui-là, & si propre au temps, sut débité avec une telle promptitude qu'il fallût bientôt souger à une seconde Edition qui sut achevée au mois de Mars 1536. Prencz bien garde, 1. que Theodore de Beze assure que Calvin sit imprimer à Bàle son Institution, & ne partit de Bàle qu'après l'Edition du Livre: 2. qu'il rapporte tant de voyages de l'Auteur depuis ce temps - là jusques à l'Eté de 1536, qu'il faut que Calvin soit sorti de Bàle peu après la date de l'Epître dédicatoire. On objectera que l'Imprimeur a marqué au Titre l'an 1536, quoique l'ouvrage sût en vente dès le mois d'Août 1535. J'avoue que l'anticipation sur l'an suivant est fréquente parmi les Libraires, mais ordinairement ils ne commencent pas au mois d'Août, ils ne commencent pas au mois d'Août, & enfin cela ne leve point la difficulté que je fonde sur la date du mois de Mars 1536 qui se voit à l'Exemplaire de Geneve. Je conclus qu'encore qu'il y ait quelque apparence que la premiere Edition a éte marquée sous l'an 1536 par le Libraire, il est vraisemblable aussi qu'elle sut datée de l'an 1535. C'est ainsi que l'on se pourroit donner carriere de part & d'autre dans le pays vaste de la probabilité, si l'on n'avoit pas un point fixe qui termine à mon avantage toute la dispute. Ce sont les paroles mêmes de Calvin, que j'ai citées en un autre endroit, & par lesquelles nous apprenons qu'il sortit de Bâle un peu avant que son Livre y eût vu le jour. Voilà une preuve démonstrative que l'Edition achevée au mois de Mars 1536 n'est pas la premiere.

II. En second lieu je remarque que Schultingius a eu droit de ne compter pour la seconde & pour la troisieme Editions que celles qui ont été faites sur les Révisions de Calvin. Il fait bien selon cette regle de donner le second rang à l'Edition de Strasbourg 1539, mais il a tort de compter pour la troisieme celle de Geneve 1545: car elle avoit été précédée de celle de Strasbourg 1543 corrigée & augmentée par

l'Auteor.

III. Ce qu'il remarque que le Catéchisme de Geneve sat joint à la troisieme Edition, c'est-à-dire selon son compte, à l'Edition de Geneve 1545, pourroit être vrai; car l'Epître dédicatoire de ce Catéchisme est datée du 28 de Novembre 1545. Calvin composa en François ce Catéchisme l'an 1536, & le publia en Latin à Bâle l'an 1538. Il en changea la forme l'an 1541, la réduisant en bonne méthode par Demandes & Responses pour estre plus aisée aux enfants, au lieu qu'en l'autre les choses estoient traitées par Sommaires & briefs Chapitres. Il en fit lui-même une traduction latine qui sut imprimée l'an 1545. Elle est à la fin de l'Institution à l'Edition de Geneve 1550, & pourroit bien être aussi à celle de 1545, comme Schultingius le remarque. Nous avons vu ailleurs qu'un docte Dominicain a sixé l'époque de cet Ouvrage à l'an 1540, tant pour l'Edition Françoise que pour l'Edition latine. Il y a un peu d'erreur dans son calcul.

IV. Je ne puis passer à Schultingius la Chronologie dont il se sert à l'égard de l'Edition qui anima Piglius à écrire contre Calvin. Ce ne sut point celle de l'an 1545, ni même celle de 1543, mais celle de l'an 1539. Il n'étoit plus en vie l'an 1543. Son livre avoit paru quelque temps apparavant, & sut réstuté par Calvin au commencement de

l'année 1543.

V. Notre Chancine a du compter felon son principe l'Edition de 1559 pour la derniere, car Calvin mit alors la derniere main à son ouvrage, & n'y a rien ajouté ou changé depuis. L'ai l'Edition Françoise de Geneve 1566, in-folio; elle n'a point d'autre Préface que celle de l'an 1559, & si elle contient deux Indices qui ne sont pas dans celle-ci, Calvin n'en est pas l'Auteur. Marlorat les composa avec un soin tout particulier l'an 1562. Il ne se fia point aux quottations mises en la marge, & imprimées par ci-devant: car ayant tout veu & conféré il trouva qu'il y en avoit beaucoup de fausses, plusieurs omises, & aucunes n'estans en leur lieu. Il restitua le tout le mieux qu'il luy fut possible & ajousta ce qu'on avoit laisse.

VI. J'ai un peu de peine à croire qu'il y ait des Editions de l'Institution où l'on ait changé , ajonté & retranché autant de choses que Schultingius l'afsure. La vérification seroit difficile, vû le nombre prodigieux des Editions de

cet Ouvrage de Calvin.

Il a été si souvent réimprimé, qu'on ne peut comprendre que l'Auteur des Essais de Littérature ait fait un article de l'Institution Chrétienne de Calvin, fans dire aucun mot qui fit compren-

Tome VI.

ANALYSE dre qu'elle a été imprimée plus d'une fois. Il s'est contenté de remarquer que l'Auteur la publia à Bale vers l'an 1534. Je ne sais s'il s'appereut lui-même de ce défaut, ou si quelques-uns l'en avertirent; mais il y remédia par une Addition à la fin de son livret : Cette Addition nous apprend que cet Ouvrage de Calvin est daté de Bâle le 2. Août 2536; que ce n'étoit en quelque maniere que l'ébauche d'un plus grand ouvrage, que c'est alors que Paul Thurius sit ce Distique qui sit tant de bruit; qu'il y a eu de ce Livre cinq Editions, celle de Bale 2535, celle de Strasbourg 2539, la séconde de Strasbourg 2 543, la troisieme de Strasbourg in-4. 2544, celle de Geneve qui est la cinquieme 2550, & qu'en 2558 l'Auicur revit son Livre & le divisa en quatre parties. Je voudrois qu'il eût corrigé la fausse date du 2. Août 2536. Il y étoit obligé plus que tout autre, puisqu'il étoit prêt à dire que la premiere Edition est de Bale 1535. Il seroit bien embarrassé s'il s'engageoit à prouver que Paul Thurius fit son Distique l'an 1535. Rien n'est plus aisé que

de lui prouver qu'il a eu tort de réduire à cinq les Editions de l'Institution de

Calvin. Il en compte lui-même six; car sans doute il a prétendu que la révision saite par Calvin en 1558 sut suivie d'une nouvelle Edition, & il est très - vrai qu'elle le sut. On trouvera étrange avec beaucoup de justice, que l'Auteur des Essais de Littérature, ayant eu pour but de ne parler que des Livres rares, ait sait un article de l'Institution de Calvin; car jamais Livre n'a été aussi commun que celui-là: il a été réimprimé tant de sois, qu'on en trouve des exemplaires jusques dans les rues de la fripperie, dans toutes les villes de Hollande; & à moins que l'Edition ne soit belle, & in-folio; ils ne coutent pas plus de trois ou quatre sols.

On a fait une remarque qui témoigne que ce Livre de Calvin a été criblé, épluché, anatomisé, en toutes manieres, par les Catholiques Romains. On a pris garde que le premier mot est toute, & le dernier impiété; & cela a paru bien mystérieux. Le fait est certain dans la Traduction Françoise; mais non pas dans l'original Latin. Institutionem Calvini observarunt quidam hoc verbo omnis incipere & in issud impietas dessinere; id tamen præter mentem Authoris, ità divino consilio contigisse

75

cenfent, ut argumento fit Librum totius impietatis esse quasi Encyclopædium,

eaque sola constare.

Les Editions de l'Institution de Calvin que j'ai vues sont les suivantes: celle de Geneve 1550, in-4°. ex officina Joannis Gerardi; celle de Robert Estienne 1553, in-folio. Ces deux-là font en Latin & ne contiennent que XXI. Chapitres divisés chacun en plu-fieurs Sections. L'Edition Françoise de Geneve, chez Jehan Gerard 1553 in-4. L'Edition latine de Geneve, chez Francois Perrin 1568, in-folio. Six autres Editions Françoises de la même ville : une chez Conrard Badius 1560, infolio; une de l'Imprimerie de Jaques Bourgeois 1562, in-4°.; une de l'imprimerie de Thomas Courteau 1564, in-80.; l'Edition Françoise de Lion chez Jean Martin 1565, in-8°.; une chez François Perrin 1566, in-folio; & une de l'Imprimerie de Jacob Stoer 1609, in-folio. J'ai vu aussi l'Edition latine faite à Geneve par Jean le Preux, infolio l'an 1590. Elle est augmentée d'Analyses, & de quelques autres piéces composées par divers Auteurs. Les Editions de Geneve, in-8°, chez Jean le Preux 1592 & 1602, font conforme DE BAYLE. 77 à celle - là. J'ajoute que l'Edition de Geneve 1617, in-folio apud Joh. Vignon, Petrum & Jacobum Chouet, fait le fixieme volume d'une Edition latine des Œuvres de Jean Calvin. Avec fes Lettres elle fait de même un Volume de fes Œuvres de l'Edition d'Amfterdam chez Jean Jaques Schipper en 1667 in-folio.

## §. I V.

Des Ecrivains de réputation ont débité férieusement que Calvin vouloit faire accroire qu'il ressussitioit les morts. Ce qu'on doit penser de ce conte.

Claude Despense a été sans contredit un habile homme, & l'un des plus illustres Ecclésiastiques du XVI Siecle: rependant il a été assez simple pour se harger du débit de cette mauvaise sale. Alii etiam illum nescio quem vilum pro mortuo cadavere excitando iniverso etiam teste populo suppossuisse abulantur, quod non minus putidum rendacium quam si Romæ Papa suisse ciceretur, ausus est rapsodus ille Sorsonicus Claudius Spensa maledicentisimo quodam libro inculcare. S'il y eût

8 ANALYSE

eu en ce temps - là des Missionnaires couteliers ou cordonniers de leur méticr, on ne trouveroit pas étrange qu'ils cussent diverti la populace les jours de fêtes dans les carrefours par le récit burlesque de ce conte; mais l'on ne peut affez s'étonner que des gens graves l'ayent voulu publier. Ceux qui ont eu cette soiblesse ne sont pas beaucoup de pitié, quand on les voit sous la férule de Théodore de Beze : Si c'étoit pour un autre sujet, la censure paroîtroit trop violente: Si Calvin cût eu l'aventure dont parle Bolsec dans son chapitre XIII. S'il avoit voulu ressusciter un qui faisoit le mort, & qui se trouva mort effectivement, Baudouin ne l'auroit pas épargné; il lui auroit fait soussire toutes les mortifications qu'une fourberie aussi criminelle que celle-là auroit méritées. Il n'en a rien dit, ni directement ni indirectement: concluons de ce silence que l'historictte n'est qu'un Roman ridicule. Bolsec n'en donne pour tout témoin qu'une semme bannie de Geneve. C'étoit, dit-il, la semme de celui qui avoit promis de faire le mort, & de revivre à la parole de Calvin. Voilà un beau témoir! On la pouvoit juger, on la pouvoit condamner par ses

DE BAYLE. 79 paroles. Elle avouoit, qu'afin d'avoir part aux aumônes de l'Eglise, elle s'étoit engagée à servir Calvin dans une fraude détestable, & qu'elle avoit joué la comédie jusqu'à ce que la perte de fon mari la contraignit d'éclater. N'étoit-ce point se reconnoître coupable de calomnier Calvin, en faveur de ceux qui la payeroient pour cela? Et ne falloit-il pas être ou aussi simple qu'elle étoit méchante, ou aussi méchant qu'elle-même, pour faire valoir fon conte? Un grand nombre d'Ecrivains se sont parés de cet ornement. Le Continuateur de Baronius est de ce nombre. Le Pere Labbe a marqué l'année de ce beau prodige , on pourroit même , si l'on vouloit pointiller , lui soutenir qu'il en a marqué le jour; car voici comme il s'exprime fous l'année 1553. » Cal-» vin fait brûler Michel Servet à Ge-» neve le 27 d'Octobre, & voulant » par ses prieres ressusciter un pauvre » qu'il avoit suborné pour contresaire le mort, lui causa véritablement la » mort.» Monfieur Varillas a été affez éclairé pour connoître le ridicule de cette fable; mais non pas affez hardi pour publier son sentiment : il a retranché de l'Histoire de François I. ce

qu'il avoit dit là-dessus; mais comme l'on avoit des copies de son manuscrit, on a pu connoître ses pensées, & en saire part aux lecteurs dans l'Edition de Hollande. Voici ce qu'il avoit dit, & qu'il n'a osé publier: Calvin étoit bien ésoigné d'entreprendre de ressuscriter les morts, sui qui soutenoit que les vrais miracles étoient tout-à-fait inutiles après le premier établissement de la religion chrétienne, ou de préter à usure puisqu'il se contentoit de cent écus de gages pour l'entretien de sa famille.

## §. V.

Désintéressement de Calvin. Il ne s'est jamais soucié d'amasser du bien.

Qu'un homme qui s'étoit acquis une si grande réputation, & une si grande autorité, n'ait eu que cent écus de gages, & n'en ait pas voulu avoir davantage, & qu'après avoir vécu jusqu'à l'âge d'environ cinquante-cinq ans avec toute sorte de frugalité, il ne laisse à ses héritiers, y compris sa Bibliotheque, que la valeur de trois cens écus, est une chose si héroïque, qu'il saut être ladie d'esprit pour ne la pas admirer.

Accumulandis scilicet opibus studuit, cujus bona omnia care etiam divendita ipsius Bibliotheca, vix trecentos aureos æquarant, ut non minus scite quam vere calumniam istam longe impudentissimam refellens hæc verba usurparit. (in Præfat. in comment. in Pfalm. ) Me non esse pecuniosum, si quibusdam vivus non perjuadeo, mors tamen oftendet. Testari certè potest Senatus, qu'um perexigua essent ejus stipendia, tantum abfuisse, ut in ils non acquiesceret, ut ampliora etiam oblata pertinaciter recusarit. C'est une des plus rares victoires que la vertu & la grandeur d'ame puissent remporter sur la nature, dans ceux même qui exercent le ministere évangélique. Calvin a laissé des imitateurs pour ce qui est de la vie active, zélée, affectionnée au bien du parti : ils emploient leurs voix, leur plume, leurs pas, leurs follicitations, à l'avancement du regne de Dieu, mais ils ne s'oublient point eux-mêmes, & ils font, ordinairement parlant, un exemple que l'Eglise est une bonne mere, au service de laquelle on ne perd rien : ils vérifient la doctrine de saint Paul, que la piété a les promesses de la vie présente, & de celle qui est à venir; en un mot, Dieu

répand de telle sorte sa bénédiction sur la vigilance avec laquelle ils prennent foin de leurs affaires domestiques qu'on les voit jouir de pensions considérables, & laisser un bon patrimoine & de bons établissements à leurs héritiers. Ils distribuent des aumônes, ils font de grandes charités : cela n'est pas difficile; on les rend dépositaires & non comptables des sommes que d'autres destinent à des œuvres pies. En un mot, un testament comme celui de Calvin, un défintéressement comme le sien, est une chose tout à fait rare, & capable de faire dire, Non inveni tantam fidem in If-raël, à ceux qui jettent la vue fur les Philosophes de l'ancienne Grece. Lorsque Calvin prit congé de ceux de Strasbourg pour retourner à Geneve, ils lui voulurent continuer sa bourgeoisse, & le revenu d'une prébende qui lui avoit, été assigné: il accepta leurs offres quant. au premier point, mais non pas quant au revenu. Id tandem Argentinenses: concesserunt, ea tamen conditione, ut jus Civitatis honorarium, quod in Calvinum contulerant, salvum esset, & præbendæ, quam vocant, annuos reditus retineret; quorum illud probavit Calvinus, istud verò ut acciperet numDEBAYLE. 83 quam ab eo extorqueri potuit, ut qui nihil minùs quàm opes curaret. Il avoit amené l'un de ses freres à Geneve, & il ne songea point à l'avancer aux honneurs, comme seroient d'autres s'ils avoient le même crédit que lui. Il prit soin à la vérité de l'honneur de sa famille; car il travailla à le dégager d'une semme qui commettoit adultere, & à lui obtenir la permission d'en prendre une autre: mais ses propres ennemis rapportent qu'il lui sit apprendre le métier de rélieur de livres qu'il exerça toute sa vie;

## §. V I.

Du jugement que l'on assure qu' Erasme fit de Calvin après avoir conféré avec lui sur les disputes de ce temps-là. Témoignage de Guy-Patin en su faveur.

Calvin » s'arrêta quelque temps à Bale, & Bucer l'ayant présenté à Erasme, ce grand homme qui se connoissoit assez en gens, s'étant entretenu avec lui de la religion, dit » hautement que l'Eglise avoit élevé » en la personne de ce jeune homme » une peste qui lui seroit fatale. » Ce

sont les paroles de Moreri. Je ne pense pas qu'il soit allé jusqu'à la source, c'est-à-dire, jusques au livre de Florimond de Remond; & je m'imagine que tout au plus il n'a remonté que jusqu'aux Annales de Mr. de Sponde. Quoi qu'il en soit, citons l'Ecrivain ori-ginal & primitis: » Le Gressier du Par-» lement de Paris, marry de la faute » de son frere, le suit bien avant en » pays, & le ramene en France, laif-» fant son Calvin en Allemagne, qui » se mit en la compagnie de Roussel, dont j'ai ci-devant parlé, comme son serviteur. Là il vit la plûpart de ceux qui remuoient les consciences des peuples, mesme Bucer, qui le présenta à Érasme, lequel estoit aux écoutes, sans se laisser emporter à la foule. Comme Bucer luy eut fait cas de cet excellent esprit, & qu'Erasme eut communiqué avec lui quelque temps des poincts espineux de la religion : tout estonné de ce qu'il avoit descouvert en cette ame , il dit à Bucer, luy monstrant Calvin,, Video magnam pestem oriri in Ecclesia contrà Ecclesiam; je voy une grande peste naistre en l'Eglise contre l'Eglise. "Beze, en la préface de Josué,

met ce voyage en l'an 1534: remarquez bien cela, comme une preuve qu'il adopte ce petit point de chronologie. Nous verrons bientôt que c'est à son dam, puisque trente pages après, il raconte que Calvin craignant être surprins à Poitiers sut voir à Nérac Rous-sel & le Fevre, & qu'il remarque tout de nouveau que Calvin avoit été le serviteur de Roussel au voyage d'Allemagne, Calvin, continue-t-il, ayant prins congé d'eux, retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot, il fort la torche en la main, & l'ame outrée de courroux, résolu de mettre le feu en sa patrie, qu'il ne vit jamais depuis, laquelle ingrate qu'elle estoit, luy refusoit, disoit-il, sa demeure: il se retire à Strasbourg, se rendant deux ans entiers auditour se disciple de Buser, qu'elle tiers auditeur & disciple de Bucer, qui le receut comme un homme qu'il jugea soudain propre à mettre le trouble en l'Eglise.... Il luy communique son ins-

veni mittere pacem, fed gladium. . . . Pendant son sejour à Strasbourg, les François qui fuyoient les feux de la France, estoient consolés & assistés par Calvin, qui commença des-lors à se mettre en crédit & réputation partout.... Or ayant ouy nouvelle que la Duchesse de Ferrare.... commençoit de cognoistre la vérité, il s'en va la trouver, & après qu'il eut affez couru, il print la route de Geneve, à laquelle il s'estoit fait recognoistre lors de jon passage avec du Tillet, & à l'instigation de Farel il y prit la charge de lire la Théologie, & faire quelque exhortation aux Réfugiés. Notons qu'il a mis en marge que la premiere impression de l'intitution de Calvin fut l'an 1534. Nous avons ici la source des Anachronismes pitoyables de Mr. Varillas.

Ils sont encore plus grossiers dans le récit de Florimond de Remond : j'en vais convaincre les esprits les moins raisonnables, & d'abord s'observe que le voyage de Rouffel en Allemagne fut une suite de la premiere dispersion des prédicateurs de la réforme. C'est un événement de l'année 1523. Farel l'un d'eux s'en alla en Suisse : le Fevre d'Etaples print la route de Guienne. . . .

87

pour le regard de Roussel il gaigna l'Allemagne, desireux de voir Luther ce grand homme duquel tout le monde parloit tant. J'emprunte ceci de Florimond de Remond, qui ajoute, que Roussel revenu de ses voyages, sut reçu en Bearn par la Reine de Navarre, & la suivit à Paris, & y prêcha, & y sut emprisonné, & après son élargissement se retira à Nérac, & passa en France tout le reste de sa vie. Ce sut à Nérac que Calvin le vit, comme cet auteur nous l'a conté ci-dessus. Il résulte de ces choses, que si Calvin avoit été le valet de ce Roussel dans le voyage d'Allemagne, il auroit eu cet emploi l'an 1523. Or il est constant qu'alors, il étudioit à Paris, & qu'il y continua ses études quelques années de suite étant pourvu d'une chapelle à Noion. Souvenez - vous bien ici que l'Historien adopte la chronologie de Théodore de Beze, favoir que Calvin & du Tillet, fortirent de France en 1534. Puis donc qu'il assure que du Tillet, persuadé par son frere qui l'avoit suivi bien avant en pays, laissa son Calvin en Allemagne, qui se mit en la compagnie de Roussel.... comme son serviteur, il faut: qu'il prétende que Calvin sut le valet:

de Roussel en Allemagne l'an 1534. de Roussel en Allemagne l'an 1534. Bévue infigne, puisqu'il avoit mis luimême ce voyage de Roussel sous l'an 1523. Prenez garde encore, 1°. qu'il raconte que l'institution de Calvin su imprimée pour la premiere sois l'an 1534, & que l'auteur en avoit tiré le projet dans Angoulesme, & l'avoit communiqué à le Fevre dans Nérac. 2°. Qu'après cette communication, il le sait aller à Paris & puis à Strasbourg. le fait aller à Paris & puis à Strasbourg, pour y être le disciple de Bucer. Comment sera-t-il possible sur ce pied-là que Calvin en 1534. ait accompagné Rous-sel dans un voyage d'Allemagne comme fon valet? Mais comment encore serat-il possible qu'étant allé en Allemagne cette année-là, & ayant été à Strafbourg deux ans entiers auditeur & disciple de Bucer, il ait achevé à Bâle son Institution chrétienne imprimée l'an 1534? Comment encore sera-t-il posfible, qu'après avoir été deux ans entiers le disciple de Bucer à Strasbourg, il ait fait un voyage en Italie, il ait assez couru, il ait prit la route de Geneve, il se soit arrêté dans cette Ville l'an 1536? Ce n'est pas le tout: car ce même Historien, adoptant encore la Chronologie de Théodore de Beze,

DE BAYLE. assure que Calvin âgé de vingt-trois ans dogmatisa dans Paris, & ne s'y arrêta guere, parce qu'il faisoit chaud pour ceux qui sentoient mal de la foy. . . . Il se retira donc à petit bruit.... dans la Ville d'Angoulesme, pour estre en plus grande seureté, où il sut entretenu l'essage du trois ans que divens de l'espace de trois ans, aux dépens de Louys du Tillet, .... qui ayant la teste pleine des opinions que Calvin lui avoit imprimé, s'en alla en Allemagne avec lui, & le quitta en chemin. L'autre poursuivit sa route, fut trouver Bucer, conféra avec Erasme, & de retour en France, print sa retraite à Poitiers, y sit des disciples, y célébra son premier concile, & sa premiere Céne, & y prit des mesures pour répandre ses opinions par tout le Royaume; mais craignant estre surpriss à Poitiers où sa mineessoit surpriss de déraba se caula à Norge éventée.... se dérobe & coule à Nérac pour voir Koussel & le Fevre..., & ayant prins congé d'eux il retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot... il se retire à Strasbourg.... Ce fut-là & dans Bâle, où il donna la derniere main à fon Institution imprimée l'an 1534. Cette narration est remplie de tant de bévues, que s'il n'est pas étonnant qu'une infinité d'auteurs du parti romain l'aient copiée, il est bien étrange que personne, que je sache, parmi les Auteurs Protestants n'en ait fait voir les contradictions. Il étoit aisé de le faire: considérez seulement cette pierre de touche chronologique. Calvin nâquit le 10 de Juillet 1509, & se sauva de Paris à Angoulesme à l'age de vingt-trois ans. Florimond de Remond tombe d'accord de ces deux faits : il faut donc qu'il place cette retraite fous l'an 1532. Or il suppose que la premiere édition de l'Institution de Calvin est de l'an 1534: il trouve donc entre ces deux termes trois ans de sejour à Angoulême, un vovage en Allemagne, un retour en France, un féjour à Poitiers qui a suffi à la fondation d'une Eglise clandestine, à la célébration de la Cêne, à la tenue d'un Synode, &c. un voyage à Nérac, un autre à Paris, & un sejour de deux années toutes entieres dans la ville de Strasbourg. Peuton rien voir de plus monstrueux? N'oublions pas qu'il suppose que Charles le fage, Docteur Régent à Poitiers, natif de Noion, fut l'un des disciples que Calvin gagna après fon voyage d'Allemagne, postérieur de trois ou quatre ans à la fuite de Paris, laquelle tombe

en 1532. Puis donc qu'il prétend que ce le Sage étoit homme de grande estime sur-tout envers Madame la Régente, mere du Roy, laquelle sut sur le point d'étre ébranlée & séduite, il veut bien qu'on croie que ce Docteur pervertienviron l'an 1536 ait ébranlé la Régente qui mourut néanmoins en 1531.

Voilà l'Ecrivain qui affure qu'Erafme fit de Calvin le jugement dont parle Moreri. C'est à mes Lecteurs à voir si l'autorité d'un tel homme est de quelque poids, un homme, dis-je, qui se contredit grossiérement, qui oublie en un lieu ce qu'il a dit dans un autre, qui confond, & qui bouleverse les circonstances, & qui ne découvre pas sur son papier les bévues, les absurdités & les impossibilités les plus sautantes aux yeux. Un semblable Historien doit être traité comme ces marchands infolvables, qui ont perdu tout crédit : on ne leur prête rien que sur de bons gages, on veut des cautions, & des répondants. Nous ferions donc bien fimples, si nous ajoutions quelque foi à Florimond de Rémond, pendant qu'il n'allégue ni témoins, ni aucune autre espece de preuves. Nous lui ferions crédit très-imprudemment, & nous méri92

terions bien d'être trompés si nous faifions ce mauvais usage de notre bonne foi. J'ai donc cru que la censure des mensonges de cet auteur me devoit servir ici de préliminaires, & qu'après cela tous mes Lecteurs pourroient juger plus surement du fait en question. Et ne doutez pas que cet homme ne soit l'unique témoin en cette cause; car celui qui s'est donné tant de mouvement pour assurer à Erasme la qualité de bon catholique, & qui auroit pu tirer tant d'avantages de la vérité de ce conte, n'a pu citer que Florimond de Remond. Mais tout bien compté, ce jugement du grand Erafme ne fauroit être que glorieux à Calvin dans l'Hypothese des Protestants. Il prouveroit qu'on eût reconnu des qualités éminentes dans ce jeune homme.

Au reste je me serois moins appliqué à développer les faussetés de Florimond de Remond, si je n'eusse vu qu'elles se répandent de livre en livre, & que les auteurs les plus célébres leur procurent une espece de perpétuité en les adoptant. Je les ai trouvées dans l'Histoire Ecclésiastique du Pere Alexandre au dernier volume de l'Edition in-solio, qui est une édition corrigée & augmen-

DE BAYLE. 93 tée. Je me persuade que ce sameux écrivain n'eût point copié Mr. de Spon-de, Copiste de Florimond de Remond, s'il eût fçu que ce dernier avoit passé par une critique semblable à celle que l'on a vu ci-destus. Si les Protestants se plaignent qu'il a fait revivre ce cahos de narration, & qu'il l'ait mis en train de faire plus de fortune que sous les auspi-ces du premier pere, il se peut plaindre à son tour de ce qu'ils ont négligé d'en découvrir les impertinences. Il est quelquesois très-mal aisé d'ôter la vie éter-nelle à des erreurs en les résutant solidement. Que sera-ce donc si on les laisse en repos?

Guy Patin nous porte à croire que beaucoup de Catholiques Romains ren-droient justice à ce Chef des Réforma-teurs, s'ils osoient s'expliquer ouver-tement. Voici le témoignage qu'il lui

rend:

» Pour Calvin, je suis fort bien in-» formé du mérite de son esprit. Il y » a long-temps que Monsieur Tarin » me l'a hautement loué : je n'avois » alors que 20 ans. Joseph Scaliger » disoit que Calvin avoit été le plus » bel esprit qui eût paru depuis les 94 ANALYSE

» Apôtres (a)... Jamais homme ne fut si savant dans l'histoire Ecclésiastique que Calvin. A l'age de 22 ans, il étoit le plus favant homme de l'Europe. Je fus un jour à un festin d'un de nos Doctorats, où un de nos vieux Docteurs nommé Basin, disoit que Calvin avoit falsisié toute l'Ecriture Sainte; mais j'entrepris ce bon homme, que je rendis si ridicule, que Monfieur Guenaut le jeune, qui étoit près de moi, me dit que je le poussois trop, & que j'eusse pitié de son age & de sa soiblesse. Jean de Monluc, Evêque de Valence, disoit ordinairement que Calvin avoit été le plus grand Théologien du monde. N'ayez pas peur qu'on en dise autant à Rome. "

<sup>(</sup>a) Je ne pense pas que Scaliger se soit servi d'une expression si impropre, & qui suppose que les Apôtres ont été de beaux-esprits.

#### . §. VII.

Ses Démélés avec Bolsec dont il résute les sentiments. Calvin se fait députer à Berne pour y accuser son adversaire, & plaider lui-même sa propre Cause. Il sait bannir Bolsec. Comment celui-ci se venge après avoir quitté le parti protessant.

Jérome Bolsec étoit un Carme de Paris, qui, ayant prêché un peu librement dans l'Eglise de St. Barthelemi, jetta le froc aux orties & s'enfuit au délà des monts , auprès de Renée de France , Duchesse de Ferrare. C étoit le commun azile de ceux que l'on per-fécutoit pour les nouvelles opinions. Il s'erigea en Médecin, se maria promptement, & se sit chasser de Ferrare. Il s'en alla à Geneve sur le pied de médecin; & ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là, il entreprit de trancher du Théologien , & dogmatisa d'abord en secret sur le Mystere de la prédestination, suivant les principes de Pelage; & puis, il eut la hardiesse de faire un Discours public contre le sentiment reçu. Dès qu'on eut appris

96 ANALYSE les conversations qu'il avoit eues avec certaines gens pour les infecter de son Pélagianisme, Calvin l'alla voir, & la censura doucement ou vivement: ensuite il le fit venir chez lui, & tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolsec de se produire en public avec un discours rempli d'insultes contre le Décret de la prédestination éternelle. On croit que sa hardiesse fut d'autant plus grande qu'il s'imagina que Calvin n'étoit pas du nombre de ses auditeurs. Il eut cette pensée, parce qu'il ne le voyoit pas à sa place. C'est que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon, se tint caché dans la foule derriere les autres. Mais il fe montra tout d'un coup, dès que Bolsec eut sini, & le résuta si fortement par l'Ecriture, par St. Augustin, & par la raison, que Bolsec sut le seul qui n'eut point honte d'être terrassé de la sorte. Ce ne sut pas tout. L'un des Magistrats qui ont droit de mettre les gens en prison, étoit présent à cette assemblée : il ne manqua pas sur le champ d'user de son droit; il traita Bolsec de séditieux, & le fit emprisonner.

La cause sut discutée fort amplement; & enfin, de l'avis des Eglises Suisses,

le Sénat de Geneve déclara Bolsec convaincu de Sédition & de Pélagianisme, & comme tel le bannit des terres de la République, à peine du fouet s'il y revenoit. Voilà ce qu'on fit le 23 de Décembre 1551. Il se retira dans un lieu du voissinage qui dépendoit du Canton de Berne, & y causa tant de troubles qu'on le bannit encore de toutes les terres de ce Canton. Il étoit un de ceux qui accusoient hautement Calvin de faire Dieu auteur du péché. Calvin, pour prévénir les impressions que de telles plaintes eussent pu faire sur Mrs. de Berne, se sit députer vers eux & plaida sa cause en leur présence. Il fut fi heureux, qu'encore qu'on ne voulût point pronoucer sur sa doctrine, ni définir si elle étoit vraie ou fausse, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du Pays. Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de banissement qui tomberent sur la tête de ce malheureux Bolsec, l'un à Geneve , l'autre à Berne.

Il s'en retourna en France, s'adressa a ceux de la Religion, premierement à Paris, enfuite à Orléans, & témoigna in grand desir d'être promu à la charge le Ministre, & de rentrer en grace avec

Tome VI.

ANALYSE

l'Eglise de Geneve; mais la persécution qui s'éleva contre le parti, lui sit naître un autre dessein : ce fut celui de reprendre sa premiere Religion & la pratique de la médecine. Il fut s'établir à Autun: il fit le mari commode en faveur des Chanoines du lieu, & témoigna une passion très-violente contre l'Eglise Résormée. Il se vengea en particulier de Jean Calvin par une Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance & mort de ce Ministre de Geneve, qui fut imprimée à Lyon en 1577. Il y débite entre autres choses remarquables, que Calvin fut accusé & convaincu à Noyon du péché contre nature, & condamné seulement à la fleur de lys, son Evêque ayant intercédé pour lui, afin que l'on modérât la peine. Cette imputation, vraie ou fausse, s'est perpétuée de siecle en siecle quoi qu'elle ait été refutée par tous les Auteurs protestants qui ont cu occasion d'en parler. Elle a tout l'air d'une fable forgée par le ressentiment de Bolsec. En 1577, il y avoit quarante-trois ans que Calvin étoit sorti de Noyon; est il apparent que le crime & le châtiment de ce Réformateur eussent resté si long-temps cachés, s'ils eussent été véritables? Calvin, en DE BAYLE.

guerre ouverte avec tous les Moines & les Ecclésiastiques, les armes toujours à la main, soit pour repousser leurs rudes attaques, soit pour leur porter des coups encore plus rudes; Calvin causant à l'Église Romaine des pertes irréparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eût supprimé ainsi pendant quarante-trois ans la sentence de la fleur de lys. Des le commencement de son ministere de Geneve, on se seroie empressé de la publier avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques : on l'eût traduite en toutes les langues : on l'eût affichée à toutes les rues. Cela est évident à quiconque sait appliquer les lumieres du senscommun.

Cependant Bolsec se sonde sur un acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier dont je vais parler.

# §. VIII.

Réfutation d'un acle prétendu contre Calvin. Démélés de ce Réformateur avec Bertelier. Particularités concernant celui-ci. De su députation à Noyon. Jugement du Cardinal de Richelieu sur la sentence supposée prononcée contre Calvin.

Philibert Bertelier, Greffier de la Justice inférieure de Geneve sa patrie, prétendit que la République l'avoit envoyé à Noyon, avec ordre d'y faire des perquifitions exactes touchant la vie & les mœurs de Calvin, & qu'ayant exécuté cette commission, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de Sodomie, & qu'à la priere de l'Evêque, on commua la peine du feu en celle de la fleur de lys. Il se vanta d'avoir un acte signé de Notaire qui faisoit foi de ce procès & de la fentence. Bolfec assure que lui & bien d'autres ont vu cet acte. Voilà des faits bien articulés. Cependant il faut, avant que de se décider, examiner le caractère de personnes, & la nature de cet ace prétendu.

10

Bertelier ayant été excommunié l'an 1552 par le Confistoire de Geneve, en porta ses plaintes au Sénat. Les Ministres furent mandés pour rendre raison de cette affaire : le Sénat, parties ouïes, prononça que l'excommunication étoit juste. Au bout de 18 mois, Bertelier eut encore recours au Sénat, qui après avoir oui les oppositions de Calvin, prononça que Bertelier seroit reçu à la sainte Cêne. Dès que Calvin eut appris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndies de convoquer le Sénat ; & lorsque l'assemblée fut formée, il représenta ses raisons, & conclut par jurer qu'il perdroit plutôt la vie, que de consentir qu'un tel homme participat à la Cêne. Voilà ce que Calvin a écrit lui-même, & on le reconnoît bien à ce zele fougueux. Les vacarmes que l'on fit contre les Ministres, comme si à certains égards ils se fussent emparés des droits de la Souveraineté, furent cause que le Conseil des deux cents ordonna que la connoissance des causes d'excommunication appartiendroit en dernier reffort au Sénat, & que le Sénat pourroit absoudre les excommuniés qu'il verroit bon être. En conséquence de ce Décret, le Sénat accorda des lettres d'absolution

à Bertelier, qui furent scellées du sceau de la Seigneurie. On devoit célébrer la Cene dans deux jours, lorsque Calvin fut averti de ce qui s'étoit passé. Il prit promptement son parti: il prêcha sur le mépris de la Cene, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit St. Chrysoftôme, qu'il n'opposeroit point la force à la force, mais qu'il fe laisseroit plutôt massacrer, que d'employer sa main à présenter les saints Mysteres à ceux qui en avoient été jugés indignes. Ce fut un coup de foudre qui déconcerta la saction de Bertelier; de sorte qu'il sut jugé à propos qu'il ne se présent àt pas à la communion. Le lendemain de la Cene, Calvin accompagné de son Confistoire, demanda au Sénat & au Conseil des deux cents la permission de parler au peuple fur cette affaire, attendu qu'il s'agissoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impression fur les esprits qu'il sut résolu que l'on consulteroit les Cantons Suisses, & que le Décret des deux cents demeureroit suspendu, sans que l'on pût dire que les anciens réglements custent reçu la moindre atteinte. Par ce moyen, le Confiffloire remporta un plein triomphe sur le Senat & le Conscil des deux cents. Peuron dominer sur des personnes qui, du haut d'une chaire, disent au peuple qu'ils se laisseront plutôt tuer, que de consentir que les choses saintes soient prophanées. L'exemple de St. Chrysostòme, allegué bien à propos, est une trèssine maniere de menacer le Gouvernement, d'une sédition. Revenons à Bertelier: c'étoit au sonds un homme de mauvaise vie & contre lequel il y cut une sentence de mort prononcée par contumace l'an 1555, pour crimes de sédition & de conspiration contre l'E-

Pour ce qui regarde son envoi ou sa députation à Noyon, pour faire une information de la vie de Calvin, c'est une chose dont il ne fait aucune mention dans les registres du Conseil de Geneve, & qui d'ailleurs est contre toute vraissemblance. Car outre qu'il n'est jamais sorti envoyé ou député de cette Ville pour affaire publique qui ne sût revêtu d'une charge plus haute que celle de Bertelier, & qu'on ne donne ces emplois qu'à des Conseillers du petit Conseil, il y avoit à Geneve des personnes remarquables de Noyon, qui s'étoient retirés avec Calvin, ou peu de temps après lui, entre autres un Chanoine,

E 4

nommé Mr. Collemont, & Mr. de Normandie Lieutenant - civil de la Ville de Noyon; par le moyen desquels il étoit bien facile de prendre toutes les informations que l'on auroit pu désirer sans aller plus loin.

Il est constant que ce Bertelier avoit toujours été ennemi de Calvin, parce qu'il l'avoit souvent repris & censuré de ses vices & de ses scandales; & qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir à ses méchants & pernicieux desseins. N'oublions pas quelques autres réslexions.

Si Bertelier avoit été envoyé à Noyon par la Seigneurie, c'eût été avant l'année 1552; car il fut excommunié cette année-là. Il tâcha au bout de 18 mois de se faire réhabiliter, & l'on vient de voir qu'il n'y put pas réussir, à cause des oppositions de Calvin: il s'embarassa ensuite dans de mauvaises affaires dont l'issue sut sa fentence de mort prononcée contre-lui. Ainsi on ne sauroit trouver un temps propre à sa députation entre le jour qu'il sut excommunié, & celui où on le condamna à mort; & par conséquent il n'a j'amais été à Noyon avec ordre de s'informer de la vie de Jean Calvin, s'il n'y a pas été avant l'année 1552,

Or voici une preuve qui me semble convaincante contre une députation antérieure à l'an 1552. S'il eût été à Noyon avant cette année, il auroit eu des informations certaines de la fleur de lys de Calvin lorsque ce ministre l'excom-munia, & travailla si fortement à le laisser sous cette note d'infamie. Eût-il été assez simple, pour ne pas apprendre à toute la ville que ce grand zélateur qui excommunioit les autres, portoit fur fon dos l'infamie du fer chaud? No l'auroit-il pas défié en face de montrer ses épaules? N'eût-il point par-là ou triomphé de son ennemi, ou rallenti sa persécution? Que chacun se mette à la place de Bertelier, il avouera qu'en cette rencontre la découverte de l'infamie de Calvin étoit inévitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de découvrir le mystere, mais qu'on n'eut aucun égard à fa récrimination, à cause du grand crédit de Calvin; on me dira une chose incroyable. Quoi! dans une Démocratie, les juges oferoient ne faire aucune démarche, lorsqu'un accusé revêtu d'une charge publique, qui a des parents & des amis, somme son accusateur de montrer ses épaules nues, & lui foutient que l'on

y verra la marque des fleurs de lys ; & qu'il en a apporté les preuves à la République en conséquence d'une commission qui lui en avoit été expédiée? Les juges, bien loin de l'écouter & d'agir en conséquence, étousseront la chose, & désendront d'en parler? Ils ne font pas assez fous dans une Démocratie pour opprimer ainsi un de leurs égaux. Mais je veux que les Magistrats aient épargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre, & qu'ils aient menacé les particuliers, qui oseroient murmurer; on m'avouera sans peine qu'ils n'auroient jamais empêché que la mémoire de cet incident ne se conservat dans les familles, & ne parvînt aux orcilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus, & tant d'autres que Calvin chassa de Geneve comme hérétiques, qu'il persécuta par-tout où als se résugierent, ne dirent jamais un mot sur ces recriminations de Bertelier? Comment se fait-il qu'on ne révele cette découverte que si long-temps après, & lorsque Calvin ni Bertelier ne sont plus ?

De plus l'acte prétendu notarial paroît une chimere. On ne fait ni en quel

DE BAYLE. temps il fut dressé, ni par qui, ni les noms des témoins, ni en général aucune des circonstances que l'on n'oublie jamais, si ce n'est sorsqu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont intérét de s'inscrire en faux. Ce que je vais dire est encore plus concluant. Si l'acte de Bertelier avoit été légitime, il y auroit eu à Noyon des documents authentiques & publics du procès de la fentence en question; & cela étant, on les auroit publiés, dès qu'on eût vu les ravages que souffroit le catholicisme par l'entremise de Calvin. A moins d'un miracle continuel, & plus inouï qu'aucun miraele que l'on connoisse, tous les habitants de Noyon n'auroient pas gardé le se-cret, & n'auroient point épargné la ré-putation d'un patriote qui leur étoit si odieux. J'ajoute que si l'exposé de Ber-telier étoit véritable, il auroit eu son papier quand il s'enfuit de Geneve ; c'est-à-dire que sa prétendue commisfion auroit précédé l'affaire pour laquelle il fut condamné à mort. Mais & qui perfuadera-t-on qu'avant l'année 1555, lorsque ceux que l'on appelloit hérétiques n'osoient se montrer de peur du feu, un Député de Geneve alla har-

diment à Noyen pour s'informer de la

vie de Calvin? A qui persuadera-t-on que si Bertelier avoit eu un acte authentique de l'infamie de Calvin l'an 1554, il l'auroit si bien tenu sous la clé que le public n'en auroit cu connoissance qu'en l'année 1577? N'étoit-ce pas une piece que le Clergé de France auroit achetée

au poids de l'or?

Tout cela est vrai & paroît peremp-toire aux partisans de Calvin. Ses adversaires en jugent autrement; & pour ne pas citer une infinité de controversisses qui ont répété dans leurs fermons & dans leurs livres, que Calvin avoit été flourdelisé, je me contenterai de rapporter ce qu'en dit le Cardinal de Richelieu dans sa Methode pour convertir ceux qui sont separés de l'Eglise. » Cc qui » doit passer (dit-il liv. II. chap. X p. » 329.) pour une conviction indubitable des crimes imputés à Calvin est que depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'Eglise de Geneve nonseulcment n'a pas justifié le contraire, mais même n'a pas nié l'information que Bertelier, envoyé par ceux de la même Ville, fit à Noyon. Cette Information étoit fignée des plus apparents de la Ville de Noyon, & avoit été faite avec toutes les formes

DE BAYLE. 103 ordinaires de la Justice; & dans la » même Information on voit que cet hérétique, ayant été convaincu d'un péché abominable que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avoit méritée fut, à la priere de son Evêque, modérée à la fleur de lys. Et l'Eglise de Geneve qui ne désavoue » pas cette Information touchant la » vie de Calvin, n'cût pas manqué de » la désavouer, si elle eût cru le pou-» voir faire fans blesser la vérité. » Ce grand Ministre prétend prouver suffifamment l'autenticité de l'acte de Bertelier, en s'appuyant sur ce que la République de Geneve ne s'inscrivit pas en faux. Voyons ce qu'on peut légitimement inférer de son silence à cet

9. IX.

égard.

Examen du silence de la République de Geneve sur l'acte de Bertelier. Deux réslexions sur toute cette affaire.

Nous venons de lire les propres paroles du Cardinal Richelieu : elles montrent qu'il faisoit son fort du silence de la République de Geneve. Drelincourt, dans sa Désense de Calvin, prétend saire

voir par des exemples fensibles qu'il n'y a rien de plus absurde, que de soutenir que ceux qui laissent courir une accusation, donnent lieu de croire qu'ils sont convaincus qu'elle est bien sondée. Le premier de ces exemples est celui de Mr. le Cardinal de Richelieu lui même:

« Que ceux qui ne pouvoient soussirir » son élévation & son pouvoir, en di-» foient des choses étranges; & qu'il y » en a même qui ont été publiées, & » dont on a rempli les livres. Parce » que l'on n'a pas fait d'information » juridique pour justifier le contraire, » les parents de cet illustre Cardinal, » & ceux qui honorent sa mémoire, » voudroient-ils que cela passat pour » des vérités constantes? « Mr. Rivet, prosesseur à Leide, s'étoit servi d'un parcil principe en répondant à une objection de Lessius tirée du silence des bons amis de Calvin. Itane? Irgo quottescunque libucrit infami alicui agyrtæ crimina confingere in vivos bonos, necessariumne erit libellos illos samosos aiscutere, ut homines isti, si tamen homines, qui samam aucurantur ex adversariorum nomine, applaudant fibi quòd tandem repererint qui se cum illis volucrint componere, & existimarint taliaesse responsione digna, quæ contemptu potius crant diluenda (a).

Nous allons entendre un Jesuite qui s'accorde parfaitement avec ces Miniftres, " Depuis quand est-ce qu'il n'est point permis de demeurer dans le silence, à moins de vouloir passer pour convaincu des crimes qu'on nous auroit imposés? L'on ne voit pas que ce soit-là le sentiment des plus sages, ,, ni de ceux dont l'exemple peut servire 22 de regle aux autres. Qui ne sait com-,, bien de sottises les ennemis de la 9 9 France ont accoutumé de publier 22 contre elle dans leurs gazettes & dans leurs libelles ? Qui ne fait aussi ,, les infamies que Mr. Jurieu a répan-,, dues contre les Papes & contre l'E-91 glise Romaine dans son Parallele, 2) dans ses Préjugés, & tant d'autres , livres dont il remplit le monde? Si 22 donc le Roi ne tint pas des gens ex-,, près pour réfuter ces gazettes étrangeres de point en point; & s'il ne ,, se trouve personne parmi les Catho-2) liques qui ait assez de temps à perdre 22 pour s'amu'er à prouver que ce sont des visions de Mr. Jurieu, de dire que

<sup>(</sup>a) Rivet, Operum Tom. III. p. 9, & 496.

les Papes ont prétendu à la monarchie universelle; que pour cet effet ils ont suscité exprès le schime entre les Grecs & les Latins, &c... à moins, dis-je, que le Roi & le Pape n'aient ,, ,, foin de faire refuter ces chimeres & 9, ces médifances, le gazetier de Hollande & Mr. Jurieu ne seront-ils point en droit d'insulter l'un à la France, l'autre au St. Siege, & de dire : Ils n'ont ofé entreprendre de ,, répondre, on a sujet de croire qu'ils ne l'ont pu? Et l'Auteur de la 2210rale pratique ne seroit-il point d'avis qu'on leur passat condamnation làdessus? On veut croire qu'il auroit honte de l'acorder. Pourquoi donc ne voudroit-il pas que les Jésuites eussent pu négliger de répondre à des libelles qui ne sont, à leur avis, ni moins méprisables, que les gazet-tes d'Amsterdam, ou que les systêmes historiques ou prophétiques de Mr. Jurieu ? Doivent-ils être plus délicats sur le fait de leur réputation, que ne le font ceux que Dieu a mis sur nos têtes? Ne doivent-ils pas, du moins ne leur est-il pas permis, après ces grands exemples, de mépri;, ser ce qui ne touche que leur honneur

", particulier (b)?"

La maxime de Mr. Drelincourt & du P. le Tellier est belle & bonne & très-véritable, généralement parlant; mais il y a des rencontres particulieresoù il vaut mieux ne s'en pas servir, que de s'en servir. Je ne déciderai point si la République de Geneve auroit mieux fait d'opposer une déclaration publique à l'exposé de Bolsec, concernant la prétendue Députation de Bertelier. Il semble d'abord que l'avantage que les controversistes Catholiques ont prétendu tirer du silence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de se taire: je veux dire de ne pas démentir expressément & par un acte public l'audace de ces gens-là; mais ceux qui font réflexion que rien n'arrête la plume de certaines gens, & que si on leur oppose des digues d'un côté, ils se jettent de l'autre à l'infini, voient bien qu'un acte de la République de Geneve n'auroit pas terminé cette dispute. Je conviens de la maxime que la meilleure maniere de se venger d'un impudent calomniateur, est quelquefois celle de ne lui point répondre. Avec tout

<sup>(</sup>b) Défense des Nouveaux Chrétiens par le P. Le Tellier, Part. I. p. 25, 26,

114 ANALYSE

cela, on s'expose à faire croire qu'on n'auroit pu se justifier. Qui tacet consentire videtur: qui ne dit rien consent. Les vérités qu'on nomme maximes, ne se battent guere moins entre elles, que les erreurs & les vérités.

I. Je ferai deux réflexions sur toute cette affaire. Si l'accufation de Bolfec & l'acte de Bertelier sont d'infames calomnies, on ne fauroit trop déplorer les foiblesses du cœur humain, & les mauvais effets des préjugés de religion. Qu'est-ce que l'homme, ou que ne devient-il pas par le zele aveugle & furieux de religion, puisqu'un moine, devenu Médecin protestant, puis Médecin papiste, chassé deux ou trois sois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi, ne produit pas plutôt une accusation sur la foi d'un fugitif condamné à mort par contumace, une accufation, dis-je, la plus mal bàtie, & la plus mal prouvéc du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait passer de livre en livre, qu'on en tire mille consequences, que les Auteurs de la premiere volée, le grand Cardinal de Richelicu même, la proposent aux hérétiques comme un motif de conversion.

II. Admirons aussi la disposition des

choses qui fait que Calvin porte aux yeux d'une partie de la postérité, la peine du zele fougueux avec lequel il persécuta tous ceux qui pensoient autrement que lui, tandis qu'il prétendoit avoir droit de penser autrement que ceux parmi lesquels il étoit né & avoit été élevé. Il osa peindre Bolsec & Bertelier sous les traits les plus noirs: la haine théologique se mêla au zele de la vérité. Ces deux hommes ont porté à sa mémoire une tache qui s'esfacera difficilement, & peut-être jamais entierement.

### §. X.

Calvin fait brûler Michel Servet à Goneve, & publie un Ouvrage où il soutient que les Magistrats doivent user du glaive contre les hérétiques.

Michel Servet avoit des sentiments particuliers peu savorables au mystere de la Trinité. Il les communiqua par lettres à Calvin qui ne pouvant le convertir, le détesta comme il faisoit tous ceux qui pensoient autrement que lui. Cependant l'Apôtre de la Résorme avoit employé contre cet Antitrinitaire d'abord les raisonnements & puis les inju-

res. Des injures il passa à la haine théo-logique la plus implacable de toutes les haines. Il eut par trahison les seuilles d'un Ouvrage que Servet faisoit imprimer secrettement; il les envoya à Lyon, par une trahison encore plus insigne, avec les lettres qu'il avoit reçues de lui, & son adversaire sut arrêté. Servet s'étant échappé de sa prison, se sauva à Geneve par une imprudence inconcevable, à moins qu'il n'ignorat qu'il alloit se mettre à la discrétion de son plus mortel ennemi. Calvin en effet fit procéder contre lui avec toute la rigueur possible. A force de presser les juges, d'employer le crédit de ceux qu'il dirigeoit, de crier & de faire crier que Dicu demandoit le supplice de cet hérétique, il le fit brûler vis à Geneve, en 1553. Comme Servet trouvoit les prenves de son sentiment dans l'Eciiture, comment des Magithrats qui ne reconnoisseient point de juge infaillible du sens de la parole de Dicu pouvoientils condamner au feu un homme qui n'avoit commis d'autre crime que d'y trouver un sens différent de celui de Calvin? Dès que chaque particulier est maître d'expliquer l'Écriture comme il lui plait, sans recourir à un Oracle

estimé infaillible , c'est une grande injustice que de condamner un homme qui ne veut pas déférer au jugement d un autre homme qui peut se tromper comme lui. Cependant Calvin ofa faire l'apologie de sa conduite envers Servet. On peut dire qu'il le poursuivit au-delà du tombeau, & qu'il persécuta ses cendres froides. Après le supplice de ce malheureux médecin il publia un livre intitulé: Fidelis expositio errorum Michaëlis Serveti, & brevis eorumdem Resutatio, vibi docette iure gladii coërendes esserved. ubi docetur jure gladii coërcendos esse hæreticos: livre qui fait encore crier terriblement contre fon Auteur. Calvin tâche d'y rendre la mémoire de Servet à jamais exécrable, & entreprend de prouver qu'il faut faire mourir les hérétiques. Cet ouvrage a fourni aux Catholiques un argument invincible ad hominem contre les Protestants, lorsque ceux-ci leur ont reproché de faire mourir les Calvinistes en France. Les Ministres équitables de la Réforme ont abandonné la doctrine de leur Apôtre. Il n'y a guere en que Jurieu & que ques enthousiastes aussi emportés que lui, qui aient préché la persécution & la haine des hérétiques.

## §. X I.

Reproches de Bucer à Calvin. Témoignage de Baudouin. Serment de Calvin mal justifié.

Martin Bucer, un des plus habiles ministres protestants de son siecle, savoit non seulement prêcher & saire des livres & des leçons, mais il étoit aussi très-propre à manier les affaires, & il n'y eut guere de négociations ecclésiastiques où il ne sut appellé. Il travailla avec un grand zele & beaucoup de dextérité à pacifier les dissérends des Luthériens & des Zwingliens; mais il n'en vint pas à bout. Il eût voulu que de part & d'autre on cût été moins rigide; & si tous les chess eussent été comme lui des personnes d'accommodement, cette grande affaire eût pu réussir.

Il connoissoit les hommes, parce qu'il se donnoit la peine de les étudier. On prétend qu'il écrivit à Calvin: "Dous jugez selon que vous aimez, ou que vous haïssez: selon votre fantaine. "Dudicas prout amas vel odissi; amas autem, vel odissi prout lubet. On

n'eût probablement jamais eu connoissance de cette lettre, si François Baudouin, qui avoit logé chez Calvin, n'avoit eu la malhonnêteté de la lire, & -de révéler ce fecret. Il le fit peu-à-peu: la premiere fois, il se contenta de dire que Calvin au jugement de Bucer, ne gardoit aucune mesure, ni dans son amour, ni dans sa haine, & qu'il élevoit les gens au-dessus du Ciel, ou les abaissoit jusqu'aux enfers. Calvin protesta avec serment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette censure. Baudouin, dans sa Replique, confesse qu'il n'a point vu ce que Bucer avoit écrit à Calvin, peut-être n'ose-t-il pas l'a-vouer; mais il se vante d'avoir la réponse que Calvin fit à Bucer. Il dit que cette réponse est de la main de Calvin, & qu'il l'a montrée à plusieurs personnes qui connoissent l'écriture de l'Auteur, & il soutient que cette Lettre témoigne que Bucer avoit reproché à Calvin de juger selon sa passion, Judicas prout amas, amas autem prout libet. Par cet ouvrage de Baudouin il paroit que son adversaire s'étoit plaint qu'on lui appliquât personnellement ce que Bucer avoit dit en général, & sans s'exclure soi-même, judicamus

prout amamus &c; mais Baudouin foutient que Calvin lui-même s'en étoit fait l'application, ce qui montre combien

elle étoit juste.

L'endroit fàcheux dans ces procès est le ferment de Calvin, & il n'est pas aifé de parer ce coup. Que l'on dise tant qu'on voudra que Baudouin s'étoit exprimé d'une maniere à faire juger qu'il avançoit que Bucer s'étoit servi de cette dure censure en conversation; que pourtant jamais Calvin n'avoit reçu de lui ce reproche de cette maniere; & qu'ainsi il pouvoit jurer sincérement ce qu'il jura. Il est évident que c'est une défaite assez mal imaginée, puisque dans tout le narré de Baudouin il est question de lettre. C'est pourtant le biais que Beze a pris pour faire l'apologie de Calvin en cette rencontre. Il ajoute que Calvin & Bucer changerent bientôt de stile en s'écrivant & qu'on a des lettres de Bucer postérieures à celles-là, & toutes pleines de douceur. Cela peut être ; mais il n'en est pas moins vrai 10. que Bucer fit ce reproche par lettre à Calvin; 20. que ce reproche ctoit bien fonde; 30. que Calvin eut tort de protester avec serment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette censure. 6. XII.

## §. X I I.

Apologie de Castalion contre les injures de Calvin. Excellent avis qu'il donne à ce Réformateur.

Sebastien Castalion, un des plus savants hommes du XVI. fiecle, fut d'a-bord ami de Calvin, dont il s'acquit l'estime & l'amitié pendant le séjour qu'il fit à Strasbourg en 1540 & 1541. Il logea même quelques jours chez ce chef des Réformateurs. Ce fut Calvin qui lui procura une chaire dans le College de Geneve, ou plutôt qui l'exhorta puissamment à l'accepter. Castalion l'ayant exercée près de trois ans fut contraint de l'abandonner l'an 1544, & de chercher une autre demeure pour avoir soutenu que le Cantique des Cantiques étoit une piece fale qu'il falloit oter du Canon des Ecritures, & quelques autres sentiments particuliers. C'est le que nous apprend l'attestation que Calvin donna à ce régent de Geneve. Elle porte qu'il se désit volontairement le fa Régence; qu'il s'y étoit comporté le telle forte qu'on l'avoit jugé digne l'être Pasteur ; & que rien n'avoit em-Tome VI.

pêché qu'il ne fût promu à cette charge; que l'opinion particuliere qu'il avoit touchant le Cantique des Cantiques, & l'article de la Descente de Jesus-Christ aux Ensers; & ensin que c'est l'unique raison pour laquelle il quitta Geneve. Il se retira à Bâle où il passa le reste de sa vie à professer la Langue

Grecque.

Il eut le malheur d'encourir l'indignation de Calvin & de Théodore de Beze. Ils se persuaderent qu'il la méritoit, ainsi que les injures qu'ils vomirent contre lui, pour avoir suivi dans les matieres de la prédestination une méthode relactiée, & pour avoir désapprouvé qu'on punît les hérétiques. Ceci sert de preuves à ce que l'on vient de lire dans l'article précédent, & fait voir combien les reproches de Bucer à Casvin étoient justes, & que souvent sa haine n'avoit d'autre principe que la différence de sentiments.

Castalion fit fon apologie l'an 1558. Nous allons en rapporter quelques pasfages. Commençons par les injures atro-ces que Calvin vomit contre lui. On sera étonné de l'emportement de ce Réformateur. C'est Castalion qui les rappelle pour s'en justifier ensuite. Vocas me,

in Gallico libello, blasphemum, calumniatorem, malignum, canem latrantem, plenum ignorantiæ & bestialitatis, plenum impudentiæ, impostorem, sacrarum Litterarum impurum corruptorem, impudentem, impurum canem, impium, obscanum, torti perversique ingenii , vagum , balatronem. Nebulonem vero (sic enim interpretor brouillon) appellas octies, & hæc omnia longe copiosiùs quàm à me recensentur, facis in libello duorum foliorum, & quidem per-parvorum. Ces gentillesses se trouvoiene dans un livre qui avoit pour Titre: Réponse à certaines calomnies & blass. phemes, &c. Ce libelle parut en 1557. L'année suivante il en parut un autre dans le même genre, mais dans une autre langue, sous le titre de Calumnice nebulonis cujusdam, &c. dont Castalion parle ainsi. De latino verò, quid multis opus est? Titulus est. Compecate Deus, Satan: media sunt ejusdem coloris.

Il est à remarquer que Cassalion soutient qu'il n'a jamais vu les deux ouvrages que Calvin lui attribuoit, & auxquels il prétendoit répondre. Ceux qui connoissent le train ordinaire des passions humaines, sur-tout lorsqu'elles

font exaltées par le zele religieux, seront tentés de croire que Calvin seignit d'être attaqué pour avoir occasion d'exhaler sa bile contre un homme qui osoit penser autrement que lui. Castalion lui représente non-seulement ce que l'Evangile prononce contre celui qui injurie son frere, mais aussi ce que luimême Calvin avoit écrit dans la Vie du Chretien, qui contient des préceptes de charité si beaux & si faints qu'on ne sauroit s'imaginer que l'Auteur de

ce livre de dévotion puisse avoir com-

pofé le libelle auquel il répond. Il se justifie ensuite sur les différents chefs d'accufation qui lui sont intentés par fon adverfaire; d'abord fur le crime » de vol. » Vous me reprochez d'avoir » dérobé du bois, lui dit-il : comment » favez-vous cela? Vous ne l'avez » point vu, & vous ne deviez pas le croire sur un oui-dire : que n'exami-» niez-vous vos délateurs? Que ne » leur demandiez-vous s'ils avoient » été témoins oculaires, & fi les cir-» constances de l'action ne la tirent » pas du rang des larcins? Le babil » de vos clients & votre crédulité qui » le somente vous ont trompé ici com-» me en cent autres rencontres. » Il

DE BAYLE. 125 narre ensuite le fait. Il dit que se trouvant dans une extrême indigence, & ne voulant pas néanmoins abandonner fa traduction de l'Ecriture à laquelle il travailloit (& dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal, parce que les Censeurs & les Apolo-gistes sont des gens qui ne savent point garder de mesures) il prenoit un croc à ses heures de loisir pour enlever les pieces de bois qui flottoient sur la riviere : ce bois n'étoit à personne, mais au premier occupant. » Je pou-» vois donc, ajoute-t-il, me l'appro-» prier fans fraude, afin d'avoir de-» quoi me chauffer. Les pêcheurs &c » plufieurs autres jouoient du croc avec » moi ; cela se saisoit à la vue de toute » la ville. » Il ajoute que pendant le débordement d'une riviere qui se jette dans le Rhin au-dessus de Bale, il y eut plus de deux cents personnes qui s'occuperent à arrêter les pieces de bois qui descendoient vers la ville, & que lui & quatre de ses amis en arrêterent beaucoup, en récompense de quoi les Magistrats leur firent compter quatre sols par tête & leur laisserent le bois. Il prend à témoin la ville de Bâle, & plusieurs savants personnages en parti-

 $\mathbf{F}$ 

culier, que son prétendu larcin neconfistoit qu'en cela. Il proteste devant Dieu & devant les hommes, qu'il a eudepuis sa jeunesse une aversion singuliere pour le mensonge & pour le vol. Il finit par dire qu'il savoit que la sable de son larcin avoit été débitée dans Geneve; mais qu'il s'étoit figuré que ce n'étoient que les discours des amis de Jean Calvin, gens accoutumés à ré-pandre sans jugement tout ce qui pouvoit diffamer les ennemis du patron. Je ne croyois pas, pourfuit-il, que vous qui me connoissiez, ajoutassiez soi à ce conte, & je n'eusse pas facilement cru que vous le publieriez, quoique vous me fussiez connu. Il est réellemene étrange qu'un homme qui affiche la fainteré & la purcté des Écritures, travestisse ainsi en un larcin une action digne de récompense, & cela pour dissamer un galant homme.

Castalion passe ensuite à l'examen des autres chess d'accusation. » Vous » m'accusez, lui dit-il, d'orgueil, de » persidie, d'inhumanité, d'ingratitu- » de, de fraude, d'impudence, de » houssonnerie, de blasphême & d'impiété. Si vous nr'avez connu tant de » méchanceté pendant que j'étois chez.

no vous, pourquoi m'avez-vous contraint presque malgré moi d'accepter une Régence au College de Geneve? Peut-on en conscience commettre l'éducation des enfants à un tel homme? Pourquoi encore me donnâtes - vous un témoignage de bonne vie, après que j'eus exercé trois ans cette régence? Vous ne pouvez pas dire que vous ne m'avez connu tel qu'après ce temps-là : car outre que vous infinuez maniseste-» ment le contraire, vous seriez le plus » stupide des hommes, si j'avois été » chez vous & dans la Régence du col-» lege de Geneve, tel que vous me dé-» peignez, & que cependant vous ne » l'euffiez pas apperçu. » Il avoue qu'il n'est pas plus exempt de vanité que les autres hommes. Il reconnoît aussi qu'il aimoit les facéties, mais non pas dans les matieres de Religion. » J'ai tou-» jours censuré, dit-il, ceux qui fai-» soient les goguenards dans ces ma-» tieres; deux de vos meilleurs amis le » savent bien. L'un d'eux ayant publié » un livre bouffon intitulé Zoographia, » je fus chez lui pour lui en faire des » reproches, & ne l'ayant point trou-» vé, je les lui fis faire par un tiers.

» Birn loin d'en profiter, il publia une second écrit de même nature intitulé » Passavantius, & il m'a toujours haï » mortellement depuis ce temps - là. » L'autre est un homme à qui j'ai beau- » coup d'obligation, il m'a nourri chez » lui, je l'ai reconnu pour avoir de la » piété. Je lui écrivis qu'il feroit bien » de ne donner plus de livres facétieux » sur des sujets saints : il ne se sacétieux » pas de mon avertissement comme » avoit fait l'autre., Notez que Castalion observe que Calvin avoit mis une présace à la tête d'un écrit de cette nature, composé par l'un de ces deux Auteurs, ses amis.

Voici sa réponse au reproche que Calvin lui faisoit de l'avoir nourri dans sa maison. Il reconnoît qu'il logea chez Calvin à Strasbourg; mais qu'au bout de la semaine il en sortit pour faire place à Mademoiselle de Verger qui vouloit avoir des chambres dans la maison de Calvin, tant pour elle que pour son sils, & pour le valet de son sils. » Vous me priàtes civilement de » céder ma chambre à ce valet : je le » sis & je vous payai ma nourriture. » Quelque temps après je sus prié par » vos geus de venir servir votre valet

» mon compatriote qui étoit malade.

» J'y allai, je l'affiftai jusques à sa

» mort, c'est-à-dire pendant sept jours,

» & je vécus de votre pain, comme

» garde malade; mais depuis ce temps
» là je n'ai point logé chez vous. « Il
raconte ensuite quelques services qu'il
rendit à la famille de Calvin, pendant
le voyage de celui-ci à la Diete de Ratisbonne, & il conclut qu'on ne lui
sauroit reprocher ni ingratitude, ni

trahifon.

L'appendix de son apologie est considérable. On y reproche à Calvin & à Théodore de Beze de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de leurs ennemis, & de les insérer promptement dans le premier livre qu'ils publient. » Vous me haïssez, leur ditpublient. » dez dite tout le mal qu'on dit de » moi, & que vous ne croyez pas, » ou que vous détournez en un mau- » vais sens, le bien que vous enten- » dez dire. Vos émissaires vous enten- » portent, ou vous écrivent toutes les » fables qui sont de votre goût, vous » prenez vos mesures sur leurs nou- » velles, & vous vous exposez par-là » tôt ou tard à la consusion. Si nos

130 ANALYSE émissaires vous trompent, vous les trompez aussi à votre tour : ils ap-» prennent de vous cent faux bruits » qu'ils répandent à droite & à gau-» che. Vous avez tâché de me rendre odieux à toute la terre, & pour cet effet vous m'avez représenté comme un dangereux cabaliste qui avoit des gens gagés & à la ville & à la campagne, aux portes & aux cabarets. Quelques François, venus ici de Strafbourg, avec cette idée formidable que vous donnez de ma personne, furent bien surpris de me trouver dans la misere & dans le repos, & témoignerent une extrême indignation contre les auteurs de tant de fables. Vous excitez les Magistrats contre moi, & ne pouvant les porter à satisfaire votre passion, vous employez toutes fortes d'artifices pour me perdre de réputation, & pour empêcher qu'on ne lise mes crits. Vous publicz des ouvrages contre moi, & vous tâchez d'obtenir qu'il ne me soit pas permis de vous répondre. Vous défendez à vos partisans de me parler, & si quel-

ques-uns s'y hazardent; ils vous deviennent suspects, & vous devenez

DE BAYLE. » Ieurs ennemis. Cela fait que plufieurs qui voudroient me venir voir, n'ofent le faire. Vous couvrez votre haine sous le beau prétexte de l'amour de la vérité, & vous abusez de votre éloquence & de votre esprit pour rendre probables au peuple vos accusations; ce qui n'est pas dissicile, n'y ayant rien de si bon qu'on ne puisse empoisonner, ni rien de si laid que l'on ne puisse couvrir de fard. » La suite de cet appendix contient de belles admonitions; & il faut avouer que l'hérétique Castalion donnoit de plus beaux exemples de modération dans ses écrits & dans sa conduite que l'orthodoxe Calvin, l'orthodoxe de Beze, & tous les autres Orthodoxes qui l'attaquoient. On voyoiz d'ailleurs en lui une grande simplicité,,

33

& une extrême aversion du faste. Une infinité d'Auteurs dignes de foi, s'accordent à le louer de sa bonne vie. Je dois remarquer aussi, que, s'il se fûr tenu dans les bornes de sa prosession, sans se mêler de théologie, il eût rendu de plus grands services qu'il ne sit à la République des Lettres, comme Pierre. Ramus l'a bien observé, & il se sûre 132 ANALYSE cela, il fit le spirituel & le dévot, & il se mêla des questions les plus délicates & les plus obscures de la théologie. Il devoit les laisser à ceux à qui elles appartenoient d'office, ou s'il vouloit à toute force se sourrer dans ce commerce, il falloit qu'il s'appliquat le conseil d'Ésope. Il faut, disoit Esope à Solon, ou ne point approcher du tout les Rois, ou ne leur dire que des choses agréables. Tel étoit l'empire que les premiers Chefs de la Résorne avoient sur les esprits au milieu du seizieme fiecle, qu'il falloit réellement ou ne se point mêler de théologie, ou être de leur fentiment. Ils formoient une espece de corps qui étoit tout de fer, & que par conséquent il étoit dangereux de heurter. Mais nous avons déja vu ailleurs que la manie des disputes théologiques maîtrisoit alors tous les savants qui devenoient controversistes comme malgré eux, suivant l'ascendant du génie dominant de ceficcle.

## §. XIII.

Digression sur Cameron. Ce qu'il pensoit d'une résorme à faire dans la Résorme même.

Jean Cameron, l'un des plus célébre Théologiens du XVII fiecle, parmi les Protestants de France, avouoit franchement à ses amis qu'il trouvoit dans l'Eglise réformée beaucoup de choses à réformer de nouveau. Il se plaisoit à débiter des fentiments particuliers ; il n'a jamais traité de question théologique, fans y mêler des nouveautés; & forsqu'en interprétant quelque passage de l'Ecriture, il trouvoit des nœuds embarrassants, il prenoit avec ardeur les occasions de contredire les autres théologiens. Fuit ingenio inquieto, semperque aliquid novi volutabat & nominabat, nec dissimulabat inter amicos (quorum ego unus eram) multa esse in religione nostra quæ cuperet immutata (a). Il croyoit que St. Pierre étoit le fondement de l'Eglise, & il ne pouvoit fouffrir ceux qui soutenoient que l'on

<sup>(</sup> a ) Du Moulin, in Judicio de Amiraldi libro P. 211.

ne peut se fauver dans la Communion de Rome. Il étoit fâché de n'oser parler plus librement, & de voir que les Ministres les plus puissants & les plus accrédités se faisoient craindre aux innovateurs. On a publié que le caractere de Ministre dont il se voyoit revêtu, & qu'il honoroit de tout son cœur lui paroissoit un obstacle aux services qu'il eût pu rendre à la Vérité. Il s'imaginoit que s'il n'eût pas eu cette charge, il lui eût été plus libre d'ouvrir son cœur, & qu'il l'eût pu faire plus utilement; mais la crainte de l'excommunication & de la déposition arrêta sa langue & sa.

plume.

Cameron étoit naturellement communicatif de sa science, & non-seulement de sa science, mais aussi de son argent. Tous les savants n'aiment pas à débiter en conversation ce qu'ils ont appris de meilleur; & il s'est trouvé des Professeurs qui gardoient les solutions des plus grandes difficultés pour les disciples qui pouvoient leur en payer un certain prix. Cameron n'étoit pas de ce caractère. Il disoit tout ce qu'il savoit au premier qui lui demandoit instruction. Il est néanmoins encore plus ordinaire de voir cette libéralité de science.

DE BAYLE. 135 ce, que de voir un favant homme qui ouvre sa bourse à ceux qui en ont besoin. Cameron étoit là - dessus si peu difficile qu'il donnoit dans la prodigalité. Quelques théologiens qui ne l'aimoient pas l'ont blamé de son peu d'économie : ils ont dit qu'il répandoit fon argent comme de l'eau, & qu'il auroit cru au-dessous de lui de marchander dans les boutiques & dans les hôtelleries: il donnoit tout ce qu'on lui demandoit, & n'ouvroit pas la bouche pour faire rabattre quelque chose. C'étoit peut-être un excès de bonne foi dans ce favant qui ne s'imaginoit pas qu'on lui demandat plus qu'il ne con-

## 6. XIV.

venoit de donner.

Sentiments de Junius assez semblables à ceux de Cameron par rapport à la Communion Romaine.

François Junius, ou plutôt Du Jon; Professeur en théologie à Leide, homme savant & honnête homme, parloit de la Communion Romaine avec la même modération que Cameron. Il étoit si éloigné d'outrer les choses comme tants

136 ANALYSE

d'autres faisoient de son temps, qu'il croyoit & disoit que l'on pouvoit se fauver dans cette Communion. Il ne laissoit pas de l'appeller avec les autres Ministres la paillarde de l'Apocalypse; mais il disoit qu'elle étoit toujours l'é-pouse du Fils de Dieu, une épouse dont Jesus-Christ supporte l'insidélité. Cela ne plaisoit point à Théodore de Beze dont nous parlerons bientôt, grand partisan de la Monarchie de Solipses. Qu'il me soit permis d'appeller ainsi les communions qui se croient scules dans la voie du salut. Junius donnoit assez d'étendue à la vraie Eglise. Mais ce qui le distinguoit encore plus de ses confre-res, c'est qu'il étoit beaucoup plus exempt de prévention que ne le font les théologiens, & que loin de prendre le ton dogmatique, il disoit sur ses vieux jours, plus je vis, plus je connois mon ignorance; paroles remarquables que je donne à méditer à tous les Professeurs en théologie, de quelque secte qu'ils loient.



# DE BEZE.

§. I.

La jeunesse libertine de Théodore de Beze. Son mariage clandessin. Il est dangereusement malade. Il fait une profession ouverte de la Religion Réformée, & se fait recevoir Ministre. Ses Juvenilia. De la premiere semme de Beze.

HÉODORE DE BEZE, élevé dans le Protestantisme, n'en sit pas d'abord une prosession ouverte. Il passia une bonne partie de sa jeunesse à Paris où ses vers latins lui sirent une réputation, & où plusieurs bénésices dont il jouisfoit le mirent en état de satissaire ses passions en se procurant toutes sortes de plaissirs. Les agréments d'une vie libertine, les honneurs qu'on lui présentoit, & la plus belle perspective du monde, ne purent lui saire goûter le Papisme. Il avoit contracté un mariage de conscience avec Claudine Denosse, & ce

commerce clandestin dura quatre ans pendant lesquels cette fille que Beze entretenoit avoit beau lui parler de se marier en sace d'Eglise. Le revenu des bénéfices auxquels il eût fallu renon-cer, résutoient sortement toutes ses instances, Pour la tranquilliser, il fit vœu entre ses bras de ne se jamais engager dans l'Etat Ecclésiastique, & de l'épouser publiquement, des que les obstacles qui l'en empéchoient alors seroient levés. Il exécuta fidélement ses deux promesses. Une maladie dangereuse lui sit ouvrir les yeux sur la vie peu réguliere qu'il menoit. Ses remords furent si viss que des qu'il eut recouvré assez de santé pour se mettre en chemin, il se sauva à Geneve avec sa Claudine qu'il épousa en face d'Eglise. La Chronique scandaleuse dit qu'il ne lui fut pas toujours sidele, que prosessant la langue grecque à Laufanne, il se délassoit de ce pénible emploi entre les bras d'une jolie servante qu'il avoit, à qui il fit un enfant : ce qui l'obligea de quitter affez précipitamment Laufanne pour revenir à Geneve. Quoi qu'il en foit de cette galanterie qui n'est peutêtre qu'un conte, il se fit recevoir Ministre dans cette derniere ville.

DE BAYLE. 139 A peine Théodore de Beze eut - il quitté Paris, que ses Poésses y parurent imprimées sous le titre de Juvenilia, avec privilege du Parlement, pour trois ans. Ces poésies érotiques & tant soit peu libertines, étoient dédiées à Melchior Wolmar ancien Maître de l'Auteur. C'est en vain que l'on répond aux Controversistes que Beze accoucha de ce fruit impur de sa verve licentieuse, avant que d'être de la Religion Réformée, comme si cette Religion devoit avoir la vertu de rendre chaste. Il dément lui-même ceux qui prétendent faire son apologie par cet endroit-là, puisqu'il convient dans son Testament que dès l'àge de 16 ans il étoit imbu des lumieres du pur Evangile, & prosessoit

Revenons à Claudine Denosse, il faut que ce fût une fille de peu de chose, car Beze parlant de son mariage avec elle, convient bonnement qu'il s'étoit mésallié. Quoi, Beze, beau comme un Adonis, poli, savant, ayant de l'esprit comme un Ange, & sur-tout ne manquant pas d'argent, se mésallie, en épousant à 29 ans une fille qu'il entretenoit depuis quatre ans. Cette mésalliance a quelque chose qu'on ne

la Réforme au fond de son cœur.

sauroit démêler, & qui donne des soupçons. Il falloit que cette fille est des agréments bien séduisants; quelques-uns de ceux qui en ont parlé, lui don-nent un grand mérite. D'autres disent que ce n'étoit point une fille; mais la femme d'un tailleur. Un apologiste de Beze le nie fortement, & je ne puis m'empêcher de rapporter la raison plaisante dont il appuye son sentiment: c'est que l'agraphe dont Beze se plaint, en disant que coercet globulos duos nitentes intrà cœca jubet manere claustra, ne convient point felon lui, à la femme d'un tailleur. Comme si la femme d'un tailleur de Paris ne pouvoit pas porter une agraffe qui, pour le tourment des yeux de son amant, mit son sein à la gêne, & empéchât qu'on ne lui vît les tettons? En vérité cet apologisse donne là dans des observations vétilleuses qu'il auroit mieux fait de supprimer.

## 6. II.

Beze accusé de Sodomie & d'Adultère, Son apologie. Mézerai critiqué.

Mézerai traite fort mal ce ministre de la Religion Réformée. Il adopte comme certain le conte qui avoit couru d'une accusation de sodomie intentée contre Beze devant le Parlement de Paris, & un autre conte de l'enlevement de la femme d'un tailleur. Si cet historien s'étoit contenté de dire qu'on lisoit dans plusieurs écrits imprimés que Théodorc de Beze fut accusé de cette double abomination, il ne faudroit pas le trouver étrange; car il n'avanceroit rien qui ne foit très-vrai. On pourroit citer peut-étre deux cents Auteurs qui, se copiant les uns les autres, ont parlé de ce procès. Mezerai va beaucoup plus loin: il soutient le fait, il s'en rend caution, & il ne fauroit en produire aucune preuve ; c'est ce qu'on pourroit appeller la conduite d'un historien étourdi. Rapportons ses paroles. » On » peut bien sans préjudice d'aucune » Religion le nommer un très-méchant homme, & une ame entiérement corrompue qui, comme une vilaine har->> pie, gâtoit les choses les plus faintes avec ses railleries malignes, & dont le cœur ne couvoit que des desseins » fanglants & tout-à-fait exécrables. » Aussi il n'étoit sorte de vilainie dont » il n'eût souillé sa jeunesse : les poë-

mes, dont il a voulu couvrir ses or-))

» dures sous le titre de Juvenilia, en » font assez mention: mais, outre cela, il est constant qu'il s'ensuit à Geneve pour éviter la punition des fodomies dont il est accusé devant le Parle-» ment de Paris; & qu'il emmena avec lui sa Candide semme d'un tailleur, qui vivoit encore au commencement de ce siecle, après avoir vendu quelques bénéfices qu'il avoit eus de son oncle, entre autres le Prieuré de Longiumeau; commençant de cette » forte la réforme de sa vie par une fimonie, & par un adultere. > Voilà ce qu'on lit dans l'Histoire de France, par Mezerai (a). Maimbourg ne fit que donner la paraphrase de ce texte, quand il voulut faire un portrait horrible de Théodore de Beze ; mais au lieu de suivre l'exemple de Mezcrai qui ne cite rien, il cite Bolsec, Desponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, Ea S'il avoit eu de meilleurs témoins à donner, il les eût donnés sans-doute: ainsi l'on peut tenir pour constant que Mezerai n'a point cu d'autres garants que ceux que Maimbourg a cités. Or, encore un coup, c'est la conduite la plus indigne que puisse tenir un histo-

<sup>(</sup>a) Tome III, p. 64.

DE BAYLE. 143 riographe aussi célebre & aussi illustre que celni-là. Vraiment un historien débiteroit de beaux contes, s'il s'amu-foit à rapporter toutes les injures per-fonnelles que les controversisses se chantent, de quelque Religion qu'ils soient. Ce ne sont point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs adversaires, à moins qu'ils ne les appuient sur des actes au-

thentiques.

Qu'il me soit permis de faire ici une observation qui peut avoir des usages dans la discussion des faits personnels. Plusieurs Auteurs ont soutenu, 1. que Beze fortit de France pour éviter les fuites d'un procès de sodomie qu'ils di-sent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris: 2. qu'il emmena avec lui la femme d'un tailleur. Beze a foutenu publiquement que c'étoient deux calomnies, qu'il avoit vécu à Paris fans reproche, & qu'il n'en fortit ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la Religion, & que jamais il n'avoit attenté à la femme de son prochain plus qu'au royaume des Indes.

Jusques-là personne, de quelque Religion qu'il puisse être, n'est obligé de juger ni que Beze est innocent, ni qu'il 244 À NALYSE est coupable: personne n'est obligé de croire, ou que son ministre ne nicroit point un crime insame, s'il n'en étoit pas innocent, ou que son Prêtre n'avanceroit pas une accusation atroce, fi elle n'étoit véritable. Quoique la préfomption paroisse d'abord désavorable
à Beze, vu que tout mauvais cas est
reniable, & que l'on est certain que sa
jeunesse ne sut pas des plus chastes,
quoi qu'il en dise; cependant les Lecteurs doivent suspendant leur jugement jusqu'à ce que l'accusation soit prou-vée; ils doivent ensuite pancher pour l'accusé s'ils voient que l'accusation demeure sans preuve; & il n'y a que les circonstances qui puissent changer l'accusation en un simple soupçon si elles sont contraires à l'accusé, ou le faire absoudre, si elles parlent pour lui. Si le fait en question est de nature à pou-voir être prouvé authentiquement, & si les accusateurs ne manquent ni de vo-lonté ni d'industrie, il saut conclure que, lorsqu'ils ne prouvent pas, ils sont calomniateurs, au moins en ce qu'ils donnent pour un fait avéré ce qui n'est pas preuvé. N'est-ce pas ce que sont les accusateurs de Beze? Un procès intenté à un Prieur de Longjumeau

devant

DE BAYLE. 145 devant le Parlement de Paris, est une chose que l'on peut facilement avérer. Les accusateurs, leurs procureurs, leur requête, la commission d'informer, les procès verbaux des Commissaires, sont ou des gens domiciliés, ou des pieces qui se conservent sous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un misérable qui se sauve le plus vîte qu'il peut, ait eu le crédit d'anéantir la procédure, & de faire perdre la parole aux complaignants & à ses parties adverses. Le tailleur dont on avoit débauché la femme, a vécu autant que le prétendu féducteur: il étoit donc facile de fournir sa déposition juridique. D'où viene donc qu'un Claude de Saintes & tant d'autres Ecclésiastiques, accusateurs publics de Beze, n'ont jamais pu fournir les documents de ce proces, ni la déposition en bonne sorme de ce tailleur ? C'est peut-être que les phrases obligeantes de Théodore de Beze les désarmerent; mais, au contraire, il les raita comme des chiens : ses railleries & ses injures les perçoient de part en part, & tous leurs écrits respirent la

olus violente haine. Ils avoient donc l'un côté tous les moyens imaginables

Tome VI.

de trouver les preuves, & de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver : cependant ils ne les ont pas

Voici le précis de tout mon raisonnement. Le fait est d'une telle nature que, s'il étoit véritable, les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les accusateurs ont toute l'adresse & toute la capacité nécessaires pour les trouver. Ils ont le plus grand intérêt du monde à les fournir. Ils ne les ont pas trouvées. C'est donc qu'il n'y en avoit point & que le fait est chimérique. Au moins on n'a pas de preuves du contraire.

Je me suis étendu sur cette pensée, parce qu'il m'a semblé qu'elle pouvoit servir de clé pour débrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'écrivains téméraires qui copient les uns après les autres les accusations les plus atroces, pendant que d'un autre côté, les accusés & leurs amis crient à la ca-

lomnie.

## 6. III.

Réflexion sur le Livre de Hæreticis à Magistratu puniendis.

Pendant neuf ans que Beze fut Professeur à Lauzanne, il y publia plusieurs Livres dont le plus remarquable est le Traité de Hæreticis à Magistratu puniendis. Il le publia pour répondre au Livre que Castalion, dont il a été parlé plus haut, déguisé sous le nom de Martinus Bellius, avoit composé sur cette importante matiere, peu après le supplice de Server. Castalion traita la these générale de la tolérance : Beze lui soutint que les Magistrats doivent punir les Hérétiques. L'Auteur de sa vie foutient que cet ouvrage fut publié très-à-propos, afin de réfréner les efprits flottants. Si le parti de Beze avoit été le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été assuré de se maintenir toujours dans sa supériorité, le dogme de puniendis Hæreticis auroit rendu de grands services : il cût réprimé le zele ou l'humeur des Novateurs; mais comne à un quart de lieue de Geneve on toit sous le caprice du plus fort, &

ANALYSE

148 qu'on ne savoit pas si Dieu permettroit que la secte de Soion devînt supérieure, il y avoit beaucoup d'imprudence à soutenir que les Magistrats doivent infliger la peine de mort aux hérétiques. Le profit présent ne nous doit pas si fort éblouir, qu'il nous empêche de songer aux suites : il faut en cette rencontre se servir de la maxime de Regulus.

Hoc caverat mens provida Reguli Dissentientis conditionibus, Fadis, & exemplo trahentis Perniciem veniens in Ævum (a). (a) Horat. Od. V. Lib. III.

Je ne parle pas des autres raisons qui peuvent combattre ce dogme : je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alléguée par l'Historien de Théodore de Beze. Cette utilité est bien peu de chose en comparaison du mal que le livre de puriendis Harcticis produit tous les jours car des que les protestants veulent se plaindre des persécutions qu'ils souffrent, on leur allegue le droit que Calvin & Beze ont reconnu dans le Magistrats.

## 6. I V.

Colloque de Poissi. Beze y assiste, & y excite des murmures, par une expression qui n'avoit rich d'étrange dans la bouche d'un Résormé.

Le Roi de Navarre ayant témoigné; tant par lettres que par des Députés, qu'il fouhaitoit que Théodore de Beze affiftât au colloque de Poiffi, le Sénat de Geneve ne manqua pas d'y confentir. On n'auroit pu faire choix d'une personne qui fût plus capable de faire honneur à la cause. Beze parloit bien, il savoit le monde, il avoit l'esprit présent, & beaucoup d'érudition. On écouta sa harangue attentivement, jusqu'à ce qu'il eût touché à la matiere de la présence réelle. Une expression qu'il employa sit murmurer.

Voici cette expression: » Nous disons » que le corps de Jesus-Christ est éloi-» gné du pain & du vin, autant que » le plus haut ciel est éloigné de la

» terre. »

Voyons présentement quel en sur l'effet, & servons-nous des propres termes de Théodore de Beze. » Cette seule

ANALYSE » parole ( quoiqu'il en eût dit bien d'autres aussi contraires & répugnan-» tes à la doctrine de l'Eglise Romaine) fut cause que les Prélats commen-» cerent à bruïre & à murmurer, dont » les uns disoient blasphemavit, les autres se levoient pour s'en aller, ne pouvant faire pis à cause de la présence du Roi: entre autres, le Cardinal de Tournon, Doyen des Cardinaux, qui étoit assis au pre-mier lieu, requit au Roi & à la Reine qu'on imposat filence à de Beze, ou qu'il lui sût permis & à sa » compagnie de se retirer. Le Roi ne » bougea, ni pas un des Princes, & » fut audience donnée pour parachever. » Silence fait, de Beze dit: Messieurs, » je vous prie d'attendre la conclusion

fut audience donnée pour parachever.

Silence fait, de Beze dit: Messieurs,

je vous prie d'attendre la conclusion

qui vous contentera: puis retourna à

fon propos qu'il poursuivit jusques

à la fin (a). » Catherine de Médicis, dans sa lettre à Mr. de Rennes,

Ambassadeur de France à la Cour de
l'Empereur, dit que Beze, en parlant
de la Cene, s'oublia en une comparaison si absurde & tant offensive des

noreilles de toute l'assistance, que

(a) Beze, Histoire Ecclésiastique, Liv. IV.

pen s'en fallut qu'elle ne lui impofat silence, & qu'elle ne renvoyat tous ces Ministres, sans les laisser paiser plus avant; mais qu'elle ,, s'en abstint de peur qu'on ne s'en

retournat imbu de sa doctrine, sans avoir ouï ce qu'il lui sera ré-

,, pondu ? ,, Remarquez bien la parenthese dont l'historien s'est servi : rien ne marque mieux la foiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux Cardinal & plusieurs Evêques se scandalisent, veulent sortir, crient au blasphême; & pourquoi? Parce qu'ils ont oui dire à un ministre, que Jesus-Christ n'est point sous les symboles du pain & du vin de l'Eucharistie quant à son corps; car voilà à quoi se réduit cette expression tant offensive des oreilles de toute l'assistance: peut-on voir un scandale plus mal fondé & plus puérile? Quand on enseigne que l'humanité de Jesus-Christ n'est présente qu'en un seul lieu toutà-la-fois, & qu'elle est toujours assis en paradis à la droite de Dieu, il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi éloignée du Sacrement de l'Eucharistie, que le ciel ou le paradis est éloigné de la terre. Or les Prélats du

ANALYSE

Colloque de Poissi ne pouvoient pas ignorer que les ministres enseignoient que l'humanité de Jesus-Christ est toujours en paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être présente en plus d'un lieu à la fois, & ils ne devoient pas attendre que Théodore de Beze n'osat point exposer les senti-ments de son parti: ils n'ont donc pas dû le scandaliser de son expression, (car, encore un coup, elle n'ajoute rien à la simple & nue doctrine des ministres) ou bien ils étoient allés à l'assemblée avec cette persuasion que les ministres trahi-roient leurs sentiments, & ne chercheroient qu'à tromper le Roi. Je ne vois qu'une chose qui puisse excuser l'irritation des Prélats. On peut dire qu'il y a des expressions qui nous choquent, encore qu'elles ne significant rien qui ne foit signissé par des expressions qui ne nous offensent pas. Par exemple, les parties que la bienféance nous défend de nommer, peuvent être défignées par des noms honnêtes; & cependant ces noms fignifient la même chose que les noms qu'on appelle fales. Si l'on est choqué de ceux-ci, ce n'est pas à cause de la chose même qu'ils signifient, mais à cause que l'on juge que celui qui les

emploie contre l'usage, ne nous porte pas le respect que la bienséance exige. Sur ce pied-là les Prélats du Colloque de Poissi se pouvoient plus offenser de la doctrine des ministres représentée par une comparaison, que de la même doctrine représentée nuement & fimplement; mais alors leur scandale n'étoit pas fondé sur le zele pour la Religion; car la Foi, ni la Divinité ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison que Beze allégua, que par l'expofition la plus fimple de la doctrine des Protestants. Ce n'est donc point pour les intérêts de Dieu que l'on se pouvoit scandaliser : c'étoit donc uniquement parce que l'on supposoit qu'un petit ministre ne respectoit point assez ses auditeurs, lorsqu'il osoit se servir de pareils termes. Cette apologie suppose dans les Evêques une vanité très - criminelle. Que faire donc ? Vant-il mieux dire qu'ils agissoient comme des enfants, qu'ils ne s'offensoient pas des choses, mais des mots? Cela ne leur feroit pas beaucoup d'honneur. Je suis surpris qu'un historien aussi grave que Mézerai ose dile que cette proposition de Beze étoit emportée & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle blessa

154 ANALYSE

horriblement les oreilles Catholiques, que les Prélats en frémirent d'horreur. En quoi il ne donne pas une preuve de jugement.

Du reste de Beze se comporta en habile homme dans toute la suite de ce Colloque, & il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine.

## 6. V.

Conférence de Montbelliard. De Beze aux prises avec Jaques André Theologien de Tubinge. Quelle fut l'issue de cette conference.

Quelques gentils-hommes fortis de France pour la religion, & réfugiés à Montbelliard, donnerent lieu à cette dispute. Le comte de Montbelliard pria le canton de Berne de nommer quelques Députés pour conférer avec des Théologiens de Wirtemberg. Il pria aussi M<sup>15</sup>. de Geneve d'envoyer Théodore de Beze à la conférence : il le fit, pours'accommoder aux desirs des réfugiés... Abraham Musculus, ministre de Berne, & Pierre Huberus, professeur en langue Grecque dans la même ville,, furent les députés Suisses, Beze & An-

DE BAYLE. 155 zoine la Faye furent les députés de Geneve. Jaques André & Luc Ofiandre neve. Jaques Andre & Luc Offanure furent les principaux députés de Wirtemberg. Ils ne servirent presque tous que d'Auditeurs à Théodore de Beze & à Jaques André, & ne virent guere clair dans cette dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme, & que quand deux hommes s'entre-répondent par de longs discours, il est presque impossible de s'apperceil est presque impossible de s'appercevoir s'ils levent les difficultés. Licobus Andreas perpetuâ & declamatorià oratione utebatur. Quare illius vestigiis insistere Beza coactus est. Unde non tam facilis, expedita, aut perspicua suit tota illa dierum aliquot disceptatio. On n'est presque jamais vaincu en ces rencontres, pourvu qu'on fache jaser. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la conférence ; mais comme on sut qu'il couroit des. lettres par toute l'Allemagne, qui fu-rent lues dans les cours des Princes & dans les ruelles, & que ces lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Théologiens de Wirtemberg publierent la conférence avec des notes marginales, il fallut que Beze publiat une Contre-Relation.

156 ANALÝSE

J'ai lu depuis dans un ouvrage d'Abraham Scultet, que les raisons poli-tiques, tant de la part des François résugiés, que de la part du Comte de Montbelliard, contribuerent beaucoup plus que les raisons théologiques à nouer cette conférence. Les résugiés appellerent Boze, parce qu'ils crurent que s'il conféroit amiablement avec le Docteur André sur les matieres controversées, ils trouveroient plus de douceur à la cour du Comte, & que peut-être le Duc de Wirtemberg passeroit de leur côté. Quant au Comte, il avoit été Ubiquitaire dans sa jeunesse; mais ayant oui les fermons & les lecons de Théodore de Beze, il déclara librement qu'il avoic vu à Geneve & dans le pays des Suisses beaucoup de choses dont Jaques André ne lui avoit rien dit, & qu'il n'y avoit presque rien vu de ce dont le même Docteur lui avoit parlé fouvent. Geneva & in Helvetia vidi multa de quibus nihil pauca eorum, de quibus sæpe audivi ex D. Jacobo. C'étoit déclarer que ce personnage faisoit peu sidélement le portrait des Calvinistes. Depuis ce temps-là, le Comte fut plus benin à l'égard des Réformes, & il donna retraite à ceux qui sortoient de France

pour la religion. Mais quand on lui eut représenté que le Duc de Wirtemberg n'avoit point de fils, & que la Maison d'Autriche ne soussirioit pas qu'un fauteur des Huguenots recueillît la succession de ce Duc : quand, dis - je, on lui eut représenté qu'il s'étoit rendu suspar ses biensaits envers les résugiés de France, il consentit à la dispute entre le Docteur André & Théodore de Beze, & il avoit moins en vue de travailler pour la vérité, que de se purger du soupçon de Calvinisme. Non tam ut veritati consuleret, quam ut se de Cal-vinismo purgaret. Voilà ce que Daniel Tossan répondit à Christophe Pezelius, qui lui avoit demandé les causes de la conférence de Montbelliard. Scultet, qui le rapporte, étoit du repas où cela-fut dit. Si nous avions un recueil de femblables propos de table aussi gros que celui qu'on trouve dans les Œuvres de Plutarque, nous y apprendrions bien des curiofités.

### §. V I.

Des prétendus Bézanites ou Bézaniens.

C'est une secte imaginaire, qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de Catalogues d'hérétiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits aussi absurdes que le sont ces catalogues n'aient pas été supprimés dès leur naissance par les personnes d'autorité: on auroit lieu, dis-je, de s'en étonner, si l'on ne savoit que ces perfonnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées, & les plus persuadées de la mauvaise maxime, qu'on peut se servir indifferemment, ou de la fraude, ou de la bravoure, contre l'ennemi; Dolus an virtus quis in hoste requirat? Ces personnes ne voyoient pas que ces catalogues, étant remplis d'impertinences & de faussetés notoires, n'étoient propres qu'à donner aux hérétiques un très-grand mépris pour les Ecrivains du gros de l'arbre : elles ne confidéroient que le profit qui naîtroit de ce que les hérétiques seroient crus divisés en mille Sectes. Quoi qu'il en soit, s'il en faut croire Pratcolus, il s'éleva une secte

DE BAYLE. fous l'empire de Charles V, & sous le Pontificat de Jules III, environ l'an 1550, laquelle on nomma les Bézanites ou les Bézaniens à cause de Théo-dore de Beze. Toute la preuve qu'il en pourroit rapporter, seroit qu'on a lu cela dans un Livre de Lindanus: car il est vrai que Lindanus le débite; mais fans citer qui que ce foit. Ce qu'il y a de fort fûr est qu'on ne hazarderoit pas une maille, si l'on consignoit cent millions pour être donnés à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI fiecle quelques personnes qui, en qua-lité de disciples de Théodore de Beze, ont fait secte à part. On peut saire le même dési à l'égard d'un très-grand nombre d'autres sectes qui remplissent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale cause, qui le porte à faire mention de la prétendue Secte des Bézanites, sut l'envie de donner pour ornement à son ouvrage les médisances que l'on publicit contre Théodore de Beze. Si, au lieu de récompenser Lindanus, on l'avoit châtié de ses mensonges, il n'eût pas été copié par tant de gens, dont sans doute le plus ridicule est un Chartreux d'Allemagne nommé

Théodore Petreius,.... Son Catalogus

160 A N A L Y S E Hæreticorum fut imprimé l'an 1628; Voyez ce qu'Hoorbeck en a dit dans sa Summa Controvers. pag. 322.

### §. V I I.

Jugement sur Prateolus, Lindanus, le Jésuite Gaultier, & autres semblables Ecrivains.

C'est un fait constant, que Prateo-lus a rangé selon l'ordre alphabétique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais existé, & qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un Jésuite, nommé le Pere Gaultier, étala ces mêmes fectes dans fa table chronologique, fondé sur le témoignage de Prateolus. Si ce n'est pas son unique auteur, c'est du moins la principale & la capitale de ses autorités. Cent auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes sectes fur la foi de ce Jésuite. Voyez l'immense & affreuse propagation du péché d'un scul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on songe que cet auteur, parvenu à un petit Eveché, monta ensuite à un plus grand, & reçut à Rome de grands honneurs; & qu'entre tous les supérieurs, auxquels il devoit rendre

'compte de sa conduite, il ne s'en est pas trouvé un scul qui l'ait censuré de la hardiesse avec laquelle il s'étoit érigé en créateur d'une infinité de Sectes; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui se mélent de controverse. Si les supérieurs de Lindanus avoient exigé de lui qu'il prouvât que certains disciples de Beze, distincts de ceux de Calvin, & de ceux des autres réformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui se sépara des autres sectaires; & si , faute d'en donner de bonnes preuves, ils l'avoient condamné à la peine des imposseurs publics, & l'avoient déclaré inhabile à manier les choses saintes; ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en euxmêmes tous les Ecrivains crédules ou fourbes, qui débitent tant de faussetés. Mais, bien loin de lui faire des affaires, ils le regarderent comme un vaillant champion de la cause Catholique, & l'éleverent dé plus en plus. Qui se feroit après cela une religion de ne point ca-lomnier les Hérétiques? Peu s'en faut qu'on ne puisse apostropher cet auteur avec ces paroles d'Horace:

Ulla si juris tibi pejerati Pœna , Barine : nocuisfet unquam ; Dente si nigro steres , vel uno

Turpior ungue;
Crederem. led tu simul obligassi
Persidam votis caput, enitescis
Pulchrior multò, juvenumque prodis
Publica cura.

Expedit nutris cineres opertos Fallere, & toto taciturno noctis Signa cum cœlo, gelidaque divos Nocte carentes,

Il y a une autre réflexion à faire, qui feroit bien digne d'être pefée. Je vois aisément que s'il cût été question de diffamer les tailleurs ou telle autre branche du corps des métiers d'une ville Impériale, Lindanus n'auroit voulu rien affirmer publiquement, sans être certain du fait ; mais parce qu'il s'agissoit de la religion, & de la gloire de Dieu, il publia sans examen, sans remors, tout ce qui lui monta à la tête. De forte qu'à le bien prendre, le zele des controverfistes est si peu propre à augmenter leur vertu, qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumieres & tous les scrupules, qui sur des sujets purement humains les reDE BAYLE. 163 tiendroient dans le chemin de la probité: quod notandum.

### §. VIII.

Des Synergistes: leurs sentiments. De Beze a eu tort de prétendre que Mélanchton enseignoit la même chose que les Ministres de Geneve sur la question du Libre arbitre.

On donna le nom de Synergistes à quelques Théologiens d'Allemagne qui au XVI. siecle, trouvant trop dure l'hypothese de Luther sur le franc-arbitre, enseignerent que la grace de Dieu ne convertit point les hommes sans la coppération de la volonté humaine. Ce sur le cinquieme Schisme qui s'éleva dans la Communion des Luthériens. Mélanchton en jetta les sondements; car Victorin Strigelius & quelques autres Ministres qui avoient de la déférence pour son autorité, firent attention à certaines phrases qu'ils trouverent dans ses livres, & qui attribuoient beaucoup de force à la volonté de l'homme. C'est pourquoi ils soutinrent que les sorces naturelles du franc-arbitre concouroient avec la grace dans la conver-

164 ANALYSE fion du pécheur. George Major, Paul Eber, Paul Crellius, & Piperin furent les autres principaux défenseurs de ce parti, & ils furent perfécutés par la faction d'Illyricus, dont nous avons parlé plus haut. Il est certain que Mélanchton ne pouvoit s'accommoder de la mé-thode rigide de Luther & de Calvin sur les matieres de la grace, & l'on ne conçoit pas comment de Beze a pu soutenir qu'ils étoient parsaitement d'accord sur cette matiere. Cependant il existe des monuments qui prouvent le contraire, & de Beze en avoit connoissance. Calvin avoit dédié à Mélanchton fon livre De servitute humani arbitrii. Mélanchton écrivit à Calvin le 11 Mai 1543 une lettre de remerciement, où il ne lui cache pas qu'il avoit des fentiments dissérents des siens sur ce qui saisoit l'objet de son livre. Tout le monde sait d'ailleurs que Calvin & Castalion étoient le feu & l'eau à l'égard de ces points-la. Or Mélanchton étant à Worms en 1557, écrivit à Castalion une lettre très-obligeante, & qui étoit comme un fymbole de fraternité sur le dogme de la prédestination. C'est Baudouin qui nous apprend ces anecdoctes; mais

Théodore de Beze étoit ennemi de Bau-

douin, & il aime mieux soutenir des faussetés manifestes, & tomber en contradiction avec lui-même, que de ne pas contredire fon adversaire. Dans un ouvrage où il ne songeoit point à Baudouin, ni aux précautions de rien dire qui pût lui donner quelque avantage sur lui, il reconnoît ingénuement que Mélanchton avoit censuré les Théologiens de Geneve comme des Docteurs qui amenoient la fatalité des Stoïciens. Les louanges que Mélanchton donnoit à Calvin ne prouvent aucunement qu'il fût de son sentiment : car c'étoit un homme qui savoit fort bien éviter les mauvaises suites de la préoccupation. Il avoit un si grand fonds d'équité, de modération & d'honnêteté qu'il rendoit justice à ceux mêmes qui soutenoient des opinions qui n'étoient pas de sôn goût. Ses préjugés pour le libre-arbitre ne l'empêchoient pas de discerner la force d'esprit, la piété & l'éloquence que Calvin faisoit paroître en soutenant la servitude de la volonté humaine; ils ne l'empêchoient pas de le louer de ce côté-la, de le féliciter d'être l'Auteur

d'un tel ouvrage.



# FAREL ET VIRET.

§. I.

Premiers succès de Farel. Son zele bouillant pense lui coûter la vie. Réflexion sur le caractère emporté des premiers Résormateurs. Resistance qu'on oppose à Farel, & dont il triomphe par son intrépidité. Il établit la Résorme à Neuschâtel, & contribue à l'abolissement du Papisme à Geneve d'où il est chasse avec Calvin.

OUILLAUME FAREL prêcha d'abord la Réforme à Meaux en 1521, à la follicitation de l'Evêque qui goûtoit fort les nouvelles opinions. Mais la perfécution allumée dans cette ville deux ans après contre ceux qu'on appelloit hérétiques, le contraignit de pourvoir à fa sûreté en sortant de France. Il se retira à Strasbourg, & y reçut de Bucer & de Capiton la main d'association; puis il la reçut de Zuingle à Zurich, d'Haller à Berne, & d'Occo-

Erasme désapprouvoit extrêmement

la Réforme.

<sup>(</sup>a) In Geneva restituta. p. 40, 41.

l'humeur ardente de Farel, & il en fait un portrait hideux; mais faut se sou-venir qu'Erasme croyoit avoir sujet de se plaindre de Farel, & que comme il étoit piqué au jeu, on n'est pas obligé de croire qu'il l'ait peint d'après nature. Cependant on doit être très-assure que Farel étoit du nombre de ceux qui ont plus besoin de bride que d'éperon. Oecolampade lui donna fouvent de bons conseils à ce sujer. Le tempérament est presque toujours le premier & le principal mobile dans les personnes même qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. Quelques-uns prétendent qu'il fut nécessaire que Luther, Calvin, Farel & quelques autres fusient chauds, coleres, bilieux : car fans cela, dit-on, ils n'eufsent jamais surmonté les obstables qui s'opposerent à la grande entreprise de la Réforme. Farel en particulier trouva beaucoup de réfistance dans les lieux de sa mission. Les Prêtres & les Moines faisoient sonner les cloches lorsqu'il prêchoit, pour empêcher qu'on ne l'entendît. Mais sa voix de tonnerre se faisoit entendre malgré le bruit des cloches. Ils pratiquerent aussi la ruse dont Ulysse se servit pour prévenir la séduc-tion du chant de Syrenes : ils boucheDE BAYLE. 169 rent leurs oreilles avec des flocons de laine ou de soie. Voilà ce qu'ils savoient opposer à l'éloquence fulminante de Farel. Des gens qui n'ont d'autre ressource que de pareils moyens, sont bien près de se rendre. Aussi ne tarderent-ils pas à entendre raison & à l'écouter savorablement.

Après avoir réformé le Bailliage de Morat, il alla à Neufchâtel l'an 1529, & y combattit avec tant de force le parti des Catholiques Romains, que cette ville établit parfaitement la Réforme le 4 de Novembre 1530. Il fut député au Synode des Vaudois dans la vallée d'Angrogne, & puis il vint à Geneve où il travailla contre le Papisme: mais le Grand-Vicaire & les autres Ecclésiastiques le réprimerent avec tant de violence qu'il fut contraint de se retirer. Il y sut rappellé l'an 1534 par les habitants qui avoient quitté l'Eglise Romaine, & il sut le principal instrument de l'entier abolissement du Papisme dans cette ville-là l'année suivante. Nous avons vu qu'il en fut banni avec Calvin l'an 1538. Il se retira alors à Bâle, & ensuite à Neufchâtel.

# §. II.

Affront que Farel reçoit à Neufchâtel. Comment cet affront est réparé.

Farel après avoir exercé son Ministere à Neufchâtel jusqu'en 1542, étoit sur le point de partir pour Metz, lorsqu'il reçut un sanglant affront qui sut si bien réparé qu'on ne peut pas dire qu'il fortit par force de cette ville. En voici

le détail. Farel ayant travaillé à établir dans, l'Eglise de Neuschatel, que toutes ,, choses'y fissent par ordre, reformoit ,, fans cesse les mœurs, il corrigeoit les abus, il en vouloit aux vices, & retranchoit les scandales de toute sa force. Cette exactitude à faire observer la discipline le rendit odieux, & ,

même insupportable aux vicieux & ", aux libertins. Etant arrivé un jour ,, qu'une semme de noble extraction se ,, separa de son mari, Farel l'ayant

,, exhortée à ne point separer ce que Dieu avoit conjoint, & lui ayant

allegué de puissantes raisons pour la ,, ramener à son devoir; cette semme

n'écoutant ni les rémontrances par-

DE BAYLE. 171 ticulieres, ni les rémontrances du Confistoire, ni les follicitations de la Seigneurie de Neufchatel, Farel crut qu'il étoit obligé de blâmer & de condamner cette désobéissance d'une autre maniere; Farel crut qu'en 53 pleine chaire sa prédication en devoit 2) Îever le scandale. De-là vient qu'un ,, Dimanche matin dernier jour de Juil-,, let, il parla avec sa chaleur ordinaire 5, tant contre cette femme rebelle, que ,, contre ceux qui l'entretenoient dans ,, sa mauvaise humeur. Ceux qui s'in-,, téressoint pour la coupable, prirent ,, son action en très-mauvaise part. Ce 22 jour-là même ils formerent un parti , contre Farel, & gagnerent si bien le 2 2 peuple, qu'ils l'assemblerent à deux 22 heures après-midi, sur la place pro-53 chaine du temple & du château, pour ,, résoudre comment il salloit traiter 5) Farel. Le peuple étant partagé, les ,, uns étant pour Farel, les autres étant ,, contre; la pluralité de voix fut que, ,, dans deux mois Farel fortiroit de 5) Neufchatel. La prindence du Gouver-,, neur d'alors & du Confeil d'Etat, comme ils parlent, fut telle qu'elle empêcha la fédition & l'effusion de 3)

39 fang. Comme Farel n'avoit autre mo-

ANALYSE tif ni but que la gloire de Dieu & l'honneur de son Eglise, cette émo-" tion ne le surprit point, elle ne l'é-,, branla point, il continua dans l'exerce de sa charge sans se relacher. Les ,, magnifiques Seigneurs de Berne ne 3) furent pas plutôt avertis de cette ,, équipée des partisans de cette Dame, qu'ils en escrivirent promptement au Gouverneur & au Confeil de Neufchâtel, afin qu'ils prévinsent le mal & qu'ils l'étouffassent en sa naissance. Ils députerent deux notables de leur Conseil, qui estant arrivés à Neufchâtel exagerent, & aux quatre Ministres, & au Conseil, & aux bourgeois, le tort signalé que l'on seroit à Farel, & aux grands services "

feroit à Farel, & aux grands fervices, qu'il avoit rendus, & à la grace dont Dieu l'avoit fait l'organe envers eux. De-là vient que le 28 Novembre le Conseil rendit un arrêt qui portoit que toutes les mésintelligences se, roient ostées, toutes partialités étous, fées, toutes désiances terminées, &

toutes inimitiés affoupies & éteintes; que Farel continueroit l'exercice de sa charge, comme estant irrepréhensible, & en sa doctrine, & en ses mœurs, & comme celui à qui l'E-

DE BAYLE. glise étoit très-étroitement obligée; que quiconque parleroit contre Farel, seroit condamné à une grosse amende; Farel estant véritablement " la classe de Neuschâtel, estant le chariot d'Ifraël & sa chevalerie, pour sa piété, pour sa probité & pour sa ca-,, pacité. Le 4 Janvier 1542, sclon le ,, Conseil des Seigneurs de Berne, à , la pluralité des voix des Bourgeois de ,, Neufchâtel, Farel fut conservé & " continué à la grande confolation de tous les gens de bien, & à la grande confusion de ses ennemis qui curent tous la bouche fermée, les mains & pieds liés. Farel en reprit une nou-,, velle vigueur , & tonna & fulmina ,, plus fortement que jamais contre la ,, corruption du vice. "Il faut favoir que ce Ministre maintenoit avec un grand zele, & avec beaucoup de vigueur, la sévérité de la discipline; il soumettoit à des pénitences publiques les pécheurs qui avoient donné du scandale. Voici la substance d'une lettre écrite à la classe de Neufchâtel par les Ministres de Bâle le 28 Juillet 1554. Ils disent qu'ils louent le zele de Farel,

en ce qu'il s'appliquoit à faire en sorte que la discipline ecclésiastique fut re74 ANALYSE

ligieusement observée; que le regne du vice suit éloigné; que l'usage des saints Sacrements suit saint & fructueux; ajoutans qu'ils trouvoient bon avec Farel, que ceux qui péchoient d'une maniere seandaleuse à l'Eglise sissent une solemnelle consession de leurs fautes, rendiffent un témoignage public de leur repentance, & réparassent par une humiliation extraordinaire le scandale qu'ils avoient donné.

# §. III.

L'entreprise de la Réforme de Metz échoue. Farel se rend odieux aux Genevois qui lui intentent un procès criminel.

Notre ardent Réformateur artivé à Metz, cut mille difficultés à essuyer dans cette Eglise naissante, & il se vit contraint de se retirer avec les sideles dans l'Abbaye de Gorze, où le Comte de Furstemberg les couvrit de sa protection. On raconte que les semmes penserent l'y déchirer » qu'il osa dire » tout haut que la Vierge n'étoit pas » demeurée Vierge après l'ensantement; » que les semmes de Gorze étonnées de

DE BAYLE. 175 » ce blasphême, se ruerent sur lui, & » à belles ongles lui arracherent les » cheveux & la barbe, & le déchire-» rent d'une telle force qu'il ne fût ja-» mais échappé de leurs mains, fi le » Capitaine Henri Frank ne l'en cût » retiré. » L'Historien de sa vie prétend que c'est une fable. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que ces nouveaux prose-lytes furent assiégés avec leur Ministre dans le lieu de leur retraite, & qu'il fallut enfin qu'ils se rendissent à composition. Farel s'évada, & tâcha de leur obtenir un bon rétablissement par le moyen des Puissances protestantes de l'Allemagne. Il alla reprendre son an-cien poste de Ministre à Neuschatel d'ou il faisoit quelquesois des voyages à Geneve. Celui qu'il y fit l'an 1553 lui fit connoître qu'il étoit bien odieux aux Genevois, fur-tout à quelques personnes qui lui intenterent un procès criminel, & il lui fallut comparoître devant les juges ; car le sénat de Geneve écrivit à Messieurs de Neuschâtel pour les prier de donner ordre que l'accusé vînt répondre aux charges qu'on lui mettoit sus. Dès que le sénat eut appris que Farel étoit arrivé, il sit savoir à

Calvin qu'il ne falloit pas le laisser H 4

176 ANALYSE

monter en chaire. Calvin ne nous apprend point les suites de cette affaire, il se contente de dire que volontiers il effaceroit de son propre sang le deshonneur que les Genevois s'étoient fait par cette conduite ingrate. Voici tout le passage: Nunc ad summum pervenit nequitia, ut omni pudore excusso, templum Domini in lupanar convertere obftinate cupiant. Atque ut sciatis, quam foeda sit difformitas, cum hic nuper esset frater noster Farellus, cui se totos debent, ut satis nossis, & pro jure suo eos libere moneret, tantus in eum furor exarsit, ut capitale judicium in eum intentare non fent veriti. Scio equidem non debere novum videri, si reperiantur in urbe l'hera fastiofi homines , qui turbas o citent. Sed deplo-randa est Senatús nostri cæcitas , quod libertatis suæ patrem , & patrem hujus Ecclesia sibi reum caussa capitalis mitti à Neocomenfibus poposcit. Dedecus hujus urbis proferre cogor, quod sanguine meo delere cuperem. Venit Farellus: antequam urbem ingressus esset, denunciavit domi meæ Apparitor Senatús, ne suggestum conscenderet. Reliqua non prosequor : quia satis est ejus ingratitudinis gustum d.disse, que bonis omnibus, & ingenuis merito stomachum movebit. Sed quoniam me complures causa impediunt, ne mala nostra aperte deplorem, sic breviter habete, nist per vos cohibeatur Satan, habenas et laxatum iri (a).

Cette année 1553 fut celle du supplice de Servet, auguel Farel assista.

### §. I V.

Farel se marie dans sa vieillesse. Réssexions sur ce mariage. Pourquoi les Ministres au commencement de la Résorme insisterent sur la nécessité du mariage.

» Il paroît par un écrit de la main » de Farel, qu'il épousa à l'âge de 69 » ans, une fille avancée en âge, nom-» mée Marie, fille d'Alexandre Torel » de la ville de Rouen; que cette fille » s'estant retirée à Neuschâtel à cause » de la religion, avoit esté élevée en » la discipline du Seigneur par sa mere » qui estoit une véritable veuve, qui » craignoit Dieu, & qui le servoit; » que cette fille avoit de la sagesse & » de la vertu, que sa via estoit réglée

<sup>(</sup>b) Calvini Epift, ad Tigurines Ministros.

» & honneste. Les annones du mariage » de Farel & de marie Torel se trou-» vent escrites de la main de Farel avec » grande fimplicité; elles furent pu-» bliées le 11 & 21 Septembre & le 2. » Octobre 1558. » Voyons de quelle maniere Mr. Ancillon qui a écrit sa vie, justifie ce mariage. Farel ne se maria qu'à l'âge de 69 ans, & comme disoient ses amis, lorsqu'il étoit sur le bord de la fosse. Les amis de Farel trouvoient son mariage fort étrange , & fort hors de saisons; néanmoins Farel sit goûter à ses amis les raisons, qui le portoient à une société telle qu'est celle du Mariage en un âge si advancé. L'on a crû jusques ici que Farel a esté porté au mariage par une inspiration secrete, & par un mouvement extraordinaire. Qui qu'il en soit, on a sçû qu'il se proposa en se mariant de pourvoir à sa veillesse, à cause de ses insirmités; par de moyen que Dieu lui-même a ordonné, en prenant une ayde à la piété pour s'y entretenir, une ayde à la société pour la lui rendre agréable, une ayde à l'aconomie, sur qui il se reposat de bien des choses appartenantes à cette vie, & enfin une ayde d'infirmité pour posfeder fon vaisseau en sanctification &

DE BAYLE. 179 en honneur. On a sçû que Farel se ma-ria, asin de faire voir que, comme l'enseignent ceux de l'autre communion, le célibat n'étoit point méritoire ni satisfactoire. On a scu que Farel se maria pour justifier que la grace de la continence perpétuelle n'est donné, ni à tous ni pour toujours. La fin de cette apologie surprendra tous les esprits superficiels, & biens d'autres gens aussi : car on a beaucoup de peine à se figurer que le don de continence, conservé jusques à l'age de 69 ans, disparoisse tout d'un coup, & s'évanouïsse. Les plus sensuels & les plus voluptueux perdent ordinairement: à cet âge-là & même plutôt leur incontinence, ceux mêmes qui n'ont pas trop abusé de la chaleur excessive du tempérament, se trouvent au bout de leurs forces avant que d'atteindre leur année. 69me; & voici un homme qui commence alors à ne pouvoir plus se contenir. Cela est sans doute fort singulier, mais néanmoins ne le traitons point de fable. Confidérons que l'impression de certains objets sur notre cerveau ne dépend point de notre ame. Ce n'est. point à cause que nous le voulons que certains objets nous plaisent, c'est à cause qu'ils remuent d'une certaine marfiere les fibres de notre cerveau; & qu'ils y ouvrent des Valvules qui étoient fermées. Ce changement en produit d'autres presqu'à l'infini dans la machine: de-là naifsent des desirs, & des avantgoûts de plaisir, & cent autres inno-vations qui détruisent la continence. Voilà comment Marie Torel changea le cours des esprits dans ce bon Vieil-lard : elle lui plut, elle eut cette proportion de l'objet à la faculté qui excite les sentiments de l'amour & de ce qui s'ensuit. Il n'en fallut pas davantage. Ne m'allez point dire, cette fille n'étoit point jeune, & on ne la représente point comme belle, cela n'y fait rien; la pro-portion dont il s'agit, ce grand ressort, ce grand mobile ne consiste ni dans la grande jeunesse, ni dans la beauté; c'est un je ne sais quoi qui a son siege dans des particules insensibles. On sent leur effet sans connoître les manieres de leur action. Il y a tel homme qui a vu, vingt ans durant, 1 ne infinité de femmes sans avoir jamais en l'envie de se marier. Ce mênie homme rencontrera quelqu'une fortuitement dans un bateau, dans un festin, dans une visite; il en sera si touché qu'il sera tout prêt à l'épouser sur le champ. Elle n'est ni aussi jeune,

ni aussi belle que celles qui n'ont point plu à ce personnage; elle a fréquenté des gens plus suceptibles d'amour que celui-ci, & ne les a point blessés: la proportion de l'objet à la faculté n'y étoit point, elle se trouve dans ce cas particulier, & voilà un mariage bien-tôt conclu. On peut même dire qu'un homme avancé en âge, qui conclut après une longue suite de raisonnements qu'il doit renoncer au célibat, fe difpose par cela même à l'incontinence. Îl devient facile à être frappé dans cet endroit du cerveau, qui donne le branle à l'amour; l'objet qui le touche à cet endroit-là lui plaît & le charme; il y songe à toute heure, il en veut jouir, cela lui ôte ce beau don de continence que la nature lui avoit donné; il se trouve dans un état de brulure, & il se marie selon le conseil de St. Paul. Il n'y a donc rien qui ruine le vraisemblable dans l'apologie que j'ai rapportée du mariage de notre Vicillard; & nous y trouvons au contraire de quoi prouver par un bel exemple qu'il n'y a rien de plus téméraire que le vœu de célibat. Le don de continence n'est point une chose sur quoi l'homme puisse compter. Il a été à l'épreuve de mille objets trèsaimables, il y a été, dis-je, pendant une longue suite d'années. Hé bien, est-ce à dire qu'il y sera éternellement? Pouvez-vous répondre qu'enfin il ne vous tombera pas sous les yeux quelque autre objet mieux proportionné avec les sibres de votre cerveau? Cela vient comme le larron de nuit, à l'heure qu'on ne s'y attend point. Gardez donc toujours votre liberté, possédez votre don comme ne le possédant point, songez que vous le pouvez perdre, & que vous le perdrez peut-être lorsque vous y pensérez le moins. Il ne faut pour cela que rencontrer une personne qui vous donne de l'amour. Ce fera l'éponge de votre continence.

Tout ceci n'empêche pas qu'il ne soit un peu surprenant que notre Farel ait vécu garçon jusqu'à sa vieillesse. Son tempérament de seu, & si vigoureux que d'une épouse en âge il eut un fils dans sa soixante quinzieme année, demandoit ce me semble qu'il se mariàt bientôt. L'éloquence toute pleine d'efficace avec laquelle il combattoit la prétendue validité des vœux monassiques ne le demandoit pas moins, puisqu'en ce temps-là il faisoit prêcher d'ezemple à peine d'être suspect de quelque

DE BAYLE reste d'Hétérodoxie. Erasme, parlant des progrès des réformateurs, dit entre autres choses que plusieurs moines & religieuses se marioient : Il venoit de dire que Farel prêchoit au pays de Montbelliard; În montem Bellicardi vocatus est Pharellus ad prædicandum Evangelium hoc novum: cujus hic mirus est successus, Jam multi repudiarunt Bapiismum & revocârunt circumcisso-nem. Missam abominantur plurimi : sunt qui publice doceant in Eucharistia nihil esse nisi panem. & vinum : velum & cuculla deponitur passim. Nubunt & ducunt uxores monachæ & monachi. Mr. Maimbourg remarque que le Sermon de Farel aux religieuses de Geneve fut tout plein d'exhortations au mariage. Il fallut.... que les sœures de sainte Chaire, qui estoient les uniques religieuses dans Geneve, en sortissent, sans néanmoins qu'on fit aucune violence à ces saintes filles. On leur sit seulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur persuader de quitter le voile, & d'accepter ceux qu'on leur offroit pour maris, & il fallut qu'elles entendissent un long & ridicule presche que le Ministre Farel leur sit

dans leur monastere en présence des Syn-

dics sur ce texte de l'Evangile, Exurgens Maria abiit in Montana, pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla visiter sa cousine Elizabeth sur les montagnes de Judée, elles ne devoit pas être recluses, & qu'elles étoient obligées de vivre dans le monde & de se marier comme les autres. Je dirai en passant que ceux qui trouvent que les ministres insisterent trop en ce temps-là à relever l'excellence du mariage, & à fulminer contre les vœux de continence, ne prennent point garde aux circonstances du temps. Il faut savoir que le célibat des Ecclésiastiques étoit depuis quelques siecles une source inépui-Lable d'impiétés scandaleuses qui déshonoroient le nom Chrétien. Il falloit donc mettre la coignée à la racine de l'arbre : il falloit faire tarir cette source par l'abolition des vœux. Il falloit fortement combattre le pernicieux dogme, qu'un Ecclésiastique concubinaire pé-choit moins qu'un Ecclésiastique qui se marioit. Ce dogme est une suite néces-faire de la loi du célibat ; car, sclon les: principes de Rome, un clerc, qui après-les vœux de continence se marie, s'engage avec serment à violer toute sa vie une loi inviolable : il est donc plus

DE BAYLE. 18; criminel que s'il tomboit quelquefois dans le crime de fornication; c'est une chûte passagere : elle n'empêche pas qu'il ne connoisse sa faute, qu'il ne s'en repente, qu'il ne puisse venir à l'observation de son vœu, mais s'il se marie, il se met dans la nécessité de le violer fans remords, & fans retour. Il étoit donc nécessaire de prêcher vigoureusement sur l'honnêteté du mariage, sur fa dignité, sur l'audace de ceux qui l'avilissoient jusques à lui présérer la fornication. Outre qu'on avoit à craindre que si les prêtres & les moines, qui abandonnoient le Papisme, s'abstenoient du mariage, on ne vît bientôt dans l'Eglife réformée les mêmes impuretés qui avoient rendu le clergé romain le mépris & l'exécration des honnêtes gens. Asin donc de prévenir ce grand désor-dre, il sallut encourager ces Messieurslà à se marier, supposé qu'ils eussent besoin d'encouragement. Il fallut que les plus grands noms leur montraffent. le chemin & leur servissent d'exemple. Il faut rendre justice à ces grands hommes de l'Eglise primitive qui ont tant recommandé le célibat. Ils y ont été portés par des beaux motifs, car rien n'est plus propre à saire fructifier l'E-

vangile que de croire que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair, & se privent des plaisirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunément. On a considéré que le mariage traînoit avec soi cent occupations ter-restres & sensuelles, qui faisoient trop de diversion aux exercices sacerdotaux. En un mot on s'est leissé éblouïr par les beaux côtés du célibat ; on est venu enfin jusques à les convertir en Loi. Mais on peut dire que les promoteurs de cette Jurisprudence n'avoient pas assez étudié la nature humaine; s'ils l'avoient bien connue, ils n'auroient jamais imposé ce rude joug aux ministres de l'autel. Chacun d'eux eût dû dire aux autres, nous nous arrêtons à l'écorce, l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion:

Maxima pars vatum, pater & juvenes patre digni; Decipimur specie resti.

S'ils eussent prévu les suites de cette loi, ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piege du tentateur,

Notez que Florimond de Rémond affure que Farel avoit eu déja une femme quand il se maria si âgé. Voici ses paroles: Luy ayant Farel quitté sa place pour se rendre Ministre à Neuf-chatel où en l'âge de tout amorty, de soi-xante-dix ans, ayant la pierre & la goutte (partage ordinaire de la vieillesse) il se remaria avec la sille de sa chambriere, aspre au ruth à la façon des vieux cers, regrettant pour néant ses jeunes chaleurs, plus souvent paresseux & inutile entre ses bras, qu'entre les livres.

### §. V.

Pierre Viret est battu presqu'à mort par un Prétre, & empoisonné à l'instigation d'un Chanoine. Combien ces violences font de vort à la cause que soutiennent ceux qui s'y portent.

PIERRE VIRET servit sort utilement à l'Eglise de Geneve au commencement de la Résorme. Il avoit beaucoup de savoir, & une éloquence d'autant plus séduisante qu'elle étoit vive & enjouée. Il sut tant battu un jour par un Prêtre qui l'attaqua en trahison, qu'il demeura sur la place & qu'on le crut mort. Si ce Prêtre fut injuste en recourant à de telles voies pour prévenir les innovations, il ne sut pas moins imprudent de cesser de frapper sans être bien sûr que ce Ministre n'en réchappe-roit jamais. C'est dans ces occasions qu'il faut bien se souvenir de la maxime: Nunquam tentabis ut non perficias. » Il ne faut pas commencer sans » achever. » On tira contre l'Eglise Romaine, les mêmes conséquences d'un affaffinat impartait, que l'on cût tirées d'un ailaisinat parsait. Tous ceux qui étoient capables de se conduire par cette regle, il faut qu'une cause soit bien mauvaise torsqu'on fait mourir ceux qui l'attaquent, tire unt la même conséquence de ce qu'on réfutoit à coups de bâton, ou à coups de poing, les arguments des Ministres. C'est pourquoi le Prêtre qui battit Viret fit autant de mal à fa cause par les suites du préjugé, que s'il l'avoit mis à mort; & même en ne le tuant pas il laissa sa cause exposée à un danger de plus. Viret armé de ressentiment travailla à la destruction du Papisme avec plus de force, & s'y prit d'une maniere très-efficace. Il chercha le ridicule des abus, & il composa en François plusieurs livres fort diverissants & remplis de facéties : livres d'autant plus dangereux que l'effet en

est toujours sûr.

Viret battu presqu'à mort par un Prêtre, risqua encore de mourir de poison. Les uns disent qu'il le reçut du valet d'un Chanoine de Geneve; les autres imputent ce crime à une femme subor-née par les Chanoines. Quoiqu'il en foit, ce bon Ministre en pensa mourir, & l'on prétend que cette mauvaise action acheva de faire perdre leur cause aux Catholiques de Geneve. Au fond, dans uns temps de crise, & pendant que les deux partis avoient à peu près les mêmes forces, rien n'étoit aussi capable que cela de faire pencher la balance en faveur des Réformés. Un peuple ébranlé & plein de foupçons, ne manque guere d'admettre ce raisonnement : Si ces genslà foutenoient la cause de Dieu, ils ne se serviroient point des crimes les plus in-fames pour perdre leurs adversaires. Spanheim dit (a) qu'il courut alors un bruit que les Prêtres avoient résolu de faire mourir tout d'un coup tous les Réformés en faisant mettre du poison dans le pain de la sainte Cene. Je suis bien

<sup>(</sup>a) In Geneva restituta, p. 74, 75.

190 ANALYSE

persuadé qu'un bruit de cette nature répandu par toute une ville, soit qu'il sût vrai, soit qu'il sût saux, pouvoit valoir cent raisons démonstratives dans l'esprit

de bien des gens.

Ainsi la mauvaisc conduite du Clergé Romain fut un très-grand instrument pour faire croître le nombre des Réformés. On ne pouvoit attaquer l'Eglise dans un temps plus favorable. Son Clergé étoit tout plein d ignorants & de perfonnes de mauvaise vie. Ceux qui prêchoient la Réformation étoient presque tous éloquents & doctes: ils savoient un peu ou beaucoup d'Hébreu & de Grec; c'est pourquoi les Prêtres suc-comboient presque toujours dans les disputes. Ils ne savoient comment tenir tête à des personnes qui les menaçoient des langues originales de la Bible, & qui faisoient voir sans peine que les pra-tiques de la Religion, à quoi les peuples étoient soumis, n'avoient pas été pres-crites dans l'Ecriture. Deux ou trois prédications des Ministres suffisoient dans quelques paroisses à convertir la moitié des habitants. Quel remede! Eussiez-vous opposé raison à raison? Mais un Prêtre, un Moine ignorant, eût-il réussi par-là contre Viret, contre

Farel? Point du tout. On se vit donc contraint d'employer la violence, le poison, l'assassinat, & autres voies iniques qui acheverent de perfuader qu'une cause qui se desendoit de cette maniere

n'étoit point celle de Dieu.

Leti (b) nous apprend que l'empoisonneuse de Viret avoit nom Marie Naveau ; qu'elle étoit de Bourg en Breffe ; qu'à la follicitation de quelques Ecclésiastiques qui lui promirent une bonne récompense, elle se resugia à Geneve sur le pied d'une personne perfécutée pour la Religion ; qu'en faisant bien la dévote elle se familiarisa merveilleusement avec Farel, avec Viret, & avec Sannier, les trois Ministres des Genevois; qu'ainsi elle trouva le moyen d'empoisonner la soupe pendant que les deux collegues de Faret dinoient chez lui; que Farel & Saunier trouvant cette soupe mauvaise n'en mangerent point, que Viret qui la trouva bonne en mangea, & qu'il sentit bientôt les essets du poison; que sur les soupçons que l'on conçut bientôt contre cette femme, on l'emprisonna; que sans attendre la question elle chargea un Chanoine, &

<sup>(</sup>a) Historia Genevrina, Tom. II. F. 541, 542.

192 A N A L Y S E qu'ayant tout avoué elle fut pendue le 22 d'Avril 1535; & que le Chanoine ne fut condamné qu'au bannissement en considération de sa famille.



# SENTIMENTS

D E

## STANCARUS.

§. I.

Stancarus travaille avec zele à établir la Réforme dans la Pologne. Ses violentes querelles avec Osiander. Ses schtiments particuliers sur la justification de l'homme par Jesus-Christ, sont condamnés par plusieurs Synodes. Ses écrits pleins d'injures contre ses adversaires.

RANÇOIS STANCARUS, natif de Mantoue, fut un de ceux qui travaillerent avec le plus de zele & de succès à établir dans la Pologne la Religion Réformée.

DE BAYLE. Réformée. Quelques-uns affurent (a) qu'il fut appellé Cracovie pour y en-feigner la langue hébraïque. D'autres (b) disent qu'ayant été chassié d'Italie comme hérétique & n'ayant pu s'éta-blir en Allemagne, il s'en alla en Pologne où on lui permit d'enseigner la langue sainte dans le College de Cracovie, parce que l'on savoit qu'il entendoit cette langue, quoique d'ailleurs l'on ignorât qui il étoit. Mais quand on eut remarqué qu'il faisoit couler dans ses leçons les dogmes des Protestants, on le désera à l'Evêque de Cracovie qui lui avoit sait avoir cette charge. Se qui apprenant que c'étoit un charge, & qui apprenant que c'étoit un hérétique, ne manqua pas de l'envoyer en prison. Il en sut tiré par l'adresse ou par le crédit de quelques Seigneurs, & il trouva un bon azyle dans la maison de Nicolas Olefnicki, Gentilhomme que la qualité, le mérite & le courage concouroient à rendre recommandable. Il lui proposa de faire cesser le culte romain, & d'abattre les images; mais Olefnicki, ayant confulté ses amis, ne

<sup>(</sup>a) Lætus, Compend. Hist. Univers. pag. m. 389.
(b) Stanist. Orichovius, in Chimara, sol. 4.

ANALYSE jugea pas à propos d'en venir-là tout d'un coup, & sans avoir préparé les es-prits à une telle révolution. On peut connoître par-là le tempérament de Stancarus: il étoit vif & bouillant: son patron, homme d'épée, jetta de l'eau sur ce grand seu. Il se contenta de faire la Cene dans son château, selon les cérémonies qu'il plairoit à Stancarus de régler. Quelque temps après on exé-cuta les premieres vues de ce. Réfor-mateur, on chassa les moines qui desservoient l'Eglise du lieu, on brisa les images, on les réduisit en cendres. Olelnicki fonda une Eglise Réformée à Pinczovie l'an 1550, & y attira plusieurs personnes illustres par leur piété & par leur savoir. Stancarus y ouvrit une Ecole & dressa cinquante articles de Réformation pour les Eglises de Pologne.

Il sut envoyéen Prusse quelque temps après, & il exerça dans Konigsberg, pendant une année, la charge de Propendant une année, la charge de Pro-lésseur en langue hébraïque. Il s'éleva de violentes querelles entre lui & Osian-der, ce qui eut des suites sunestes à l'orthodoxie. Osiander enseignoit que l'homme est justifié par la justice essentielle de Dieu, & que Jesus-Christ est

DE BAYLE. 195 notre justice selon la nature Divine. Stancarus un peu trop ardent à contredire, & s'éloignant de cette erreur avec trop de véhémence, passa dans l'extrêmité opposée : car il soutint que Jesus-Christ n'est notre médiateur que suivant la nature humaine. On dit qu'il puisa cette doctrine dans Pierre Lombard , mais il prétendoit lui l'avoir puisée dans les faints Peres dont Pierre Lombard n'a fait que recueillir les autorités & les dogmes de l'Eglise. Il la voulut établir dans la Pologne; mais il y trouva des oppositions qu'il ne put vaincre. Elle fut condamnée dans quelques Synodes, celui de Sendomir, celui de Vladislavie, & celui de Pinczovie, selon Jean Lætus; mais Lubienietski assure que l'opinion de Stancarus fut tellement discutée (c) dans le Synode de Pinczovie, au mois de Novembre 1558, si bien désendue d'un côté, si bien attaquée de l'autre, que les parties se retirerent sans rien conclure, & sans que la victoire se sût déclarée. Mais le Synode de Xian, où se trouverent cinquante Ministres & la plupart des grands Seigneurs du parti

<sup>(</sup>c) Acriter discuss stanish. Lubienieclus. Hist. Reform. Polon. p. 117.

avec beaucoup de noblesse, condamna de nouveau cette Doctrine l'an 1560. Néanmoins les Eglises de Pologne surent troublées par cette dispute, au moins pendant la vie de Stancarus, car après sa mort on n'en parla plus. Ainsi ce Réformateur perdit tout le mérite de ses premieres actions par les troubles qu'il excita en donnant trop d'essor à sa vanité & à sa subtilité. Il publia divanite & a la lubrilité. Il publia divers Ecrits, dans lesquels il versoit des torrents d'injures contre ses antagonistes, & il s'excusoit de cet emporcement sur le droit de représailles & sur l'importance des hérésies qu'il croyoit combattre, & même sur l'exemple des Apôtres (d). Le livre intitulé Chimæra, que Stanislas Orichovius sit contre luis contient aussi beaucoup d'injures lui, contient aussi beaucoup d'injures mêlées à beaucoup de raisons; & pour ce qui est de celles-ci elles ne tendent ce qui cit de celles-ci ciles ne tendent qu'à prouver qu'il faut que Sa Majesté Polonoise extermine cet homme-là, & tous ceux qui sement de nouvelles opinions dans le royaume. C'est ainsi qu'il pense qu'on doit résuter les arguments des Sectaires. Les hommes sont heureux que les This de la comme des sectaires. que les Théologiens n'aient pas la force en main.

<sup>(</sup>d) Voyez l'Epitre Dédicatoire de sa Réponse aux Théologiens de Zarich & de Geneve.

### §. I I.

Des troubles & du Schisme que Stancarus excita en Pologne. Extrait d'une Lettre de Théodore de Beze.

Nous venons de voir qu'il avoit des partifans dans les Synodes. Il ne s'en faut pas étonner ; c'étoit un homme qui savoit les Langues, & les Peres, qui avoit de l'esprit, qui pouvoit parler, qui pouvoit écrire, qui s'entêta de son sentiment; & il disputoit sur une matiere très-difficile, & qui ne donne qu'un très-beau jeu à l'audace des Dialecticiens. Il seroit donc surprenant qu'il n'eût point eu de disciples. Stancarus ut multa erat non tantum linguarum scientià, sed & eruditione, ex feripturis & antiquitate sententiam suam ratione profecto suffragante pro-babat (a). Ni Jean Lascus, ni Lisma-nin, ni Gonezius, ni Crovicius, ni Blandrata, ni plusieurs autres, ne purent jamais le faire changer de sentiment : Les Eglises de Pologne, allarmées de ces divisions, & embarrassées des subtilités de cet homme consulte-

<sup>(</sup>a) Stanisl. Lubien. Hist. Reform. Polon. p. 117,

ANALYSE

rent le consistoire de Geneve, qui leur fit donner par Calvin une courte & bonne Instruction l'an 1560. Il la fallut foutenir par un autre Ecrit bien raison-né qui se trouve parmi les lettres de Calvin. On y ménage la personne de Stancarus, quoiqu'on se plaigne de son emportement contre Mélanchton. Celui-ci & Pierre Martyr, publierent quelque chose contre sa doctrine. Le premier le sit avec beaucoup de modération, fachant qu'il avoit à faire à un emporté. Stancarus ne se soumit pas aux Synodes qui le condamnerent. On voit par la lettre que les Ministres de Pologne écrivirent à l'Eglise de Strasbourg l'an 1562, qu'il les accusoit d'Arianis-me, & qu'il introduisoit une espece de Sabellianisme. Il demanda instamment une nouvelle conférence; mais elle lui fut refusée & ses livres surent condamnés & brûlés. Le Schisme duroit encore l'an 1568. Cela paroît par une lettre de Théodore de Beze, où il exhorte les schismatiques, & nommément Stancarus à se soumettre à la confession, & moyennant cela il se persuade qu'on leur redonneroit de bon cœur la main d'affociation. Je rapporterai fes paroles d'autant plus agréablement qu'elles nous

apprennent une circonstance curieuse; c'est que Stancarus offroit des formulaires de foi pleins d'expressions ambiguës. Omnes illos qui à vobis discessionem fecerunt, totque consecutis malis aditum patefecerunt, ipsumque aded Stancarum, precor & obtestor per viscera misericordiæ Dei nostri , ut & sui & pacis ecclesiarum majorem habeant rationem, istaque abjecta in defendendo semel arrepto dogmate pertinaciá; in animum inducant cum Ecclesiis in vere fraternam gratiam, abolitis prioribus omnibus, redire, & synceris omnium Ecclesiarum orthodoxarum confessionibus apperte potius acquiescere, quam novas & ambiguas conciliationum formulas scribendo suspicionem præbere, quasi fucare potius manifeste desensos errores, quam semel abjectis illis, veram cum fratribus concordiam inire velint. Id verò si fecerint, non dubito quin dextram illis ultro præbeatis, exultent in Calis Angeli, applaudant omnes Ecclesiæ (b).

<sup>(</sup>b) Theod. Beza, Epift, XXVIII, p. 241. Operum Tom, III.

### §. III.

L'Arianisme tira de nouvelles forces des Disputes de Stancarus. Passage d'une lettre de Calvin à ce sujet.

La principale batterie de Stancarus étoit de dire, si Jesus-Christ a été médiateur en tant que Dieu, il est moindre que son pere quant à la nature divine, il n'est donc point coëssentiel à Dicu le pere; ceux donc qui le font médiateur en tant que Dieu renouvellent l'hérésie des Ariens. Il pressoit cette conséquence avec toutes les subtilités que son esprit, & la nature du sujet lui purent fournir: cela donna lieu à un tiers parti: il y eut des gens qui, ébran-Jés d'un côté par ses raisons, & de l'autre par les arguments de ses adversaires, établirent que Jesus-Christ faisoit l'office de Médiateur., & à l'égard de l'humanité dont il s'étoit revêtu au sein de Marie, & à l'égard d'une nature divine inférieure à celle du Pere éternel. Blandrata, & quelques autres fugitifs de Geneve pour des erreurs qui se rapportoient à la Trinité, se prévalurent des raisons de Stancarus; ils prétendirent

DE BAYLE. 201 que ses adversaires ne les pouvant bien résoudre, il falloit chercher un autre fystême. Voilà d'où naquirent les Tritheites de Pologne, les Ariens & enfin les Sociniens. Le fieur Lubienietzki prétend que le fynode de Pinczovie, où l'on discuta profondément la cause de Stancarus & où l'avantage du combat fut égal, ouvrit la porte à la destruction de la doctrine de la Trinité, Calvin avoit toujours craint que les adversaires de Stancarus ne se jettassent dans une autre extrêmité: & il vit avec douleur que sa crainte n'avoit pas été sans fondement. Tirons d'une autre lettre qu'il écrivit aux freres de ce Pays-là en 1563, un très-beau passage, qui nous montre les mauvais effets de la dispute, & la malédiction que Dieu répand pour l'ordinaire sur le travail de ceux qui disputent le plaisir de fouler aux pieds leur adversaire. Le voici, dans la verfion françoise des opuscules de Calvin: » Au reste cet erreur pernicieux & » exécrable, qui est semé par vostre » pays, a obstenu faveur & crédit par le moyen d'une trop grande ardeur
 de contention. Car lorsque Stanca-» rus ce Sophiste & Criard enragé » mettoit en avant ses resveries, à sa-

202 ANALYSE n voir que Jesus-Christ est seulement Médiateur, en tant qu'il est homme, & pourtant qu'il intercéde envers toute la Trinité: aucuns estimerent que le meilleur & le plus expédient estoit, s'ils respondoyent que le Pere seul est vrayement & proprement Dieu. Ainsi plusieurs s'arresterent par trop ardemment à ce subtersuge-là, pour ce qu'ils pensoyent que par ce moyen Stancarus seroit aisément rembarré avec toutes ses sottises. » Ainsi comme dit le proverbe ancien, » la vérité a esté perdue en trop débat» tant. Et pour vrai je ne doute point
» qu'aucuns ne soyent tombés par
» ignorance, ou par une facilité in» considérée: mais il y a bien appa» rence aussi que d'autres ont cherché » finement l'occasion de pouvoir sans » danger mettre en avant aux simples » & idiots cette forcenerie exécrable, » laquelle ils espéroyent leur estre » agréable & plaisante ». Théodore de Beze reconnoît aussi que le Trithéisme & l'Arianisme qui se renouvellerent dans la Pologne, tirgent leur origine dans la Pologne, tirerent leur origine des disputes de Stancarus.

### ' §. I V.

Méprises de Moreri au sujet de Stancarus & de ses opinions.

Moreri, dit que » Stancarus voulut » s'opposer aux erreurs d'Osiander qui » difoit que l'humanité de Jesus-Christ » est la cause de notre justification, & » dans ce dessein il tomba dans l'ex-» trêmité contraire & combattit en » Arien la divinité du Fils de Dieu. " Il cite Florimonde Remond, Bellarmin, Onuphre & Gautier. La premiere faute est de prétendre qu'Ossander enseignoit que l'humanité de Jesus-Christ est la cause de notre justification. La seconde faute, suite inévitable de la premiere, consiste à dire, que Stancarus enseigna que la divinité de Jesus-Christ est la cause de notre justification. Quel renversement ! fon dogme étoit diamétralement opposé à celui-là. Tant s'en faut qu'il combattît en Arien la divinité de Jesus-Christ, qu'au contraire il ne s'aheurta à fon dogme que parce qu'il prétendit que le sentiment opposé entraînoit nécessairement dans l'Arianisme. Sandius, qui a fourré dans le

Catalogue des Antitrinitaires tout autant de gens qu'il a pu, & quelquefois fous des prétextes équivoques, n'y a point mis Stancarus; marque évidente que ce n'étoit point un Théologien qui eût attaqué le moins du monde la Di-. vinité coëssentielle de Jesus - Christ. Monfieur Moreri erre donc groffiérement quant au fait. Comptons-lui pour une quatrieme faute son inconséquence. Il avoit cru faussement que le dogme d'Osiander attribuoit toute notre justification à l'humanité de Jesus-Christ. Comment donc a-t-il ofé dire que Stancarus, s'opposant à Osiander jusques à tomber dans l'extrêmité contraire, at-taqua la divinité du Messie? Car la suite naturelle de l'opposition diamé-trale, que Mr. Moréri suppose entre ces deux hommes, est que Stancarus ait soutenu rigidement les intérêts de la Nature Divine du médiateur. Il le fit aussi. Cinquiémement enfin les auteurs qu'on cite disent le contraire de ce qu'on leur attribue touchant l'erreur d'Ossander. Je me contenterai de prouver cela à l'égard du Pere Gaulticr, qui d'ailleurs a été le mauvais guide de Mr. Moreri. Franciscus Stancarus Mantuanus, dit-il (a) tueri cupiens, ut Osiandro

obsisseret, Jesu-Christi humanitatem esse nostræ justissicationis causam, in oppositum extremum eodem circiter tempore se præcipitem egit, Jesu-Christi nimirum divinitatem Arianorum more impugnando : ejus enim erat opinio , Christum Dominum esse justificatorem nostrum secundùm solam humanitatem, exclusa divina natura. Vous voyez manifestement dans ces paroles la troisieme faute de Mr. Moreri, & une autre qui n'est guere moindre que la quatriéme. Car de ce qu'un homme foutient que Jesus-Christ est notre médiateur & notre justification en tant qu'homme, & non pas en tant que Dieu il ne s'ensuit nullement qu'il soit sauteur de l'Arianisme ; ainsi le Pere Gaultier s'est servi d'un enim très-indigne d'un auteur qui se piqueroit de raisonner. Le comble de la bévue est dans la question de fait, c'est-à-dire en ce qu'on ignore que Stancarus attachoit la médiation de Jesus-Christ à l'humanité, parce qu'il croyoit que le sentiment contraire fa-vorisoit l'Arianisme. Si l'on avoit dit qu'il renouvelloit la doctrine de Nestorius, on fe feroit un peu mieux couvert

<sup>(</sup>a) In Tab. Chronogr. Sac. XVI. Cap. XXI. p. m. 797:

de quelque ombre de vraisemblance, & l'on auroit été un peu plus fidele dans sa citation; car Florimond de Remond, cité par le Jésuite Gaultier, touche cette corde de Nestorianisme. Nous avons donc ici un auteur qui établit mal le fait, & qui tire de mauvaises conséquences, & qui ne cite pas bien. Sa citation de Prateolus est plus sidelle: car ce qu'il avance se trouve dans Prateolus; mais comme les paroles de ce dernier font empruntées de Lindanus, il eût mieux valu citer Lindanus, quoiqu'un très-pauvre garant, qui n'avoit rien lu de Stancarus & qui ne s'appuye que fur le témoignage d'un certain Palladius. J'ofe dire qu'il n'y a guere d'ouvrages qui fassent plus de déshonneur à l'Eglise Romaine que ceux où l'on a donné le catalogue des Hérésies du XVI siccle. Il regne deux grands défauts dans ces catalogues : le premier est qu'on y a fourré un nombre infini de Sectes imaginaires: comme nous l'avons vu en parlant des Bézanites: le second est que les Auteurs de ces Libelles se co-pient les uns les autres sans qu'il paroisse qu'aucun d'eux ait eu les Livres des Hérésiarques dont ils parlent. Mais, quelqu'absurde que puisse être seur con-

duite à l'égard des autres prétendus Chefs de parti, je ne pense pas qu'ils aient parlé d'aucun avec plus d'aveu-glement que de Stancarus, puisque d'un côté ils lui imputent une hérésie qu'il faisoit profession de combattre, & dont il se plaignoit éternellement que ses adversaires étoient les fauteurs; & que de l'autre l'opinion particuliere, qui Îui fit des ennemis dans le parti Protestant, est une Doctrine que les Catholiques Romains soutiennent contre les Ministres. Lisez ces paroles du célébre Mr. Turretin: An Christus sit mediator secundum utramque naturam? affir. cont. Pontificios & Śtancarum. Quæstio hæc nobis intercedit cum Pontificiis, qui ut faciliùs obtineant plures duri posse mediatores, pertendunt Christum mediato-rem fuisse secundum naturam humanam tantùm, ut post Lombar. Lib. 3. dist. q. 19. l. 9. Thom. p. 3. q. 26. art. 2. Bell. contro. 2. de Christo lib. 5. c. z. Becanus in Manu. Lib. z. cap. 2. & alii asserunt. Quos hic. Stancarus sequitur (b). Je viens de consulter la fomme de Théologie du Jésuite Becan, & j'y ai trouvé ces paroles; Secunda

<sup>(</sup>b) Franc. Turrettinus , Institut. Theol. elenatica. Parte II , loco XIV. p. 411, Ed. Genev. 1682.

conclusio. Christus secundum humanitatem est Mediator, non secundum divinitatem. Est contra Lutheranos & Calvinistas, qui docent Mediatorem esse secundum utramque naturam (c). Il résute leurs raisons, il allégue pour lui les Peres, & il nous renvoie à Vasquez & à Bellarmin.

## §. V.

# Si Stancarus doit passer pour hérétique.

On me demandera peut-être, si les sentiments particuliers de Stancarus doivent passer pour des Hérésies. Ce n'est pas à moi à faire le juge là-dessus. Je dirai seulement que pour bien qualisser un dogme, il saut savoir les principes, & les vues de l'Auteur: par exemple, il saut demander à Stancarus, niez-vous la médiation de Jesus-Christ selon la nature Divine, parce que vous ne prétendez pas qu'il soit Dieu & Homme; ou la niez-vous parce que vous ne voulez admettre aucune insériorité dans la nature Divine de Jesus-Christ, & que vous craignez que ce ne

<sup>(</sup>c) Martinus Becanus, Summa Theolog, Part, III. Cap. XXI, p. 716. Ed. Parif. 1634.

DE BAYLE. 200 soit ouvrir la porte à l'Arianisme? S'il allégue la premiere raison, il est Samosaténien, & Socinien; mais s'il n'allégue que la feconde, c'est un grand changement de scene, il est orthodoxe quant à la Divinité coëssentielle & consubstantielle de Jesus-Christ, & son erreur au pis aller ne confiste qu'en ce qu'il suppose que la médiation enserme une insériorité incompatible avec la Di-vinité du Verbe. Je ne sais si les circonstances du temps & les manieres impérieuses de ce personnage ne furent pas la vraie raison pourquoi les Ministres Suisses, & ceux de Geneve, crierent tant contre lui. L'état des Églises de Pologne étoit tel alors, que rien ne lui pouvoit être plus dommageable que cette dispute, & l'on présumoit que le zele avoit moins de part que la vanité à la conduite de Stancarus. Aujourd'hui peut-être on ne trouveroit que peu de venin dans sa doctrine; car puisque les objections des Sociniens ont obligé quelques Doceurs protestants à dire que Jesus-Christ n'est point adorable entant que Médiateur, ne semble-t-il pas qu'ils croient qu'il n'est point médiateur en-tant que Dieu? Evidemment il est adorable entant que Dieu? s'il ne l'est donc pas entant que médiateur, c'est parce qu'il n'est pas médiateur entant que Dieu. Quant à la lettre des ministres de Pologne aux Théologiens de Strasbourg, je crois qu'on doit prendre garde qu'elle sut écrite par des personnes qui avoient excommnnié Stancarus & qui avoient disputé avec lui en plusieurs rencontres. Il est ordinaire d'attribuer à un homme les conséquences que l'en à un homme les conséquences que l'on prétend émaner de sa doctrine, soit qu'il les avoue, soit qu'il ne les avoue pas ; car on suppose qu'il les désavoue frauduleusement. Ainsi la prudence veut que nous jugions de la doctrine de cet Ecrivain, non par cette lettre, mais par fes propres écrits: je ne pense pas qu'ils contiennent le Sabellianisme. Mais pesez bien ces paroles de Melchior Adam (a) ita disseruit (Stancarus) de duabes naturis ut non distinguere verum separare plerisque sit visus. Elles insinuent manifestement que l'on se donnoit la liberté d'imputer à Stancarus un dogme qu'il n'enseignoit pas. Il semble à plusieurs qu'il séparoit les deux na-tures de Jesus-Christ. C'est une marque qu'il ne faisoit pas prosession de les sé-parer, & que même il ne posoit pas des

<sup>(</sup>a) In Vita Bullengeri , p. 494.

principes d'où cette séparation résultât nécessairement; car dans l'un & dans l'autre de ces deux cas tous ses adversaires l'eussent accusé de l'hérésie de Nestorius. Disons donc que Melchior Adam parle du sens que plusieurs don-noient aux doctrines de Stancarus. Or il n'y a rien de plus trompeur que de juger de la doctrine d'un homme par les inter-prétations de ses adversaires. Pour mieux appuyer ceci, je m'en vais citer Stanca-rus même. Les Théologiens de Zurich s'étoient servis de ces paroles : Videat Stancarus qui nostram sententiam vult gravare suspicione hæreseos, ne ipse intereà jure convincatur Nestorianus à quo tam parum abest ut disticillimum sit eum ab illo internoscere. Il leur répond, cùm Tigurini non assirment me esse Nestorianum, non opus est ut me desendam; quod si ctiam assirmarent, cùm non probent, sed simpliciter accusent, illis docti viri non crederent, quia ipsimet Tissurini issorant prorsus avad met Tigurini ignorant prorsus quod fuerit dogma Nestorii, ut jam probabo. Hoc tamen profiteor & coram Deo & hominibus fateormenihil negotii habere cum Nestorio, & Nestorii doctrina (b).

<sup>(</sup>b) Stancarus de Trinitate & Mediatore adversus Tigurinos & Genevenses.

Cette protestation ne doit-elle pas vous

tenir en garde?

Défiez-vous principalement d'Ori-chovius, qui a dit qu'Arius, Macedonius, Nestorius, Aërius, revivoient dans Stancarus. Tout ce qu'il lui impute à l'égard de l'Eucharistie est si plein d'extravagance, ou même de contra-diction, qu'on doit le traiter de calomnie. On ne voit pas que sur cet article les Théologiens de Geneve ni ceux de Zurich aient crié contre Stancarus, Nos faiseurs de Catalogues d'hérétiques l'accusent d'avoir enseigné que la cene nous est donnée comme une arrhe du corps de Notre Seigneur. Est-ce un sentiment contraire à la doctrine de Zuingle ou à celle de Calvin? Ils ajoutent qu'il étoit infecté de Rabinismo. Cette accusation n'étoit fondée que sur ce qu'il entendoit les Rabins, & qu'il avoit quelquefois parlé de leurs sentiments.

### §. V I.

Examen des plaintes contre le tropgrand nombre des Academies & des profefseurs dans toutes les Facultés.

l'examinerai ici les plaintes que font certaines personnes contre les Sciences.

DE BAYLE. 213 Ne vaudroit-il pas mieux supprimer les A cadémies que d'entretenir tant de professeurs en toutes sortes de falcultés ? Ce font eux qui font naître les hérésies, ou qui élévent ceux qui répandent, & qui multiplient l'erreur. Le peuple, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont point appellés à expliquer les matieres de re-ligion, conservent sain & entier tout le dépôt de la foi qu'on leur confie. Apprenez-leur une fois qu'il faut croire la Trinité des Personnes, l'Unité de la Nature divine, l'Incarnation du Verbe, sa médiation, &c, ils croiront tous ces mysteres sans jamais en altérer la pureté, sans s'inquieter les uns des autres : Mais les Docteurs n'en usent pas de cette maniere: les uns veulent se distinguer par des interprétations subtiles, & les autres ne veulent pas le leur permettre. Cela donne lieu à des disputes qui troublent la source, & qui la partagent en plusseurs ruisseaux bourbeux. Le premier partage est bientôt suivi du second, & ainsi de suite : la sécondité, ou plutot la contagion en ce genre-là est surprenante. Vous n'entendez plus parler bientôt après les Scctaires, Appollinaristes, Ariens, Eutychiens, Macédoniens, Monothélites, Nestoriens, Sa-

214 ANALYSE belliens, &c. Si l'on dressoit l'arbre généalogique des Héréfies, on verroit que leur filiacion est fondée principalement fur ces deux causes: 10 les disputants se veulent trop éloigner de leurs adversaires; ce qui fait qu'ils passent jusqu'à l'autre extrêmité: 2°. Le desir de vaincre les engage à pousser si loin leurs objections, qu'elles peuvent, ou leur être retorquées, ou favoriser un tiers parti. Que fait-on pour remédier à cet inconvénient? On abandonne le terrein qu'on ne peut défendre, & l'on se fortifie de quelque nouvelle invention. Cela produit un système tout dissérent, qu'un autre docteur réformera de nouveau, ne le trouvant pas assez arrondi; & ainsi de suite. Un autre s'imaginant que les deux partis vainquent, & sont vaincus tour-à-tour, selon qu'ils agisfent offensivement, ou qu'ils se tien-nent sur la désensive, se croit obligé de choisir une nouvelle hypothese. On a vu tous ces désordres dans l'affaire de Stancarus. Il se brouilla avec Ostander fon Collegue dans l'Académie de Konigsberg; & pour le mieux combattre, il donna à l'humanité de Jesus-Christ tout ce que l'autre donnoit à la nature

divine. Passant de Konigsberg à Fran-

fort fur l'Oder, il y trouva un Antagoniste, qui se jetta dans une nouvelle extrêmité pour le mieux contrecarrer; car on prétend qu'il enseigna que Jesus-Christ, notre justification & notre médiateur entant que Dieu & entant qu'homme, étoit mort selon sa nature divine. Stancarus s'en retournant en Pologne y foutint si chaudement son opinion, & accusa si ardemment ses adversaires de favoriser l'Arianisme, qu'il donna lieu à plusieurs personnes de renouveller la secte des Ariens, & puis celle des Samosaténiens. Je croi qu'on jugea, 1°. que les objections des autres ministres prouvoient que l'humanité seule de Jesus-Christ n'étoit point notre médiation: 20. que ses objections prouvoient qu'un fils de Dieu coëssentiel ne pouvoit pas être médiateur. On prit donc un milieu entre ces extrêmi-tés. Ce fut de dire que Jesus-Christ fils de Dieu non coëssentiel, & revêtu de notre nature, étoit notre médiateur quant à la nature humaine, & quant à la nature spirituelle qu'il avoit eue avant que de naître. Voilà les malheu-reux fruits des disputes Théologiques, & des chaires professorales.

Il y a une autre chose à considérer.

#### 216 ANALYSE

Qu'un professeur avance une nouvelle pensée, & qu'il donne lieu de croire qu'il le fait pour s'acquerir du renom, il s'eleve tout aussi-tôt un antagoniste, qui lui soutient que cette pensée est mauvaise. Peu-à-peu ils s'échaussent, & ensin ils s'entréhaissent tout de bon. Pour colorer les mouvements qu'ils se donnent si semblables aux passions humaines que rien plus, il faut que l'aggresseur dise qu'il s'agit d'une affaire très - importante au bien de l'Eglise. L'attaqué doit dire la même chose, & saire voir que l'opinion qu'il a changée

faire voir que l'opinion qu'il a changée donnoit de grands avantages à l'ennemi. Après cela il n'y a plus de moyen de reculer, il faut que les fupérieurs parlent. Or quel est le fruit ordinaire de leurs décisions? Un schisme actuel, ou un schisme virtuel. Rien de tout cela n'arriveroit, si l'on n'avoit pas pour ses pensées, une opinion avantageuse. Si

penfées une opinion avantageuse. Si Stancarus, par exemple, cût avoué, comme il le devoit, que son opinion importoit peu au bien de l'Eglise, il ne se sût pas sait un point d'honneur de la maintenir: il eût gardé le silence dès qu'il eût vu qu'en la soutenant il causoit des troubles. Combien de désordres eût-on épargné au monde, si l'on se

fût contenté de disputer sur les choses nécessaires au salut? Ossander, & Stancarus, n'cussent pas écrit deux pages en ce cas-là l'un contre l'autre. Car en bonne foi y a-t-il des gens parmi le peuple qui se reglent sur l'un ou l'autre de ces dogmes, quand ils mettent leur consiance dans la mort de Jesus-Christ? Les Docteurs mêmes, qui ont le plus disputé sur cette quession ne l'adorentils pas sans songer à ces distinctions de nature humaine & de nature di-

Voici une autre confidération. Dans tous les pays où il y a bien des personnes gagées pour expliquer tout un corps de Théologie, il arrivera toujours que quelqu'un aura la témérité de remuer des questions qu'il vaudroit mieux laisser en repos comme des bornes qui séparentles héritages. Or l'exemple de celuilà est fort à craindre; car chacun se croit permis ce qu'il voit faire à des gens qui n'ont pas plus d'autorité que lui; & delà vient que les nouvelles disputes ne s'élevent jamais plus facilement, que lorsqu'elles ont été précédées depuis peu par plusieurs autres. Ceci tend à condamner la multitude des Académies.

Tome VI.

### 218 ANALYSE

Répondons en peu de mots à toutes ces plaintes. C'est une maxime de la dernière certitude, que l'abus des bonnes choses n'en doit pas ôter l'usage: puis donc qu'il est très-digne de l'homme de cultiver son esprit, & que l'établissement des Maitres préposés à cette culture est bon, il ne faut pas l'abolir sous prétexte que quelques savants abusent de leurs sumieres pour exciter des disputes Théologiques. Ajoutons à cela que les maux de l'ignorance sont encore plus à craindre. Elle n'ôte pas les divisions ; sans avoir été à l'Académie il se trouveroit des gens moins grossiers que d'autres, qui auroient l'audace & la vanité de semer des dogmes, & qui les établiroient d'autant plus facilement que leurs auditeurs seroient

Finissions par déplorer l'état miséra-ble du Genre-humain. Il ne peut sortir d'un mal que par un autre; guérissez-le de l'ignorance, vous l'exposez à des disputes scandaleuses, & qui quel-quesois ébranlent & renversent même le

gouvernement.



# BROCARD.

### 6. I.

Visions de Jaques Brocard. Le Synode de Middelbourg condamne fa maniere d'interpréter l'Ecriture Sainte. Il seduit un Gentilhomme François qui donnant dans ses réveries se porte à une fausse démarche. Réflexion sur les Enthousiastes.

AQUES BROCARD, Auteur Apocalyptique, & l'un des bons visionnaires du XVI. fiecle, étoit Vénitien. Il embrassa la Religion Protestante & témoigna beaucoup de zele contre le Papisme. Il publia divers livres en Hollande, dans lesquels il soutenoit que les événements particuliers du XVI. fiecle avoient été prédits par les Prophêtes. Après avoir appliqué les Oracles de l'Ecriture selon sa fantaisse aux choses déja arrivées, il prenoit la liberté de les appliquer aux événements à venir, & prédisoit en vertu de tels & tels passages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince d'Orange, à Philippe II, à la Reine Elisabeth, à l'Empereur, &c. Les Synodes des Provinces-Unies craignirent avec raison d'être accusés d'approuver ces réveries, s'ils gardoient un prosond silence là-dessus. C'est pourquoi le Synode national de Middelbourg condamna en 1581 cette maniere d'interpréter l'Ecriture Sainte & chargea Lambert Daneau, Professeur en Théologie à Leide, & Martin Lydius Ministre de l'Eglise d'Amsterdam, de donner des avis au Sieur Brocard sur ses visions. On dit qu'incapable de répondre aux dissicultés qu'on proposoit contre son système, il promit de renoncer désormais à ces sortes de prophéties.

Ce Visionnaire avoit tellement em-

Ce Visionnaire avoit tellement empaumé un Gentilhomme François bon Protestant, nommé Segur-Pardaillan, d'une samille très-illustre dans la Guienne, qu'il lui avoit persuadé par je ne sais combien de passages de l'Ecriture qu'il expliquoit à sa mode, qu'on verroit bientôt un Prince de la Religion qui renverseroit le Trône Papal, & qui se rendroit le chef de la concorde chrétienne. Ce Gentilhomme, qui étoit trèsbon serviteur du Roi de Navarre, crut que c'étoit au Roi son Maître que le

Ciel destinoit une si grande fortune, & tout plein de cette espérance, il proposa à ce Prince le dessein d'une Ambassiade vers les Princes Protestants, & s'offrit lui-même pour Ambassadeur. Comme sa proposition n'avoit rien qui ne parût convenir aux nécessités du temps, on la goûta, & il fut député en effet vers ces Princes. On se moqua un peu de lui, quand on sut le véritable ressort qui le remuoit, & qui l'avoit engagé à faire imprimer à ses dépens les livres de son Prophête. Nous avons la un exemple de ce que peuvent ces for-tes de gens : ils font capables de faire entreprendre mille choses auxquelles personne ne songeroit. Ce sont de vrais personne ne tongeroit. Ce sont de vrais incendiaires. Il est certain que plusieurs d'entre eux ne sont pas des imposseurs: ils s'entêtent, ils croient ce qu'ils prédisent; mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des guerres & des séditions. Ils sont plus gâtés de cœur que d'esprit : ce sont des pestes publiques. Je ne crois pas que Brocard sut de cette dernière classe.

### §. I I.

Divers jugements sur ce Visionnaire.
Ecrivains Catholiques qui le traitent fort mal. Auteurs Protestants qui le ménagent. Le Synode national de la Rochelle tenu en 1581 ne lui fait aucun quartier.

Les Ecrivains Catholiques traitent fort mal ce Visionnaire. Florimond de Remond ne lui épargne pas les injures. Martin del Rio soutenoit que Jaques Brocard étoit l'instrument du Diable, & que ses Révélations étoient diaboliques. Mr. de Thou est presque aussi énergique en parlant de ce Commentateur myslique; & il ne faut pas croire que Mr. de Sponde en abrégeant Mr. de Thou sur l'Ambassade de Pardaillan, ait émoussé la pointe des traits. Il fe moque de la crédulité de ce Gentilhomme, & raconte que l'on publia à Ingolstadun Ecrit contre sa Députation, fous le titre d'Incendium Calvinianum, il est d'assez bonne foi pour avouer qu'il se trouve aussi des fanatiques dans sa Religion qui inspirent & de grands desseins, & des espérances ruineuses à

ceux qui se sient à leurs promesses; & il en donne un exemple assez récent. Il ne nomme personne; mais je suis sort trompé s'il ne parle du Duc de Savoie, Charles Emanuel.

Les Ecrivains de la Religion Réformée ménagent davantage notre pauvre Brocard. Voetius, à la vérité, désavoue sa prétention qui est que le Saint-esprit, par un seul sens littéral, applicable mystiquement mille & mille fois aux occurrences particulieres, a marqué toutes fortes d'événements; mais il ajoute que c'étoit d'ailleurs un homme de bien, très-orthodoxe & très-pieux (a). Nicolas Vignier va plus loin: il lui accorde en certaines chôses le vrai don de prophétie. Voici ses paroles: » Je dirai un mot touchant Jaques Brocard Véni-» tien, que Remond décrie d'une façon du tout incivile. Qu'il eût été à desirer que ce personnage-là qui n'est point appellé en charge ecclésiasti-» que, eût été plus retenu à mettre au » jour ses méditations sur l'Ecriture » Sainte. Car encore qu'il ne s'y éloigne » pas de la pureté de la Doctrine Evan-» gélique, & de l'Analogie de la foi; » il s'écarte trop souvent du droit but

<sup>(</sup>a) Voetius, Diffut. Theolog. T. II. p. 1075.

du texte & du sens litéral pour suivre une interprétation myssique. Mais néanmoins comme le bras de Dieu n'est point raccourci, & communique ses dons à qui il lui plaît, ceux qui ont connu familiérement ledit Brocard rendent témoignage qu'il a eu de » merveilleuses révélations de choses » particulieres dont l'événement a confirmé la vérité: comme entre autres ont expérimenté les Vénitiens en la perte de Chypre & de leur arsenac, dont il les avoit avertis aupa-

» ravant ( b ). »

Le Synode national de la Rochelle tenu en 1581, fit un Acte qui porte qu'ayant vu & examiné un livre latin fur la Genese, composé par Jaques Brocard Piémontois & imprimé à la Rochelle, la compagnie a déclaré & déclare qu'il est rempli d'impiétés & d'horribles profanations de l'Écriture, & d'erreurs pernicieuses, & sur-tout sur la matiere des Révélations & des Prophéties, & qu'ainsi elle exhortoit tous les fideles à fe garder foigneusement d'être trompés par un tel livre. Voilà un Synode bien plus rigoureux que celui

<sup>(</sup>b) Vignier, Théâtre de l'Antichrift, I. part' Chap, XXII, p. 3,9,

DE BAYLE. 225 qui se tint à Middelbourg en la même année. D'où pourroit venir cette différence? Seroit-ce que les François ont moins de modération que les Hollandois? On ne peut pas recourir à cette raison; car je pourrois citer des Synodes où l'esprit françois a dominé, qui ont été encore plus tolérants que celui de Middelbourg. Certaines gens pourront dire que Brocard étoit en Hollande lorsque ces deux Synodes le condamnerent, & qu'à cause de cela il eut des amis à Middelbourg qu'il put faire agir en sa faveur, au lieu qu'il n'en eut pas à la Rochelle. Cela peut être. Mais qui vou-droit rendre compte de la diversité des jugements des hommes sur un même objet, entreprendroit une tâche inipossible à remplir.





# LES ARMINIENS

E T

## LES GOMARISTES.

§. I.

Particularités concernant la vie d'Arminius. Ses premieres Etudes. Excellens avis que Jaques Grynæus lui donna. Sa haute reputation. En voulant défendre la doctrine de Théodore de Beze sur la Prédestination, il se trouve entraîné par les subtilités de son esprit, à la combattre, & passe dans le sentiment qu'il vouloit détruire. Sa mort, Inconvénients du grand esprit.

AQUES ARMINIUS naquit à Oude-Water, en Hollande l'an 1560. Il étoit encore enfant lorsque son pere mourut, & il sut redevable de sa premiere instruction à un bon Prêtre qui avoit goûté les sentiments des Résormés, & qui

DE BAYLE. 227
pour n'être pas obligé à dire la Messe, changeoit souvent de demeure. Il étudioit à Utrecht, lorsque la mort lui enleva ce patron. Cette perte l'auroit fort embarrassé, s'il n'avoit eu le bonheur d'être secouru par Rodolphe Sncllius fon compatriote, qui le mena avec lui à Marpourg, l'an 1575. Il y fut à peine arrivé qu'il apprit que sa patrie avoit été faccagée par les Espagnols. Cette Nouvelle le plongea dans une affliction affreuse, & il ne put s'empêcher de retourner en Hollande, pour voir lui-même l'état où les choses étoient réduites; mais ayant trouvé que sa mere, sa sœur, ses freres, sa parenté & presque tous les habitants d'Oude-Water avoient été égorgés, il retourna à Marpourg. La fondation de l'Académie de Leide, le fit revenir en Hollande: il étudia dans cette nouvelle Académie, avec tant d'application & de succès qu'il s'y fit une grande réputation. Il fut envoyé à Geneve l'an 1582, aux dépens des Magistrats d'Amsterdam, afin d'y persectionner ses études; & il s'attacha particulierement aux leçons de Théodore de Beze qui expliquoit en ce temps-là l'Epître aux Romains. Il eut le malheur de dé-

plaire à quelques suppôts de l'Acadé-mie, parce qu'il soutenoit en public avec beaucoup de chaleur la Philosophie de Ramus, & qu'il l'enseignoit en particulier: il fallut donc qu'il se retirat, & il s'en alla à Bale où il fut reçu avec applaudissement. Il y fit des leçons publiques. Le Professeur Jaques Grynaus y assista quelquesois & lui donna bien des louanges. Il ne faisoit point difficulté, en soutenant une these, de lui donner la commission de répondre aux arguments qui paroissoientsorts. Que mon Hollandois réponde pour moi, disoit-il. Il lui connut un penchant à raffiner, sur quoi il lui donna de bons avis. Il l'avertir de réfréner la subtilité de son génie, & de s'en garder comme d'un piege dont Satan s'étoit servi en plusieurs rencontres pour faire tomber de grands personnages. » Ne vous en-» gagez pas, disoit de Beze à un de ses-» amis, dans de vaines subtilités, & ». s'il vous vient certaines pensées nouvelles, ne les approuvez point, sans les avoir approfondies, quelque plaifir qu'elles vous fassent d'abord. Calvin me donna ce conseil, je l'ai suivi,
& m'en suis très-bien trouvé. « Il y

a beancoup de partielité dans les dex-

DE BAYLE. 229 niers mots de cet avis. Quoi qu'il en solt, Grynæus en donna un semblable à Arminius qui ne se mit pas beaucoup en peine de le suivre. La science ensle, dit St. Paul, mais il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une mémoire & d'une lecture presque infinie s'applaudit de son savoir & devient superbe; mais il s'applaudit, & il s'enorgueillit encore plus lorf-qu'il croit avoir inventé une nouvelle méthode d'expliquer ou de traiter une matiere. On ne se regarde pas aussi pleinement comme le pere de la science que l'on a puisée dans les livres, que comme le pere d'un éclaircissement ou d'une doctrine dont on se croit l'inventeur. C'est pour ses inventions que l'on sent toute la force de l'amitié & de la tendresse: c'est-là qu'on trouve les charmes les plus enchantants; c'est ce qui éblouit, c'est ce qui fait perdre terre. C'est un écueil dont les jeunes gens, qui ont l'esprit fort subtil ne peuvent être trop avertis de se bien donner de garde:

Arminius se fit une si grande réputation de savoir à Bâle, que la Faculté de Théologie voulut lui donner le Doctorat, sans exiger de lui aucune dépen230 ANALYSE

se. Il s'excusa modestement de recevoir cet honneur, & s'en retourna à Geneve. Il defiroit de voir l'Italie, & fur-tout d'entendre à Padoue les leçons philosophiques du fameux Jaques Zabarella. Îl fatisfit cette curiofité & employa cinq à si mois à ce voyage; après quoi il revint à Geneve, & ensuite à Amsterdam où il trouva qu'on l'avoit bien calomnié au sujet de son voyage d'Italie. Parmi tant de maladies populaires de l'esprit humain, je ne sais s'il y en a de plus blâmables & de plus fécondes en mauvais effets, que la démangeaison de lâcher la bride aux soupçons. C'est un chemin bien glissant; on y est bintôt éloigné du point d'où l'on est parti. On passe facilement d'un premier soupçon à un second; on ne s'arrête guere à la possibilité; on court vîte à la probabilité , à la grande vraisemblance; & bientôt ce qui ne passoit que pour apparent est débité conime certain & incontestable, & l'on fait courr en peu de temps par toute une ville cette prétendue certitude. Les grandes cités sont plus sujettes à ce désordre, que les autres. On débita dans Amsterdam qu'Arminius avoit baise les pieds du Pape, qu'il avoit en des ligifons avec les Jésuites, qu'il s'étoit fait connoître à Bellarmin, qu'il avoit abjuré la Reli-gion Résormée. Tout cela étoit saux; & néanmoins ces bruits firent impression fur l'esprit des Magistrats, ses patrons & ses Mécenes. Il se justifia facilement auprès des personnes sages; mais il y eut des esprits soibles & ombrageux qui s'arrêterent à cette pierre d'achopement jusqu'à ce qu'il eût fait entendre à toute l'Eglise les beaux talents qu'il avoit pour la prédication. Il gagna par ce moyen l'amour & l'estime de tout le monde. Ses propre collegues rendirent hommage à son savoir, & avouerent que ses sermons seur étoient utiles.

Martin Lydius, Professeur en Théo-logie à Francker, le jugea extrêmement propre à résuter un écrit où la doctrine de Théodore de Beze sur la Prédessination avoit été combattue par quelques Ministres de Delft. Arminius déférant à ses prieres, entreprit de résuter cet ouvrage; mais à force de l'examiner & de balancer les réponses de part & d'autres, il passa dans le sentiment qu'il vouloit détruire, & puis il alla encore plus loin que ces Ministres de Dest. Il condamna avec eux le fupralapfaire Beze;

& ensuite il ne reconnut d'autre élection que celle qui avoit pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jesus-Chtist. On lui en sit des affaires à Amsterdam : on l'accusa de s'écarter de sa doctrine commune; mais l'autorité des Magistrats réprima cette dissension. Il sut appellé à remplir une chaire de Théologie à Leide, l'an 1603, & il fallut remuer toutes sortes de machines, pour obtenir que ceux d'Amsterdam lui donnassent son congé. On en vint enfin à bout; & après qu'il eut dissipé les mauvaises impressions qui avoient été données de sa doctrine, il fut créé Docteur en Théologie à Leide, & installé en la place du Professeur François Junius. Il avoit exercé son Ministere à Amsterdam pendant quinze ans. Les disputes sur la Grace s'échaufferent bientòt aprés dans l'Académie, & il fallut que les Etats de la Province ordonnafient des conférences entre lui & ses adversaires. Il fut mandé à la Haie diverfes fois, & il alla rendre compte de sa conduite. Ce contraste, son assiduité au travail, & le chagrin de voir sa réputation flétrie par une infinité de médifances, affoiblirent de telle sorte sa santé, qu'il tomba dans une

DE BAYLE. 233 maladie dont il mourut le 19 d'Octo-

bre 1609.

Il y a beaucoup d'apparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre cause à sa mort prématurée. Ce sut un mauvais levain qui aigrit ses humeurs & compliqua sa maladie en mille manieres. On l'entendit souvent gémir, & s'écrier comme autrefois un Prophête, malheur à moi! ma mere, pourquoi m'avezvous mis au monde? On ne peut songer à cela, sans déplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur. Les peres, qui ont les yeux assez bons pour s'appercevoir de la bètise de leurs fils, s'affligent extrêmement; ils leur voudroient voir un grand génie, une haute science, & s'ils se trouvent dans ce cas-là, leur joie est presqu'infinie. C'est bien souvent ignorer ce que l'on fait, & ce qu'on souhaite. Il eût cent fois mieux valu à Arminius d'être hébété, que d'avoir tant d'esprit; car la gloire de donner son nomà une secte qui fait figure dans le monde, & qui a produit d'habiles gens, est un bien très-chimérique, en comparaison des maux réels, des chagrins, des douleurs, des amertumes, qu'il sentit pendant sa vie, & qui abrégerent ses jours, & qu'il n'auroit point senties, s'il avoit été un Théologien à la douzaine, un petit esprit, enfin du nombre de ces gens dont on dit qu'ils ne seront point d'hérésies.

## §. I I.

Digue que l'on doit opposer à la trop grande envie de subtiliser sur les matieres délicates & dissicles à comprendre. De l'esprit novateur. Il n'y a point de susseme qui satisfasse à toutes les dissicultés qu'on peut objecter pour le combattre.

Il eût été à souhaiter qu'Arminius eût fait un meilleur usage de ses lumieres; car quoiqu'il soit vraisemblable que ses intentions étoit bonnes, on peut dire qu'il innova sans aucune nécessité, & dans des circonstances où l'innovation sur une source de désordres qui aboutirent à un schime. Il devoit se régler sur la méthode de saint Paul. Ce grand Apôtre, inspiré de Dieu, & immédiatement dirigé par le Saint Esprit dans tout ce qu'il écrivoit, se proposa l'objection que les lumieres naturelles peuvent former contre la doctrine de la prédestina-

DE BAYLE. 235 tion absolue: il comprit toute la force de l'objection; il la rapporta, sans l'affoiblir le moins du monde. Dieu a compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut. Voilà le dogme de St. Paul, & voici la dissiculté qu'il se proposa. Or tu me diras; pourquoi se plaint-il encore? Car qui est celui qui peut résister à sa volonté: On ne pourroit pousser plus loin cette objection: vingt parametrisses des plus subtiles Molinistes. ges entieres des plus subtiles Molinistes n'en diroient pas d'avantage : Que pourroieut elles conclure, finon, que dans l'hypothese de Calvin, Dieu veut que les hommes péchent? Or c'est justement ce que St. Paul a reconnu qu'on lui pouvoit objecter. Mais que répond-il? cherche-t-il des distinctions & des adoucissements? nie-t-il le fait? en avouet-il seulement une partie? entre-t-il dans quelque détail? ôte-t-il les équivoques des mots? Rien de tout cela: il n'emploie que la souveraine puissance de Dieu, & le droit suprême qu'a le Créateur de disposer de ses créatures comme bon lui semble. Mais p!ustot, o homme, qui est tu, toi qui contesse contre Dieu? la chose formée, dira-telle à celui qui l'a formée, pourquoi

236 ANALYSE
m'as-tu ainsi suite? Il reconnoit la une
incompréhensibilité qui doit arrêter
toutes les disputes, & imposer un profond silence à notre raison. O profondeur des richesses & de la sapience & de la cognoissance de Dieu! s'écrie-t-il; que ses jugements sont incompréhensibles, & ses voies impossibles à trouver! Tous les Chrétiens doivent trouver là un arrêt définitif prononcé en dernier ressort & sans appel, touchant les disputes de la grace; ou plutot, ils doivent apprendre par cette conduite de faint Paul à ne jamais disputer sur la prédestination, & à opposer du premier coup cette Barriere à toutes les subtilités de l'esprit humain, soit qu'elles s'offrent d'elles-mêmes pendant qu'on médite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose. Le plus court & le meilleur est d'opposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnements, & de considérer cette sentence définitive de faint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élancer; elles écument, elles battent inutilement, elles ne font que se rompre. Tous les

DE BAYLE. 237 traits, qu'on décochera contre un tel bouclier, auront le sort de ceux de Priam.

Sic fatus fenior, tellumque imbelle fine i Au Conjecit: rauco quod protinus ære repulfum, Et fummo clypæi ne quicquam umbone pependit (a)

C'est donc ainsi que l'on doit agir dans cette dispute, quand elle se passe de Chrétien à Chrétien. Que si l'on trouve à propos de donner quelque occupa-tion à l'esprit, on doit pour le moins former la retraite un peu de bonne heure, & se remettre derriere la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avoit fait cela , toutes les fois que sa raison lui suggéroit des difficultés contre l'hypothese des réformateurs, ou toutes les fois qu'il se voyoit appellé à répondre à des disputants, il auroit tenu une conduite parfaitement sage & apostolique, & il auroit employé comme il falloit les lumieres de son esprit. S'il trouvoit des duretés dans la doctrine ordinaire, s'il fe trouvoit foulagé en adoptant une méthode moins rigide, il pouvoit se mettre au large pour son usage particulier; mais il voudroit jouir de cette commo-

<sup>(</sup>a) Virgilius, Eneid, Lib, II, verf. 544.

dité en filence, je veux dire fans attaquer les droits de la possession, puisqu'il ne les pouvoit attaquer fans que les tempêtes périlleuses s'excitassent dans l'Eglise. Son filence lui eût épargné à lui-même bien des maux : il eût très-bien fait de se souvenir d'un vieux apologue,

Sed tacitus pasci si posset corvus , haberet Plus dapis & rixa multo minus invidiaque (b).

Mais, dira-t-on, n'eût-il pas été prévaricateur, & indigne du Ministere, s'il eût négligé de travailler à l'instruction de ses auditeurs, qu'il croyoit engagés dans une fausse doctrine? Il faut répondre que deux raisons capitales le dispensoient de parler; l'une qu'il ne croyoit pas que l'hypothese qu'il défapprouvoit sût préjudiciable au salut; l'autre que sa nouvelle méthode étoit inutile pour lever les principales dissinutiles qui se rencontrent dans les matieres de la prédessination. Avouons que la plus petite vérité est digne, absolument parlant, d'être proposée, & qu'il n'y a point de sausset, dont il ne considérable qu'elle soit, dont il ne

<sup>(</sup>b) Horat, Epift, XVII. Libr. I. vf. 50.

DE BAYLE. 239 vaille mieux être guéri, que d'en être imbu; mais lorsque les circonstances des temps & des lieux ne souffrent pas que l'on propose des nouveautés, vraies tant qu'il vous plaira, fans causer mille désordres dans les Universités, dans les familles , dans toute la République , il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles font, que d'entreprendre de les réformer, le remede seroit pire que le mal : il faut se conduire comme à l'égard de certains malades, à qui l'on ne sauroit faire prendre des médecines fans remuer plusieurs mativaises humeurs dont l'agitation est plus pernicieuse que la coagulation. Quelquesuns prétendront en excepter les cas, où, disent - ils, il y va du salut des ames, & où il s'agit de les arracher de la gueule du démon ; car alors la charité ne doit pas permettre que d'on se tienne en repos, quelque grandes que puissent être les émotions que l'on causera par accident. Il faut se remettre de toutes ces suites aux soins de la Providence. Mais ce n'est souvent qu'un pré-texte spécieux. Du reste Arminius n'avoit rien qui le pressat de s'opposer à la doctrine commune : il ne croyoit

pas que l'on courût aucun risque de son

(e) Voyez ci-après, S. III.

qu'après être entré en lice avec un grand

disputeur,

241

disputeur, il vous laissera triompher, sous prétexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage sur lui. Un Athlète qui au tiers ou au milieu de la carriere devançoit son antagoniste, ne méritoit point pour cela d'être couronné, qu'en cas qu'au bout de la course il eût gagné l'avantage. C'est la même chose dans les controverses: il ne suffit point de parer les premiers coups, il faut aussi satisfaire aux repliques, & aux instances, jusques à ce que tous les doutes soient bien éclaircis. Or c'est de quoi l'hypothese d'Arminius, ni celle des Molinistes, ni même celle des Sociniens, ne font point capables. La méthode des Arminiens n'est propre qu'à faire obtenir quelque avantage dans ces préludes de combat, où l'on détache des enfants perdus pour escarmoucher; mais quand on en est à un combat décisif, il faut qu'elle se retire comme les autres, derriere les retranchements du mystere incompréhensible.

### S. III.

Doctrine de la Grace universelle soutenue par Amyraut. Bruit qu'elle a fait en France. Réslexion sur les maux qu'apportent les disputes des Théologiens.

Amyraut, Ministre & Prosesseur en Théologie à Saumur, un des plus illustres Théologiens Protestants de France, s'avisa de soutenir dans un écrit, la Doctrine de la Grace universelle qu'il avoit apprise de Cameron dont nous avons parlé plus haut. Cet écrit excita une espece de guerre civile parmi les Théologiens Protestants de France. Ceux qui n'étoient point dans ces hypotheses, crierent à la nouveauté, surtout lorsqu'ils virent le grand du Moulin en campagne, ne cessant d'accuser Amyraut de contravention au Synode de Dordrecht, & de favoriser l'Arminianisme. L'autorité de ce célebre Théologien qui s'étoit acquis dans son parti la vénération des peuples par quantité de controverses, sit une telle impression fur plusieurs Ministres, qu'encore que le Ministre Amyraut cût publié un écrit DEBAYLE. 243 où il souténoit que Calvin avoit enseigné la Grace univerfelle, on vit au Synode national d'Alençon en 1637, un bon nombre de Députés chargés d'instructions contre ce prétendu Novateur; & il y en eut de si ardents qu'ils ne parloient que de le déposer. Les Députés des Provinces de de-là la Loire furent ceux qui témoignerent le plus de chaleur. Néanmoins la compagnie ayant oui en plusieurs séances M. Amyraut qui exposa son sentiment, & qui satisfit aux difficultés qui lui étoient proposées, le renvoya avec honneur à l'exercice de sa charge, & imposa sur ces questions un silence qui ne sut pas trop bien gardé.

Cette dispute a été assez considérable pour devoir faire un bon morceau des annales ecclésiastiques des Protestants. Ce seroit médire bien cruellement, je pense, de ceux qui ont remué les premiers la question de la Grace universelle, que de soutenir qu'ils n'auroient pas laissé de le faire, quand même ils eussent prévu tous les maux qui de-voient en résulter. Où est l'utilité de ces disputes? N'y a-t-il point de difficultés dans le système de Cameron? N'est-il pas vrai, au contraire, que jamais re-L 2

mede ne fut aussi palliatif que celui-là? On a besoin de bien d'autres choses pour contenter la raison; & si vous n'allez pas plus loin, autant vaut-il rester dans votre place; tenez-vous en repos dans le particularisme. Mais je veux que l'Universalisme ait quelque avantage, & qu il réponde mieux à certaines objections. Cela est-il capable de balancer tant de crimes spirituels que les sactions traînent après elles, tant de mauvais soupçons, tant de sinistres interprétations, tant de fausses imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres désordres qui viennent en foule à la suite d'un tel conflict théologique? Si vous croyez que le particularisme damne les gens, vous faites bien de le réfuter. Je dis la même chose à ceux qui prendroient l'Univer-falisme pour une hérésse mortelle. Mais puisque de part ni d'autre vous ne croyez pas résuter une opinion pernicieuse, ne disputez qu'autant qué vous le pouvez faire sans troubler le repos public, & taisez-vous dès que l'événement vous montre que vous divisez les familles, ou qu'il se forme deux partis. N'achevez pas de réveiller mille mauvaises passions qu'il faut tenir enchaîDE BAYLE.

nées comme autant de bêtes féroces; & malheur à vous, si vous êtes cause

qu'elles brisent leurs fers.

Amyraut eut la joie de se réconcilier avec ses plus ardents adversaires, même avec du Moulin. De Langue, Ministre de Rouen, procura cette réconciliation. L'offensé y donna les mains avec plaisir, & offrit de faire toutes les avances. Il écrivit une lettre le premier, & du Moulin lui répondit fort honnêtement.

La charité nous porte à croire que ceux qui avoient tant crié & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconnu ensin pour innocent, & dont le désenseur leur a paru à la sin un sidele serviteur de Dieu, ne sont point morts sans rougir & sans gémir de cette prévention mortissante qui leur avoit montré comme un dogme affreux une hypothese oû il n'y a nul venin. Mais s'ils ont vécu encore trente ou quarante ans, je ne vois pas comment ils osoient regarder le monde. Cette doctrine, qu'ils jugeoient dignes des anathèmes les plus soudroyants, se trouva bientôt être celle des plus grands hommes qui servissent les Eglises Résormées de France. Ce sut celle des Mestrezat, des le

Faucheur, des Blondel, des Daillé, des Claude, des du Bose, &c. Il fallut que les particularistes reconnussent bientôt pour leurs freres, & pour de fidelles Ministres de Jesus-Christ, les partisants de la grace universelle; & l'on a vu que les Ministres réfugiés, qui ont signé un formulaire au Synode de Rotterdam en 1686, n'ont pas été soumis à quelque déclaration qui donnât la moindre atteinte au système de Mr. Amyraut. D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce fystême? D'où vient que la même doctrine passa d'abord pour un monstre, & puis pour une chose innocente? Des passions, triste appanage de l'humanité. Voilà la fource du mal. Le pis est qu'on ne profite pas du passé: chaque génération fournit les mêmes symptômes, tantôt plus grands, tantôt plus petits. Pour peu qu'une question soit épineufe, les factum, les dénonciations, les apologies, les theses, les réponses, les repliques & contre-repliques, volent coup sur coup de part & d'autre, jamque faces & faxa volant (d). Laissez-les saire ils s'accorderont bien & à peu de fraix;

<sup>(</sup>d) Virgilius, Eneid, Lib. I. vf. 150.

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta Pulveris exigui jactu compressa quiescent (e).

C'est un grand bonheur, si telle en est l'issue. Quelquesois aussi les choses sont poussées à l'extrêmité: Res in nervum erumpit.

## §. I V.

Disputes de Gomarus & d'Arminius: Réponse que le premier fait à Barnevelt devant les Etats de Hollande. Caractere de Gomarus.

François Gomarus, après avoir reçu le bonnet de Docteur en Théologie à Heidelberg, fut appellé à Leide pour y professer cette science, l'an 1594. Il exerça tranquillement cette profession jusqu'à ce qu'il eut pour collégue Jaques Arminius, l'en 1603. Il ne put souffrir que cet homme se rendît ches de parti dans l'Académie. Gomarus s'éleva contre lui avec un grand zele, non-seulement dans les auditoires de Leide, mais aussi en présence des Etats de la Province. Ils disputerent deux sois tête-à-tête dans l'assemblée des Etats de

<sup>(</sup>ej Idem , Georgis. Lib. IV. vf. 86.

Hollande, l'an 1608, & cinq contre cinq l'année suivante. Gomarus prétendit convaincre son adversaire de Pélagianisme. Mais Arminius ne demeuroit point d'accord que ses sentiments sussent semblables à ceux de Pélage, ni même à ceux des Semi-Pélagiens.

Barnevelt fit un petit discours à ces deux Antagonistes devant les Etats de Hollande, dans lequel il déclara qu'il rendoit grace à Dieu de ce que ces controverses ne regardoient point les doctrines fondamentales de la religion chrétienne. Sur quoi Gomarus ayant obtenu la permission de parler, protesta qu'il ne voudroit point comparoître devant le trône de Dieu avec les erreurs d'Arminius. C'est dans les lettres de Grotius que l'on trouve cette particularité. On la trouve aussi dans la présace qui a été mise au devant des Actes du Synode de Dordrecht. Je doute qu'il y ait aujour-d'hui des partisants de Gomarus assez passionnés, pour soutenir qu'il ait eu raison de dire cela. La chaleur de la dispute, & les influences malignes de l'emulation professorale, lui faisoient outrer les choses, & lui troubloient le jugement; car aujourd'hui les Calvinif-

Afin qu'on ne me conteste point les faits que j'avance, je m'en vais produire une preuve, qui, bien que sondée seulement sur un témoin, a toute la force d'une bonne démonstration; pusseque ce témoin n'est autre que Monsieur Jurieu, l'homme du monde le plus intraitable par rapport aux Arminiens. Mr. Arnauld croyoit avoir fait un Livre tout-à-sait embarrassant contre les ministres, lorsqu'il publia son renversement de la Morale. Il sonda toutes ses

nius.

preuves sur les dogmes du Synode de Dordrecht, & il supposa qu'une assemblée de cette importance n'eût point obligé à la profession de ces dogmes sous peine d'excommunication, si elle ne les avoit jugés fondamentaux. Mr. Jurieux lui répondit cent bonnes choses, & le rendit tout confus, en lui soutenant que ce Synode n'avoit jamais regardé comme des articles nécessaires au falut les dogmes dont il s'agissoit dans les disputes des Remontrants. Il dit en particulier touchant celui de la grace inamissible, l'un des principaux chess de la dispute, que depuis la décission du Synode, il est libre aux Luthériens & à toute autre communion de défendre ce dogme ou de ne le recevoir pas. Je dis que cela est libre; non pas qu'on ne péche toujours quand on rejette une vérité sainte, importante, & clairement établie par la parole de Dieu, comme est celle-là. Mais ce n'est pas un péché, sclon nous, qui exclue de la grace, & qui ruine la soi (a). Il dit même que ceux qui vivent dans la communion des Contre-Remontrants ont la liberté de ne se soumettre point à la décisson du

<sup>(</sup>a) Jurieu. Juilification de la motale des Réfor-

Synode de Dordrecht à cet égard, & d'avoir là-dessus des sentiments particuliers, pourvu qu'ils ne s'amusent point à dogmatiser & à faire des disciples, & que si on ne souffre pas dans la chaire des pasteurs qui entreprennent de combattre la persévérance des vrais saints, & si on les chasse de la communion, on ne prétend pas pour cela les bannir du corps de Jesus-Christ (b). Au reste s'il en faut croire l'Auteur

Au reste s'il en faut croire l'Auteur Anglois de quelques lettres publiées par les Arminiens, Gomarus étoit un homme très-emporté. Cela me rend plus hardi à rejetter la téméraire & maligne conjecture de ceux qui voudroient prétendre, qu'il ne croyoit pas que les doctrines d'Arminius conduisissent à l'Enser, mais qu'il l'assura pourtant afin de justifier les oppositions qu'il formoit contre ces doctrines: car il avoit lieu de craindre que les Etats de Hollande ne lui dissent que ce n'étoit pas la peine de tant crier, si les opinions d'Arminius n'empêchoient pas qu'on ne se sauvât. La meilleure réponse qu'on pouvoit saire à cette objection étoit de dire, que l'on ne pouvoit pas se remuer avec trop de force, ni implorer avec

<sup>(</sup>b) La même,

252 ANALYSE trop d'ardeur l'autorité des tribunaux contre ces doctrines, puisqu'elles étoient capables de précipiter dans les ensers tous ceux qui s'en laisseroient infecter. Grotius remarque que Gomarus, dans une conversation qu'ils eurent sur les controverses arminiennes, appella profanes & impies les opinions d'Arminius, & s'emporta contre lui, mais sans presque rien dire sur la prédestination. Cum multa acriter in Arminium diceret, impiasque & profanas vocaret ipsius opiniones, tamen de prædestinatione vix quicquam locutus est. Sed primum in illam maxime fententiam invedus est, quæ justificationis objedum aut materiam statuit sidem, Justitiam autem Christi causam meritoriam justificationis ejus quæ est ex fide (c). Il insistoit principalement sur la matiere de la justification, & néanmoins la plupart des membres des Etats de la Province avoient jugé, que sur ce point la dispute de Gomarus & d'Arminius n'étoit presque qu'une dispute de mots. S'il y avoit de l'artifice à n'infister pas beaucoup sur la matiere de la prédestination, c'étoit aussi un artifice que d'y

<sup>(</sup>c) Grotius, Epift. XI, Part. I. pag. 3.

DE BAYLE. 253 infister, & ce second artifice étoit celui d'Arminius. Il remarquoit que le dogme de la réprobation absolue pouvoit être aisément tourné d'un sens odieux, & qui souleve l'esprit, & que sa doctrine sur ce point étoit plus plausible & plus populaire, c'est pourquoi il se fai-foit voir de ce côté-là. C'est la coutume générale des plaideurs ; ils montrent toujours leur cause par son bel endroit. Remarquez bien ce que Grotius rap-porte à la fin de cette lettre. Vyttenbogard avoit prévu le succès de ces disputes, savoir que la doctrine de Calvin triompheroit en Hollande, comme elle triompha à Geneve au temps de Castalion, homme qu'on perfécuta de telle forte, & qu'on réduisit à un tel état, qu'il fut obligé de gagner sa vie au métier de bucheron, comme nous l'avons vu en parlant de cet homme célebre. Cum tantis prejudiciis res agatur, & singulares Doctorum opiniones, in mentes discipulorum sensim irrepentes, atque auclu temporis, & altiùs inquirendi negligentià ac specie, tacito Ecclesiarum consensu receptæ liberam magnorum ingeniorum sedulitatem autori-tate sua jugulent, neque minus in Ec-clesiis, quam in aliis consessibus vincat: 254 A N A L Y S E major pars meliorem : non alium se eventum rerum Arminii sperare, quàm Castellionis fuerit, qui pressus impotentia adversariorum eo reductus sit, ut

#### §. V.

vir non indoctus & perpetuæ famæ lignando fibi victum quæreret (d).

Episcopius, principale colomne de la secte des Arminiens, en soutient les sentiments avec zele. Désordres que produit la dispute sur la Prédestination. Périls auxquels Episcopius se trouve exposé. Il risque d'être assommé par un maréchal.

Simon Episcopius sut la principale colomne de la secte des Arminiens. Il nàquit à Amsterdam l'an 1583, & y ayant fait ses classes, il alla étudier à Leide l'an 1600. Il y reçut le dégré de maître ès arts en 1606. Il s'attacha ensuite à l'étude de la Théologie & y sit de si grands progrès, qu'en peu de temps il sut jugé digne du ministere. Les Bourguemaîtres d'Amsterdam souhaiterent qu'il y sût promu; mais parce que pendant les démêlés de Gomarus & d'Ar-

<sup>(</sup>d) Idem, ibid, pag. 4.

DE BAYLE. minius, il avoit pris le parti de ce dernier, il trouva plusieurs obstacles à sa réception: de forte qu'il se dégouta de l'Académie de Leide & s'en alla à Francker en 1609. Il ne s'y arrêta pas long-temps; car il s'apperçut que pour avoir disputé avec trop de feu, il avoit irrité le Professeur Sibandrus Lubertus, grand Gomariste. Il quitta donc Francker, & retourna en Hollande où il fut reçu ministre en 1610, & donné à un village, nommé Bleiswisc, qui dépend de Rotterdam. Il sut un des Députés à la conférence qui fut tenue à la Haie l'an 1611 devant les Etats de la Province entre fix ministres contre-remontrants & fix ministres remontrants; & il y fit extrêmement éclater son esprit & sa doctrine. L'année suivante il fut choisi pour remplir à Leide la profession de Théologie que Gomarus avoit quittée volontairement. Il y vécut en paix avec Polyander son collégue, quoiqu'ils cussent des sentiments opposés sur la Prédestination. Les sonctions de sa charge & les études de son cabinet furent un fardeau léger en comparaison des insultes & des médisances où il se vit exposé pendant les troubles de l'Arminianisme.

# 256 ANALYSE

La dispute sur la Prédestination commença dans les Académies, & sauta bientôt sur les chaires des prédicateurs, & se répandit de la dans les familles, & porta même le feu de la division parmi les personnes du gouvernement. Tout étoit en rumeur & en trouble, & dans ce conflict personne n'étoit plus exposé aux malédictions de la populace que les plus habiles gens du parti Arminien, parce qu'on le regardoit comme la premiere cause de ces désordres. Jugez si l'on épargnoit Episcopius dont l'habileté étoit fort connuc. Il sut insulté à Amsterdam dans le Temple & dans la rue la seconde année de sa profession de Leide, parce qu'en assistant au baptême d'une de ses nicces, il avoit répondu quelque chose au ministre officiant, qui demandoit si la doctrine de son Eglise n'étoit point la vraie & la parfaite doctrine du salut. Episcopius au lieu de répondre à cette question, selon la coutume, par un figne d'aquiescement, prit la parole, pour témoigner qu'il n'aquiesçoit que sous une certaine restriction. Le Ministre s'emporta, & le traita de jeune presomptueux. Le peuple s'échauffa, & peu s'en fallut qu'E-

piscopius, qu'on chargea d'injures, &

DE BAYLE. 257 dans l'Eglise & dans les rues, ne sût battu & lapidé. Si l'on me demande pourquoi il avoit voulu s'éclaireir, je répondrai que ce sût à cause qu'Uyttenbogard en pareil cas, ayant répondu par un Oui tout simple, éprouva quelque temps après qu'on lui reprocha dans les rues d'avoir renoncé aux dogmes des Remontrants. Ce premier péril d'Episcopius sut suivi bientôt après d'un second : car un maréchal qui le vit un jour passer, sortit de la sorge avec une barre de fer, & se mit à courre après lui en criant à l'Arminien, au perturbateur de l'Eglise. Episcopius auroit été assom-mé par ce brutal, s'il n'eût pris la suite, & si d'autres gens ne sussent venus au secours. L'auteur que je cite raconte que le 19 de Février 1617, la maison du Frere aîné d'Episcopius sut pillée par la canaille d'Amsterdam, sous le faux prétexte qu'un certain nombre d'Arminiens y entendoient la prédication. Voilà les suites inévitables des disputes de Théologie, lorsque l'esprit de modération ne les tient pas enférmées dans l'enceinte des auditoires, & lorsqu'on allarme & qu'on effarouche la multitude. Ce qui doit apprendre une chose qu'on ne pratiquera jamais, c'est qu'il ne faut venir-là que dans les cas d'une extrême nécessité. Ce doit être l'ancora sacra des anciens, cette ancre que l'on n'employoit que dans le dernier péril.

# 9. V I.

Episcopius est invité au Synode de Dordrecht. Conduite du Synode envers les Arminiens. Ils sont bannis des Provinces-Unies. Episcopius s'arréte dans le Pays-Bas Espagnol; en France; puis revient en Hollande. Il meurt à Amsterdam. Son stile peu modéré. Son apologie à ce sujet.

Les Etats de Hollande ayant invité Episcopius au Syncde de Dordrecht, afin qu'il y eût séance comme les autres Provinces-Unies, il s'y rendit des premiers, accompagné de quelques Ministres remontrants; mais le Synode ne soussirie point qu'aucun d'eux comparût à l'Assemblée sur le pied de juge, & ne les voulut admettre que comme des gens cités. Il fallut céder à cette nécessité. Ils se présenterent: Episcopius harangua, & déclara qu'ils étoient prêts à consérer avec le Synode. On leur répondit que la Compagnie n'étoit

point là pour conférer, mais pour juger. Ils la récuferent & ne voulurent point acquiescer au réglement qu'elle fit, favoir qu'ils ne pourroient expliquer & défendre leurs sentiments, qu'autant qu'elle le jugeroit nécessaire. Sur le refus d'acquiescer à ce réglement, ils furent chasses du Synode, & l'on se disposa à les juger sur leurs écrits. Ils défendirent leur cause à coup de plume, & ce fut Episcopius qui composa la plûpart des pieces qu'ils produisirent en cette occasion, & qu'on publia quel-que temps après. Ils furent déposés de leurs charges par le Synode, & parce qu'ils ne voulurent point figner un écrit qui contenoit une promesse de ne faire en particulier aucune fonction de ministre, ni directement, ni indirectement, ils furent bannis des terres de la République. Episcopius s'arrêta dans le Pays-Bas Espagnol autant que dura la Treve. Lorsque la guerre se ralluma entre les Espagnols & les Hollandois, il alla en France; puis dans un temps plus favorable, il revint en Hollande l'an 1626 pour être Ministre de l'Eglise des Remontrants à Rotterdam. En 1634, il sut appellé à Amsterdam pour y régir le College que ceux de sa secte y érigoient. Il mourut con spéciale.

dans cet emploi le 4 d'Avril 1643. Il composa plusieurs livres depuis son retour en Hollande, & ne garda pas toujours la modération de style que ses principes de tolérance, joints aux devoirs évangéliques exigoient de lui d'une sa-

Courcelles ne pouvant disconvenir qu'Episcopius n'eût pu écrire certaines choses avec plus de modération, ajoute que diverses causes le pousserent à se servir de ce style. En I. lieu, dit-il, Epis-copius n'étoit jamais l'aggresseur, il ne provoqua jamais personne, il ne faisoit que repousser les attaques. Il. Les écrits qu'il réfuta étoient quelquefois très-violents, on en donne pour exemple le livre que les Professeurs de Leide publierent sous le titre de Confessionis Re-monstrantium Censura, & l'on prétend qu'ils surent pousses par de très-puissants motifs à parler sur ce ton-là. Il falloit persuader au public que les Docteurs Contre-Rémontrants avoient justement condamné les Arminiens au Synode de Dordrecht, & justement excité les Magistrats à user d'une grande sévérité contre ce parti. Cette condamnation Synodale, ce zele ardent à aigrir les Magistrats, étoient deux choses

DE BAYLE qui pouvoient flétrir la réputation de ces Messieurs, s'il se trouvoit que le parti condamné ne fût coupable que l'erreurs légeres : il falloit donc pour 'honneur des Juges qu'on donnât un vortrait hideux de ce parti. Et parce que le public commençoit à dire que les cinq fameux articles n'étoient pas un ujet valable de persécuter des gens, il allut soutenir que la consessions des Rémontrants étoit toutes pleine d'hééssies exécrables, que tout y étoit gâté tepuis le commencement susqu'à la fin, & que le Titre même étoit une plaie, k là-dessus se mettre bien en colere. Quam (Confessionis Remonstratium Sensuram) acerbissimam esse, nemo qui rel obiter inspexerit negare potess. Nemre existimationis suæ interesse putabant, ne injuste primum Remonstrantes in Synodo Dordracena condemnavisse, & ostea Magistratus ad eos persequendos ustigasse crederentur. Jam enim vulgd l'ictitabatur non fatis esse causæ in quin-ue illis decantatis de prædeslinatione rticulis, cur ita in eos sæviretur, cùm n iis totum Christianum orbem, exeptâ dumtaxat Calvini Scholâ, Re-nonstrantes secum conspirantem habe-ent. Ideò persuasum omnibus voluerunt

Professores isti confessionem illorum horrendis hærestibus scatere, nihil in ea à capite ad calcem, imò ne in titulo quidem, sani esse (f). Cet Auteur insinue donc que les Prosesseurs de Leide n'écrivirent si durement que par politique, & que leur colere n'étoit qu'une passion de commende, destinée à éloigner le scandale du public, & la flétrissure de leur propre réputation. III. Enfin, il dit que la patience d'Episcopius fut mise à bout, en voiant que ces Messieurs souilloient dans les intentions secrettes, & dans le replis du cœur, lorsqu'ils ne trouvoient rien à mordre dans les paroles de la confession de foi qu'ils censuroient. Voilà un moyen infaillible de trouver toujours que son adversaire est hérétique; car il aura beau tenir le langage des orthodoxes, on lui dira qu'il cache au fond de son cœur le poison de l'hérésie. Imd quod omnes modestiæ limites excedit, cùm cùm in confessionis verbis & phrasibus nihil occurebat quod cum specie aliqua admordere possent, in Dei napo vo vásov jura temerario ausu invo-Lantes suspicionem lectoribus ingerere

<sup>(</sup>f) Curcellaus , Prafat, in Opera Episcopii.

fluduerunt, an ita ex animo sentirent Remonstrantes prout oratione sua profitebantur. Nihil ergo mirum si adeò barbara & Christianis planè indigna agendi ratio D. Episcopium moverit ut duro nodo durum cuneum adhiberet, & sordida illa censura ulcera acriori Apologiæ sale & aceto aliquando perfricaret: quod etiam adversus unum aut alterum censoribus illis similem usurpavit (g). Quand ces excuses seroient meilleures, il seroit toujours vrai de dire que ceux qui en ont besoin sont moins louables, que ceux à qui elles ne sont pas nécessaires.

### §. V I I.

Le Pere Mabillon blâmé d'avoir parlé avantageusement des Institutions Théologiques d'Episcopius.

Une lettre imprimée l'an 1691, sous le titre d'Avis important à Mr. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Biblioteque d'Auteurs Jansénistes, contient ce qui suit. Le Pere Mabillon, dans son Traité des études Monastiques » a fait dans toutes les formes

<sup>(</sup>g) Idem , Ibidem.

264 ANALYSE » l'éloge des Institutions Théologiques

d'Episcopius, où le Socinianisme,

» comme vous savez, est autorisé. Mr. Nicolle n'eut pas plutôt appris ce bel éloge, qu'il recommanda fortement qu'on en donnât avis à l'Auteur, afin de l'ôter; mais il n'y avoit plus de remede, le livre étoit publié. Plusieurs jeunes Abbés avoient déja demandé à quelques libraires de Paris avec bien de l'empressement les ouvrages de cet Arminien, dont le pere Mabillion conseilloit si expresfément la lecture : c'est un grand bonheur que les libraires n'en ayent aucun exemplaire, n'y ayant point de Théologien qui foit si fort opposé à la doctrine de St. Augustin, & même à celle de toute l'Eglife, qu'Episcopius, qui a même introduit dans son parti la tolérance des religions. Voici M. l'extrait de ce Pere: Je ne saurois m'empésher de dire ici, que si l'on avoit retranché que!ques endroits des Institutions Théologiques d'Episcopius dont Grotius faisoit tant de cas, qu'il les portoit par-tout avec lui, on s'en pourroit servir utilement pour la Théologie. Cet ouvrage est divisé en quatre » livres. " livres, dont l'ordre est tout different » de celui qui est communément en usu-» ge. Le style en est beau; la maniere de traiter les choses répond fort bien Ø au style, & on ne perdroit pas son temps à le lire, si on l'avoit purgé 3) 37 de quelques endroits où il parle con-3) tre les Catholiques, ou en faveur de >> sa sede. Quelle purgation, je vous prie, peut-on faire d'un auteur qui  $\sim$ met en doute les mysteres de la Tri-3) nité & de l'Incarnation, ne jugeant 3) pas que la créance de ces mysteres **3**) soit nécessaire au salut, parce qu'on 3) ne les trouve pas selon lui clairement )) dans l'écriture? Il fait le même juge-» ment de nos autres mysteres : d'où. » il conclut qu'on n'a aucune raison de rejetter de sa communion les Sociniens. Le Pere Mabillon feroit plus » excusable, s'il n'avoit pas lu le sivre » d'Episcopius, mais il a témoigné lui-» même qu'il l'avoit emprunté du Bi-» bliothécaire de Monsieur l'Archevê-» que de Rheims, & qu'il l'a gardé plus

» de deux mois. » L'Auteur de l'Avis parle deux pages après d'un Chanoine régulier, qui témoigna à ses amis que la lecture de Grotius a commence à lui ouvrir le yeux.

Tome VI.

Il n'est pas le seul de sa communauté qui parle de cette maniere : plusieurs y dogmatisent : & il y en a quelquesuns qui lisent en particulier les Oeuvres de Courcelles, qui renferment en abregé la Théologie d'Arminius, & une bonne partie de celle des Sociniens. Il est bien à craindre que les louanges excessives, que le Pere 2) Mabillon a données aux Institutions Théologiques d'Episcopius, ne fas-22 sent naître l'envie à quelques Béné-22 dictins de chercher ses ouvrages, ou d'avoir la Théologie de Courcelles. ,,

# §. VIII.

Le Ministre Jurieu accusé publiquement de calomnie par les Arminiens d'Amsterdam en 1690, pour avoir mal parlé d'Episcopius. Lettre de Mr. le Clerc à cette occasion. Réslexion sur cette lettre & sur ses suites.

En 1690, les Arminiens firent une démarche d'éclat en faveur de la mémoire d'Episcopius, qui témoigne combien l'honneur de ce Ministre leur est cher. Ils chargerent un de leurs Profesfeurs d'accuser publiquement de calomnie Mr. Jurieu qui avoit mal parlé d'E-piscopius. Voici le fait.

M<sup>1</sup>s. Le Clerc , professeur dans le college des Arminiens à Amsterdam , & l'un des plus savants hommes de ce siecle, eut ordre de ses supérieurs, dit-on, de publier une Lettre adressée à Mr. Jurieu, où il expose que ceux qui ont quel-que lecture des Ecrits d'Episcopius & qui connoissent la société des Remontrants, n'ont pas besoin qu'on les justifie dans leur esprit; & que pour ceux qui n'ent point lu cet Auteur, & qui n'ent jamais converse avec aucun Remontrant, s'ils étoient assez injustes pour juger sur la simple accusation de M. Jurieu, sans s'informer davantage des faits dont il s'agit, ils ne mériteroient pas que l'on essay ât de les désabuser, ils ne sauroient ce que c'est qu'équité, & auroient apparemment l'esprit bouche pour toutes sortes de justification; qu'austi est-on persuade qu'il n'y a aucune per-Jonne équitable dans les Provinces-Unies ni ailleurs, qui soit disposée à croire cet accusateur sur sa parole; que ce n'est donc pas pour désabuser le public qu'il adresse cette lettre à Mr. Jurieu, M 2

c'est pour tâcher, s'il étoit possible, de le faire rentrer en lui-méme, & l'engager à demander pardon à Dieu du péché qu'il a commis, en calomniant son prochain d'une maniere si odicuse; qu'une chose pourroit faire espérer qu'il seroit en état de donner gloire à Dieu après avoir lu cette lettre, c'est que dans ce qu'il dit il paroît bien plus de zele inconsidéré & d'entétement, que d'artifice & de préméditation; car enfin accuser sans preuves un Auteur célebre , & dont les livres font entre les mains de tout le monde, d'avoir eu des opinions qu'il rejette formellement, & qui n'ont aucune liaison nécossaire avec ses principes, ce n'est pas le moyen de gagner personne.

Après ce préambule Mr. le Clerc entre en matière. Vous accusez Episcopius de deux chosis, dit-il; la premiere c'est d'être Socinien, & la seconde c'est d'être ennemi de la Religion Chrétienne. Ce dernier ches n'est qu'une conséquence de l'autre, sélon votre manière de raisonner; de sorte que si l'on avoit prouvé que le premier est une grossière calomnie, on vous auroit convaineu, suivant vos principes, d'accuser sans raison, de la plus détessable hypocrisse que l'on puisse concevoir, une personne qui a

DE BAYLE. toujours fait profession de croire en Jesus-Christ, & qui a donné des preuves éclatantes de sa foi. Plus l'accusation est atroce, plus les preuves doivent étres claires; & cependant vous n'en apportez aucune, qui ait quelque sorte de vraisimblance. On fait voir ensuite qu'à l'égard de la Trinité, & du facrifice de Jesus-Christ, Episcopius a été très-éloigné du sentiment des Sociniens: on indique plusseurs de ses Livres où sur ces deux chefs capitaux il a expliqué trèsnettement sa pensée, & résuté celle des Sociniens. On montre que M. Jurieu a cité infidellement deux endroits d Episcopius, l'un touchant le mystere de la Trinité & l'autre touchant la peine éternelle des Réprouvés, & après avoir ainsi réfuté la premiere accusation, on renverse facilement la seconde, tant parce qu'elle n'est qu'une conséquence de la premiere, que parce que la conduite & les livres d'Episcopius témoignent clairement qu'il avoit de la vertu & de la conscience, & du zele pour la religion chrétienne. On marque l'endroit de son Institution, où la vérité du Christianisme est prouvée d'une maniere si nette & si forte, que si les Libertins pesoient

bien ses raisons, on pourroit esperer

de: E vous le traitez, Monsieur, d'ennemi du Christianisme; c'est ainsi que
parle Mr. Le Clerc à Mr. Jurieu, sans
qu'il paroisse seulement que vous ayez
lu ses Ecrits, ou examiné sa Vie! En
vérité il n'y a que le trouble du zele
aveugle, qui paroit en vous il y a longtemps, qui puisse me faire dire, Seigneur pardonne-lui; car en effet vous ne
savez ce que vous saites. Vous ne pouviez choisir de meilleur moyen de passer
pour un homme peu instruit des devoirs
du Christianisme, E même de la société
civile, que de parser de la sorte. Il n'y a
plus que quelque peu de semmelettes char-

gées de péches, & qui vont au fermon fans y rien entendre, comme elles n'entendent rien dans l'Evangile, qui s'y

qu'il n'y en auroit jamais plus au mon-

puissent laisser tromper.

Cette démarche si éclatante des Remontrants est un signe maniseste qu'Episcopius avoit été calomnié; car il n'y a nulle apparence que Mr. Le Clerceût voulu mettre son nom à la Lettre dont je parle, s'il eût cru possible que Mr. Jurien justissat ses accusations: n ais ce qui n'étoit qu'un signe, ou, si l'en veut qu'une forte présomption de l'innocence d'Episcopius, en est devenu

une preuve démonstrative par le silence de l'accusateur. De notorieté publique sa réputation lui est d'un prix infini : il n'y a donc que l'impossibilité absolue de soutenir son accusation qui l'ait obligé à se taire, & à souffrir patiemment la flétrissure publique dont la lettre de Mr. Le Clerc le couvre. Et après cela qu'on nous vienne dire que Mr. Jurieu est tellement possédé de l'esprit vindicatif, qu'il n'a jamais donné un exemple de patience. L'ame du monde la plus débonnaire n'auroit pas soussert, comme il a fait, fans ouvrir la bouche, l'injure atroce du Professeur Arminien; injure, qui en supposant l'innocence d'Episcopius, n'est qu'un acte de justice. On s'étonnera peut-être que les supé-rieurs de l'accusateur ne se soient pas intéressés à sa gloire, autant que tout le parti Arminien s'est intéressé à la gloire d'Episcopius. Dès que celui-ci fut accusé, son parti se remua pour faire voir au public son innocence; mais personne n'a obligé l'acusateur à se purger aux yeux du public, & à essa-cer la note de calomniateur dont Mr. Le Clerc l'a stigmatisé. Mais cette différence de conduite ne doit point surprendre. L'honneur d'Episcopius tire M 4

plus à conséquence pour tout son parti, que la gloire de Mr. Jurieu pour les Eglises Walonnes; & de plus, encore que la raison veuille que toute l'insamie qu'un accusé mériteroit, si on l'accusoit justement, retombe sur celui qui le calomnie, on n'en juge pas néanmoins ainsi en pays de droit canon. Trouver des hérésies dans un livre, encore qu'il n'y en air point, est une chose qui passe seuvent pour une marque de zele: on en est quitte pour un avis d'aller desormais moins vite; & quelquesois même on n'essuie pas cette rémontrance. Il est donc plus nécessaire d'aller au secours d'un Docteur accusé injustement, qu'au secours d'un faux délateur d'hérésie.

Deux raisons solides m'ont engagé à saire cette remarque. La premiere est qu'il n'y a rien qui soit du ressort de mon livre autant que les saussets de sait; de sorte que sans une affectation, & sans une acception de personnes qui auroit été blâmée sort justement, je n'aurois pu passer sous silence le mensonge distantatoire qui a été publié contre Simon Episcopius. En second lieu, il se présentoit une occasion de saire connoître Mr. Jurieu par un beau côté,

DE BAYLE. 273 je ne devois pas la négliger, j'aurois été mauvais économe. Il lui est glorieux d'avoir réparé par son silence le tort qu'il avoit fait à la mémoire de ce favant homme. Il auroit pu inventer cent chicaneries, cent détours, cent équivoques, pour soutenir son accusation, & il pouvoit être affuré qu'une infinité de gens auroient eru sur sa parole tout ce qu'il auroit voulu du ministre Arminien. Mr. Le Clerc s'étoit engagé envers le public de ne revenir point à la charge. Qui peut donc nier que Mr. Jurieu ne mérite beaucoup d'éloges, de ce qu'il a micux aimé se taire, & modérer son ressentiment, que de se prévaloir de son esprit inventif, & des savorables préventions de ses Lecteurs, & de la promesse de Mr. Le Clerc? J'avoue qu'il feroit encore beaucoup plus louable, si au lieu de se taire il avoit consessé publiquement qu'il s'étoit trompé; mais on ne parvient pas tout d'un coup à la vertu héroïque: on y va par degrés; & c'est un bon commencement que de ne pas répliquer à l'apologie de celui que l'on a calomnié.

## 6. I X.

Observations judicieuses d'un illustre Prélat Anglican sur les différends de Religion, & en particulier sur les disputes d'Arminius & de Gomarus.

Joseph Hall, l'un des plus illustres prélats d'Angleterre au XVII ficcle, premiérement Professeur en Rhétorique dans l'Académie de Cambrige, & puis successivement Ministre à Halstede, Doyen de Worcester, Evêque d'Excester, & enfin Evêque de Norwich, désapprouvoit ceux qui se séparent du gros de l'arbre, déploroit les divisions des Protestants, & composa même quelque chose sur les moyens de les terminer.

Il écrivit une lettre à Mrs. Smith & Rob, chefs de la séparation qui s'étoit faite depuis peu à Amsterdam, où il leur représente vivement qu'ils ne pouvoient faire un plus grand outrage à leur mere, l'Eglise Anglicane, que de s'ensuir d'elle; que si tant étoit qu'elle sût vicicuse, elle étoit néanmoins leur mere, ce qui leur devoit servir de cause

DE BAYLE. suffisante pour déplorer sa condition. pour prier pour elle, pour tâcher de la redresser, & non pour la suir. Ce procédé dénaturé est honteux. Ils alléguoient le précepte Sortez de Babylone; mais il leur répondit que l'Eglise dont ils s'étoient séparés en étoit sortie. Babylone, continue-t-il, le sent » elle-même & voit bien qu'elle est » abandonnée, & se plaint à tout le monde que non-seulement nous l'avons délaissée, mais aussi que nous l'avons dépouillée.... Et à moins que vous ne vouliez être des aveugles volontaires, vous pouvez encore voir les débris de ses autels démolis, les » cendres de ses idoles, les ruines de ses monuments, la condamnation de ses erreurs, & la vengeance de ses abominations. Où font les grands bâtiments de cette maudite cité?.. Où font ces tas pourris (pourris non par la vétusté, mais par la corruption ) **)**) de transubstantiations de pain, d'adorations d'images, cette multitude de Sacrements, ce pouvoir des indulgences, cette nécessité des con-» fessions, ce profit de pélérinages, » cette ignorance contrainte & approu» Où sont ces voûtes ou mines proson» des de peines & de purgatoires, &
» tout ce qui a été inventé par ces
» Papelards, soit pour le profit, soit
» pour la gloire, contre Dieu & son
» Christ? Tout cela n'est-il pas extirpé
» de nous & enséveli dans la poussie» re? La Majesté de ces Dieux n'a» t-elle pas déjà été exposée depuis
» long-tems à la risée publique, de
» même que celle de Mithra & de Sé» rapis? «

Ils alléguoient que par le consentement aux cérémonies l'Eglise Anglicane demeuroit toujours aux fauxbourgs de Babylone. Il leur répond entre autres choses, qu'en raisonnant de cette maniere, ils trouveroient partout Babylone. » Voudriez-vous suir de Gene neve, leur demande-t-il, à cause du pain sans levain qu'on y reçoit au s'acrement de la Cêne (a)?... Faites un peu comparaison du lieu que vous avez quitté avec celui que vous avez choisi, & que la crainte de sembler vous repentir trop tôt ne vous rende point partial en cette affaire. Il y a où vous êtes, un commun resuge de

<sup>(1)</sup> Cette coutume fut abolie l'an 1623. Yoyez Span, Histoire de Geneve, pag. m. 373.

DE BAYLE. 277 toutes fectes, de toutes héréfies, ou plutôt, il y en a un mêlange, au-lieu qu'ici vous respireriez l'air libre & pur de l'Evangile, fans être troublé de cette odieuse composition de Judaïsme, d'Arianisme, & d'anabaptisme. . . . Vous ne méritez pas qu'on ait pitié de vous, si vous perfiftez à approuver votre misere. Vous ne sauriez nier que l'Eglise Anglicane ne soit un paradis en comparaison d'Amsterdam... Qui gagne à cette sequestration, sinon Rome & l'Enfer? Quelles bravades font-ils pour cet avantage qu'ils ont de voir les propres enfants de notre mere la condamner d'impurcté, de voir que nous fommes tous les jours affoiblis par nos divisions, que la populace ignorante a un motif si palpable de se défier de nous... Dieu nous veuille par sa grace désiller les yeux, afin que vous puissiez voir l'injunice de ce zele qui vous a transporté, ..... autrement votre ame trouvera trop tard qu'il eût mieux valu supporter une cérémonie, que de démembrer une Eglise; & même que les pail-lardises & les meurtres sont traités 278 · ANALYSE

» plus doucement que telle séparation

(b). «

Dans une autre Lettre où il déplore les divisions des Théologiens de Leide, & où il décrit pathétiquement les maux que l'Eglise soussire par cette espece de guerre civile, il donne de grands éloges à la modération de Junius prédécesseur d'Arminius dans la chaire qu'il occupa à Leide. » Votre fameux Junius, dit-il, » n'avoit rien de plus admirable que » l'amour de la paix : lorsque nos sépa-» ratistes le provoquerent, avec com-» bien de tranquillité d'esprit les rejet-» ta-t-il, & avec quelles instances ne » les invita-t-il pas à la modération? « Cette lettre est adressée au professeur qui donna lieu aux divisions dont il parle. » Si je pouvois avoir quelque » crédit envers ce docte & subtil Ar-» minius, poursuit-il, je le voudrois » solliciter & conjurer de telle sorte. » Hélas, quel dommage qu'un si savant personnage ne connoisse pas le prix de la paix & de la concorde; qu'un si noble sits de l'Eglise se rende célèbre en déchirant le sein de sa

<sup>(1)</sup> Hall, Lettres mélées, Decad, III, Lettre I. p. 25. & fair.

DE BAYLE. mere! A quoi tendent ces subtiles nouveautés? Si elles contribuent à fa célébrité en rendant l Eglise miférable, qui en aura du gain & du profit. La fingularité doit-elle être fi précieuse qu'il faille lui sacrifier la sureté & le repos de notre commune priere? Si ce que tu dis est vérité, pourquoi serois-tu l'unique à la connoître? Penfe-tu qu'il n'y ait point eu d'autres yeux que les tiens affez heureux pour contempler cet objet? Où pense-tu qu'elle se soit bien cachée jusqu'ici aux regards curieux de ceux qui cherchoient avec empressement & inquiétude, pour se présen-» ter d'elle-même à toi sans que tu la cherchasses? L'Evangile auroit-il si long-tems brillé, pour éclairer le mon-» de, & laissé quelques recoins sans y faire éclater sa vive lumiere? Loin de nous toutes vérités nouvelles ! elles peuvent être belles & plausibles » en apparence: elles manquent de so-» lidité & de pureté. Elles pourront te faire admirer; elles ne t'attireront point de bénédictions. Supposons toutesois que quelques - uns de ces points soient aussi vrais que subtils & » curieux; au moins ils ne sont pas

ANALYSE » d'une nécessité indispensable. Pourquoi donc troubler la pleine harmonie de notre paix par ces fugues & ces fredons inutiles? Que dis-je? quelque erreur plausible peut être que que erreur plaulible peut etre nicilieure qu'une vérité propre à mettre le trouble dans les esprits. Qui nous oblige de dire tout ce que nous pensons? Plût à Dieu que tu suffes seul sage, pourvu que notre Eglise subsissant toujours! Nos adversaires ne se plaignoient - ils pas assez de nos disputes avant que tu les augments ses à Nétoient-ils pas les augmentasses? N'étoient-ils pas assez enrichis de nos dépouilles ? Par le cher nom de nos peres com-muns, que penses-tu faire, Arminius? Où tendent tes nouvelles diffentions? Qui en tirera avantage, finon ceux qui nous insultent & qui s'établissent sur les débris de la vérité? Qui sera perdu & ruiné, finon

» finon ceux qui nous insultent & qui
» s'établissent sur les débris de la vé» rité? Qui sera perdu & ruiné, sinon
» tes freres? Par la précieuse & san» glante rédemption de notre Sauveur,
» par le compte terrible que nous ren» drons un jour de nos actions au
» Tribunal glorieux du Fils de Dieu,
» je te conjure de te souvenir de toi
» & de ces pauvres membres de l'E» glise séparés & disperses. Ne per-

» mets pas que ces qualités excellen» tes dont Dieu t'a doué, soient une
» pierre d'achoppement au soible pour
» le faire tomber ou errrer. Pour l'a» mour de Dieu, ou bien ne dis rien,
» ou bien dis la même chose que les
» autres enseignent. Combien de grands
» esprits n'ont point tant subtilisé sur
» la parole de Dieu; ils s'en réjouissent
» avec ceus qui ont suivi les autres. Il
» ne faut point avoir honte de se sauver
» avec le grand nombre... » Que pourroit-il répliquer à une telle exhorta-

tion (c)?

Si les raisonnements de cet Evêque Anglican ont quelque force contre Arminius & ses adhérants, ils n'en avoient pas moins contre Calvin & Luther au commencement de la Résormation lorsqu'ils se séparerent de l'Eglise Romaine, & qu'ils la déchirerent par leurs disputes & leur nouvelle doctrine. Le Discours qu'il adresse à Arminius, leur eût convenu avec autant de sondement. Du reste, Joseph Hall ne blâme pas moins les adversaires d'Arminius, leurs mouvements & leurs

<sup>(</sup>d) La-même, Decade VI, Lettre VII, pag, 301 & suiv.

menées contre lui. » Gomarus, dit-il, & les autres de la vénérable fraternité des révérends Théologiens n'ont pas été muets dans une cause si importante. Je crains au contraire qu'ils n'aient trop parlé, & d'une maniere tumultueuse. S'il ne peut pas y avoir trop de gens pour prier, il peut bien y en avoir trop pour disputer..... La sagesse & la charité devroient nous apprendre à éviter les différends, & le tort qui en réfulte toujours. Si nous possé-dions ces deux vertus, nous n'aurions point de disputes, nous ne troublerions point l'Eglise par nos querelles. Mais hélas! l'amour-pro-pre est plus fort que la sagesse & la charité. Il cause les dissentions & les nourrit : il cause tous les ravages de l'Eglife. Les hommes ne font cas que de leurs propres opinions, & loin de se laisser dominer par la vérité, ils veulent qu'elle foit leur esclave : ils veulent que ce qu'ils ont imaginé soit vrai & tenu pour tel. Ils cherchent la victoire, & non le bien réel; ils cherchent la victoire de l'Auteur, & non le triomphe de la bonne cause. Rare

DE BAYLE. 283 » est celui qui sait aussi bien céder & » se soumettre que reprendre & criti-

» quer. «

Če Prélat député au Synode de Dordrecht, y prononça un Discours qui roula tout entier sur cette maxime, Qu'il ne faut point faire le subtil dans les matieres de Religion. Il soutint que les remontrants, qui avoient voulu tant subtiliser, avoient été causes des désordres qui brouilloient alors l'Eglise.

Puisqu'il est question de Joseph Hall, & de ses sentiments sur l'esprit de controverse qui régnoit par - tout alors, je ne puis m'empêcher de citer une de ses lettres qui montre combien il étoit atteint lui-même du mal qu'il déploroit, combien il ménageoit peu les Catholiques Romains, ou les Papistes comme les nomment vulgairement leurs adversaires. Cette lettre contient les observations que fit Jofeph Hall environ l'an 1610 dans fon voyage du Pays-Bas Espagnol. Les relations des voyageurs nous font ordinairement connoître quel est leur goût dominant, s'ils font antiquaires, phy-ficiens, géographes, ingénieurs, bigots, &c. Celle de notre Anglical ne

ANALYSE respire que la controverse. Aussi a-t-A avoué qu'il ne vouloit rapporter que ce qu'il avoit remarqué comme Théologien. » Nous vîmes en notre che-» min, dit-il, beaucoup d'Eglifes dé-» molies, sans qu'il en restat autre » chose que de tristes monuments, » pour faire connoître aux passants qu'il y avoit eu de la dévotion & » de la haine, de la religion & de » l'hostilité dans ces lieux-là. O misé-» rables traces de la guerre! Outre le fang répandu, le ravage, la ruine & la désolation! La fureur a fait » dans ces lieux ce que l'avarice & » l'ambition nous voudroient faire, » mais ne feront pas. Car pendant » que la vérité régnera au dedans , elle garantira les murailles au dehors. Et de fait, quoi qu'en dise le vulgaire, l'idolâtrie à abattu ces murailles (d) & non la rage. S'il n'y eût point eu des Hollandois pour les raser, elles sussent tombées d'elles - mêmes, plutôt que de récéler plus long-temps tant d'impiétés. Ce

<sup>(</sup>d) Fausse pensée: car cette idolàtrie n'a été la cause de la ruine d'aucune Eglise dans les pays où les guerres de la Religion n'ont pas sait sentir leurs ravages,

DE BAYLE. 285 sont autant des spectacles de justice que de cruauté : cruauté de l'homme, justice de Dicu. Mais je m'é-'n bahis que les Eglises tombent, & **)**) que les Colleges des Jésuites s'élevent » par-tout. Il n'y a presque point de » ville où il n'y en ait déja, ou en » laquelle il ne s'en construise. D'où » vient cela?... Ces gens-là, sem-» blables au renard, sont mieux leurs » affaires lorsqu'ils sont les plus mau-» dits des hommes. Nulle secte n'est » tant détestée que cette Société, ni tant haïe de tous en général, & en particulier de ceux de leur parti, & des nôtres; & cependant elle croît & se répand de toutes parts. Quiconque vivra long-temps les verra craints & redoutés de leurs propres qui néanmoins les haïssent; il verra, dis-je, ces vaches maigres dévorer toutes les vaches grasses qui » paissent dans les pâturages autour » du Tybre. Je prophétise ce que Pha-» raon a songé. L'événement justifiera » ma croyance. «

Cette Prophétic s'est assez bien accomplie. Leur puissance a crû de jour en jour, en dépit des essorts que leurs adversaires faisoient pour l'abaisser. Ils ont été aussi craints & redoutés que haïs. Ces sept vaches maigres ont dévoré les vaches grasses qui paissoient dans les pâturages autour du Tybre; je veux dire que les jésuites l'ont emporté sur tous les autres ordres qu'ils ont vu humiliés devant eux. Mais cette élévation n'a duré que peu de moments. Leur grande élévation les a accablés. Ils sont tombés : ils ne sont plus.





# LE SOCINIANISME.

## §. I.

Lelio Socin & Fauste Socin son neveu fondateurs de la secte qui porte leur nom. En quoi consiste l'hérésie Socinienne. Premieres assemblées des Sociniens en 1546. Lelio Socin réfute l'Ouvrage où Calvin avoit prétendu prouver qu'il falloit faire mourir les hérétiques.

Lelio Socinianisme eut pour sondateurs Lelio Socin, né à Sienne l'an 1525, & Fauste Socin son neveu, né au même endroit en 1539. Le premier goûtant les principes des Résormateurs, quitta sa patrie pour voyager en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, & en Pologne; & puis il se fixa à Zurich. Il voulut user de la liberté que Luther, Calvin & les autres se donnoient d'interprêter les Livres saints selon leurs lumières particulières; mais il alla

beaucoup plus loin qu'eux fur des points essentiels: car il rejetta la Divinité de Jesus-Christ & tous les autres mysteres du Christianisme. Comme il se sit connoître aux plus grands hommes de ce temps-là, les doutes qu'il leur proposoit sur les matieres religienses décélerent bientôt ses sentiments : sur quoi quelques - uns lui donnerent de bons avis, entre autres Calvin qui ne voyoit pas volontiers que l'on s'eloignat de ses fentiments.

Dès l'an 1546, Lelio Socin qui n'avoit encore que 21 ans, commença à conférer sur les matieres de Religion avec plus de quarante personnes. Ils s'affembloient en secret sur les terres des Vénitions. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat affishient à ces conférences. Elles furent découvertes ; quelques-uns de ces novateurs furent pris & condamnés au dernier supplice; les autres se disperserent. Ce mauvais début fervit de leçon à Socin ; & quoiqu'il ne produisît ses sentiments que comme des doutes, il eut soin de n'en parler qu'avec beaucoup de précaution. Le supplice de Servet en 1553 l'esfraya & l'indigna en même-temps. Le Livre que Calvin publia pour justifier sa conduite en cette occasion,

DE BAYLE. 289 occasion, anima Socin contre ce Reformateur qui ne pouvoit souffrir que les autres usassent d'un droit qu'il s'é-toit lui-mêmé arrogé sans un titre plus valable que le leur. Il composa donc en 1554 un Dialogue contre l'écrit que Calvin avoit publié touchant le droit de faire mourir les hérétiques. Calvinus & Vaticanus font les interlocuteurs de ce Dialogue. Quelques-uns donnent cet ouvrage à Castalion; mais d'autres, comme Cloppenbourg & Hoornbeck, l'attribuent avec plus de raison à Lelio Socin. On lui attribue aussi un autre ouvrage de Hxreticis capitali supplicio non afficiendis, qui fut publié sous se faux nom de Minus Celfus Senensis, & l'on a plus de raison de le faire que de le donner à Fauste Socin.

# §. I I.

Les sentiments de Lelio Socin font impression sur son neveu. Fauste Socin compose un ouvrage pour répandre son système de Théologie, puis un autre ouvrage de Magistratu qui fournit à ses ennemis un prétexte d'irriter le Roi de Pologne contre lui. Il est insulté par la populace de Cracovie.

Depuis le supplice de Servet, Lelio Socin ne répandit ses sentiments qu'avec beaucoup d'artifices & de précautions. Il s'attacha particuliérement à faire des prosélytes dans sa famille. Les lettres qu'il écrivoit à ses parents, sirent des impressions particulieres sur l'esprit de Fauste Socin son neveu, qui développa le système ébauché par son oncle; & le répandit avec moins de précaution que lui en publiant un ouvrage de Jesu-Christo Salvatore. Il composa un autre Livre de Magistratu qui servit de prétexte à ses ennemis pour le désérer au Roi de Pologne comme l'Auteur d'un libelle séditieux; & néanmoins ce prétendu libelle sédi-

29

tieux condamnoit ouvertement tous les Auteurs qui permettent aux sujets de se foulever, & de s'ériger en Juges de la Question si le Prince règne tyrraniquement. Socin y condamne si fortement la prise d'armes des sujets contre leur Prince, & les Théologiens Protestants qui ont dit qu'il étoit permis de s'opposer aux oppresseurs de la liberté de conscience, que jamais peut-être les partifans les plus outrés de la puissance arbitraire & despotique des souverains n'ont parlé plus nettement. Mais il n'y a rien dont un délateur ne soit capable. Socin parloit plutôt comme un Moine qui auroit vendu fa plume pour faire hair la Réformation protestante, que comme un fugitif qui avoit quitté l'Italie pour se soustraire à l'Inquisition: & c'est-là sans doute ce qui indisposoit si fort les protestants contre lui. Je ne crois pas du reste que l'on ait jamais foutenu parmi les Sociniens qu'il est bon & juste de prendre les armes contre son Prince; & ils n'ont pas eu besoin de justifier leur secte sur ce point-là.

En 1598, Socin fut cruellement infulté par la Populace de Cracovie. Les Ecoliers ayant excité quelques person-

292 ANALYSE nes de la lie du peuple, on entra dans le logis de Socin ; on l'arracha à deminu de sa chambre, tout malade qu'il étoit, on le promena par les rues; on cria qu'il falloit le pendre: on le battit, & ce sut avec une peine extrême qu'il fut délivré des mains de cette canaille par un Professeur. Sa maison sut pillée, il perdit ses meubles; mais cettre perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques-uns de ses manuscrits qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Pour se délivrer de tels périls il se retira à un village éloigné de neuf milles de Cracovie, où il passa le reste de ses jeurs chez Abraham Blonski, Gentilhomme Polonois. Il y mourut le 3 de Mars 1604. Sa secte, loin de mourir avec lui, se multiplia considérablement dans la fuite.

### §. III.

Des progrès de Socinianisme. Examen des raisons qui s'opposent, dit-on, à la propagation de cette seèle. Si la rejection des mysteres est un bon moyen d'attirer des Seèlateurs. Le Socinianisme est propre à conduire au s'eepticisme les gens d'études & les esprits spéculatiss.

Il y a bien des gens qui sont persuadés que le Socinianisme est beaucoup plus répandu qu'on ne se l'imagine, qu'il fait chaque jour de nouveaux progrès, & que dans l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de temps, si de puissants Princes embrassoient publiquement cette secte, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession de ses sentiments sût délivrée de tous les désavantages temporels qui l'accompagnent. D'autres prétendent que l'on n'a rien à craindre là-dessus, & que les Princes n'embrasseront jamais une secte qui désapprouve la guerre & l'exercice des Magistratures.

Combien voyons-nous de Souverains

qui trafiquent de leurs Sujets, comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons? Ils levent des troupes, non pas afin de désendre leurs frontie-res, ou afin d'attaquer leurs ennemis: mais afin de les envoyer pour de l'ar-gent au service d'autres Princes. Ils sont ravis d'avoir des sujets qui soient prêts à s'enrôler au premier coup de tambour; cela leur est fort utile: ils scroient donc bien fâchés de les voir Sociniens; leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté, la plupart des Souverains se plaisent, ou à faire des irruptions sur les Etats de leurs voi-fins, ou à se liguer avec ceux qui sont en guerre; il leur importe que l'on sache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vues, il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens qui font engagés par principe de Religion à ne porter point les armes. On fait un conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie, c'est que le Roi de Pologne, attaqué par les Co-faques rebelles & par les Tartares, & ayant besoin de tous ses sujets pour re-pousser l'ennemi, sit dire aux Sociniens de prendre les armes. Ils répondirent que leur conscience ne pouvoit soussirier

qu'ils répandissent le sang humain, ni qu'ils fissent aucun mal à des créatures raisonnables. Là-dessus on leur proposa d'aller à l'armée, sans mettre de balles à leurs mousquets: vous ferez nombre, leur disoit-on, cela servira de quelque chose; on nous craindra davantage: ils eurent bien de la peine à goûter cet expédient. J'ai sû de bonne part que les gentilshommes Polonois Sociniens alloient à l'armée lorsque les loix du Royaume le demandoient, & que même quelques-uns d'eux s'attachoient à la profession des armes, sans que la nécessité d'obéir aux loix de la République de Pologne l'exigeat : leur fecte n'ap-prouvoit point leur conduite en ce dernier cas.

Ceux qui aiment la guerre sont innombrables & sont poussés par des motifs bien impérieux. Les gentilshommes, & ceux qui vivent noblement sont animés, ou par la seule passion de s'avancer & d'acquérir la gloire, ou avec cette passion, par celle de se délivrer de l'indigence. Les soldats sont animés par la paresse & par la débauche: ils esperent d'être la plûpart du temps sans travailler; ils esperent de piller, & de sourrager, & d'avoir en 296 ANALYSE abondance le bon vin & les femmes débauchées. Dans toutes les Villes du monde ceux qui font d'un rang à pré-tendre aux charges, y aspirent avec ardeur, & se donnent mille mouvements pour y parvenir. En vient-il une à vaquer, vous voyez tout aussi-tôt plusieurs concurrents qui de longue main se sont frayé le chemin par des brigues & par des largesses : marque évidente que le desir des honneurs & des dignités est fort vis & fort général. D'où l'on doit conclurre que la religion Socinienne n'est pas faite pour tout un peuple, ni pour le grand nombre : elle n'est propre qu'à certains tempéraments choisis; & s'il est vrai qu'un Pape, ayant oui dire que les Protestants ne foustroient ni l'adultere ni la fornication, s'écria qu'ils ne feroient pas de longue durée, on peut assurer que son pronossie eût été plus juste, s'il l'eût appliqué à une secte qui renonce aux armes, & aux dignités.

Qu'il me soit permis de communiquer ici à mes Lecteurs une observa-tion que j'ai ouï faire contre ceux qui disent que tous ces esprits Italiens, qui se jetterent du Calvinisme dans le nouvel Arianisme, se proposerent de

former un plus gros parti que ne l'étoit celui des réformateurs d'Allemagne & de Geneve. On suppose que sans dou-ter des mysteres ils seignirent de les combattre, asin d'attirer beaucoup de monde. C'est un pesant joug pour la raison, que de captiver son entendement à la foi des trois Personnes de la nature divine, & à celle d'un Dieux homme: on foulage donc infiniment les Chrétiens, lorsqu'on les délivre de ce joug; & par conséquent il est croyable qu'on se fera suivre par une soule de peuples, si on leur ôte ce grand fardeau. Voila pourquoi ces transfuges d'Italie transplantes dans la Pologne-nierent la Trinité, l'union hypostari-que, le péché originel, la prédessination absolue, &c. Ils crurent que si Calvin sécouant la nécessité de croire toutes les choses incompréhensibles que la transubstantiation enferme, attira à sois bien de gens, ils feroient encore plus de progrès par la réjection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable. Mais on peut répondre qu'ils eufsent été bien sots, & bien indignes de l'éducation italienne, s'ils eussent pris cette voye de fourberie. Les mysteres: spéculatifs de la religion n'incommodent guere les peuples : ils fatiguent à la vérité un Professeur en Théologie, qui les médite avec attention pour tâcher de les expliquer & de satisfaire aux objections des hérétiques. Quelques autres personnes d'étude qui les examinent avec une grande curiosité, peuvent aussi être fatigués de la résistance de leur raison : mais tout le reste des de leur raison; mais tout le reste des hommes sont là-dessus dans une parfaite tranquillité: ils croyent, ou ils croyent croire, tout ce qu'on en dit, & ils se reposent doucement dans cette persuafion. On seroit donc presque visionnai-re, si l'on se persuadoit que le bour-geois & le paysan, l'homme de guerre, le gentil-homme, seroient délivrés d'un pesant joug, pourvû qu'on les dispen-sat de croire la Trinité & l'union hy-postatique. Ils s'accommodent beau-coup mieux d'une doctrine mystérieuse, incompréhensible, élevée au-dessus de la raison: on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend pas ; on s'en fait une idée plus sublime, & même plus consolante. Toutes les fins de la religion se trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point : ils inspirent plus d'admiration , plus de respect , plus de crainte, plus de constance. Si les fausses religions ont eu des mysteres, c'est qu'elles ont été forgées par le singe de la véritable. Dieu par une sagesse infinie s'est accommodé à l'état de l'homme, en mêlant les ténébres avec la lumiere dans sa révélation. En un mot, il faut convenir que dans certaines matieres l'incompréhenfibilité est un agrément. Si l'on n'inventoit une hypothese que pour des Philosophes, si l'on vouloit qu'elle méritat le titre de la religion du Médecin, on se croiroit apparemment obligé d'en écarter les doctrines difficiles à comprendre: mais en même-temps il faudroit que l'on renonçat à la vanité de se faire suivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette passion, on seroit comme le héros de Lorenzo Gratian. Mais accordons que ces Italiens ont été affez idiots, pour s'imaginer qu'ils délivreroient le peuple d'une charge bien accablante, en le dispensant de croire la Trinité, &c. Voudra-t-on ausli que nous accordions qu'ils se figurerent que l'interdiction des dignités & de la guerre, ne seroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre? Sera-t-on affez déraifonnable pour demander que nous ayions une telle idée de ces gens-là, gens qui avoient de l'esprit & de l'artissice, on ne le nie-point? Voici sans doute le dénoûement de la question. Lorsque des personnes habiles, voulant fonder une secte, choifissent le chemin du relachement, & se proposent de substituer une doctrine-non épineuse à une doctrine incommo-de, on peut bien prétendre qu'ils nechoisissent pas la méthode la plus capable de réussir; mais on ne doit pas supposer qu'ils se contentent de la suppression des mysteres spéculatifs, & qu'ils retiennent tout le poids de la pratique & qu'ils aggravent même le joug des préceptes. C'est néanmoins ce-que l'on suppose touchant les auteurs de l'hérésie Socinienne; on se trompe donc. Ils sont plus rigides que le reste des Chrétiens sur l'interdiction de la vengeance, & fur le renoncement aux honneurs du monde; ils ne cherchent point d'adoucissement, ni d'explications figurées dans les textes de l'Evangile qui se rapportent aux mœurs. Ils ont ramené la sévérité de l'Eglise primitive qui n'approuvoit point que Bhomme fidele se melat des Magistratures, & qu'il cût aucune part à la mort de son prochain; jusques-là qu'elle ne

DE BAYLE. 30

vouloit pas que l'on accusat les malfaiteurs. L'interdiction des charges & de la guerre, est un fardeau plus pesant que l'interdiction de la vengeance; car elle exclut les expédients & de se tromper soi-même, & de tromper le public. Ceux qui prêchent le plus fortement, qu'il faut renoncer à la vengeance, trouvent mille distinctions pour éluder ce précepte. Les uns disent qu'ils ne haïffent point leur prochain entant qu'homme; mais entant qu'ennemi de Dieu: les autres protestent qu'ils ne lui font point de mal pour venger une querelle particuliere, mais pour l'inté-rêt de Dieu, c'est rentrer par des détours dans le grand chemin de la vengeance, dont on avoit fait profession de s'être écarté. Quelques uns se trompent eux-mêmes, d'autres ne sont que des hypocrites qui trompent le monde; mais sur le renoncement à la guerre & aux dignités, il n'y a nul faux-fuyant, il faut de toute nécessité faire ce qu'on prêche; la pratique ne peut pas être séparée de la Théorie : on n'a ni distinctions ni équivoques. C'est donc une gêne très - estective, ce n'est pas une macération passagere, comme celle de ceux qui se donnent la discipline une fois l'an ; c'est un état perpétuel & continuel. Disons donc que ces fugitis d'Italie n'étoient point des fourbes; ils s'étoient trompés en subtilisant, & en consultant avec trop de désérence la lumiere naturelle; & s'ils ont gardé une partie du Christianisme, & non pas l'autre, c'est que leur premier principe, de ne rien admettre qui choquat directement les lumieres de leur raison, les a conduits à ceci ou à cela. C'est apparemment la cause du choix qu'ils ont fait : s'ils eussent été des fourbes avides de sectateurs, ils s'y fussent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voie d'égarement, & n'usurpons point la place de celui qui sonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la religion, & la convertit en philosophie. La grandeur, l'autorité, & la souveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vue. Un politique Espagnol a dit sagement, que c'étoit une souveraineté que de tenir sort secretes ses pensées & ses résolutions.

Les Païens disoient que les secrets des mysteres sont paroître Dieu plus majef-tucux, & qu'ils sont une image de sa nature, vû qu'il est caché à nos sens.

DE BAYLE. 303 Mais voici de quoi détromper ceux qui se flattent que l'éloignement des armes & des dignités sera toujours un puissant obstacle aux progrès de cette secte. Ce n'est point un article de la Foi Socinienne, qu'il faut renoncer aux magistratures & à la guerre. Les Sociniens sont en cela plus indulgents aux passions que les Mennonites. Ils ne se font point un scrupule d'exercer des charges en Transilvanie, & apparem-ment ils prendroient les armes comme le reste des hommes, s'ils avoient un Souverain de leur Religion.

On allégue encore d'autres raisons très-capables de persuader que cette fecte n'est guere propre à se multiplier. Car comme la plupart des gens sont plus portés à acquiescer à des preuves de sentiments, qu'à suivre le fil d'une infinité de conséquences enchaînées avec méthode, & sur des notions distinctes, & qu'ils peuvent même se chonnes hierates. quer bientôt & facilement des paradoxes où la raison se précipite, on peut assûrer avec quelque vraisemblance que le système des Sociniens n'est guere propre à gagner les peuples. Il cst plus propre à conduire au Pyronnisme les gens d'étude, & les esprits qui ne s'oc304

cupent que d'examen & que de spéculations. Ses adversaires y rencontreront toujours des endroits soibles, qui leur fourniront les moyens d'en aliéner le monde; l'éternité de la matiere, l'étendue de Dieu, la limitation de cette étendue, celle de la science divine, celle des peines de l'enfer, font des doctrines fociniennes, qui étant représentées avec un peu d'éloquence aux Souverains & aux peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les supplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours affaire avec des gens qui ne les rédoutent pas. Il n'est donc point de l'intérêt des particuliers, qu'aucun dogme qui est capable de di-minuer la peur des enfers s'établisse dans le pays, & il est assez probable que les Prédicateurs de cette espece de relâchement choqueront toujours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plai-ront. Quelqu'un a dit que les mêmes personnes qui rejettent l'Evangile à cau-se de l'austèrité de sa morale rejette-roient encore avec plus d'horreur une religion qui leur commanderoit de se jouiller dans les plus infames dérégle-

DE BAYLE. 305 ments, si on la leur présentoit lorsqu'ils sont en état de raisonner, & avant que d'étre ensévelis dans les préjugés & l'éducation. Il a raisonné sur cela; mais il a omis l'une des meilleures réfléxions: il n'a point touché à l'amour-propre, à l'intérêt personnel. Il est vrai qu'un méchant homme trouveroit son compte, par rapport à sa conscience, dans une doctrine qui lui permettroit l'empoisonnement, l'adultere, le parjure, &c. mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouveroit point. Il a mere, sœur, femme & nieces qui le chagrineroient mortelicment, fi elles se diffainoient par leurs impudicités. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner, voler , tromper, &c. qu'il n'y en a contre qui il punse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser; car entre vingt personnes égales, il est maniseste que chacune a moins de force contre dix-neuf, que dix-neuf contre une. Il est donc de l'intérêt de chaque particulier, quelque corrompu qu'il foit, que l'on enseigne une morale très-propre à intimider la conscience.

## 6. I V.

La Secte Socinienne a fleuri affez long-temps dans la Pologne malgré les perfecutions qu'elle y a fouffertes.

Sigifmond Auguste accorda la liberté de conscience aux secses qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de corps séparés au commencement : mais quand les Evangéliques curent connu les sentiments des Unitaires, ils ne se voulurent plus communiquer avec eux, il se forma donc deux communions. Cette rupture com-mença à Cracovie par les foins de Gre-goire Pauli. Les Unitaires eurent diverfes Eglises dans la Pologne & dans la Lithuanic, les unes dans les grandes villes, les autres à la campagne fur les terres des Genthilshommes. Ils établirent leur métropole à Racovie dans la petite Pologne, ce fut là qu'ils célébrerent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigerent un collège, & qu'ils dresserent une imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoyoient leurs enfants à ce collège; il y en avoit aussi qui

DE BAYLE.

se rangeoient à la communion de ces hérétiques. Quelques Protestants le faifoient de même, & l'on voyoit sortir de l'imprimerie de Racovie une infinité d'Ouvrages qui se répandoient dans les pays étrangers. Cet état de prospérité fut interrompu l'an 1638; car quelques écoliers du college de Racovie ayant brisé à coups de pierre une croix de bois qui étoit posée sur un grand chemin, la Diéte de Varsovie ordonna que ce college fût démoli, que l'Eglise de Raco-vie fût fermée, que l'imprimerie des Unitaires fût détruite, & que les miniftres & les régents fussent bannis. Cela fut exécuté. Les juges de Lublin quelque temps après ruinerent l'Eglise de Kiselin, & celle de Beresc dans la Volinie, sous prétexte que les Ministres de Racovie & les suppôts du college s'y étoient réfugiés. La Diete de l'an 1647 bannit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un livre intitulé Confessio Christiana; & l'on fit bruler ce livre par la main du bourreau. Mais, nonobstant ces difgraces, les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce royaume jusques à l'année 1658. Alors ils furent chassés; on profita du prétexte que quelques - uns d'eux donnerent en se

mettant sous la protection du Roi de Suede, qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'allégua pas néanmoins cette raison dans l'Edit de bannissement; car on auroit craint de choquer les Suedois, qui avoient stipulé une amnistie générale pour tous les sujets du roi de Pologne qui leur avoient adhéré pen-dant l'invasion. On sonca la peine d'e-xil seulement sur la docrine de ces gens-là; on prétendit que pour attirer la bénédiction de Dieu sur le royaume, il en falloit bannir ceux qui nioient la divinité éternelle du fils de Dieu. On leur commanda donc d'en fortir, & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette ordonnance: on confisqua tous leurs biens, on défendit sous la même peine à toutes personnes de les sécourir en quoi que ce fût, ni de leur témoigner, dans leur exil, aucune marque de bienveillance. Les Sociniens ne se sont jamais relevés de ce rude coup : ils se disperserent comme ils purent dans la Transilvanie, dans la Silefie, dans la prusse, &c. Il y a un grand défaut dans les paroles de ce récit; car elles infinuent une infigne faussité, savoir que les biens des Uni-taires surent confisqués, & elles ne con-

DE BAYLE. tiennent pas la permission qu'on seur accorda d'être deux ans dans le Royaume, pour donner ordre à leurs affaires. Ordinairement ceux qui se plaignent de leurs soussirances suppriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur persécuteur. Afin donc que mon lecteur sache le vrai état de la chose, il faut que j'en donne cet autre narré. Comme durant la derniere guerre que les Suedois firent en Pologne, on découvrit que les Ariens ou Sociniens, voulant s'élever sur les ruines de l'Etat, avoient intelligence avec Ragotzki Prince de Transilvanie, qui avoit attaqué le royaume en même temps; les Seigneurs Catholiques, dans la Diete générale de Varsovie en l'année " 1658, prirent cette occasion pour exterminer de la Pologne cette abominable hérésie, laquelle pourroit encore attirer de plus grands fléaux de Dieu sur l'Etat, qui n'avoit pas été loin de sa ruine. Les Nonces Luthériens & Calvinistes, qui se trouverent à cette Diéte, craignant " que la loi qu'on feroit contre ces hérétiques ne fût un préjugé contre cux-mêmes, & qu'ensuite on ne leur sit un pareil traitement, s'unirent pour s'y opposer. Mais comme ils étoient très-peu en comparaison des Catholiques, & qu'on les tirad'intérêt en leur laissant la liberté, & que d'ailleurs ils n'aimoient pas les Ariens, qu'ils avoient déja demandé plus d'une fois que l'on ne fouffrît pas dans la Pologne, on fit enfin, d'un commun consentement, une loi, par laquelle l'Arianisme sut proscrit; & les Ariens & les Sociniens compris sous le même nom, furent obligés ou d'abjurer leur héréfie, ou de sortir de tout le Royaume, dans deux ans, qu'on leur donna pour vendre leurs biens. Cette loi, que l'on confirma depuis dans les autres Diétes générales ne fut pas de celles à qui le temps ôte insensiblement la force qu'on leur avoit donnée dans la chaleur du zele que l'on conçoit de temps en temps contre les défor-dres publics. Elle fut exécutée comme elle l'est encore aujourd'hui. "

De peur qu'on ne croye que le Jésuite Maimbourg a falsisié l'histoire pour procurer au Roi & aux Etats de Pologne la louange d'avoir observé quelque efpece de modération, je dois dire ici que des Auteurs Sociniens rapportent que

l'Edit de l'an 1658 leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'ensuite on leur retrancha l'un de ces trois ans : de sorte que le jour de leur départ fut fixé au 10 de Juillet 1660. On ne peut guere rien voir de plus lamentable que la description qu'ils ont faite des maux qu'ils souffrirent depuis l'an 1648 jusqu'à leur sortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permission; ils ne purent se défaire de leurs biens qu'à très-vil prix, on aggrava leur misere par toutes sortes d'artifices. Ils n'oublient pas l'infraction publique des Edits perpétuels & irrévocables, & des ferments royaux, à l'ombre desquels ils vivoient depuis près d'un fiecle: encore moins oublientils d'observer que ce furent les Ecclésiastiques qui pousserent les Etats du Royaume à cette infraction, & le Roi Casimir à violer le serment qu'il avoit donné depuis dix années.

## §. V.

Conrad Vorslius soupçonnné de Socinianisme. Son livre De Deo excite de grands murmures parmi les Théologiens, & une violente tempéte contre l'Auteur. Il est condamné au Synode de Dordrecht.

Conrad Vorstius étudia la Théologie à Herborn, sous Piscator, avec beaucoup de succès. Il sut créé docteur en Théologie à Heidelberg en 1594. Un an après il alla visiter les Académies des Suisses & celle de Geneve: il sit des leçons dans cette derniere à l'instigation de Théodore de Beze, & il s'en acquitta si habilement qu'on lui offrit la charge de Prosesseur. Il ne l'accepta point, présérant celle qu'on lui offroit à Steinsfurt, dont il remplit les sonctions d'une maniere qui le rendit célebre, & qui le sit souhaiter par d'autres Académies.

Mr. du Plessis Mornai & l'Eglise de Saumur lui écrivirent au mois de Juillet 1602, pour le prier d'accepter la Chaire de Prosesseur en Théologie dans l'Académie que l'on venoit d'établir en DEBAYLE.

ce lien-là. Vorstius ne répondit rien de positif : le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force répondit à Mr. du Plessis, & la chose n'eut point de suite. L'an 1606 Maurice Landgrave de Hesse offrit à Vorstius la Profession en Théologie à Marbourg, & après lui avoir écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoya un carosse & un trompette, afin que le Professeur sit le voyage honorablement & commodément. Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé: les parents & les amis de Vorstius le prierent de ne point changer de demeure, ainfi la vocation de Hesle fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leide avoit eu un pareil fuccès, il y a bien de l'apparence que Vorstius scroit mort en odeur d'orthodoxie; car il faut noter que les soupcons, qu'on eut contre lui des avant l'année 1599, furent suffisamment offacès par les demarches qu'il fit au Palatinat. En effer, Mr. du Plessis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avoit été parfaitement convaince de fon innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Beatheim, aiant su qu'on soupçonnoit son Thiologien, voulut Tome VI.

que l'affaire fût éclaircie, & donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, & d'aller pour cet esset à l'A-cadénie qui l'aveit créé Docteur, & d'y faire apparoître de son orthodoxie. Vorflius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa soi, & s'en retourna justifié en sa maison. La Faculté de Théologie l'admit ad ofculum pacis, & lui donna tefferam hofpitalitatis, après lui avoir fignisié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choses qui favori-foient les Sociniens, & après avoir tiré promesse de lui qu'il s'abstiendroit déformais des phrases suspectes. Il fallut aussi qu'il protestat qu'il abhorroit les fentiments de Socin, & qu'il éteit bien faché que le feu de sa jeunesse l'eût entraîné à se servir de certaines expressions qui sembloient savoriser cet Hérétique, & choquer la Doctrine des Eglises reformées. Cela se passa le 26 de Septembre 1599. Vous en trouverez l'acte dans la vie de David Parcus.

Vorstius joignit, en 1605 à la charge de Professeur, celle de Ministre de Steinfurt; & comme si ces deux charges n'eusseut pas sussi à l'occuper, on lui en donna encore d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une aug-

DE BAYLE. 315 mentation de gages. Il fut appellé à Leide pont succèder à Arminius l'an 1610, & après un an d'irrésolution il accepta cette charge & se transporta à Leide avec sa famille, & avec les té-moignages les plus authentiques d'orthodoxie, & de bonne & sage conduite, tant des Comtes de Bentheim & de l'Ecole illustre de Steinfurt, que du Confeil de Ville & du Confistoire.

D'un autre côté, il ne manquoit rien à la vocation; elle avoit été approuvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Députés dont l'un étoit lon propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Académie de Leide. Je crois que sans les sortes & violentes sollicitations des Chefs des Arminiens, Vorstius ne se feroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouissoit d'un grand calme & d'une belle réputation, & il prévoioit sans doute dans l'état où étoient les controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avoit à soutenir un parti que la mort d'Ar216 ANALYSE

minius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience; on sui sit voir qu'il seroit un jour comptable du mauvais usage de ses talents, si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasson d'établir la vérité dans un pays où elle avoit déjà pris racine. Quoi qu'il en foit, fa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim, pour le transporter en Hollande, où voguant entre mille écueils & mille rochers, il fit enfin un trifle naufrage: il y perdit & fon honneur & fa fortune ; il y fut flétri & par les Tribunaux séculiers & par les Tribunaux Ecclesiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianis-me: c'étoit de quoi reconnoître la fatalité des événements. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avoit mises dans son Traité de Deo ne lui cussent pas fait beaucoup d'assaires, & il se fût tiré aisément de ce faux pas : mais étant question de savoir s'il enscigneroit à Leide ou non, c'est-à-dire si un parti naissant seroit bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien; ce Traité de Deo devint pire que l'Alcoran. Nous allons entrer dans quelque détail sur les malheurs de Vorflius en reprenant les choses du moment de son arrivee à Leide.

Malgré les excellents témoignages dont il étoit muni, témoignages qu'il avoit obtenus depuis l'impression du Traité de Deo, qui fit tant crier en Hollande contre ses impiétés, ses blasphêmes, & ses athéismes, il trouva les esprits bien mal disposés à son égard en arrivant à Leide. Les Ministres qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin, se persuaderent que, si Vorstins qui n'étoit pas de leur sentiment, exerçoit dans l'Académie de cette ville la Profession en Théologie, il feroit un tort irréparable à leur caufe. C'est pourquoi ils représenterent fortement le danger : ils accuserent cet homme d'une infinité d'hérésies; ils se munirent du concours des Académies étrangeres, où ils obtinrent des témoignages flétrissants contre sa Doctrine; ils allarmerent la Religion du Roi Jaques.

Voilà les guerres qu'il falloit à ce Prince : il s'intéressa plus vivement à celle-ci, qu'à celle du Roi de Boheme fon gendre, & il fit bravement brûler le Livre de Vorstins. J'entends le Livre de Deo. On en brûla plusieurs exemplaires à Londres, à Oxford, & à Cambrige. Le Roi étoit à la chasse quand on 318

318 ANALYSE le lui porta, il le parçourut si diligemment, qu'au bout d'une heure il envoya à son Résident à la Haye un Catalogue des héréfies qu'il avoit trouvées dans cet ouvrage. Il ordonna à ce Résident de notifier aux Etats combien il détessoit ces hérésies, & ceux qui les voudroient tolérer. Les Etats répondirent que si Vorsiius étoit coupable des erreurs qu'on lui imputoit, ils ne le garderoient point. Cette réponse ne contenta point Sa Majesté Britanique : elle écrivit une lettre le 6 d'Octobre 1611 à Messieurs les Etats, pour les exhorter vivement à chasser ce personnage; quand même il nieroit les erreurs qu'on lui imputoit; car au cas qu'il les admît, & qu'il en sat convaincu, elle ne doute point qu'il ne dût être brûlé. Elle déclate que si l'on ne travaille pas ardemment à l'excirpation de ces pullulants Atheifmes, elle protestera publiquement contre ces abominations, elle se separera de l'union de telles fauffes & hérériques Eglifes, & en qualité de Delenleur de la foi, elle exhoriera toutes les autres Eglifes Réformées de prendie un commun confed, afin, d'esteindre & renvover a ex enfers ecs abominubles heréties nouvellement pullulantes, & qu'en

DE BAYLE. 319

fon particulier elle défendra à tous ses
sujets, de hanter une place si infectée
comme l'Université de Leyden. Avant
que cette lettre du Roi Jaques eût été

que cette lettre du Roi Jaques eût été rendue à Mrs. les Etats, Voritius avoit été installé à Leide. Cela fut cause que l'Envoyé d'Angleterre, en la présentant, fit une harangue très-véhémente contre cette inftallation, & menaça de l'inimitié du Roi son maître les Provinces-Unies, si elles toléroient Vorstius. On lui répondit, que ce Professeur avoit reçu ordre de s'abstenir des exercices de la charge, jusques à ce qu'il cût répondu aux accusations; ce qui seroit examiné dans les Etats de Hollande au mois de Février prochain. L'Ambassadeur peu satisfait de cette reponse, harangua tout de nouveau pour faire ses protestations, & menaça les Etats non-seulement de la haine, mais aussi de la plume du Roi Jaques.

On répondit comme auparavant, &

conduite dans cette affaire, & les raifons de fa conduite, non fans disputer fortement contre Vorstius. Celui-ci publia une petite réponse aux extraits que ce Monarque avoit communiqués aux Etats. J'entends la réponse aux propositions extraites du Livre de Deo. Il la dédia a 1x Etats le 15 de Décembre 1611.. Elle est tout-à-fait respectucuse envers le Roi Jaques, comme êlle le devoit être.

Les Gomaristes s'étant donc opposés à la vocation de Vorstius, les États de Hollande leur ordonnerent d'en dire les causes. Il y eut donc six Ministres Contre-Remontrants, qui dans la fameuse conférence de la Haie proposerene leurs griefs contre Vorstius le 29 d'Avril 1611. Ils l'accuserent de plufieurs doctrines Sociniennes, & ils foutinrent que son Livre de Deo sentoit plus l'Athée que le Théologien. Les Etats voulurent qu'on foutînt à Vorstius en leur présence ces accusations, & qu'il défendit sa cause. Cela sut fait en présence de six Ministres que chaque parti avoit députés, & en préfence des Curateurs de l'Académie de Leide: & quand Vorslius eut été oui, les Etats jugerent que rien n'empéchoit que la vocation, qui lui avoit été adressée, ne fortit fon plein & entier effet.

Ainsi, encore que les Ministres Contre-Rémontrants rejettaffent ses reponses, Vorstius auroit triomphé, si un incident fâcheux ne fût survenu à la traverse. C'est la seconde chose que l'Historien devoit raconter. Quelques disciples de Vorstius firent imprimer en Frise un petit Livre de Officio Chrifiani Hominis, qui contenoit plufieurs doctrines des Antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement: on découvrit quelques-uns de ceux qui l'avoient fait imprimer, & on leur trouva quelques Lettres que furent rendues publiques, & qui conte-noient bien des louanges pour Vorkius, & bien des sujets de soupçons contre quelques autres Théologiens. Ceux qui publierent ces Lettres y joignirent un un avis à toutes les Eglises Réformées, pour leur donner l'allarme bien chaude. On fouilla dans tous les livres de Vorstius, dans ce qu'il avoit disté, dans fes manuscrits, afin d'y trouver matiere de le charger. Les Etats de Frise donnerent avis de tout cela à ceux de Hollande, & aux Curateurs de l'Aca-démie de Leide. Il fallut donc que Vorstius se purgeat solemnellement & qu'il déclarat qu'encore qu'il cut écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne,

322 ANALYSE

il étoit très-éloigné de leurs sentiments; & que ce qu'il en faiseit n'étoit que pour mieux connoître leurs opinions, & qu'il en usoit ainsi envers les Jésuites, auxquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa profession de Foi bien signée touchant le Mystere de la Trinité, & de la Divinité du Verbe, & le 22 de Mai 1612 il prononça une harangue apologétique devant les Etats de Hollande.

Cependant les esprits irrités ne se calmerent point, & les choses en vinrent à un tel point que Vorslius sut obligé de céder. Après la soumission que nous venons de voir, il renonça par provifion à l'exercice de sa charge & sortit de Leide pour attendre ailleurs un jugement définitif sur la querelle. Il se retira à Tergou, & il s'y tint coi jusqu'en 1619 qu'il sut contraint de sortir de la Hollande: car le Synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne du Profesiorat , les Etats de la Province lui ôterent cette charge & le bannirent pour jamais. Il paroît que Vorstius sut condamné sans être oui. Quoi qu'il en soit, voici les propres termes de la condamnation Synodale de Vorstius.

## 6. VI.

Condamnation Synodale de Vorstius. Influence de la Cour d'Angleterre dans le Synode de Dordrecht en ceste occasion.

"D'autant que ça esté le plaisir des très-illustres & puissants Etats Généraux d'enjoindre à ce Synode par la bouche de leurs généreux & honorables Députés, de déclarer sommairement ce qu'il pense & quel estat il ,, fait de la Théologie ou Doctrine laquelle est contenue es Escripts de Conradus Vorstius Docteur en la ,, fainte Théologie, & femblablement si elle peut estre enseignée salutairement avec fruit, édification & profit 2) es Eglises reformées, ou estre en ,, piété tollerée en icelles : ce vénérable Synode, après avoir en la crainte de 3 2 Dicu bien & duement confideré & ,, examiné toute choses, a déclaré una-,, nimement & déclare par ces présen-2) tes que ledict Conradus Vorstius, en ,, ses derniers escripts, nommément au Traité qu'il a fait de Dieu & de ses ,, propriétés, outre ce qu'il défend les ,, O 6

324 ANALYSE

erreurs des cinq articles des Rémon-~ 27 trants lesquels ont esté rejettés en ce 21 Synode, revoque en partie en doubte 22 non-sculement un ou deux points de ,, la religion chrétienne & reformée, ,, mais aussi doubte de plusieurs & des , principaux d'icelle; comme font, ,, pour exemple, les suivants; celui de la Trinité des personnes... Et qu'en , partie aussi il asserme & pose pluficurs choses lesquelles sont totalement & diametrallement contraires ,, à la vérité que Dicu nous a révelée > 4 es sainctes Escriptures, & aux con-9 > fessions de toutes les Eglises Réformées... Davantage aussi qu'il énerve & debilite par cy par là avec un trèsgrand danger, les principaux & plus fort arguments, que tant l'antiquité vénérable que les Docteurs modernes de l'Eglise réformée, ont justement tiré de la parole de Dieu & employés pour cftablir & maintenir la doctrine orthodoxe, & sur tout la Deité éternelle de notre Seigneur Jesus, sans en produire ny remettre aucuns autres en la place, pour prouver plus puissamment & arbouter la, doctrine de ceste vérité qu'il choque. Qu'il avance foigner sement & presse.

DE BAYLE. 325 très-instamment & tant qu'il pout des Sophismes & vaines arguces par lesquelles la vérité est embrouillée & 2 2 enveloppée, sans toucher aucune-,, ment à la folution d'icelles, ains les laissant toutes telles & en leur en-,, tier, pour les faire plus aisément ,, recevoir & ficher es esprits de ceux ,, qui liront les Ecripts, de sorte qu'il est manifeste & évident, qu'il s'est ,, voulu finement fraier le chemin & ouvrir comme par sous terre une por-,, te pour instiler les impies & meschan-,, tes hérélies de Socin & des autres; , , & par ainfi de tromper & féduire à 22 bon escient, sous ombre & apparence ,, de faire enqueste & recherche de la vérité. Qu'en vain & pour néant il avoit jusqu'à maintenant tasché & ,, s'estoit efforcé de couvrir, encrouster & farder toutes ces ovinions de diverfes fortes & ineptes diffinctions, caufes frivoles, fuifles & échappatoires miférables, fraudulenses & trompenses dissimulations & desguisement. Et partant non-seulement que cette fienne licence desbordée & defreiglée de disputer & mettre en doute les principaux points de la religion chref-

tienne, & celle facon & maniere on-

ANALYSE

doyante, incertaine, douteuse & oblique d'enseigner & très - pernicieuse à l'Eglise, nullement du mon-,, de feante ny convenable à choses si fainctes & de si haulte lice, & partant du tout indigne d'un professeur qui se dit orthodoxe.... Et declare ledict Conradus Vorslius... totale-,, ment indigne & du nom de Professcur ou Docteur es Eglises reformées, 3, ce scandale & ceste Pierre à laquelle 93 un chascun choppe & s'aheurte & de 23 faire & procurer aussi en sorte que les Eglises de ces Pays-Bas ne soyent 99 plus entachées & souillées de tels : : dogmes & de telles héréfies & Blaf-99 phêmes, supprimants à ces fins, avec autant de prudence & de prévoyance que faire se pourra, les Escrits dudit Vorstius & de ceux de son calibre & de mesme sarine. " Vorstius fit une Réponse à ce jugement Synodal : elle est assez bien tournée; on la trouve toute entiere parmi les Lettres des Arminiens (a).

On ne sauroit douter que la Cour d'Angleterre n'ait beaucoup influé sur

<sup>(</sup>a) Epiflola Ecclefiaflica & Theologica praflantium ac eruditorum virorum, p. 588 & feq. Edit. 1684.

DE BAYLE. 327 la condamnation de Vorstius dans le

Synode de Dordrecht.

Voici quelques particularités sur ce sujet-là. Le bruit s'étant répandu que ce Professeur seroit sommé de comparoître à ce Synode, l'un des Députés d'Angleterre écrivit tout aussi-tôt à l'Ambassadeur que le Roi Jaques avoit à La Haie, & l'exhorta puissamment à se servir de son crédit auprès du Comte Guilleaume, pour faire que cette pro-cédure ne retardat point la proscription de Vorstius. Il lui suggéra l'expédiant dont il falloit se servir, ce sut de conseiller à ces deux Princes de ne pas souffrir que le Synode s'engageat dans aucune discussion avec ce Théologien, ou le reçût à donner des explications & des éclaircissements de sa doctrine. Cela eût fait perdre trop de temps. Le Député Anglois fouhaite que la Compagnie déclare que tous ceux qui la composent ont lu le Livre de Vorstius & l'ont condamné , & qu'il ne reste plus à l'Auteur que de rétracter ses sentiments, & que de demander pardon à Dieu & à son Eglise assemblée en ce lieu-la. Le conseil du Député d'Angleterre contenoit éeci, qu'au cas que Vorstius se retraclat, & demandat un tel pardon, on le recon328 A N A L Y S E nût pour frere; mais qu'autrement la compagnie du Synode le châtiât comme elle voudroit. Ce Député souhaite qu'elle venille bien excommunier Vorstius publiquement, & il recommande toutes ces choses à l'Ambassadeur du Roi Jaques. Le Président du Synode ayant demandé aux Députés d'Angleterre, s'ils trouvoient bon que Vorstius fût ajourné à comparoitre dans l'assemblée, & quelle étoit sur cela l'intention de Sa Majesté Britannique, ils répondirent qu'il falloit consulter son Ambassadeur, & qu'il leur fembloit qu'on trouveroit fort mauvais qu'une personne sût condamnée sans avoir été ouve; ils ajoute-rent que pour éviter les longueurs, il ne falloit point souffrir que Vorslius se défendit, ou qu'il expliquat ses Propofitions blasphematoires: qu'il ne lui salloit répondre que par oui ou non, & par la demande s'il étoit prèt d'abjurer. Voyons ce qu'ils firent quand on recueillit les suffrages pour le jugement de Vorstius. Ils le déclarerent indigne du nom & de la charge de Prosesseur orthodoxe, & ils demanderent que son Livre de Deo fut brulé, & ils lurent le décret par lequel cet ouvrage-là avoit été condamné à cette poinc en Angleterre.

DE BAYLE.

On voit par-là & par bien d'autres endroits les correspondances continuelles du Synode & de la Cour. Les Arminiens ont bien crié contre cette sympathie des Empires, le (ivil & l'Ecclésiastique, & contre cette concorde de la Royauté & du Sacerdoce sur laquelle, disent-ils fouvent, on seroit un aussi gros Livre que celui de Mr. de Marca. Mais que veulent-ils que l'on fasse? telle est la condition des choses humaines, que fans le concours des deux Puissances on ne peut presque jamais réussir dans de semblables affaires. Cela fait du bien à la bonne cause en certains pays, & du mal en d'autres. Patience!

## 9. VII.

Vorstius banni de Hollande se tient caché, & se voit plus d'une fois en danger de tomber entre les mains de ses ennemis & des furieux qu'i cherchoient à le massacrer. Il sit un grand tort au Parti Arminien.

On ne fait pas bien où Vorstius alla se cacher, lorsqu'il sut banni de la Hollande; mais en quittant Tergou, il obtint des Magistrats un témoignage daté du 20 Juillet 1616, par lequel ils certificnt que pendant les sept ans & trois mois qu'il a passé dans leur ville, il s'est comporté en homme de bien & d'honneur. Ces Magistrats étoient néanmoins du parti opposé aux Arminiens; mais ils n'étoient pas Théologiens. Vorstius condamné par une Sentence Synoda'e, sut contraint de se tenir caché; encore se vit-il plus d'une sois en péril de mort, y ayant plusseurs personnes animées d'un rele emporté qui s'imaginoient qu'il ne salicit pas laisser vivre

un tel personnage.

Il y eut des gens qui se firent une affaire de découvrir ou il logeoit, afin de l'aller apprendre à ses ennemis. Il fallut qu'il changeat souvent de demoure, & qu'il that une échelle toute prête aux senétres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte, & quelquesois cela ne pouvoit pas le rassurer, parce que des gens armés environnoient la maison, & par devant & par derrière. Cela faisoit que plusieurs personnes n'osoient lui sournir un logement. On peut ici faire une remarque considérable sur les mauvais effets du zele de Religion: c'est qu'il ôte les remords du crime, & met un homme hors d'état de recourir à la

feule voie par où l'on obtient le pardon de ses péchés. On ne l'obtient que par le moyen de la repentance. Ceux qui vouloient battre Vorstius, le piller, l'assassimer, le trainer dans un cachot, le couvrir d'injures, croioient faire une bonne action, & rendre un très-bon service à Dieu: ils n'avoient donc garde d'être poussés par leurs remords à récourir à la clémence céleste, ils mouroient donc impénitents. On devroit faire attention à ce précipice, lorsqu'on échausse les esprits de la populace contre

ces Docteurs errants.

On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorstius succédât à Árminius dans la profession de Leide, & il se trouva que rien ne sut plus avantageux aux adversaires des Rémontrants. Vorstius donnoit tant de prise, par sa nouvelle maniere de dogmatifer fur les attributs de Dieu, & il sut si aisé de soulever contre lui les foupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut trèsfacile à des gens qui ne manquoient ni de zele ni de langue, ni de plume, de faire tomber sur le Parti Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau Professeur. On n'avoit qu'à

332 A N A L Y S E representer l'empressement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce perfonnage. C'est ainsi que la Providence de Dku se plaît tous les jours à confondre la prudence bumaine. Ce à quoi l'on travaille le pois ardemment, comme au sujet le plus soli le de nos espérances, est la plûpart du temps ce qui nous ruine. Il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jetterent la vue sur le Professeur de Steinfurt, ils les croioient tout-à-tait pur de l'hérésie Socinienne; mais étoit-il aisé d'en convaincre les gens prévenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne persua-dassent le contraire? Je trouve assez vraisemblable ce que j'ai oui dire plus d'une fois qu'Arminius & les Docteurs de son orinion eussent rendu un trèsgrand service à leur cause, s'ils avoient gardé un profond filence. Leurs cinq articles sont de nature à s'insinuer d'euxmêmes : il feroit arrivé, dit-on, au Calvinisme, la même chose qu'au Luthérianisme, il se seroit trouvé insensiblement Arminien, si on eut laissé faire la nature. L'ancienne Eglise n'étoit point du sentiment de saint Augustin. Ce pere fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le

DE BAYLE. 3333 Calvinisme; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la Prédestination avec ses suites fortement soutenue dans le Parti Réformé, c'est à cause que les disputes y ont causé deux factions, & un schis-me qui subsiste encore. L'Eglise Angli-cane qui s'est considérée comme un corps à part & détaché de celui où ce schisme s'est formé, n'a point été préoccupée du zele ardent que la dispute avoit fait naître dans l'esprit des Contre-Rémontrants : ainfi elle a coulé peu-à-peu vers des hypotheses mitigées , & bien différentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de parti. Voilà ce que j'ai oui dire plu-fieurs fois à des gens de tête. Je n'exa-

mine point s'ils ont raison.

Je dirois sculement qu'on auroit grand tort de prétendre que les disputes de l'Arminianisme n'ont pas excité beaucoup de désordres parmi les Théo-logiens Anglois ; car il y a eu des temps où ceux qui étoient suspects de favoriser cette secte ont souffert persécution. Mr. Des-Maizeaux m'a communiqué sur cela plusieurs saits curieux, qu'il a tirés de quelques livres Anglois, On

334 ANALYSE pourra les voir un jour dans le supplé-ment de ce Dictionnaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'Eglise Anglicane ait été exempte de contesta-tions sur les matieres de la Grace: elle y a eu fa bonne part, & même avant le Synode de Dordrecht; mais il faut pourtant avouer deux choses, l'une qu'avant ce temps-là il étoit beaucoup plus libre aux Théologiens Anglois, qu'à ceux des autres pays, de ne pas suivre l'hypothese de Calvin sur la Prédestination, & sur l'extinction du francarbitre; l'autre que depuis le rétablissement de l'Episcopat sous Charles II. les disputes sur ce point-la n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la Grande Bretagne; on ne s'y est pas fort que-rellé sur ce Chapitre, & c'est à la saveur de ce calme que l'hypothese d'Arminius s'est accrue & répandue. Ceux qui l'ont goutée n'ont point harcelé les autres, & ils les ont déposés par cette modération, à n'avoir pas tant de zele pour le Synode de Dordrecht.

## 6. VIII.

De quelques Ecrits contre Vorslius, & des Réponses qu'il y sit.

Des le moment que Vorstius commença d'être soupçonné d'hérésie, il s'éleva contre lui un essaim de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque temps; mais enfin il fallut céder au nombre & à la lassitude de répéter les mêmes choses. Ses plus ardents ennemis furent les Frisons, comme Bogerman Ministre de Leewarden & Sibrand Lubbert Professeur en Théologie à Francker. Il écrivit cortre ce dernier Catalogus errorum Sibrandi : Parænc- . sis ad Sibrandum: & Scholia alexicaca ad Comentarios Sibrandi. Je ne parle point de l'Exegesis Apologetica pro Tractatu de codem, qu'il publia l'an 1611, ni de son Prodromus adversus criminationes quorumdam fratrum, ni du Plenius Responsum ad casdem ill.18 criminationes; mais je dirai quelque chose de sa dispute avec Piscator. Elle comprend 1, Parasceve ad amicum collationem cum Joanne Piscatore, super notis hujus ad loca quædam ex illius

336 ANALYSE Tractatu de Deo & Exegesi apologetica pridem excerpta. 2. Amica Collatio cum eodem Piscatore, 3. Amica Duplicatio unà cum Appendice sive Paralipomenis ad tripartitam responsionem apologeticam Pijeatoris. 4. Examen Tractatus Piscatoris de divina Prædestinatione. Il ne répondit rien à Sopingins Ministre Frison, ni à Brokerus Ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui s'étoit rué sur lui avec une terrible furie. Il lui sit une Réponse qui sut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amsterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi son maître, qui avoit demandé aux Etats que l'on chafsat Vorstius. On ne peut pas écrire d'une maniere plus emportée , fi ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre fujet de ce Prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorllius : je parle de George Eglifemmius, Médecin Ecossois qui demeuroit à la Haie, & qui publia Crisis & hypocrisis Vorstiani Responsi, on il l'accusa devant les Etats juridiquement d'Atheilme, de Paganilme, de Judailme, de Turcifine, d'Héréfie, de Schifme & d'ignorance. Il lui envoya divers cartels

DE BAYLE. 337 cartels de défi, pour l'obliger à comparoître & à se désendre; & s'adressant aux Etats il leur dit qu'il demande & qu'il attend un examen de rigueur, & qu'il faut ou que Vorstius, ou que ses accusateurs soient châties. C'étoit venir au fait : il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative; & néanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matiere d'hérésie ou d'inipiété, recevoir la peine qui leur est duc. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocents; & au lieu de saire souffrir à l'accufateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zele, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit le Médecin prenoit bien la chose, mais il étoit assûré qu'il ne risquoit rien, quelque absurde & contradictoire que fût son accusation : les menaces que le Roi Jaques avoit fait faire à la République des Provinces-Unies, si elles soutenoient Vorstius, ôtoient toute crainte aux accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les défis de l'Ecossois, homme qu'il pouvoit d'ailleurs abîmer en trois mots. Îl n'avoit qu'à lui dire : Vous m'accusez d' Athéisme, or selon vous ma doc-

Tome VI.

trine est Juduique, Mahometane, & Hérétique; & il est clair comme le jour que les Juifs, les Mahometans, & les Hérétiques ne sont point Athèes. Donc par les propres termes de votre accufation, je suis innocent à l'égard de l'Athäi me; & si vous gagnez votre procès à l'égard de l'hérèsse, je devrois étre casse aux gages, mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort. L'Ecossois se seroit moqué de cette attaque, & sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourvu seulement qu'on cût convaincu d héréste fon adverfaire. Il y a quelques Ocuvres posthumes de Vorstius, des Commentaires fur l'Ecriture , &c. Voyez la Bibliotheque des Antitrinitaires.

# 6. IX.

Des mauvaises Réfutations du Socinianisme. Elles servent plus à l'accréditer qu'à le detruire.

Je me contente d'observer en général qu'une résutation soible d'un livre ne sert qu'à le rendre plus recommandable. Mezerai l'a dit il y a long-temps.

Du Plessis Mornay... avoit composé

un gros livre contre la Messe: la gra
vité de la matiere, la qualité de l'au
teur, la politesse du langage, & la

force qui d'abord paroissoit dans ses

raisonnements, & dans les autorités

qu'il avoit tirées des Peres, au nom
bre de plus de quatre mille, lui

avoient acquis une grande réputa
tion, & elle avoit encore été augmen
tée par les foibles attaques de tous

ceux qui s'étoient mêlés de les ré
futer. »

D'autres ont remarqué que rien n'est plus pernicieux que d'employer de mauvais raisonnements contre les impies. L'Auteur de la Religion du Médecin observe qu'un homme qui veut consirmer ses opinions doit disputer avec des gens qui ne puissent pas se bien désendre, & qu'il n'est pas donné à un chacun de bien soutenir la vérité, y ayant des gens qui ignorent leurs principes, & qui se laissent entraîner par un zele mal entendu. Ils donnent envie aux errants d'attaquer des vérités que de soibles désenseurs rendent faciles à vaincre. Voyez ce que St. Augustin a reconnu quant aux disputes où il triomphoit des Orthodoxes. Il ne saut pas oublier que les Augustin a reconnu que les Augustin a reconnu quant doxes. Il ne saut pas oublier que les Augustin a reconnu quant doxes. Il ne saut pas oublier que les Augustin a reconnu que l

Squittinio della Liberta Veneta.

Je crois néanmoins qu'il y a ici une distinction à faire. Il est plus utile de ne rien répondre que de mal répondre à un Ouvrage dangereux; cela, dis-je, est plus utile à l'égard des gens qui comparent sans préjugé les objections & les solutions, & qui réstéchissent prosondément sur chaque chose. Mais les bonnes ames, pieuses & faciles à contenter dans les matieres dont elles sont persuadées, se scandalisent beaucoup plus de ce qu'on ne répond rien aux Antagonisses, que de la soiblesse d'une réponse. Elles ne s'apperçoivent pas aisément que la réponse soit soible : elles y trouvent toujours quelque sujet de triomphe; car il n'y a point de ré-

DEBAYLE. 341 futation si pitoyable, qui ne contienne des observations sur quelques défauts du livre de l'adversaire. Ces observations n'iront pas au fait, & ne seront pas le dénouement de la question principale, je le veux: mais ensin elles plairont, & contenteront par l'idée de supériorité qu'elles communiqueront à des lecteurs prévenus, & qui ne comparent pas tout un livre à tout un livre.

Au reste le passage de Mezerai me rappelle dans la mémoire ce que l'on a dit du sameux Comte de Tilli, qu'il acquit de l'honneur souvent, en partie par sa bonne conduite, en partie par la mauvaise de quelques-uns de ceux avec lesquels il avoit à suire. Il n'est pas le seul à qui cela puisse convenir. César trouvoit que Pompée, par un bonheur tout particulier, s'étoit acquis le surnom de grand pour avoir vaincu des reaptes qui n'entendoient point la guerre. On a dit de quelques Princes qu'ils avoient été grands par leurs vertus, & par les mauvaises qualités des autres, magni suis virtutibus & vittis aliorum.

Le Traité de Autoritate S. Scripturæ que Vorstius sit réimprimer à

342 ANALYSE Steinfurt l'an 1611, in-So., en y ajoùtant quelque chose, est un ouvrage de Fauste Socin qui le publia l'an 1588 sous le nom de *Dominicus Lopez* Societatis Jesu. On mit au titre qu'il avoit été imprimé à Seville, Hispali ex officina Lazari Ferreri. Cet ouvrage fut imprimé anonymement à Bale, en François l'an 1592. Dans l'Avertissement du Libraire l'on assure que les Théologiens de Bàle l'avoient approuvé après un férieux examen, & qu'ils y avoient seulement désapprouvé trois endroirs dont la censure sut insérée. Le soin que Vorssius se donna d'en procurer une nouvelle édition fut l'une des preuves que l'on employa pour configuer les soupçons de son Socinianilme. On ne peut nier que la doctrine de Socia ne paroiffe dans cet ouvrage; mais il est d'ailleurs rempli de très-bonnes preuses de la vérité de la

Religion Chrétienne.

## §. X.

Si l'on a raison de mettre Vorstius au nombre des Sociniens. La Confession qu'il signa au lit de la mort décide la question contre lui.

Les Sociniens lui offrirent une Profession en Théologic l'an 1601, & lui députerent Moscorovius pour traiter de cette affaire. Ce n'est pas une preuve convaincante de son Socinianisme, j'en conviens, & l'on peut voir son apologie là-dessus dans une Lettre qu'il écrivit à Uyttenbogard. Mais que dira-t-on contre Sandius, qui affure qu'ayant douté quelque temps s'il placeroit Vorstius parmi les auteurs Unitaires, il n'a plus hésité après avoir vu la confession que Vorstius signa de sa main au lit de la mort? In qua, dit-il, haud obscure prodit quæ ejus de Deo ac Christo Do-mino suerit sententia. Il aigno-voire la finntimer le Traité de Faustus Socia de auctoritate sucræ seripturce, y joignit une préface de sa façon, & il lui donne le Livre qui a pour titre Compendiolum Doctrinæ Socinianorum, que Cloppenbourg a réfuté, &

344. A N A L Y S E attribué à Ostorode & Vaivode. De toutes ces preuves il n'y a que la confession de foi, écrite & signée au lit de

la mort qui ait de la force. Un écrit de cette nature, il faut l'avouer, confirme très-puissamment les foupçons que l'on avoit formés con-tre lui depuis tant d'années, mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer, que les traverses & les disgraces qu'il fouffrit, acheverent ce qu'un génie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je yeux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de se voir accusé de cette hérésie, & malvoir accusé de cette hérésie, & mal-traité pour ce sujet; & qu'il se seroit guéri de ses santaisses particulieres, s'il, eût trouvé dans l'Eglise Résormée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indis-pose davantage contre l'orthodoxie, que d'en être persécuté. Je crois même qu'il arrive assez souvent, en matiere d'hérésie ce qui n'est que trop ordinaires par l'arriv à l'amitié & à la sidélité. On enseigne aux gens à l'être déja. Un mari jaloux & soupçonneux mal-à-propos s'attire souvent le déshonneur propos s'attire souvent le déshonneur qu'il cut prévenu par une conduite sans ombrage. Voilà donc ce que gagnent

DE BAYLE. quelquefois certains criards qui ne peuvent voir qu'on leur propose des diffi-cultés, ou qu'on s'éloigne de la traditive, qui ne peuvent, dis-je, voir cela fans former de nouveaux soupçons contre leur prochain, & sans le rendre suspect à toute la terre : ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Pluficurs causes produisent ce changement: or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de services à la cause, en criant contre les personnes suspectes : c'est lorsqu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami, & à la faveur d'une belle réputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes regles ! car la même conduite est quelquefois pernicieuse,

& quelquefois avantageuse.

## §. X I.

Des tentatives que les Sociniens ont faites pour s'établir en Hollande. Elles ont toujours échoué. Erafme Jean. Corneille Daems. Ofterode & Vaivode. Adolphe Venator. Jean Sartorius. Remontrances des Synodes de Hollande contre les Sociniens en 1628, puis en 1653. Ordonnance des Etats contre ces Schaires.

Les Unitaires ont fait plusieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La premiere est attribuée à Erasme Jean, Recteur de collège à Anvers. La feconde tentative sut celle de Corneille Dacms, jurisconsulte de Malines, qui se transporta de Tergou, lieu de sa réfidence, à Utrecht, pour y semer quelques Traités de Socin en manuscrit. Les Magistrats en ayant eu connoisfance le voulurent arrêter : mais il prit la fuite, ses papiers furent saisis. Il les recouvra quelques mois après parce que le gouvernement de la ville passa en d'autres mains. La troisieme tentative fut celle d'Oflorode, & de Vaivode, qui vincent de Pologne à Amsterdam D'E BAYLE. 347

l'an 1598 avec quantité de Livres Soci-niens imprimés & manuscrits, qu'ils commencerent à faire traduire en Flamand. Les magistrats ayant sait saisir tous ces livres les envoyerent à l'Aca-démie de Leide, & puis aux Etats Gé-néraux : & avant cela ils firent une rude censure à ces deux Sociniens & feur commanderent de se retirer. Les Etats Généraux ayant appris le jugement des Théologiens de Leide sur ces ouvrages, ordonnerent qu'ils fussent brûlés en présence d'Ostorode, & de Vaivode, & que cès deux personnages cussent à se retirer hors des Provinces-Unies dans dix jours. Le jugement des Théologiens de Leide fut que ces Ecrits ne différoient guere du Mahométisme, & qu'ils contenoient des blasphêmes qui ne pouvoient être tolérés parmi les Chrétiens sains une extrême impiété. Adolphe Venator, Ministre d'Alcmaer, fut religué dans une ille, l'an 1617, pour avoir fait un ouvrage qui sentoit le Socinien. Le schisme des Arminiens a favorifé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande; car ils ne refusent pas la communion ecclésiastique aux Sociniens. De sorte que ceux-ci ont pû séjourner dans plusieurs villes des Provinces-Unies sans y être reconnus. Le Prince de Transilvanie intercepta une lettre l'an 1638, par laquelle le Soci-nien Jean Sartorius demeurant à Amsterdam, faisoit savoir à un Ministre de sa scele qu'il y avoit en Hollande beau-coup de gens de leur parti. Il est cer-tain qu'en ce temps-là ils avoient gagné quelques Sectateurs, & que leurs Livres se répandoient. Pour arrêter cette licence, le Magistrat d'Amsterdam condamna au feu quelques Ecrits de Volkelius, l'an 1642. Les Synodes de Hollande ont montré leur zele pour empêcher la propagation de cette héréfic. Ils présenterent une requête aux États de la Province l'an 1628, où ils les animerent par plusieurs raisons à ne la point tolérer; & ils exposerent entre autres choses qu'en la tolérant on rendroit puante à toute la Chrétienté la République des Provinces-Unies. Cette remontrance sut imprimée, & résutée. Coux qui la réfuterent, répondirent à cette raison particuliere, qu'il falloit donc que la Pologne fût extrémement puante, puisqu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. Mr. Voëtius dit là-dessus qu'ii n'est pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée, DE BAYLE. 349

& qu'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais

traitements qu'elle leur fit.

Je ne sais pas ce que les Etats de Hollande répondirent l'an 1628 à la remontrance de leurs Synodes; mais j'ai lu les actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les députés des mêmes Synodes leur remontrerent que les sectateurs de Socin, gens qui renverfoient tout le Christianisme, la résurrection des morts, l'espérance de la vie éternelle, &c., osoient venir dans les Provinces-Unies, & principalement en Hollande, pour y pervertir les sideles & pour déchirer l'Eglise: qu'on savoit assez le zele que les Ragotski avoient fait paroître contre ces hérétiques dans la Transilvanie, & ce qui avoit été décerné contre eux en Pologne l'an 1638 & l'an 1647; qu'on les avoit chassés de la Pologne, qu'on avoit rui-né leur Temple, leur Bibliotheque, leur Imprimerie, parce qu'ils avoient sous la presse un livre très-scandaleux contre le mystere de la Trinité. Que les Etats Généraux procéderent vigoureusement contre eux l'an 1508. Qu'en 1639, par la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre, toutes les provinces

furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens & exhortées de prévenir tout de bon ce mal par leurs décrets. Qu'en l'année 1640 les Etats de Hollande notisserent au Synode d'Amsterdam leur résolution portant que pour ce qui est de la prescription des Sociniens & de lcurs livres, on en ordonneroit ce qui séroit nécessaire tout aussi - tôt qu'on sauroit plus exactement l'état de la chose. Que les Etats Généraux avoient ordonné le 17 Juillet 1651, conformément à l'Avis des États de la Province de Hollande donné le 12 d'Avril précédent, que l'insolence des Sectaires fût réprimée de la bonne forte, & qu'on publiat de bons Edits contre les Livres Sociniens, &c. Après cela les députés des Synodes représentent qu'il est ma-niseste que ces hérétiques rodent le pays, qu'ils s'essorcent d'y gagner des Sestateurs, & qu'ils répandent plu-sieurs mauvais livres: que ce sont les plus dangereux ennemis que l'Eglise puisse avoir, puisqu'outre qu'ils sont rusc's & dévots en apparence, ils proposent une doctrine qui ne passe pas la portée de la raison. On finit, 10., par supplier très-humblement leurs illustres Scigneurics d'aller de bonne heure auDE BAYLE. 351 devant du mal, en procédant contre les personnes & en interdisant les conventicules & les livres : 2°., par té-moigner que l'on espere qu'ensin elles exécuteroient les ordonnances déja données. Les Etats de Hollande communiquerent à la Faculté de Théologie de Leide cette Requête Synodale, & lui en demanderent son sentiment. La Faculté répondit qu'il ne se pouvoit rich voir de plus horrible ni de plus abominable que la secte Sociaienne; qu'elle ne différoit que très-peu du pa-ganisme, qu'il étoit certain qu'elle se glissoit dans les pays; & qu'il falloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & fainte réfolution d'éloigner tous ces blasphèmes, & d'abolir de si méchants livres. Là dessus les Etats firent un Edit, par lequel ils défendirent à toutes personnes de quelque état ou condition qu'elles fussent, de porter aucune des hérésies Sociniennes dans le pays, ni de les communiquer à d'autres, & de tenir pour cet effet aucune affemblée. Ils déclarerent que tous les contrevenants seroient bannis la premiere fois, de la Province, comme des blaspliêmateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public, & qu'en ANALYSE

cas de récidive ils seroient punis comme on le trouveroit à propos. Ils désendirent aussi sous des griéves peines l'impression & le débit des livres Sociniens, & ils ordonnerent que cet Edit sût publié & affiché par-tout où besoin seroit, asin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. Voilà ce qu'ils décréterent le 19 de Septembre 1653. Le Sénat d'Utrecht publia un femblable Edit l'an

1655.

Les Sociniens ne garderent pas le filence; ils employerent l'une de leurs meilleures plumes à composer une apologie qui parut l'an 1654. Cette piece est bien écrite; toutes les souplesses de l'art y sont observées; il y regne partout un grand air de modération avec la hardiesse artificieuse de nier les accusations. L'Auteur se sert des mêmes raisons générales que Tertullien a employées dans fon Apologétique, & Calvin dans l'Epitre Dédicatoire de son institution, & plusieurs autres réformateurs dans des Écrits contre les instances de la Sorbonne. C'est un inconvénient inévitable; la fausse Eglise, qui demande la tolérance, & qui se plaint des loix pénales, allégue les mêmes lieux communs que la vraie Eglise, qui

se trouve dans le même cas. La vraie Eglise, qui demande aux souverains l'extirpation de la fausle, employe les mêmes motifs, & les mêmes preuves, que la fausse allegue, en demandant l'extirpation de la véritable. Il seroit à souhaiter que des communions, si différentes dans le fond, ne se ressemblasse. fent pas dans l'emploi du même stile & de la même topique: mais c'est un bien que l'on ne se peut promettre dans ce monde. Le mal est à cet égard sans remede; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent prétendants, qui tiennent le même langage quant aux raisons générales. Mais passons à une autre observation.

Quand on présente des requêtes contre un parti, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'allégation des faits dont on n'est pas bien instruit, ou qui ne sont que des preuves équivoques ; car on se trouve résuté quelque temps après d'une maniere qui ne plast pas: Par exemple; le Chevalier Polo-nois soutient, 1°. Que les Ragotzki n'ont jamais persécuté les Sociniens & qu'ils les avoient seil dans la titerte de conscience qu'ils leur

354 A N A L Y S E avoient promise, & les y maintien-droient encore. 2°. Qu'il ne falloit pas tirer avantage des vexations à quoi les Sociniens étoient exposés dans la Pologne, ni dans la démolition du Temple de Racovie, puisque les Evangéliques y sousfroient les mêmes traverses, & qu'ils recurent à Vilna un traitement tout semblable à celui de Racovie, deux ans après, & fous le même prétexte. 3º. Qu'il n'étoit pas vrai que la disgrace de Racovie eût été fondée sur l'impression d'un ouvrage, dont le titre étoit outrageux à la Trinité. Il le prouve démonifrativement par le décret de la Diére, qui ne sit aucune mention d'un tel livre, & qui n'auroit pas manqué d'en parler, si c'eût été la raison de punir ainst leur secte. Il ajoute que Jean Latus, le scul auteur qui ait parlé de la prétendue impression de ce livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été cause de la ruine de leur école & de leur iniprimerie. Cocceïus publia une réponte fort folide à ce manifeste des Sociniens. l'an 1656. Je l'ai principalement confulté à l'égard de ces trois points; car ic m'attendois à y trouver la confu-trouvé ni sur le I. ni sur le A. arricle. DE BAYLE.

& quand au III. je n'y ai vu, fi ce n'est que le bruit courut qu'au temps du désordre de Racovie, les Sociniens avoient sous la presse un tel ouvrage. Il ne faudroit jamais s'appuyer sur des bruits vagues & sans maître, dans des pieces juridiques, comme sont des re-montrances d'un Synode à son Souverain, destinée à obtenir la suppression d'une secte. Dans les accusations qui regardent la doctrine, il est plus aisé de se désendre sur ce que l'on a pu avancer qui n'est point exact : par exemple, on mit en fait dans la remontrance, que les sectateurs de Socin détruisent la résurrection des morts & l'espérance de la vie éternelle. La Faculté de Théologie de Leide assura pareillement qu'ils nient avec les Sadu-céens la vie de l'ame séparée de son corps & la réfurrection des impies. Le Chevalier Polonois foutint qu'en cela on le calomnioit. Coccesus ne fut point que l'on apressir sur un ouvrage en quelque façon liturgique pour l'apologie de la consession de foi : il avoua qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce Livre : mais il cut des citations à 356 ANALYSE donner: il eut de quoi disputer: il sut

que dire.

Je dirai en passant, que rien n'a été plus prejudiciable aux Sociniens, qu'une certaine doctrine qu'ils avoient crut fort propre à lever le plus grand scandale que les csprits philosophes puissent prendre de notre Théologie. Tout grand raisonneur qui ne consulte que la lumiere naturelle, & cette idée brillante d'une bonté infinie, qui moralement parlant constitue le principal caractere de la nature divine, se choquera de ce que dit l'Ecriture sur la durée infinie des supplices de l'enfer ; & principalement s'il y ajoute les paraphrases & le détail des explications qui se trouvent dans plusieurs livres. Deus optimus maximus étoient les titres courants & ordinaires de la nature divine, felon le langage des anciens Payens: c'étoit leur style de formule en parlant de Dieu; & ce style ne connoissoit point Deus severissimplacabilessimples qui, à proprement parser, n'étoient que l'image & que l'im-pression d'une seule qualité, je veux dire d'une bonté souveraine : car enfin que la honte se déploye comme il faut.

DE BAYLE. 357

elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'est-ce, je vous prie, que la grandeur? Est-elle autre chose que magnanimité, générolité, munificence, magnificence, effusion de biens? Cette idée naturelle, qui a fait parler ainsi les Gentils, trouve sa confirmation dans l'Ecriture, car il y regne, si j'ose m'expliquer ainsi, une affection perpétuelle de relever la bonté de Dieu sur les autres attributs. Faire du bien, user de miséricorde, c'est l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, selon l'Ecriture: châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & mal plaisante. Ainsi, tant qu'on en demeurera là, & qu'on ne se soumettra point humblement à quelques textes de l'Evangile, on regardera avec horreur le dogme des tourments & des supplices infinis de tous les hommes, à quelques - uns près. Les Sociniens, déférant trop à la raison, ont mis des bornes à ces supplices, d'autant plus foigneusement, qu'ils considéroient qu'on feroit souffrir les hommes seulement pour les faire souffrir, & sans avoir en vue ni le profit du souffrant, ni celui des spectateurs; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien 358 ANALYSE

réglé. Ils ont cru que cela apprivoiseroit au Christianisme ceux qui s'essarouchent d'une idée qui paroît si peu
compatible avec la Souveraine bonté.
Mais ces hérétiques ne prenoient pas
garde qu'on les rendroit plus odieux
par cet endroit-là, & plus indignes de
tolérance, que par tous leurs autres
dogmes. Dans le fond il y a très-peu de
gens qui se seandalisent du dogme de
l'éternité des peines, & qui ayent l'esprit tourné comme Théodore Camphusius. C'étoit un ministre natif de Gorcum en Hollande : il se sit Socinien &
il déclara publiquement qu'il auroit
vécu sans religion s'il n'eût rencontré
des livres où l'on ensigne que les tourments de l'enser ne dureront pas toujours.

## §. X I I.

Un Auteur moderne a publié que l'on enseignoit secretement les Hérésies Sociniennes à Port-Royal. Examen de cette accusation. Elle manque de preuves suffisantes.

L'Auteur de la politique du Clergé de France assure, qu'il y a un tiers parti dont l'Eglise Gallicane a tout à

DE BAYLE. craindre. » Ils font profession, dit-il, de croire que l'Eglise Romaine est la véritable Église; qu'on s'y doit tenir inféparablement attaché, & qu'on ne s'en devoit jamais féparer; mais cependant ils n'ont aucune attache à ses dogmes, ni aucun respect pour son culte. Jamais ces sortes de gens ne furent en si grand nombre dans ce Royaume. Il y en a d'entr'eux qui poulient leur incrédulité si avant, qu'elle va jusqu'à révoquer en doute les plus importantes vérités du Chrif-)) tianisme. Ils sont Sociaiens, ne croyent ni le mystere de la Trinité, » ni celui de l'Incarnation. Je fais là-» desfus des choses si particulieres que ,» je n'en faurois douter. Je ne vous les dirai point, parce que cela ne ferviroit qu'à vous scandaliser. Et ce qui est de plus terrible, c'est que ce n'est pas-la seulement la Religion de nos jeunes abbés, c'est la Théologie de quelques Sociétés graves, fages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la Foi Catholique. « Voyons ce que Mr. Arnauld répondit à cet Auteur. "» Il faut n'avoir » ni honneur ni conscience, pour at» tribuer à un grand nombre de per-» fonnes des crimes noirs & atroces, » lorsque tout le monde peut facile-» ment reconnoître que des accusations si horribles ne sauroient être fondées que sur une pure calomnie. Or qui ne voit qu'on ne peut penser autre chose de ce que dit cet Écrivain? Il peut v avoir en France, même parmi des Abbés, quelques personnes assez impies, pour ne croire ni la Trinité, ni l'Incarnation: mais il faut autre chose pour pouvoir dire, sans se rendre coupable d'une insigne calomnie, que c'est aujourd'hui la Religion de nos jeunes Albés. Il saut qu'on soit assuré qu'il y a au moins une grande partie de ces jeunes Abbés , qui n'ont point d'autre Religion que celle-là. Or comment le pourroit-il favoir? Ceux qui seroient assez malheureux pour être dans ces fentiments impies, seroient-ils assez faux pour s'en ouvrir au tiers & au quart, & pour s'exposer par-là à ce qu'ils en auroient à appréhender! Et cette folic sur-tout pourroit-elle être commune à tant de personnes, qu'on pût dire, sans appréhender de passer pour imposseur, que c'est la Théologie

DE BAYLE. » logie des jeunes Abbés? Cependant » il a l'effronterie de le supposer comme » une chose tellement connue, qu'elle ne lui sert de prélude pour autoriser une médifance beaucoup plus noire, qui lui fait assurer, comme une chose dont il est bien certain, que quel-3) ques Sociétés graves, fages, fort >> réglées dans leurs mœurs, & qui passent pour Catholiques, ne croyenz n non plus que ces Abbés, ni l'Incarnation, ni la Trinité. Et ce qui est de plus terrible, dit-il, est que ce n'est pas seulement la Religion de 33 nos jeunes Abbes, c'est la Théo'ogie de quelques Sociétés graves, suges & qui font une grande parade de la » pureté de leurs mæurs, & de leur attachement pour la Foi Catholique. Cela passe toute impudence, d'attri-2) buer, non à quelques particuliers, >> mais à des Sociétés; & non à une 3) seule, mais à quelques Societés à qui )) il donne de grandes louanges de fagesse & de réglement dans les mœurs, 33 de ne pas croire les premiers mysse-res de la Religion Chrétienne; & de 3) supposer que cela peut être, sans » qu'aucun de ceux qui pourroient ar-» rêter le cours d'un si abominable d' Tome VI.

» fordre en sût rien, ou que le sachant
» on le soussirit : & ensin de s'imaginer
» que le monde sera affez sot, pour
» croire une chose si incroyable, sur
» la foi d'un homme de paille, qui dit
» dans un Ecrit sans nom : Je suis là» dessus des choses si particulieres, que
» je n'en saurois douter : en ajoutant
» par une méchante sinesse: je ne vous
» le dirai point, parce que cela ne ser» viroit qu'à vous seandaliser. On a de
» la peine à concevoir que la hardiesse
» à calomnier ait pù alter jusques-là.
» On n'a pas néanmoins tant de sujet
» d'en être surpris dans un Calviniste.

» Il n'a fait, &c.

Il n'y avoit pas moyen de se taire après avoir été poussé à bout de cette saçon: aussi a-t-on vu que l'Auteur de la politique du Clergé n'est point de-meuré muet: rapportons ce qu'il a dit pour sa justification. Il s'est persuadé, dit-il, en parlant de Mr. Arnauld, qu'on avoit voulu designer les Jansénisses par ces Sociétés graves, sages & qui sont une grande parade de la pureté de leurs mœurs & de leur attachement pour la Foi Catholique. » Peut-être » n'a-t-il pas tott. Nous ne savons pas » quelles etoient les pensées de l'Au-

DE BAYLE. 36; > teur de la Politique du Clergé; mais » je sais si bien qu'il y a lieu de soupconner ces Messieurs d'avoir une Théologie qui n'est guere Chrétienne, & qui approche de la Théologie » Socinienne. Cela me fait de la peine, » d'être obligé à dire ce que nous penn sons là-dessus & ce que nous avons » lieu de penser. Nous n'aimons point » à accabler des misérables, & qui sont » déja chargés de la haine publique. » Et certainement si ces Messieurs ne nous y forçoient, nous n'exposerions pas aux yeux du public ce qui est capable de soutenir ce soupçon. Mais ils nous poussent à bout; & si ce » que nous allons dire leur déplaît, il faut qu'ils s'en prennent à eux-mê-» mes. Nous ne voudrions pas pro-» noncer d'une maniere aussi positive » qu'ont fait Filleau & le Jéfuite Me-» gnier , » que ceux qu'on appelle Jansénistes sont de véritables Désistes , » ennemis des mysteres de la Religion Chrétienne. Mais il est vrai qu'il leur est échappé de dire des choses contre la Divinité de Jesus-Christ, qui donnent lieu de soupçonner qu'ils cachent dans le cœur de terribles monsires. Faites, je vous prie, un peu d'attention aux

254 ANALYSE preuves qu'il va donner. Ces Messieurs; dit-il, ne font dissiculté d'avouer que la Divinité de Jesus-Christ n'est pas suffisamment prouvée par l'Écriture sainte.... L'Auteur de la perpétuité de la Foi demande, pourquoi Iesus - Christ n'a-t-il pas sait connoître sa Divinité en termes si clairs qu'il sait impossible de les éluder. De ces paroles & de cellesci, Dieu n'a pas voulu que les vérités de la Foi fussent proposées aux hommes avec la derniere évidence, l'Autour de la Politique du Clergé conclut que les Jansénistes ont ce principe: La Divinité de Jesus-Christ & la Trinité ne font pas clairement expliquées dans l'Ecriture. Après cela il nous dit, que ce principe est faux de toute fausseté, car il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la Divinité de Jesus - Christ puissent être en façon du monde éludes. Il n'y a point de passages si clairs, on le sait bien, continue-t-il, sur lesquels les herétiques n'imaginent, & n'ayent inventé des chicanes. Mais si l'on appelle cela éluder, il n'y a rien dans l'Ecriture, rien même dans tous les Livres du monde & dans le langage des

hommes, qui ne puisse étre éludé. Il prouve cela en montrant de quelle ma-

niere l'on pourroit faire des chicanes sur les textes de l'Evangile qui affirment l'humanité de Jesus-Christ, & sur les Canons du Concile de Nicée, & sur un passage qui seroit sait à plaisir, pour être la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2 lieu, il assure » que c'est la derniere de tou-» tes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prévarications qu'un » Théologien orthodoxe puisse commettre contre la Divinité éternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incrédulité des Hérétiques, en leur faisant un aveu si faux, fi dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs... Cet aveu, que la Divinité du Fils n'est point » suffisamment expliquée dans la révé-» lation écrite, est justement ce qui » confirme les Sociniens dans leur hé-» résie, & ce qui peut porter les autres à l'embrasser. » En 3 lieu, il dit que Mr. Arnauld doit reconnoître, » que » jusqu'au Concile de Nicée il a été » permis de nier la Divinité de Jesus-» Christ sans risquer son salut, & que » si l'article de la Divinité du Fils n'a » point été un article de Foi nécessai-

» re au salut durant tiois cents ans, il » n'a pû le deven'r par la décision d'un » Concile parce que, selon les plus » raisonnables Docteurs de l'Eglise Romaine, du nombre desquels Mes-» fieurs de Port-Royal sont, l'Eglise, » le Pape, ni les Conciles ne sauroient D faire de nouveaux articles de Foi. » D'où il s'ensuit, qu'encore aujourd'hui la Divinité du Fils n'est pas un point de Foi, pour lequel on puisse dire anathème à coux qui le nient. Ainsi en s'avançant de principe en principe, il est clair qu'on n'a pas mauvaise raison de soupçonner Mr. Arnauld de ne point croire les mys-» teres de l'Incaination & de la Tiinite, ou du moins de ne les pas regarder comme des affaires capitales dans la Religion. « En 4 lieu, il prouve que ces Messicurs ont fait paroître qu'ils n'avoient pas une grande déserence pour l'autorite de l'Eglise. » Cela étant, conclut-il, les myste-» res de la Trinite & de l'Incarnation » d'une part ne pouvant être prouvés » par des Textes de l'Éctiture qui ne » puissent être éludés selon ces Mes-» fieurs; & d'autre part n'étant appuyes que sur des décissons pour les-

DE BAYLE. n quelles ils ne croyent pas qu'on doin ve avoir une soumission aveugle, il » est clair que ces mysteres n'ont plus » de fondement ferme, & que dans la » Théologie de Port-Royal ils ne peu-» vent être tout au plus que des pro-» blêmes. » En 5 & dernier lieu, il nous régale d'un conte, qu'il fait précéder d'un préambule qui vaut son pefant d'argent. » J'ajourcrai une histoire, dit-il, que je ne donne au public qu'avec répugnance, & après avoir long-temps combattu. Si ces Mef-» ficurs ne nous pouffoient pas avec » tant d'injustice & tant de cruauté, » nous n'en ferions jamais venu la. » Mais on ne doit plus rien à un hom-

» me comme Mr. Arnauld, qui viole » fi hautement les loix de la charité &

» de la fincérité. «

Voici l'abrégé de cette histoire:

» Il y a environ quinze ou vingt ans
» (a) qu'un jeune homme, fils d'un
» trésorier de France de la Généralité
» d'Orteans, nommé Picaut, ou Picot,
» destiné à l'Eglise, étudioit à Paris
» dans la maison de Messieurs de Port» Royal. » La conversation d'un Mi-

<sup>(</sup>b) Notez que l'Auteur écrivoit en 1683.

ANALYSE nistre révolté, & quelques lectures le convainquirent que le Pape est l'Antechrist : il sit là-dessus un Ecrit pour » fon ulage; & ayant fu que cet Écrit étoit tombé entre les mains du directeur, & que sa famille en étoit avertie, il s'échappa. » Il vint au Perche, où il » avoit un Bénéfice, afin d'essayer » d'en tirer quelqu'argent. Il tomba hazardeusement entre les mains d'un gentilhomme huguenot, distingué pour la naissance & particuliérement pour le mérite. Ce gentilhonime, fort éclairé & habile dans les matiéres de Religion, le poussa fort loin sur les causes qui le portoient au changement; & en passant d'un sujet à l'autre, il découvrit que ce jeune homme avoit les sentiments des Sociniens sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, & qu'il étoit armé de toutes leurs méchantes difficultés: mais à cela près fort plein des opinione de l'Eglise Romaine. & fort peu disposé à recevoir les dogmes des Réformés, excepté celui-là, que le Pape est l'Antechrist. Le Gen-» tilhomme fut extrêmement surpris de voir que ce jeune homme étoit Socinien. Il lui demanda où il avoit ap-

DE BAYLE. pris ces opinions. Le jeune homme répondit sans mystere, qu'il les avoit prises dans la maison de Port-Royal où il avoit étudié ; qu'il y avoit-là 37 dedans diverses personnes qui avoient ces sentiments; qu'on défendoit aux 3) novices & aux étudiants de lire les livres de Calvin & des Calvinistes ; qu'aussi ne les avoit-il jamais lûs : mais que pour les ouvrages des Sociniens ils n'étoient point enfermés dans un lieu à part de la Bibliothéque de la maison, & que les lisoit qui vouloit. Ensuite ce jenne garçon se sauva en quelque Province éloinée, & sortit enfin de France pour » éviter la perfécution de ses parents. » Et l'on à su depuis que ceux qui » avoient travaille à l'instruire n'a-» voient jamais pû venir à bout de le » défaire de son Socinianisme. » Nous oublierions l'une des meilleures piéces du fac, fi nous ne rapportions pas ce qui suit : » L'Auteur de l'Apologie » pour les Catholiques, qui verse des » torrents de bile à la rencontre d'un » mot qui le chagrine tant foit peu. » ne manquera pas de se recrier en cet » endroit contre l'impudence, contre p la fourberie & la calomnie. Il n'y ANALYSE

» aura pas, selon lui, assez de seu dans les enfers pour punir l'auteur d'une si horrible médisance. Mais je veux bien l'avertir, que je ne me rends garant que de ccci. 1º. C'est que ce jeune homme a fait cette histoire, & l'a fait à un grand nombre de perfonnes très-dignes de foi, & d'une probité parfaitement reconnue. 2°. Que ce jeune homme étoit véritablement Socinien en sortant des mains des Théologiens de Port-Royal; & qu'il avoit appris le Socinianisme dans leur maison. Du reste, on ne fauroit dire, si ce qu'il ajoûtoit étoit vrai, que les maîtres fussent infectés de la même hérésie. Mais on ne voit aucune raifon qui ait obligé cet étudiant à inventer une si horrible calomnie. Et cela, joint à la maniere dont ils ont parlé des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, peut faire, finon une preuve, au moins un très - violent soupçon. Voilà ce que nous en savons, & ce que nous avions à en dire. Le public formera » ses sentiments là-dessus comme il lui » plaira. C'est ce que l'on gagne à pouf-

fer les gens à bout. » Cet auteur ne croyoit pas que la Réplique de Mr. Arnauld ne contiendroit que peu de paroles; il s'attendoit à des torrents de réflexions & d'exclamations, car il avoit une opinion merveilleuse des effets de 1 historiette. Mais Mr. Arnauld se contenta de la réfuter en peu de mots, & avec beaucoup de modération, pour un homme qui savoit fort bien se mettre en colere. Voici ce qu'il dit: » Il a voulu faire » croire qu'on avoit à Port-Royal de » l'éloignement du Calvinisme, mais » qu'on y avoit un grand penchant » pour les héréfies des Sociniens, & » voici la preuve qu'il en donne. On » instruisoit à Port-Royal dans les » lettres humaines de jeunes enfants » de condition, qu'on travailloit en » même-temps à élever dans la piété. » Il n'avoient la plûpart que 10, 12 » ou 14 ans, & le plus âgé en avoit » à peine 16. C'est pour eux qu'ont » été faites les mérhodes grecque & latine, & les Racines grecques, en vers françois. Ecoutons maintenant ce que Mr. Jurieu nous sconte dans » fon fameux livre de l'Esprit de Mr. » Arnauld. Il dit qu'on seur cachoit avec grand foin les livres des Calvi372 ANALYSE

» nistes: mais que pour ceux des Sociniens on les leur laissoit lire tant qu'ils vouloient: & que c'est par la lecture de ces livres qu'un de ces en-» fants qu'il nomme, & qu'il dit qui » étoit d'Orléans, s'étant entêté des » erreurs des Sociniens, avoit quitté » l'Eglise, & s'étoit fait huguenot. Or » tout cela est faux de la derniere faus-» seré. Il n'y a jamais eu d'enfants à » Port-Royal du nom de la famille » dont il est dit qu'étoit celui-là, & » il n'y en a même jamais eu aucun » de la Ville d'Orléans. Et le fonde-» ment de tout cela, qui est qu'on » laissoit lire à des enfants de cet âgelà des livres des Sociniens ne montre p que trop qu'il n'y a rien qu'on ne » doive attendre d'un homme, qui est » capable de débiter des mensonges si » horribles & si incroyables. »

On pourroit faire plusieurs réslexions fur la poine que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld s'est donnée, pour convainere de Socinianisme le Port-Royal;

mais je n'en ferai que trois.

La Ire. est que si quelqu'un accusoit de la même chose cet Ecrivain, Etronveroit toute faite l'instruction de DE BAYLE. 373 ce procès dans l'Esprit de Mr. Arnauld; car il n'auroit qu'à bâtir ce Syllo-

gisme.

Un homme qui croit d'une part que les mysteres de la Trinité & de l'Incaranation ne peuvent être prouvés par des Textes de l'Ecriture qui puissent être éludés, & qui d'autre part n'a pas une soûmission aveugle pour les décisions des Conciles, est Socinien.

Or l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld croit cela, & na pas cette soû-

mission.

Donc il est Socinien.

La majeure de ce Syllogisme est évidemment la dostrine de cet Auteur; car voulant justifier ce qu'il avoit dit, que le Socinianisme étoit la Théologie de quelques sociétés graves, c'est-à-dire de Messieurs de Port-Royal, il s'est servi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enseignent que la Divinité de Jesus-Christ n'a pas été révélée avec assez d'évidence, & de ce qu'ils ont donné lieu de soupconner qu'ils ne croyent pas qu'on soit obligé de se soûmettre aux conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un signe non-équivoque de l'hérésie Socinienne, autrement il ne se purgeroit pas de calomnie; son accusation

374 ANALYSE feroit mal prouvée, & il demeureroit chargé de la note d'un faux accusateur. Prouvons donc seulement la mineure. Elle a deux parties : la derniere n'a pas besoin d'être prouvée, car il est assez maniscste qu'un ministre protestant n'a pas une foumission aveugle pour les Conciles; & vous trouverez la preuve de la premiere dans ces paroles: » Ja » n'avienne que je veuille diminuer la » force & la lumiere de ces caracteres » de la Divinité de l'Ecriture: mais » de la Divinite de l'Ecriture: mais » j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un » qui ne puisse être éludé par les pro-» fanes. Il n'y en a pas un qui fasse » une preuve, & à quoi l'on ne puisse » répondre quelque chose: & conside-» rez tous ensemble, quoiqu'ils ayent » plus de force que séparément, ils » n'en ont pas assez pour faire une dé-» monstration morale. » Il seroit inutile de m'objecter que ce passage ne regarde point la Divinité de Jesus-Christ; car en vain prétendroit-on que Dicu nous a révelé évidemment la Divinite de fon Fils dans l'Ecriture, fi l'on foutenoit qu'il n'est point clair que l'Ecriture soit la parole de Dieu. Mais que plus cet auteur est en procès avec un autre ministre sur la question si la foi

DE BAYLE.

de nos mysteres suppose l'évidence du témoignage; & non-seulement il a pris là-dessus la négative, mais il soutient aussi que l'affirmative est un sentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ses propres armes. Vous avez dit qu'il n'est pas vrai que **l**es passages qui prouvent la Divinité d**e** Jesus-Christ, puissent être en façon de monde éludes. Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les passages qui con-cernent son humanité, & aussi clairs que la décision du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposés sont aussi vaines que les chicanes que l'on feroit contre un texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouez que les caracteres de la Divinité de l'Ecriture peuvent être éludés? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens font considérables? Voici vos paroles: Les preuves de l'Ecriture qui établissent la Trinité, l'Incarnation, la néceffité de la grace, ne sont pas dans le dernier dégré d'évidence; ces mysleres souffrent & reçoivent des difficuliés, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à

l'Ecriture sainte, où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la vérité. Si quelqu'un croit que les difficultés des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace, sont vaines & de nulle considération, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultés trèsréelles & qui méritent d'être éclaircies. Souvenez-vous que dans l'Esprit de Mr. Arnauld, c'est la derniere de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prévarications qu'un Théologien orthodoxe puisse commettre contre la Divinité éternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proie à l'incrédulité des hérétiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs, c'est-à-dire en leur avouant comme vous faites, que Jesus-Christ n'a pas fait connoître sa Divinité en termes si clairs, qu'il füt impossible de les eluder.

Ma 2e. réflexion est, que si ces preu-ves du Socinianisme de Messieurs de Port-Royal étoient bonnes, il s'enfuivroit que toute l'Eglise Romaine seroit Socinienne ; car ce qu'ils ont dit de l'obscurité de l'Ecriture est un dogme universel dans cette Eglise, D'ailleurs il

DE BAYLE. 377

y a fort peu de Catholiques romains, qui attribuent au Pape d'être insaillible sur les matieres de fait. On n'attribue pas même aux Conciles Occuméniques ce privilege. Les Jansénistes n'ont jamais nié l'infaillibilité de ces Conciles sur les matieres de droit, & ils ont même reconnu que les cinq propositions étoient hérétiques, au sens auquel ils ont prétendu que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la justification des religieuses qui refufoient de signer certains formulaires, & d'acquiescer à des mandements épiscopaux, est d'une telle nature que tous les moines en diroient autant, s'ils se trouvoient inquiétés par des Évêques. Combien de procès ont-ils avec leurs prélats? Combien de fois se pourvoyentils contr'eux par des appels ou à des Synodes, ou au Pape? N'est-ce pas un figne manifeste qu'ils ne croyent pas que l'on doive facrifier ses lumieres à l'autorité des tribunaux subalternes ?  ${f J}'$ avoue qu'il y en a quelques-uns qu ${f i}$ disent qu'un religieux doir obéir avenglément à son supérieur : mais ce n'est que par rapport à la discipline & aux observances, & ils ne se croyent pas obligés de lui obéir, s'il leur comman-

778 ANALYSE doit de croire ce qu'ils savent être con-damné par les dicisions des Conciles. De sorte que si le Port-Royal est Socinien, puisqu'il a dit d'un côté que l'E-criture ne contient pas évidemment nos mysseres, & de l'autre, que l'on ne doit pas signer contre les lumières de la conscience un mandement épiscopal, ou une bulle qui ne prononce que sur un fait, il n'y a point d'Academie, ni de Communauté religieuse dans la Catholicité, qui ne soit Socielienne. Admirons donc le discornement de l'adversaire de Mr. Arnavid; consessons que jamais homine ne fut plus heureux que lui à choisir des preuves. Il est sort assaré que si les Jestilites se trouvoient jamais dans le même ces où le Port-Royal s'est trouvé, ils seroient le même mané-

pour cela Sociniens?

Ma 3e. réflexion regarde les soins extrêmes que cet auteur prend de se disculper envers le public, sur ce qu'il révele le secret du nommé Picaut ou Picot. Il craint d'accabler le Port-Royal, il déclare qu'il a long-temps combattu avant que d'oser lancer ce coup de soudre; il ne l'auroit jamais sait, si ces Messieurs eussient été moins injustes, &

ge que le Port-Royal a fait. Seroient-ils

DE BAYLE. moins cruels envers fon parti; il s'applaudit néanmoins de les avoir terras**l**és : C'est ce que l'on gagne ; conclut-il, à pousser les gens à bout. Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante? Ne diroit-on pas que c'est une de ces productions, qui dans un procès ne laissent à la partie aucun lieu de fe pourvoir, & de chicaner? Mais il se trouve au bout du compte, qu'il n'objecte à Messieurs de Port-Royal qu'un récit, qu'il n'ose pas garantir; il ne fait si cela est vrai. Qui le croira done, puisqu'il en doute lui-même, étant d'ailleurs affez simple pour s'imaginer que son histoire imprimeroit à ces Mesfieurs une flétrissure si honteuse, qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté? Qu'il n'ait point cela sur la conscience: il peut être fort affûré que de tels contes ne feront jamais d'impression sur des esprits désintéressés, ni même sur les Jésuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela : mais il le faut comparer à ces soldats déserteurs, qui racontent mille fables sur l'état des villes assiégées dont ils s'échappent. J'ai un livre imprimé à Cologne chez Pierre

Marteau l'an 1679. Il a pour titre, Traité des Parlements ou Etats Céné-

raux, compose par Pierre Picault. Voilà sans doute notre sugitis; car il y a bezucoup de Socinianisme dans cet cuvrage. Lorfqu'un homme grave, & de beaucoup de réputation quitte fon pay. & son Eglise on peut faire fond fur ce qu'il en corte. C'est ce qui me fait croire que l'auteur de la politique du Ciergé ne savoit ce qu'il disoit avec son prétendu tiers parti, & ce grand nombre de Sociaiens dont il suppose que la France est pleine; car lorsque je demandai il y a deux ou trois ans à un lameux Pere de l'Oratoire, s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Ecclétiastiques de France, il me répondit que presque personne ny connoissoit les ouvrages & les dogmes de ces gens-là. Il se trouve par tout des inécréants & des doutants; mais ce ne sont pas des Sociniens.

Concluons que l'auteur de la Politique du Clergé n'ayant pû donner des preuves de l'accusation atroce qu'il a publiée contre le Port-Royal, demeure duement chargé de la note d'un france calomniateur. Il saut comparer ses preuves à celles d'un homme qui, ayant dit que le gouverneur d'une place est

traître à fon fouverain, le prouveroit, 1, en lui imputant une conduite qui feroit celle de tous les autres gouverneurs, & celle des gouverneurs qu'il reconnoîtroit fideles: 2, en publiant quelque fot conte, qu'un soldat sorti de la place auroit fait aux ennemis.

#### G. XIII.

De Volkelius, Ministre Socinien, & de son fameux Ouvrage intitulé De Verà Religione.

Volkelius Ministre Socinien, étoit né à Grimma dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette Secte. On a quelques Lettres que Socin lui écrivit, dont la premiere est datée du 3 d'Avril 1593. Il lui en écrivit uze l'an 1596, sur ce que Volkelius avoit fait connoître, qu'il ne trouvoit pas que Socin eût bien resuté les arguments de François David. Il publia en 1613 une réponse & une réplique à Smiglecius, mais le principal de ses Ouvrages est celui De Vera Religione, dont on brûla un grand nombre d'exemplaires à Amsterdam par ordre des Magistrats le 20 Janvier 1642. Il sur imprimé

à Racovie, l'an 1530, après la mort de l'Auteur. La secte jugeant à propos que cet ouvrage fur un fystème complet de la doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajouter un supplément, savoir le Traité de Dieu, & des Attribute Divins, Crellius exécuta cette commission; ce qu'il écrivit sait la 1e. Partie de l'ouvrage : c'est le premier des six livres qui le composent. Plusieurs croient que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce Vo-lume, & de - la vient fans doute qu'ayant été réimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. Le Baillif d'Amtterdam fit enlever de chez le Libraire 450 exemplaires qu'on y trouva; il obtint des juges que ces exemplaires sussent confisqués, & que le Libraire fût condamné à une amende pécuniaire : huit jours après on les brûla publiquement. Courcelles, ayant écrit ces nouvelles à Ruarus le 8 de Fevrier 1642, lui manda le 12 d'Avril suivant que les nouveaux Echevins avoient casse la sentence de leurs prédécesseurs, & ordonné qu'elle sût ôtée des Registres, si bien que le Libraire,

qui n'avoit pas encore paié l'amende, en sut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut néanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien mal aisé de l'induire à publicr de tels ouvrages. Courcelles fouhaitoit paffionnement qu'on en composat quelqu'un contre cette procédure des Échevins d'Amsterdam. Utinam vestrum. aliquis præceps Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos li-brorum incendiarios peccati sui coar-guere. Si quem noveris ci rei idoneum,

urge ut aggrediatur.

Les deux lettres de ce Ministre Arminien, écrites en confidence & naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejetter comme très-fausse la conjecture de Mr. Stoupp (a). Lisez ce qui suit, je le rapporte selon le copie que Mr. Des-Maizeaux a cu la bonté de m'envoier, & non pas comme dans la premiere Edition où je donnai le passage pour tel que Mr. Arnauld le donne à la page 46 de la II Partie de son Apologie pour les Catholiques. Il a retranché & alteré quelques endroits, & cependant il s'est servi de caractere Itali-

<sup>(</sup> a ) Dans son Livre Intitulé La Religion des Hollandois,

ANALYSE que sans marquer aucune lacune. Cela n'est pas d'un Auteur exact. » Il n'y a » que peu d'années que les Livres des » Sociniens estoient très-rares. Entre » ceux qui avoient vû le jour, comme » on les avoit imprimés en des lieux » fort éloignés, & qu'on n'en avoit tiré que peu d'exemplaires, on n'en pou-» voit trouver aucun qu'en le payant » très-cherement, & la plus grande » part ne se trouvoient point du tout. Les Etats Généraux par leur bonté & grace spéciale, & par une tendresse de conscience toute particulicre, ont remédié à cet inconvénient. Pour satisfaire les Sociniens,. & ceux qui voudroient le devenir, ils ont permis qu'on imprimàt à Amsterdam les Oeuvres de quatre de leurs principaux Docteurs, à favoir de Socin, de Crellius, de Sli-chtingius, & de Wolzogenius. On vend à présent publiquement en

Amfferdam cette Bibliotheque des Sociniens en huict Volumes in-folio,

qui ne conte que cent francs. Il n'y a que peu d'années que l'on n'auroit

pas eu pour deux cents pistolles une

petice partie de ces œuvres, que l'on a présentement toutes ensemble pour

moins

DEBAYLE. 385
moins de dix. Il est vrai qu'il y a
puelque temps que l'on fit brûler en
Amsterdam un Livre des Sociniens,
à la priere même sans doute de Guillaume Bleau, qui l'avoit fait imprimer. Peu de jours après cette exécution publique il exposa publiquement en vente ce même livre; &
pour en recommander la vente, &
en augmenter le prix, il sit mettre
dans la page où estoit le titre, que
c'estoit le même livre, qui par ordre
des Etats avoit été condamné à estre
brussé publiquement par la main du

» bourreau. » Il y a plusieurs choses à reprendre dans ce paffage. En 1. lieu, M Stoupp ne devoit pas ignorer que les Etats Généraux ne se mêlent point du gouvernement d'Amsterdam; ce n'est point à eux à permettre ou à défendre quelque chose aux Libraires de la Province de Hollande. II. Il n'est point vrai que ni les Etats Généraux, ni les Etats de Hollande aient permis l'impression des livres Sociniens. Les Œuvres de ces quatre principaux Docteurs, dont M. Stoupp parle, furent imprimées en cachette. Voyez les particularités de cela dans l'Apologie pour la Religion des Tome VI.

386 ANALYSE

Hollandois. III. Il est très-faux que Guillaume Bleau ait prié qu'on brûlât ce Livre Socinien : les deux lettres de Courcelles prouvent manifestement que les fieurs Bleau furent très-fàchés qu'on eût fait brûler le livre de Volkelius ; & voici de nouvelles preuves de cette vérité: je les emprunte de l'Auteur qui réfuta Mr. Stoupp. » Ce n'est pas Guil-» laume Bleau qui l'a imprimé, mais » Jean Bleau. Mais quelle imperti-» nente conjecture, que ce Bleau auroit prié les Magistrats de brûler ce Livre! Si l'on avoit brûlé seulement une douzaine d'Exemplaires, l'on pourroit dire, que votre esprit scupçonneux a eu quelque fondement de conjecturer si malicicusement : Mais » fachez que l'officier ayant eu ordre » de brûler ce Livre , faifit ce M. Bleau dans la maison d'un sien amy, où il étoit alors, & l'y fit garder par des Sergens, pendant qu'il alla droit vers le magalin, où il treuva tous les » exemplaires, & les fit tous brûler à » l'inflant même L'on y employa une » demi-journée toute entière, sans faire » autre chose que jetter continuelle-» ment des Livres dans le feu, jusques » à ce que l'on eût consommé par la DEBAYLE. 387

Flame tout ce qu'il y avoit de ces

Livres, ce qui apportoit un dom
mage fort considerable à M. Bleau, » outre qu'il fut condamné à l'amende » de deux mille Livres. Jugez par-là si » c'est à sa priere que ce Livre a esté » brûlé, & s'il en doit avoir eu beau-» coup de prosit. » IV. Il est très-faux que ni peu de jours après cette exécution publique, ni en aucun autre temps, ce même Libraire ait expose publiquement en vente le Livre de Volkelius, & qu'il ait fait mettre dans le titre, que c'étoit ce même Livre qui par ordre des Etats avoit été condamné à étre brûle publiquement par la main du bourreau. Celui qui fournissoit des Mémoires à Mr. Stoupp confondoit les choses, & voici tout le fondement de cette fable. Ce Livre de Volkelius fut imprimé en Flamand à Rotterdam l'an 1659, & l'on marqua au titre que les Echevins l'avoient fait brûler en Ho!lande l'an 1642. L'Apologiste de la Religion des Hollandois observe qu'un certain Colom, & non pas les fieurs Bleau, fit mettre cela au titre, mais que cette Traduction fut defendue tout de même par Messieurs les Etats. Mr. Des-Marcts observe que l'addition de

cette clause sut un leurre dont les émisfaire cachés des Sociniens se servirent, pour faire mieux vendre l'ouvrage. Les Synodes de Hollande n'oublicrent pas cette addition, dans la Remontrance dont j'ai fait mention en parlant de Socin. Ils se plaignirent que plusieurs ouvrages Sociniens étoient traduits en Flamand, & ils cotterent en dernier lieu celui de Volkelius.

Il est fûr que l'ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en latin, depuis la brûlure de l'an 1642, mais il a paru tout entier dans l'Hydra Socia-nismi expugnata, publice à Groningue par Samuel Des-Marcts. Ce Prosesseur orthodoxe voulant réfuter le syilème des Sociniens ne souffrit pas que personne le soupçonnat d avoir affoibli les raifons de son adversaire. Il les rapporta fans en rien ôter, & il y joignit dans les mêines pages la réfutation : par ce moyen tous les Lecteurs peuvent mettre en parallele l'héresse & l'orthodoxie, sans qu'aucun se puisse plaindre que l'hérésic n'est point là sclon tout son poids. Il faut convenir que cette maniere de répondre à son adversaire est la plus franche, & la plus loiale, qui se puisse pratiquer. Eile montre que l'on

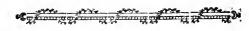
DE BAYLE. 339 se confie dans la bonté de sa cause, & dans les forces de sa plume : elle écarte tous les soupçons de supercherie; soup-çons que l'on a sujet de former en mille & mille rencontres: car il n'arrive que trop souvent qu'un Auteur rapporte avec peu de fidélité les raisons qu'il veut détruire. Il sait semblant de n'avoir pas vu ce qu'il se sentoit incapable de résuter; & lorsqu'il ne peut se taire sur certaines choses, il en écarte quelques termes essentiels. En un mot supposé tant qu'il vous plaira qu'un contreversiste procede de bonne foi, vous ne persuaderez jamais que les pieces détachées qu'il rapporte de l'ouvrage qu'il réfute, foient une image fidelle de la force de cet ouvrage; car cette force confiste presque toujours dans l'enchainement des pieces. Ainsi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à propos, que d'inférer tout entier dans sa Réponse le Livre brûlé. Il sit taire les fanfaronades des hérétiques : il leur ôta le prétexte de reprocher à la vraie Eglise une conduite poltrone, & d'infulter les orthodoxes comme des gens qui n'osoient regarder en face leur ennemi, & qui se sentant incapables de lui tenir tête, imploroient le bras féculier

390 ANALYSE pour réduire en cendres, par un arrêt des Magistrats, un Livre dont ils ne pouvoient résoudre les objections. Certains plaisants qui aiment trop à médire, ont prétendu que ce professeur n'en nsa ainsi qu'à cause que le Libraire le voulur absolument, dans la pensée que le texte de Volkelius feroit acheter la Réfutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alléguées par l'Auteur. Il ajoute qu'en cela il imite François Junius, Sibrandus Lubbertus, Paul Tarnovius, Jean Junius, Alstedius, & Bisterfeldius, gendre d'Alstedius. Il fait entendre dans la préface du II. Tome, qu'il ne seroit pas fàché que les magistrats se servissent d'une Réponse différente de la sienne, c'est-à-dire qu'ils fissent brûler lesystême Socinien. Autant qu'il loue le zele pieux des Anglois, qui condamnerent au feu le Catéchisme de cette secte, autant fe plaint-il de la tolérance que Cromwel avoit accordée à ces hérétiques. Il

des Anglois, qui condamnerent au feu le Catéchisme de cette sede, autant se plaint-il de la tolérance que Cromwel avoit accordée à ces hérétiques. Il déplore presque avec des larmes de sang la consustion de l'Angleterre devenue leur Metropole, & soussirant que l'on imprimât à Londre un Catéchisme qui contenoit tous leurs blasphèmes.

Ayant fait une réponse pied-à-pied à l'ouvrage de Volkelius, il auroit pu se moquer de ces Sectaires, s'ils sussent venus lui alléguer les réflexions que faisoit Arnobe, sur ce que les idolâtres demandoient que le Sénat abolît par ses arrêts quelques livres de Cicéron, où la vanité des faux Dieux est démonstrée. Résutez-les, leur disoit Arnobe, s'ils contiennent des impiétés; car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des Dieux, c'est craindre le témoignage de la vérité. Il est certain que Socin tiroit avantage de ce que ses adversaires interdisoient la lecture de ses Ecrits.





# LE JANSÉNISME.

§. I.

Naissance de Jansénius. Ses premieres études. Ses liaisons avec Jean du Verger qui fut depuis Abbé de St. Cyran. Il professe les saintes Lettres à Louvain. Ses Voyages en Espagne. Il est élevé à l'Evéché d'Ipres. Sa more arrivée en 1638. Son Livre intitulé Mars Gallicus. Son Traité de la Grace d'après le système de St. Augustin.

CORNEILLE JANSENIUS, Evêque d'Ipres, a été un des plus favants Théologiens du XVII. fiecle. Il naquit proche de Leerdam en Hollande l'an 1585. On a eu tort de lui reprocher que fa famille étoit protestante, & qu'il avoit suivi quelque temps cette même Religion: c'est une fausseté. Il alla étudier à Louvain l'an 1602, & il s'attacha si fortement à l'étude qu'il en tomba

DE BAYLE. 393 malade, de forte qu'on lui conseilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris où il se fit bientôt connoître par sa seience. Il y trouva son ami Jean du Verger de Hauranne, si connu depuis sous le nom d'Abbé de St. Cyran, avec lequel il alla à Baïonne, & s'appliqua à lire les saints Peres & St. Augustin avec tant d'assiduité, que, Jansénius ne paroissant pas si robuste, la mere de Mr. de Hau-

ranne disoit quelquesois à son fils, qu'il tueroit ce bon Flamand à force de le faire étudier. L'Evêque de Baïonne, qui l'estimoit beaucoup, lui donna la Principalité d'un College; quelques années après il s'en retourna à Louvain, où on le fit Principal du College de Ste. Pulchérie. Il fut reçu Docteur en Théologie avec beaucoup d'éclat l'an 1617, & aggrégé au nombre des Professeurs ordinaires, & il s'acquit une telle estime, que l'Université l'envoya deux fois en Espagne pour des affaires de conféquence. Le Roi son Maître l'établit Professeur aux saintes Lettres l'an 1630 dans l'Académie de Louvain, & cinq ans après il l'éleva à l'Evêché d'Ipres. Un ouvrage que Janfénius publia contre la France, contribua puissamment à lui faire avoir cette Prélature. Il n'en 394 ANALYSE jouit guere, car il mourut le 6 de Mai

1638.

L'ouvrage dont je viens de parler est d'une grande force; il a pour titre Alcxendri Patricii Armacani, Theologi, Mars Gallicus, seu de justitia armorum & fæderum Regis Galliæ Libr**i** duo. On y crie de la maniere du monde la plus maligne, & la plus odicuse, contre les services continuels que rendoit la France aux Protestants de Hollande & d'Allemagne, au grand préjudice de la Catholicité. Les Hollandois y sont traités de rebelles, qui ne jouissoient de la liberté Républicaine que par une infame usurpation. Ils ont répondu cent fois à ce reproche, & Mr. Leydecker en dernier lieu n'a point oublié d'y bien répondre. Il nous apprend un bruit qu'on a fait courir; c'est que Jansénius ayant été consulté par le Duc d'Arschot, & par l'Archevêque de Malines, après la perte de Boisseduc & de Maestricht, conseilla de secouer le joug de l'Espagne, & de se cantonner à la maniere des Suisses. On sut qu'il avoit donné ce conseil, & il en sut bien en peine. L'à-dessus le Président Rose lui fournit un expédient de fortir d'affaire: il lui proposa d'écrire contre la

France, & il lui communiqua la tablature du Mars Gallicus. Mr. Leydecker allégue une Lettre du Nonce Fabio Chigi: Et ne mentiri viderentur, Literas produxére Fabii Gighii, Nuntii Apostolici (qui deinde Alexander /II. fuit) ad F. Barberinum, Carainalem datas Coloniæ 25 Martii 1641, ubi hæc scripta, Cardinalis Richelius admodum flomachatur in Jansenium, quòd cum Rosxo Martem Gallicum conscripserit. Nimirum hæ Literæ adhuc in Collegio S. Officii Romæ afservantur. Les Jésuites ne manquerent pas d'irriter la Cour de France contre les Sectateurs de Jansénius, par la raison que c'étoit un homme qui avoit déchiré la Nation, & ses Monarques presque depuis le premier jusqu'au dernier. Mr. Leydecker cite un long passage d'un Livre qu'il croit être du Pere Annat, & qui selon toutes les apparences est du Pere Vavasseur. Je ne rapporterai de ce long passage que ce qui concerne l'ingratitude qu'on reprochoit à Jansénius. Ante omnia Jansenio exprobrat ingratum in Galliam animum, quæ ipsi valetudinem, quam recipere non posset in patria, concreto & pingui cœlo, restituerat puro & salubri; que R 6

victum, cùm egeret, præbuerat, tùm domestico præceptori Lutetiæ Parisio-rum, tùm ludi publici Magistro Bajo-næ, quæ notitia Virorum illustrium atque doctorum animum fecerat ad majora, aditumque & viam muniverat. Quin in Galliis, quod benesicii loco sine dubio numeravit, magnam adeptus erat Librorum Calvinianorum copiam, quorum de sontibus hausit Augustini interpretationem, & invenerat hominos à Calvini disciplina non alienos, quibuscum liberiores de Gratia sermones contulerit.

Admirons ici la vicissitude des choses humaines. Jansénius, fut récompensé d'une mitre, pour avoir confondu la France sur ce qu'elle se liguoit avec les Etats protestants; & aujourd'hui la Cour d'Espagne donneroit sans doute une bonne Prélature à un Docteur de Louvain, qui feroit un Livre aussi fort pour la justifier d'une telle ligue, que celui de Jansénius étoit fort contre la France: tant il est vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires, & que ce qui est bon en un temps est très-mauvais en un autre. La réfutation d'un livre peut mériter la récompense que le livre même avoit méritée. Quel plaisir ne seroit-ce pas pour des gens non préoccupés, si l'on voyoit devenir Evêque un Prosesseur de Louvain, qui auroit solidement résuté le Mars Gallicus de notre Corneille.

Naudé lui attribue l'Admonitio, & le Mysteria politica, deux ouvrages, dit-il, qui eurent de merveilleux effets contre les desseins de Louis XIII. Je

crois qu'il se trompe.

Jansénius avoit travaillé plus de vingt ans à un ouvrage où il expliquoit le système de St. Augustin sur les matieres de la Grace. Ce Livre publié après sa mort a excité de grands troubles dans la Communion Romaine & a bien donné de l'occupation aux Papes. Ceux qui ont soutenu la même doctrine que Janfénius, ont été nommés Janfénistes, & ont eu les Jésuites pour principaux adversaires. Ce Livre intitulé Augustinus a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui se pouvoit dire de part & d'autre sur cette matiere par des esprits déliés, subtils, savants; mais avec tout cela nous n'en fommes pas plus avancés ni plus éclairés: & ce sera toujours la destinée des disputes sur cette nature;

398 ANALYSE plus on en parlera, plus on les em-brouillera, plus on donnera sujet au Lecteur de dire, Fecistis probe, incertior sum multò quàm dudum. Quelqu'un a dit que les matieres de la Grace sont une mer qui n'a ni rive ni sond. Peut-être auroit-il parlé plus juste s'il les avoit comparées au Far de Messine, où l'on est toujours en danger de tomber dans un écueil, quand on tache d'en éviter un autre; Incidit in Scyllanz cupiens vitare Charybdim. Tout se réduit enfin à ceci : Adam a-t-il péché librement! Si vous répondez qu'oui; donc, vous dira-t-on, sa chûte n'a pas été prévue; si vous répondez que non; donc, vous dira-t-on, il n'est poinc coupable. Vous écrirez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces conséquences, & néanmoins vous avouerez, ou que la prévision infaillible d'un événement contingent est un mystere qu'il est impossible de concevoir, ou que la maniere dont une créature qui agit sans liberté péche pourtant, est tout-à-faie încombréhensible. Je n'en veux pas davantage: puisqu'il faut avouer l'une on l'autre de ces incompréhensibilités, à quoi vous sert de tant écrire ?

## §. I I.

La Cour de Rome procéde contre l'épitaphe de Jansénius.

Le 10 de Décembre 1655 » l'Evêque d'Ipres François de Robes de la maison des Comtes d'Annap, fit oster de nuit à petit bruit la pierre du Tombeau de son Prédécesseur Corneille de Jansen, où l'on lisoit » l'éloge de sa vertu & de sa doctrine , » & particuliérement de son Livre intitulé Augustinus, portant que ce fidele interpréte des plus secretes pensees de saint Augustin avoit employé en cct ouvrage un esprit divin, un » travail infatigable, & tout le temps » de sa vie, & que l'Eglise en recevroit » le fruit sur la terre, comme luy ré-» compense au Ciel : Paroles qui ef-» toient ontrageuses aux Bulles des » Papes Urbain VIII, & Innocent X, » qui avoient censuré cet Ouvrage. Cet » Evesque en vint à cette ruine de » Tombeau par ordre exprès du Pape » Alexandre VII, & du consentement » de l'Archiduc Leopold Gouverneur o des Bays-Bas, nonobstant la résis-

tance de son Chapitre, jusques-sa qu'un des principaux qui en estoit osa bien ure, que ce n'estoit pas au pouvoir du Pape ny du Roy de faire supprimer cette Epitaphe, tant luy & les Collégues estoient affectionnés à Jansenius. » (a) Voyez Mr. Leydecker qui rapporte tout au plus amplement. Jai de la peine à croire ce qu'il observe, que le Jésuite la Chaise avoit conscillé de briser la pierre où l'Epitaphe de Janfénius étoit gravée, mais que l'Evêque d'Ipres se contenta de la jetter dans un coin. Je ne pense pas qu'en l'année 1655 le Pere la Chaise fut dans une situation à se mêler de pareils conscils. Ajoutons ce fait curieux. » La derniere fois que le Roy Très-Chrétien fut à Ipres, une Religicuse hospitaliere qui l'avoit assisté dans sa derniere maladie, & qui parloit de lui comme d'un Saint, racontoit en fondant en larmes à des Seigneurs de sa Cour, qu'elle lui tenoit le bras lorsqu'il écrivit son testament, & elle les conjuroit en même temps de prier le Roy de faire réparer l'injure qu'on avoit faite à

<sup>(</sup>a) St. Romuald, Journal chronologique & historique, Tome II. p. 612.

on fi saint Homme, en ôtant la pierre, de son Tombeau.

#### §. III.

Ce Docteur s'étant mélé de Controverse avec ceux de la Religion Réformée, leur laissa le champ de bataille.

Voici le précis qu'on nous donne de cette dispute. Mrs. les Etats Généraux firent un Edit en 1629, par lequel ils défendirent l'exercice public de la Religion Romaine dans Boisseduc, & destinerent les revenus ecclésiastiques de la Mairie de cette ville à l'usage de la Religion Réformée, qu'ils y firent prêcher par quatre ministres. Ceux-ci ayant été avertis que l'on semoit en cachette plusieurs calomnies atroces contre leur doctrine, publierent un Manifeste pour déclarer qu'ils n'ensei-gnoient que l'Evangile tout pur, & pour exhorter leurs adversaires à proposer en public tout ce qu'ils auroient à objecter. On ne répondit à cela que par un Ecrit dont Jansénius étoit Auteur. Gifbert Voetius, l'un des quatre ministres qui préchoient à Boisseduc,

fit des remarques sur cet ouvrage, lesquelles furent réfutées par un nouveau Livre de Jansénius. L'Auteur des remarques ne demeura point fans repartie, il réfuta tout de nouveau son adversaire par un gros Livre qu'il publia l'an 1635, & qui a pour Titre Desperata Causa Papatus. Jansénius ne répliqua point, mais un de ses amis répliqua pour lui, ce fut Libertus Fromondus. Son livre fut imprimé à Anvers l'an 1636, & réfuté par Martin Schoockius Professeur en Histoire & en Eloquence à Deventer, qui intitula sa Réponse Desperatissima Causa Papatús. Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut la fin de cette dispute, si nous en croyons Mr. Leydecker. Cependant je trouve dans la Bibliotheque de Valere André, parmi les Œuvres de Fromondus un Ecrit intitulé Sycophanta: Epissola ad Gisbertum Voetium; imprimé l'an 1640. Et depuis la premiere impression de cet article, j'ai vu une Lettre, où l'on reproche à ce Prosesseur d'Utrecht de s'être trompé. Fulleris ô præclare, secus res habet. . . . Fromondus.... ultimo iche proftravit adversarium, numquam quod sciam refutatus.

Jansénius eut à soutenir une autre guerre qu'on peut nommer protestante. Car Théodore Simonis, Catholique flotant, & cherchant maître, le fut trouver à Louvain pour lui demander l'éclaircissement de quelques doutes sur l'infaillibilité du Pape, fur l'adoration de l'Eucharistie, & sur quelques autres points. Janfénius, embarrassé des objections de ce personnage, lui dit un jour qu'il ne vouloit plus disputer de vive voix, mais par écrit, & qu'il voyoit bien qu'il avoit à faire à un Catholique qui s'en iroit bientôt en Hollande se vanter de l'avoir vaincu. Simonis, qui avoit beaucoup de peine à fe résoudre à disputer par écrit, s'y détermina enfin. Mais après que l'on eut réitéré les écritures deux fois de part & d'autre, il se vit assiégé dans son logis par des soldats, & menacé de la peine des hérétiques. Le Sécrétaire du Duc d'Arfchot crioit au fagot, & disoit qu'il y avoit assez de bois dans la forêt de son maître pour brûler cet hérétique. Mais comme celui qui interrogea Simonis au nom de l'Archevêque de Malines rapporta qu'il l'avoit trouvé bon Catholique, & bien résolu de perfévérer dans la communion Romaine

404 ANALYSE

la liberté fut rendue au prisonnier, & il fallut que Jansénius payat la dépense des soldats, &c. Simonis au bout de deux ans se fit de la religion, & publia un livre qui a pour Titre De Statu & Religione propria Papatús adversus Jansenium. J'ai lu depuis peu que cet homme étant passé du Luthéranisme au Papisme, retourna dans le Luthéranisme, & embrassa ensin le parti des Sociniens. Il su Principal de leur College de Kisselin en Lithuanie. Il entendoit bien le Grec, & c'est lui qui a traduit en cette langue le Janua Linguarum de Comenius.

### §. I V.

Du célebre Arnauld. Son zele pour la cause du Jansénisme contre les Jésuites. Il est exclus de la Sorbonne. Irrégularité des procédures faites contre lui. Sa vie solitaire & cachée. Il quitta vo'ontairement la France. Il est inquiété à Liege. Reslexion sur cette dernière entreprise.

George Arnauld, Docteur de Sorbonne, avoit fort étudié le Système de St. Augustin sur la Grace. Il soutint

DE BAYLE. 405 le parti de Jansénius par des Ecrits d'une grande force. Un des premiers ouvrages dans lesquels il fignala son zele pour le **J**ansénisme , fut l'Apologie pour les Sts. **P**eres de l'Eglise désenseurs de la grace de Jesus-Christ contre un Professeur de Sorbonne nommé le Mione. Les disputes sur la Grace étoient alors fort échauffées dans l'Université de Paris , & Mr. Arnauld avoit de puissants ennemis dans les Jésuites. On ne trouva pourtant lieu de le censurer juridiquement que lorsqu'il eut publié deux Lettres sur une aventure du Duc de Liancour, grand ami de Port-Royal. Voici le fait en deux mots : ce Duc faisoit élever sa petitefille à Port-Royal, & avoit chez lui Mr. l'Abbé de Bourzeys. Il se présenta en 1655 pour la confession, à un Prêtre de St. Sulpice sa Paroisse; qui ,, lui dé-, clara qu'il ne pouvoit lui donner l'ab-, folution, à moins qu'il ne lui pro-, mît de rompre tout commerce avec , ces Messieurs, de retirer sa petite-fille , de Port-Royal, & de congédier de , chez lui cet Abbé.... Cette affaire ,, ayant fait grand bruit dans Paris & , par toute la France, Mr. Arnauld , fut prié de faire imprimer une Lettre

, pour la justification de ce Seigneur...

Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiés contre cette Lettre, Mr. Arnauld se crut obligé de résuter les sausfetés & les calomnies dont ils étoient remplis, en faisant imprimer une seconde Lettre qui répond à neuf de ,, ces Ecrits (a). On trouve dans cette seconde Lettre deux propositions que la Faculté de Théologie condamna l'an 1656. Mr. Arnauld fut en même temps déclaré exclus de la Faculté. Il y eut bien des irrégularités dans les procédures.,, On nomma pour commiliaires les plus déclarés ennemis de l'accusé, ceux contre qui il avoit écrit sur ces matieres, & qui étoient connus de tout ,, le monde pour les plus ardents à sa perte. Et tout ce qu'il put saire répré-senter sur cela ne servit de rien. Tous 99 9) les Docteurs de la Communauté de 9 9 St. Sulpice, contre qui la Lettre: 9 9 de Mr. Arnauld étoit écrite, eurentla dureté & l'injustice de demeurerses Juges, nonobstant sa récusation; au lieu qu'il ne leur falloit qu'un peu d'honneur pour les porter à se recuser eux-mêmes, comme font les honnêtes gens dans les Tribunaux même

<sup>(</sup>a) Question curiense, fi Mr. Arnauld Dodleue de Sorbonne est hérétique. 1690.

DEBAYLE. 407, laïques., Mr. Arnauld fit fignifier un acte de protestation à la Faculté, où il montre plusieurs autres irrégularités, innovations, contraventions à l'ordre toujours observé en ces rencontres, & violements même de l'équité naturelle. Cela n'étonnera point ceux qui favent que ce sont-là les suites ordinaires de l c-

đium thėologicum.

Il y avoit déja plusieurs années que Mr. Arnauld menoit une vie fort retirée, ou même cachée. Elle le fut encore davantage, depuis ce nouvel échec: il demeura ou caché en divers lieux, oufolitaire à Port-Royal des champs, jusques à la paix du Jansénisme conclue en 1668. Il fut compris dans cette paix: il alla faire la révérence au Roi & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public, jusqu'à ce qu'en 1679 il se retira volontairement hors du royaume parce qu'il sut que ses ennemis le rendoient suspect au Roi. On ne doute pas qu'il n'ait vécu depuis ce temps-là dans les Pays-Bas; mais il ne s'est jamais fait connoître qu'à un petit nombre d'Amis affidés.

On l'inquiéta à Liege l'an 1690. Six fupérieurs s'affemblerent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le

Gardien des Recollets, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Augustins, le Recteur des Jésuitcs, le Vicaire des Carmes Déchaussés, & le Prieur des Jacobins. Ces six Moines, animés d'une fainte haine contre cet hérétique, firent un décret dont la Latinité est si exquise qu'elle pourra divertir un instant le Locteur. Nos infrascripti Conventuales Regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis quæ habentur apud certum Arnoldum doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitative certiorandum, ut similia Conventicula dissipare & prohibere non dedignetur, etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum Conventu Minorum hac 25 Augusti 1690. Ad quem effectum commissimus R. P. M. Ludovicum Lamet Priorem Dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendum nostrum intentionem. Le P. d'Iserin, un des six supérieurs, se vanta d'avoir eu commission ou permission de S. A. l'Evêque & Prince de Liege de faire arrêter ce certain Arnauld par-tout où il le trouveroit dans le Diocese : ce qui étoit une insigne fauilleté.

On

DE BAYLE. On a fait sur ce conventicule tenu par six moines, de leur autorité privée, une réflexion qui mérite l'attention du gouvernement., En vérité, vous êtes bien bons, vous autres Messieurs, qui avez l'autorité, de souffrir de telles ,, entreprises. Et ne voyez-vous pas que 2, ,, si la démarche de ce conciliabule leur " réuffiffoit, ( car ce n'est pas ici un con-,, ciliabule chimérique, comme ceux de M. Arnauld) il n'y a pas un honnête homme dans Liege à qui ces gens-là , , ne pussent faire une semblable insulte, ,, s'il venoit à leur déplaire, ou à leur , devenir suspect de favoriser le phan-,, tôme du Jansénisme dont ils font Mr. Arnauld le chef? Il est toujours dangereux de laisser fortifier une telle audace, & elle se fortifie toujours , quand on n'a pas soin de la réprimer ,, des le commencement. Croyez-moi, 2) des assemblées de gens poussés d'un 3) faux zele de Religion, appuyés de la 2) réputation que leur attirent leur habit, >> leur état, leur austérité extérieure, ar-× més du crédit que la direction leur don-3) ne sur l'esprit des peuples, & sur-tout 30 animés, encouragés, & conduits par un **3**)

» Recteur des Jésuites, sont plus à crain-» dre qu'on ne pense, & si vos poli-

Tome VI.

tiques s'en moquent, j'ose dire qu'ils n'y entendent rien. Déja le P. d'Iserin se vante d'avoir eu commission, ou permission de son Altesse, de faire arrêter M. Arnauld par-tout où il le trouvera dans le Diocese.... Crovezmoi, il ne faut pas laisser la bride trop lâche à ces fortes d'esprits. Car fi, après des avis donnés aux supérieurs, & dont on n'a fait ni le cas, ni l'usage qu'ils desiroient, on les voit si disposés à en venir à des vio-lences de cette nature, jusqu'à se vouloir bien charger eux-mêmes de l'exécution, avec la permission du Souverain, ils n'auront pas de peine à se passer de cette permission, pour tout ce qu'il leur plaira d'entréprendre, ausli-tôt qu'ils se sentiront assez forts & assez appuyés de la populace.

#### §. V.

# Du Livre intitulé : L'esprit de Mr. Arnauld.

Il y auroit cent choses à rapporter touchant cet ouvrage, mais on se bornera ici à un petit nombre d'observations. L'Auteur de ce livre avoit publié

DE BAYLE. 411 un Écrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'imprimer à la Haie, l'intitulerent la Politique du Clergé de France. Ce sont des dialogues où il y a beaucoup d'agrément & de politesse, mais peu de solidité de raisonnements, & très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. M. Arnauld réfuta ce livre avec un peu trop de hauteur, & d'une maniere d'autant plus désobligeante, qu'il convainquoit manisestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné, & d'avoir avancé plusieurs faussetés. Il entama un autre ouvrage du même Auteur : il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de Morale des Réformés, au sujet de l'inamissibilité de la grace; en un mot, l'Auteur de la Politique du Clergé prévit très - bien qu'il alloit avoir, en la personne de M. Arnauld, un adversaire qui ne lui laisferoit aucun repos, & qui ne lui paf-feroit aucune contradiction, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de livres, & qui ne se donnoit guere la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à

son feu & à son imagination, & c'étoit

S 2

une source inépuisable de fausse logique; & de contradictions grossieres. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus M. Arnauld à ses trousses, & rien ne lui parut plus propre pour cela, que de l'attaquer personnellement, je veux dire, que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualités personnelles. Il exécuta ce dessein avec tout l'emportement ima-ginable, & se trouvant en train de mé-dire, il n'épargna quoi que ce soit : il se jetta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de satyriser; & l'on peut dire de lui, sur le chapitre de la médisance, ce que l'on disoit de Voiture, sur le chapitre de l'amour, il l'a étendu depuis le jceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusques à la cale. M. Arnauld ne trouvant pas à propos de se commettre ayec un homme qui se servoit de telles armes, prit le parti de se taire absolument par rapport aux Réformés; & aiusi, ce que toute la société de Jésuites n'avoit su'imaginer, un seul ministre l'imagina & l'exécuta heureusement; je parle du secret de faire taire ce Docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ait retiré de cette fatyre; il imprima une telle crainte

DE BAYLE. 413 à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres perfonnes à qui il auroit pu se rendre désagréable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre, car ensin, il y a peu de samilles à qui l'on ne puisse reprocher quelque aventure, ou qui n'ait des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte; lorsqu'on sait à qui s'adresser pour le faire mettre sous la presse impunément. L'esprit de M. Arnauld sembloit promettre l'impression à toutes les historiettes scandaleuses qu'on enverroit par la poste, soit qu'elles regardassent un simple particulier, comme le Prêtre Soulier;

ticulier, comme le Prêtre Soulier; foit qu'elles regardassent un Sécrétaire d'État, comme seu M. Colbert.

Je sais qu'un jeune Jansénisse, considérant l'esset de cette satyre, comparoit M. Arnauld à l'ancienne ville de Troie, dont les plus braves guerriers, ni mille Vaisseaux, ne purent venir à bout, & qui succomba par les ruses d'un transsuge, & par un cheval de

bois.

Talibus infidiis perjurique arte Sinonis Credita res, captique doli:... Quos neque Tydides nec Larisfæus Achilles, Non anni domuére decem, non mille carinæ. (a)

Il est vrai, ajoute - t - il, que cette comparaison cloche, car l'Esprit de M. Arnauld n'est point semblable au cheval de bois, où l'on enserma les principaux Capitaines de l'armée; il ressemble à ces Vaisseaux, qui, par le conseil d'Annibal, surent pourvus de pots de terre remplis de serpens.

## §. V I.

De plusieurs calomnies imprimées contre M. Arnauld. On l'a mis de l'assemblée de Bourgfontaine; on l'a fait aller au Sabat; on l'a envoyé commander les armées Vaudoises; on a dit qu'il avoit été banni de France, & qu'il avoit fait l'apologie pour les Catholiques, asin de recouvrer ses Bénéfices.

On l'a mis de l'assemblée de Bourgfontaine. Voici ce que c'est en peu de mots. M. Filleau publiant, en 1654, une Rélation juridique de ce qui s'étoit

<sup>(</sup>a) Yirgil. Æneid. Lib. II , Verf. 195.

passé à Poiriers, au sujet de la nouvelle doctrine de Jansénius, exposa qu'un Eccléfiassique lui avoit dit que, dans une conférence que sept personnes eurent à Bourgsontaine, l'an 1621, il sut délibéré des moyens d'anéantir le Christieile. tianisme; que cet Ecclésiastique étoit l'un des sept personnages; qu'il avoit rompu quelque temps après avec les six autres, dont il ne restoit qu'un en vie, & qui étoient (I. D. V. D. H. ) (C. I. ) (P. C. ) (P. C. ) (A. A.) (S. V. ). Par de certaines circonstances, dont ce récit est accompagné, & par le caractere de certains Livres, qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en exécution des engagemens de Bourgfontaine, tout le monde a cru que les lettres du premier nom désignoient Jean du Verger de Hauranne, Abbé de saint Cyran; que celles du second désignoient Corneille Jansinius, Evêque d'Ipres; que celles du troisieme désignoient Philippe Cospean, Docteur de Sorbonne, Evêque de Nantes, & puis de Lisseux; que celles du quatrieme défignoient Pierre Camus, Évêque de Belley; que celles du cinquieme désignoient Antoine Arnauld, dont nous parlons dans cet article; & que celles du fixieme dé-

fignoient Simon Vigor, Conseiller au grand Conseil. M. Filleau assure, » qu'il » fut résolu dans cette Assemblée d'at-» taquer les deux Sacrements les plus » fréquentés par les adultes, qui sont » celui de la Pénitence, & celui de » l'Eucharistie; & le moyen d'y par-» venir sut ouvert par l'éloignement que l'on en procureroit, non en témoignant aucun dessein de faire ensorte qu'ils fussent moins fréquentés, mais, en rendant la pratique si difficile, & accompagnée de circonstances si peu compatibles avec » la condition des hommes de ce temps, » qu'ils restassent comme inaccessibles; » & que dans le non-usage, fondé sur » ces belles apparences, on en perdît » peu à peu la foi ». Le public a cru que cela s'adressoit à M. Arnauld, à cause de son Livre de la fréquente communion; & qu'ainst M. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquieme de ces dangereux conspirateurs contre la Religion Chrétienne, marqué (AA).

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la vérité ou la faufleté de cette conspiration, je me contenterai de dire que M. Arnauld traita cela d'un des plus grands excès de calomnie qu'on ait ja-

DE BAYLE. 417
mais vu; & qu'en particulier, il se
justifia invinciblement de l'accusation
qu'on lui avoit intentée de s'être trouvé
à la conférence de ces Déistes. Car il

qu'on lui avoit intentée de s'être trouvé à la conférence de ces Déistes. Car il fit voir, qu'étant né en 1612, il n'avoit que neufans lorsqu'on prétendoit qu'elle s'étoit tenue. Cette justification est si forte, que, non-seulement le silence du dénonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis, fit connoître qu'on n'avoit rien à y repliquer. Le Pere Meynier, prétendant d'ailleurs que la Relation de M. Filleau, touchant la conférence de Bourgfontaine, ne contenoit rien qui ne fût très-positif, avoua que M. Arnauld avoit donné des preuves convaincantes qu'il n'étoit pas de cette assemblee; mais il se trompe, ajoutat-il, en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend Antoine Arnauld, je lui dis, de la part de l'Auteur de la Relation juridique, que ces lettres désignent un autre qui est encore en vie, & qui est trop bon ami de M. Arnauld pour lui être inconnu. M. Pascal, qui travailloit alors aux Provinciales, pressa vivement les Jésuites de nommer le délateur secret de la conférence, les fix Docteurs qui y avoient affisté, & en particulier celui qui y étoit désigné par les lettres A. A.;

418 ANALYSE

& qui n'étant point M. Arnauld, étoit trop de ses amis pour ne lui être pas connu: mais on laissa tomber ces sommations; & ce n'est que depuis quelques années qu'un Jésuite d'Anvers, fort célebre, a déclaré au public, que cet ami de M. Arnauld étoit son propre frere Arnauld d'Andilly. On a résuté cela.

On l'a fait aller au Sabat. Je ne sais à quelle des deux assemblées M. Arnauld auroit mieux aimé se trouver, ou à celle de Bourgfontaine, ou à celle dont feu M. de Maupas, Evêque d'Evreux, a quelquefois parlé. Il est certain qu'il a assure à plusieurs personnes qu'il avoit appris, d'un sorcier converti, qu'il avoit vu au sabat M. Arnauld & une Princesse du sang, & que M. Arnauld y avoit fait une fort belle harangue aux Diables. S'il eût fallu choisir entre ces deux extrêmités, & fi la harangue n'eût tendu qu'à exeiter les Démons à quelque sorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce Docteur n'eût micux aimé avoir harangué au fabat, qu'avoir opiné, dans la Chartreuse de Bourgsontaine, à l'abolition du Christianisme, & à la propagation du Déisme.

Ce seroit abuser de la patience de mes lecteurs, que de les avertir du ridicule de l historiette que ce Prélat a racontée à plusieurs personnes; & c'est une de ces sauss'etés, que M. Arnauld ne croit pas qu'on se doive jamais donner la peine de résuter. Voici ses paroles: » L'intérêt de l'honneur peut être re-» gardé en deux manieres, ou par rap-» port à la calomnie en foi, qui d'elle-» même seroit atroce, ou par rapport à ceux qui, pouvant en être prévenus, auroient ensuite très-méchante opinion de la personne calomniée. C'est proprement ce dernier rapport qui oblige à s'en défendre, car quel-» qui oblige a s'en defendre, car quel» que énormes qu'elles fussent, on les
» pourroit négliger si elles étoient de
» telle nature qu'il n'y eût point de
» personne sage qui y pût ajouter soi.
» Par exemple, ce que seu M. de
» Maupas, Evêque d'Evreux, avoit
» dit autresois, qu'il avoit appris d'un
» sorcier converti, que M. Arnauld
» avoit été au sabat. Re que les Diables » 'avoit été au fabat, & que les Diables » avoient admiré la harangue qu'il y » avoit faite, étoit en soi une horrible » calomnie: cependant auroit-on voulu » que, si quelque brouillon avoit mis » cela dans un libelle, ce Docteur se S 6

» fût amusé à le résuter; & que, saute » de le saire, on eût droit de supposer, « que ç'auroit été l'impuissance de répondre qui l'auroit sorcé à se taire, & qu'il

y auroit donné les mains.

On l'a envoyé commander les armées Vaudoises. Cette fausseté n'est guere plus vraisemblable que la précédente. Il y a eu des nouvelles manuscrites, qui ont assuré positivement que cet Arnauld, qui est à la tête des Vaudois, est M. Ārnauld, Docteur de Sorbonne, qu'il s'est ensin déclaré, & qu'il fait merveille en Savoie, à la tête des troupes du parti. Ce feroit une métamorphose bien surprenante, fi, à l'âge de soixante & dixhuit ans, un Docteur de Sorbonne, qui n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant écrit contre les Ministres, étoit devenu lui-même un Ministre Colonel, qui cût pendu la plume au croc, pour ne se servir que du mousquet & du sabre; travaillant à faire parler des Carabins d'Arnauld, encore plus qu'un de ses oncles, fort connu des Rochelois, n'en fit parler sous le regne de Louis XIII. Feu M. l'Evêque de Liege a oui dire à sa table, que M. Arnauld avoit fait abjuration de la foi Catholique à Boifleduc, & qu'il s'y étoit marie. La plupart de ceux qu'on appelle zélateurs ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, & qu'il vive: ils veulent que l'accusé se pervertisse, & ils sont sachés qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre véritables leurs accusations; ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passoient pour des calomnia-

teurs infignes.

On a dit qu'il avoit été banni de France. Un Docteur de Sorbonne, Savoyard de nation, a foutenu, dans ses préjugés légitimes contre le Jansénisme, imprimés à Geneve, l'an 1686, que M. Arnauld avoit été chassé de France par ordre du Roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'avertissement an lecteur: Je n'ai pas cru pouvoir dire la vérité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartussé, que la justice du Roi Très-Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande: Il est néanmoins certain qu'il s'est retiré hors du Royaume volontairement; & l'on n'en fauroit douter, après les lettres qu'il écrivit, en 1679, à M. le Chancelier de Tellier, & à M. l'Archevêque de Paris, imprimées dans

le Ier tome de l'Esprit de M. Arnauld; l'an 1684; de sorte qu'il est assez étrange que deux ans après, l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une vérité exposée aux yeux de tout le monde, dans une satyre qui a tant couru: mais il est encore plus étrange, qu'en l'année 1690, M. Arnauld ait été contraint de faire imprimer ces deux lettres, pour résuter ceux qui publient par-tout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un brouillon. Je ne crois pas que l'Auteur de son Esprit ait débité un moindre mensonge que celuilà, en soutenant qu'il a été chasse de Flandres. Bien que ce bon homme; poursuit-il, croye que ses aventures sont fort enterrées, on n'a pas laisse d'apprendre de bonne part, qu'il avoit été chasse des Pays-Bas par ordre du Gouverneur. Le terme de chasser, dont l'Auteur de la critique générale du Calvinifme s'est servi, est un peu équivoque. Ils ont fait accroire, dit-il, que la maison de M. Arnauld étoit un rendezvous de mécontents, qu'on y tenoit des conférences pleines de caballe & de faction, qu'on y préparoit des Mémoires pour la Cour de Rome; en un mot, ils ont obtenu tout ce qu'il falloit pour le chasser

avec le reste de la troupe. Cela ne veut dire, finon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à M. Arnauld, qui furent cause qu'il se choisit une retraite

dans les pays étrangers.

On a dit qu'il avoit fait l'apologie pour les Catholiques, afin de recouvrer ses Bénéfices. M. Jurieu s'est fort abusé, lorsqu'il a dit que M. Arnauld avoit fait l'apologie pour les Catholiques, dans la vue d'obtenir son rappel en France, asin d'y jouir paisiblement de son bien & de ses Bénéfices, & que la crainte qu'on ne sit confisquer ses Bénéfices l'a engagé dans quelques démarches. On ne pourroit guere mieux convaincre cela de faux, par une démonstration géométrique, que par la déclaration que M. Arnauld a faite publiquement, qu'il n'a aucun Bénéfice; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un Docteur, aussi jaloux de sa réputation que celui-là, & qui ne peut s'attendre à aucun moyen d'éviter la plus mortifiante de toutes les confusions, en cas qu'il nie faussement qu'il ait quelque Bénéfice, en ait quelqu'un, s'il se trouve qu'il le nie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jetter les yeux sur ces paroles de M. Arnauld,

pour être démonstrativement convaincu du mensonge de son adversaire. » La » maniere séditieuse, dit-il, dont ils avoient ofé parler des affaires de ce pays-là, a obligé l'Ambassadeur de » Sa Majesté Britannique d'obtenir, » de Messieurs les Etats, la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plu de donner pour titre«l'Esprit de M. Arnauld,, quoique je sois peut-être le moins maltraité d'un grand nombre de personnes qu'ils y déchirent sans aucun rapport à moi, que ridicule ou imaginaire; n'ayant presque rien autre chose à me reprocher que des intentions cachées, fondées souvent sur des faussetés manifestes; comme, lorsqu'ils disent que ce n'a été par aucune vue de religion, » que j'ai fait l'Apologie pour les Ca» tholiques, mais par une vue d'intérêt,
» pour ne pas perdre mes Bénéfices,
» moi que tout le monde fait qui n'en
» a aucun «. C'est ainsi qu'il parle dans
une lettre datée du 20 d'Octobre 1684.

Il ne parle pas moins affirmativement dans un ouvrage imprimé en 1689. » Pour le livre faustement intitulé l'Es-» prit de M. Arnauld, il n'a jamais en » aucune pensée d'y répondre, car lui

ayant été envoyé quelque temps après qu'il parut, en ouvrant l'un & l'autre tome en divers endroits, il » tomba sur des choses qui lui firent assez connoître le génie de ce Ministre, comme est cette folle calomnie, « qu'on laissoit lire à Port - Royal les livres des Sociniens à des enfants de qualité de 12 ou 13 ans, à qui on enfeignoit les lettres humaines; " » & une » autre non moins ridicule, quoique » moins atroce, que M. Arnauld, qui » n'a aucun Bénéfice, & qui n'en a » jamais recherché, a écrit l'apologie » des Catholiques pour conserver ses » Bénéfices. Il conclut de-là, qu'un » calomniateur si outré & si déraison-» nable, étant indigne de créance, ne » méritoit aucune réponse, & il n'a » depuis rien'lu de ce livre, avant que » votre défense eût paru: voilà ce que » je sai d'original «. Il est donc arrivé, à l'Auteur de l'Esprit de M. Arnauld, ce que les Latins exprimoient par le proverbe, Cantherius in porta: il a

bronché dès le premier pas. Notez que M. Arnauld avoit un canonicat dans l'Eglise Cathédrale de Verdun, lorsqu'il commença sa licence l'an 1658, mais il quitta ce Bénéfice, 426 A N A L Y S E un peu avant que de recevoir le degré de Diaconat l'an 1641.

#### 6. VII.

Santeuil fait des vers sur le cœur de M. Arnauld, qui excitent une guerre violente.

Arnauld fouhaita que son cœur fût porté à Port-Royal : ce qui fut exécuté. Les Dames de Port-Royal des Champs reçurent le cœur de M. Arnauld » avec les transports qu'on se peut imaginer, & le placerent dans le lieu » le plus honorable qu'il leur fut pof-» fible. Le cœur étant placé, il fut question d'une épitaphe. On crut ne pouvoir mieux s'adresser pour cela qu'à M. Santeuil.... Comme l'affaire étoit délicate, les Religienses crurent devoir prendre M. Santeuil à leur avantage. Pour cela elles l'inviterent à passer quelques jours à Port-Royal, avec un de ses confreres qui en étoit supérieur; & durant le sejour qu'il y fit, « il composa les vers suivants:

Ad fanctas rediit fedes ejectus & exul. Hoste triumphaeo, tot tempestatibus actus, Hoe portu in placido, hac sacrâ tellure quiescit
Arnaldus, veri desensor, & arbiter æqui.
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus;
Huc cælestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor numquam avulsum, nec amatis Sedibus absens.

M. de la Fémas en fit cette traduction Françoise:

Enfin après un long Voyage,
Arnauld revient en ces faints !ieux:
Il est au Port, malgré les envieux,
Qui croyoient qu'il seroie naustrage,
Ce Martyr de la Vérité
Fut banni, sut persécuté,
Et mourut en terre étrangere.
Heureuse, de son corps d'être dépositaire!
Mais son cœur toujours ferme, & toujours innocent,
Fut porté par l'amour, à qui tout est possible,
Dans cette retraite paisible,
D'où jamais il ne sut absent.

Dès que ces deux pieces, imprimées ensemble, eurent été répandues dans le monde, les Jésuites firent faire des reproches à M. de Santeuil sur son procédé..... Il sit la sourde oreille, se flattant que tous les murmures qui s'élevoient alors se dissiperoient d'eux-mémes insensiblement: mais lorsqu'il vit sondre

sur lui une piece envoyée de Province, ... il prit les voies de satisfiction. » Il en » fut frappé comme d'un coup de foudre, & accourut aussi-tôt au college des Jésuites, demandant miséricorde avec les termes du monde les plus humbles & les plus touchants; conjurant tous ceux qu'il rencontroit de ne le point perdre; qu'il avoit toujours été ami de la Société, & que l'épitaphe n'étoit point de lui, mais qu'elle avoit été supposée par ses ennemis, pour le brouiller avec les Jésuites. On lui dit qu on souhaitoit que ce qu'il avançoit fût vrai; mais qu'un défaveu simple ne suffisoit pas, & qu'il falloit détromper le public par un désaveu authentique, qu'on lui demandoit pour gage de sa fincérité. Il promit tout ce qu'on voulut; mais l'embarras fut d'effectuer sa promesse «. Le panégirique imposant & flatteur qu'il fit de leur Compagnie ne servit de rien. Ils s'appercurent » du tour de souplesse dont » il s'étoit servi pour esquiver la diffi-» culté : ils le traiterent d'homme dou-» ble, & de mauvaise soi; il se vit en » moinsderien inondé d'épigrammes qui » venoient fondre sur lui de tous côtés,

DE BAYLE. > & où les jeunes Jésuites du college, qu'il appelle dans un endroit Pubes Jesuitica sagittaria, avoient bonne part. Les Jansénistes, de leur côté, n'étoient pas moins choqués de fa lâcheté, que les Jésuites l'étoient de sa duplicité, & ils lui en donnerent des marques par une piece de vers » burlesques, qu'ils firent courir contre

lui, & qui commence par " Santeuil, ce renommé Poëte.

>>

**)**)

3)

**>**>

» Ainsi il se trouva bien loin de son » compte, & il vit qu'en voulant mé-» nager tout le monde, il n'avoit con-» tenté personne «. Tout bien pesé, il résolut de sacrifier les Jansénistes aux Jésuites: il fit à ceux-ci, par lettre, une humble confession de sa faute; mais cela ne les contenta point : ils voulurent une rétractation. Il se vit pressé là-dessus tous les jours par épigrammes sur épigrammes qu'il recevoit continuellement, & qui ne lui donnoient point de repos. Il écrivit une lettre au Pere la Chaise, où il interpreta le mieux qu'il put quelques termes de l'épitaphe. La réponse qu'il reçut de ce Jésuite augmenta ses inquiétudes; il fallut fonger à une se430 A N A L Y S E conde apologie. L'endroitle plus délicat, & fur quoi rouloit toute la difficulté, étoit celui où il difoit de M. Arnauld,

Istus Illo fulmine (Vaticano)
Trabeate Dostor, jam mihi non amplius
Arnalde saperes.

# C'est-à-dire:

Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerois absolument : » or c'étoit ne rien dire. Les » Jésuites vouloient qu'il mît Sapies, au lieu de Saperes: ( car tout ceci se passoit sur l'épreuve, avant que les copies fussent tirées. ) De mettre Saries, c'ent été déclarer M. Arnauld excommunié & condamné. Un de ses amis, à qui il en parla, lui donna une ouverture pour trouver un milieu entre saperes & sapies; c'étoit de mettre sapias, qui pouvoit se prendre également dans les deux sens divers des deux autres mots: mais il fentoit bien qu'il ne pouvoit abandonner le superes, sans choquer les Jansénistes. Énsin, après longues délibérations, il prit le parti de servir » chacun à peu près selon son goût. Il fit donc tirer deux fortes de copies;

DE BAYLE. 431 » les unes où il y avoit sapias, pour » les Jésuites, en leur disant de vive » voix, qu'il le prenoit dans le sens du » sapies; & les autres où il laissoit le » saperes, pour faire sa cour aux Jansé-» nistes. A cela, il joignit « l'interprétation de quelques autres endroits de l'épitaphe. Il ne contenta ni les Jésuites, ni les Jansénistes. Ces derniers sirent courir contre lui une piecesort piquante: les autres ne le pousserent pas moins fortement. Le Perc Commire s'en mêla. Il étoit demeuré sans combattre comme le corps de reserve; » mais il parut enfin » dans le champ de bataille; & pour » terminer une dispute qui ne finissoit » point, & empêcher M. Santeuil de » dire tant de fois le pour & le contre, » il vint tomber sur lui, & lui passa » dans la bouche un baillon, qui l'a » toujours fort incommodé depuis : Je » parle du Linguarium que tous les » favants attribuent à ce grand Poëte «. Un Poëte de l'Université, & nullement ami des Jésuites, se mit sur les rangs, & fit une piece intitulée Santolius pendens, c'est-à-dire, Santeuil au gibet. C'est une des meilleures qui aient paru durant cette longue guerre poëtique. Il a paru, je pense, trois rélations de ce 432 ANALYSE

différend. Je n'ai point vu la premiere: celle que j'ai citée est la seconde; la troisieme est de l'an 1697, & postérieure à la mort de M. Santeuil: elle contient les lettres qui surent écrites à ce Poëte par divers Jésuites, & n'est point consorme à la seconde, quant à certaines circonstances.

Il est certain que cette querelle fit beaucoup de bruit, & c'est pourquoi l'Auteur de la Relation se crut obligé d'employer ce préambule. ,, C'est le , destin de ceux qui ont causé de grands ,, troubles durant leur vie, d'en causer encore plus après leur mort. Celle d'Alexandre n'éteignit pas la guerre dans l'Afie: Elle la ralluma au contraire avec plus de fureur, par l'ambition de ses Lieutenants, qui se disputerent long-temps la couronne. Il " est arrivé quelque chose de pareil à ,, Mr. Arnauld, s'il est permis de com-, parer un Docleur à un Conquerant. ,, Sa mort qui sembloit devoir termi-32 ner tous les troubles qu'il avoit cau-,, sés durant sa vie, en a au contraire suscité de nouveaux. Chacun sait la maniere indigne dont les Janfénistes se sont déchaînés contre un faint Abbé, pour s'être expliqué trop clairement

DE BAYLE. rement dans cette occasion, en difant, au sujet du grand Chef de parti qui venoit de tomber dans la per-, fonne de Mr. Arnauld, Heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jesus-Christ. Voilà ce que produssit ,, ,, la premiere nouvelle de la mort de Mr.. Arnauld, Mais son cœur ayant ,, été depuis rapporté en France, il ne ,, put y rentrer sans y répandre encore ,, des semences de division, par le dé-. 9 9 ,, mêlé qu'il fit naître entre Mr. San-,, teuil & les Jésuites. ,, Plusieurs personnes se souviendront ici d'une plainte de Balzac contre l'Epitaphe du Pere Goulu; mais si d'un côté les Jesuites ont pu dire que le tombeau même de Mr. Arnauld leur faisoit insulte, les Jansénistes ont pu crier d'autre côté, que même dans le tombeau, on ne lailsoit pas en repos ce Thélogien:

Et ce n'est pas assez de payer en la vie, Il faut encore payer au-delà du trépas (c).

<sup>(</sup>c) Ce sont deux vers de l'Opéra qui sut jous l'an 1674, il s'intituloit ce me semble, Le Triomphe d'Alceste,

### §. VIII.

Mr. Perrault est obligé de supprimer le feuillet qu'il destinoit à Mr Arnauld dans son Recueil des Portraits & des Eloges des Hommes illustres de la Nation Françoise.

» Mr. Perrault, de l'Académie, a » donné au Public Les Eloges des » Hommes Iliustres de ce Regne. Mr. » Arnauld & Mr. Pascal y tenoient leur place à juste titre. Baptiste & Moliere, y font dans leur rang, comme des Illustres dans leur genre. Le Livre étoit imprimé avec privilege, les portraits gravés. Il devoit paroître il y a quatre mois, mais les P. P. Jésuites ont tant remué auprès des Puissances, qu'ils ont fait donner ordre à l'Auteur & au Libraire de retrancher Mr. Arnauld & M. Pafcal, & de fupprimer leurs Eloges... Mr. Arnauld à été un des plus grands hommes de ce siecle. Il a rendu service à l'Eglise, en » combattant le Calvinisme, & en dé-» fendant la Foi de l'Eucharistie. Il a » vécu & il est mort dans la communion de l'Eglise & dans une parfaite

n obéissance au Saint Siege, qui auroit assurément récompensé son grand mérite, si la profonde humilité de ce » favant personnage ne lui eût fait refufer plus d'une fois une des plus éminentes dignités de l'Eglise. Moliere a » vécu comme un impie, & il est mort » comme un reprouvé, dans l'excom-» munication. Cependant Mr. Arnauld » est esfacé du nombre des Hommes » Illustres, & Moliere y est conservé. » On a fait ces réflexions-là par toute la France, & dans les Pays étrangers; & l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite, sur ce que l'image de Cassius, ni celle de Brutus ne parurent point aux funérailles de Junia. Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod essigies corum non visebantur. On a fait l'application de cette pensée à M15. Arnauld & Pascal; les Vers qui ont été faits là-dessus ont couru toute la terre; car ils ont été inférés dans les Nouvelles Historiques & Politiques qui se publient à la Haie tous les mois. Ajoutons que beaucoup de gens se sigurent que les Jifuites n'ont eu guere de prudence dans cette affaire, puisque le meilleur moyen d'attirer les yeux & l'attention du public sur ces deux Illustres étoit de faire.

436 ANALYSE

que Mr. Perrault fût obligé de supprimer leur éloge & leur portrait. Cet acte ne pouvoit servir qu'à rehausser le mérite que l'on vouloit effacer : il menoit tout droit au passage de Tacite; & ce ne pouvoit être qu'une vive fource d'exclamations & de jugements en faveur des deux personnes supprimées, & contre les instruments de la suppression. Mais tout le monde n'est point demeuré d'accord de cette imprudence prétendue. Plusieurs connoisseurs en cette espece d'affaires ont soutenu que la faction ennemie de Mr. Arnauld'n'a rien fait qui ne ressente la plus sine & la plus sûre Politique. Pensez-vous, disent-ils, que Tibere n'ait pas prévu les réflexions que l'on feroit sur ce que les effigies de Casfius & de Brutus ne feroient point vues parmi tant d'autres dans une pompe funebre? Il connoissoit bien le relief de cette absence; mais il trouva un plus grand inconvénient à laisser paroître ces deux assassins de Jules César parmi les images de leurs familles : c'eût été en quelque façon rehabiliter leur mémoire & il étoit de son intérêt de ne faire aucune démarche qui tendît le moins du monde à cela, les Jésuites ont sans doute très-bien prévu aussi le relies p E B A Y L E. 437 de la suppression que Mr. Perrault se-roit; mais tout bien compté, ils ont cru en habiles gens, que ce seroit un desavantage beaucoup plus petit, que de donner lieu à l'autre faction de se prévaloir de ce que M. Arnauld & M. Pascal seroient placés avec privilege sur le Théatre des hommes illustres. En les faisant disparoître, on se munit d'un nouvel acte qui peut servir dans le procès, on les détient sous la flétriffure; on empêche que personne ne puisse alléguer comme un figne de réhabilitaléguer comme un figne de réhabilitation le privilege obtenu par Mr. Perrault: & ce qui est bien considérable, on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même crédit qu'auparavant. Il n'est pas aisé de croire que le public se figurera, que si les portraits & les éloges de ces deux Messieurs ont une pleine liberté de se faire dans un ouvrage autorisé, c'est parce que les Jésuites n'ont eu nulle envie d'y former aucun obstacle: il est plus naturel de aucun obstacle: il est plus naturel de croire qu'on prétendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'est un jugement terrible; les suites ne peuvent être de conséquence : Il faut donc le prévenir ; car les influences de la réputation sont d'une efficace extrême, foit pour avan438 ANALYSE

cer, soit pour reculer les événements. Qui ne fait, qu'en matiere de commerce, un marchand, qui passe pour riche & qui ne l'est pas, fait mieux ses affaires qu'un marchand qui seroit riche, & qui passeroit pour pauvre? Les autres conditions de la vie humaine sont semblables à celle-là quant à ce point; fi c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé. Il y va de l'honneur & de la gloire, c'est tout dire. Ce principe n'est pas moins actif dans les guerres de robe longue, que dans les guerres proprement ainsi nommées. Ensin, il est connu de tout le monde, que dans les propès de grande impart que dans les procès de grande importance l'une des parties se pourvoit contre toutes les démarches qui peuvent favoriser l'autre. La politique veut donc que l'on n'acquiesce point par son silen-ce aux procédures des Jansénistes. Il faut se précautionner, & contre les Epitaphes, & contre les Auteurs d'Eloges & multiplier les papiers du sac, afin de mieux foutenir le grand proces, & de micux entretenir le problème ou la question curicuse si Mr. Arnauld est hérétique? Question étrange, & sur laquelle

les Catholiques Romains prennent tous les jours les uns l'affirmative, les autres la négative, impunément. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une source d'Anarchie que l'on ne sauroit boucher. Elle trouve principalement des conduits dans les corps ecclésiastiques; car puisque l'Eglise Romaine n'a point le fecret de fixer la liberté de dire le oui & le non à l'égard des mêmes choses, quelle autre Eglise le pourra faire? Les autres Eglises n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconnoisse înfaillibles. Elles ne se gouvernent pas avec des airs d'autorité, & de grand éclat, comme celle-là; on doit donc moins s'étonner que des Ministres Protestants s'entre-accusent d'hérésie dans des livres imprimés, que de voir un grand Docteur de Sorbonne déchiré comme un hérétique par la faction des Molinistes, pendant que trois Papes l'honorent de leur amitié, de leur estime, & de leurs louanges, & que les plus illustres Prélats mettent des Approbations solemnelles à la tête de ses ouvrages. Il y a près de soixante ans que ce procès dure, & l'on est encore aussi libre que jamais ou pour nier ou pour affirmer. Les divisions des Ministres ne

durent pas tant. On les accorde pour l'ordinaire après le troisieme ou le quatrieme Libelle, & on leur assure la réputation d'orthotoxie, que les uns vouloient enlever aux autres. Mais cela même ne laissie pas de ressentir un peur l'Anarchie & cet état de nature où l'attaquant n'a presque autre chose à craindre que la résistance de l'attaqué, & non pas les chatiments d'un Juge commun. Les corps politiques ne sont pas sujets à un tel désordre: on n'y laisse pas la liberté à un chacun d'appeller les autres, ou fripons ou gens de bien; voleurs, traitres homicides, prostituées, ou personnes de bonne vie. On y fixe un peu mieux l'état & la qualité des réputations.

Au reste, la suppression ordonnée à Mr. Perrault n'a point empêché que les Exemplaires de son Livre, qui ont paru en Hollande, ne continssent les éloges de Mrs. Arnauld & Pascal. On a seulement vu quelque petit dérangement au chiffre des pages. L'Edition de Hollande a remis les choses dans l'ordre.

# 6. IX.

Des fameuses Lettres Provinciales de Pascal. Arrêts du Parlement d'Aix, & du Parlement de Paris qui les condamnent. Réponse des Jésuites à ces Lettres. Abjuration prétendue de Pascal. Sa querelle avec Mes-sieurs de Port-Royal. Quel en sut le sujet.

Pascal, un des plus sublimes esprits de son siecle, eut la soiblesse d'affectionner une secte présérablement à l'autre. Il se déclara Janséniste, & ses sameuses Lettres à un Provincial prouvent qu'il fut aussi zélé contre le parti opposé au sien, que pour celui qu'il avoit embrassé. Ces Lettres furent répandues par-tout, & firent par-tout grand bruit. On les traduisit dans toutes les langues. Les Jésuites y firent plusieurs réponses dont la plus célebre est celle du P. Daniel, sons le titre d'Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe, mais toutes ces réponses sont si fort au dessous du Livre qu'elles attaquent, qu'elles en augmenterent la célébrité, & donnerent plus de poids à ce qu'elles contiennent. Le Parlement

d'Aix en 1657, & celui de Paris en 1660 proferivirent les Lettres Provinciales, l'un comme diffamatoires, calomnieuses, & pernicieuses au public; l'autre comme un Libelle diffamatoire & hérétique contenant les hérésies de Jansénius condamnées par l'Eglise. Mais ces arrêts de condamnation en augmen-

terent le débit.

On a publié que Pascal en mourant retracta & détesta cet ouvrage, & qu'il se repentit d'avoir été Janséniste. Rien de plus faux; & ceux même qui répandirent ce bruit, en ont reconnu depuis la faussieté. On ne peut nier néanmoins qu'il n'y ait eu quelque discorde entre lui & Messieurs de Port-Royal: c'est peut-être ce qui a donné lieu de supposer cette abjuration. On voit dans l'histoire des cinq Propositions, que cette querelle roula sur deux points, savoir sur la signature du Formulaire, & sur les variations dont il accusoit les Jansénistes.

I. Pascal avoit dit dans la 17°. & la 18°. de ses lettres à un Provincial, qu'il n'y avoit point de contestation sur le Droit, mais uniquement sur le Fait, & qu'on se croisit obligé d'acquiescer à la décision du Pape au regard du point

DE BAYLE. de Droit.,, Mais il passa quelque temps après à l'extrêmité opposée, qui étoit de croire que le sens de Jansénius, qu'il ne distinguoit point du sens de la grace efficace par elle-même avoit effectivement été condamnée par les constitutions des Papes: que c'étoit néanmoins une vérité de Foy, laquelle il n'est pas permis d'abandonner: qu'ainsi les Papes en la condair nant s'étoient trompés, non sur ,, le fait, mais fur le Droit même. Delà " Mr. Pascal concluoit qu'il étoit im-" possible en cette occasion de séparer le fait d'avec le droit : que la figna-, ture des défenseurs de Jansénius étoit ,, trompeuse, à moins qu'ils n'y pro-,, testassent expressément de ne vouloir ,, point condamner ce sens-là; & qu'en-,, fin ils ne pouvoient pas en conscience faire autrement : C'est ce que nous 1) apprenons en partie d'un Ecrit de ,, Mr. Pascal, & en partie des Répon-,, fes que les Théologiens de Port-Royal y ont opposées. Il composa " cet Ecrit à l'occasion de la fignature ,, du Formulaire de l'assemblée par les ,, Religieuses de Port-Royal. En le

fignant elles avoient dit: Nous embrassons sincerement & de cœur tout

ANALYSE ce que sa Sainteté (Alexandre VII) & le Pape Innnocent X ont décidé touchant la foi, & rejettons toutes les erreurs qu'ils ont jugé y être contraires. Mais elles n'ajoutoient pas expressément qu'elles acceptassent le fens de Janfénius. Elles croyoient l'a-,, voir assez excepté, & n'y avoir don-,, né nulle atteinte; parce qu'elles s'é-,, toient excusées dans leur signature de rendre témoignage d'autre chofe , que de la purete de la Foi: par où ,, elles faisoient entendre tacitement qu'elles ne disoient rien touchant le fait de Jansénius. Cependant Mr. Pascal commença non-seulement à blâmer librement cette signature : mais même il fit un Ecrit où il prétendoit prouver qu'elle n'étoit pas fincere. Ce sont les termes des Théologiens de Port-Royal, dans la Lettre d'un Ecclésiassique à un de ses

mais même il fit un Ecrit où il pretendoit prouver qu'elle n'étoit pas
fincere. Ce font les termes des Théo, logiens de Port-Royal, dans la Lettre d'un Ecclésiassique à un de ses
, amis sur le sujet de la Déclaration
, de Mr. le Curé de St. Etienne &c.
, Cette Lettre datée du 15 Juillet 1666
, est au bout d'un Ecrit de Port-Royal,
intitulé, Résutation du Livre du P.
Annat contenant des Réslexions sur
, le Mandement de M. l'Evéque d'Alet,

&c. Et dans un autre Ecrit de l'année

DE BAYLE. 445, fuivanteintitulé, Défense de la Foi des, Religieuses de P. R. 2 Partie ils ré-" petent encore plus distinctement ce " qu'ils avoient dit dans la Lettre.

II. Il n'avoit pas moins changé de pensée touchant le fait des Jansénisses, que touchant celui de Jansenius. Car au lieu qu'en écrivant les Lettres Provinciales il assuroit, parlant d'eux, que leur doctrine sur la grace n'avoit jamais change, & qu'ils n'en avoient point eu d'autre que l'école de faint Thomas ; il les accusa ouvertement dans la suite d'avoir tenu, depuis les constitutions, un langage different de celui qu'ils tenoient auparavant. Voici ce qu'ils en racontent eux - mémes dans leur lettre d'un Ecclésiastique à un de ses amis, &c. » Il crut même que ce n'étoit pas seu-» lement dans cette occasion de la signa-» ture des filles de Port-Royal, qu'on » avoit paru peu sincere, mais qu'on pourroit encore trouver le même défaut dans les divers écrits qui avoient » été faits dans la suite de l'affaire qui » trouble la paix de l'Eglise depuis si » long-temps; qu'on avoit eu égard » en écrivant à l'utilité présente; & » que, comme elle avoit changé, selon » les divers temps, les écrits ne parois-

ANALYSE » soient pas tout - à - fait conformes: » ainsi lui sembla qu'il eût été à propos de les recevoir tous, & de les réduire à une parfaite conformité d'expres-» à une parfaite conformité d'expres-» fions. Pour y exciter plus fortement » Mrs de Port-Royal, il fit un autre » écrit, dans lequel il prétendoit leur » faire voir l avantage qu'ils donnoient » à leurs ennemis par cette diversité, » & qu'on le pourroit convaincre d'avoir » parlé plus facilement depuis les Bulles » qu'auparavant «. La reponse de Jan-senius a été que M. Pascal se trompoit lorsay'il s'invaginoit voir de la contralorsqu'il s'imaginoit voir de la contrariete entre leurs ouvrages d'avant & d'après les Bulles, parce qu'il n'y en avoit effectivement aucune; & pour marquer la cause de son erreur, ils assurent que, sans consulter lui-même les preuves de ce qu'il avançoit, il se contenta des Mémoires que lui fournissoient quelques-uns de ses amis, qui ne regarderent pas d'affez près les paffages dont ils les composoient. D'où est-il

arrivé, ajoutent-ils, qu'il n'a pû éviter de tomber dans un affez grand nombre de méptifes, & qu'il y a dans son Ecrit des histoires toutes fabuleuses, qui servent de fondement à ces prétendues contrariétés qu'il leur imputoit; & des

dialogues où l'on fait dire aux gens, de part & d'autre, des choses dont il n'a jamais été parlé; c'est-à-dire que, de l'aveu des Jansenistes, M. Pascal sit alors contre eux la même chose qu'il avoit saite en leur saveur dans les Provinciales, si l'on en croit leurs adversaires & les siens.

## §. X.

Récit Chronologique des procédures faites pour la censure de quelques Propositions extraites ou supposées extraites des livres de Michel Baius.. Réslexions sur la Bulle que Pie V. donna en cette occasion.

Deux raisons engagerent Michel Baius ou de Bay, Docteur de Louvain, à former sur l'Ecriture & sur les Peres, & principalement sur faint Augustin, dont il avoit lu neuf sois les œuvres, une méthode d'enseigner la Théologie. La premiere sur que les Protestants du Pays-Bas se vantoient d'avoir pour eux l'Ecriture & les anciens Peres. La seconde que plusieurs Ecrivains Catholiques, abandonnant les hypotheses de saint Augustin, s'approchoient extrê,

mement de celles des Pélagiens. Ruard Tapper, & Tilesan, Prosesseurs en Théologie, à Louvain, désapprouverent cette nouvelle méthode de Baïus, dès qu'ils en eurent connoissance, après être revenus du Concile, l'an 1552, & l'on assure que Ruard Tapper s'écria un jour, quel diable a fait entrer cette doctrine dans notre école, pendant notre absence? Ce sut le commencement d'une furicuse tempête contre Michel Baius: les Cordeliers principalement se déchaînerent contre lui. Le Gardien de Nivelle & celui d'Ath euvoyerent XVIII articles à la Faculté de Théologie de Paris, l'an 1560, & la prierent d'en porter fon jugement : elle les condamna tous ; les uns, au nombre de trois, comme faux & contraires à l'Ecriture; & les autres comme hérétiques. Baïus fit des remarques sur cette censure, & voulut les communiquer à quelques Docteurs de Paris ; mais il abandonna ce dessein, lorsqu'il vit q'uil lui étoit impossible de recouvrer un exemplaire de ce décret de la Sorbonne. Il les communiqua au Provincial des Cordeliers. Il montre manifestement que l'on censura comme herétique ce qui est visiblement contenu dans saint Augustin, L'année suivante

DEBAYLE. 449

on présenta, au Cardinal de Granvelle, une liste de propositions extraites des Ecrits de Baïus, à ce que l'on préten-doit; & néanmoins, quelques-unes de ces propositions étoient opposées à ses sentiments; & il n'avoit jamais disputé ni pour, ni contre, touchant quelques autres; & elles avoient été dressées presque toutes avec tant d'artifice, que le tour seul des expressions pouvoit les rendre suspectes ou de fausseté, ou d'hérésie. Le Cardinal les communiqua à Michel Baïus, qui y fit une réponse qu'on n'a point trouvée. Le même Cardinal reçut ordre d'imposer silence aux parties; & par ce moyen, la querelle s'appaisa: mais elle fut renouvellée l'an 1564, car Tiletan tâcha d'obtenir que les Universités d'Espagne censurassent les Ecrits de Baïus, & il en envoya des extraits à Pie V, afin de les faire condamner. On ajouta d'autres extraits à ceux-là, & ils furent envoyés à Pie V, qui fit une Bulle le Ier d'Octobre 1567, où il condamna LXXVI propositions. Cette Bulle ne sut ni publice, ni affi-chée; elle sut seulement lue à Baïus, & à la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 29 Décembre 1567, par Maximilien Morillon, Vicaire Général de l'Archevêque de Malines. Co Vicaire Général, étant requis de donner une copie de cette Bulle, refusa de la donner. Il déclara qu'il avoit ordre de défendre tous les livres imprimés, d'où l'on disoit que la plupart des LXXVI Propositions étoient extraites. Le Doyen de la Faculté représenta que, pour de grandes raisons, il étoit fort nécessaire que les livres de Michel Baïus ne sussent pas désendus: aussi ne le surent-ils point. Ce Docteur écrivit au Pape, le 8 de Janvier 1569, & lui envoya une apologie, où il sit voir qu'il n'avoit point

de la Faculté représenta que, pour de grandes raisons, il étoit fort nécessaire que les livres de Michel Baius ne fusient pas défendus: aussi ne le surent-ils point. Ce Docteur écrivit au Pape, le 8 de Janvier 1569, & lui envoya ure apologie, où il fit voir qu'il n'avoit point enseigné les LXXVI Propositions, & que la plupart, en un certain sens, étoient véritables & Augustiniennes. La réponse que lui sit le Pape, le 3 de Mai de la même année, contenoit une exhortation à se soumettre à la censure. Baïus fut extrêmement surpris, quand on lui rendit cette lettre de Pie V', de se voir traiter comme un rebelle, qui avoit encouru la peine de l'excommunication & de l'irrégularité. Il demanda à Moril-Ion d'être absous de cette pcine, & il ne put l'obtenir, qu'en abjurant les articles que la Bulle avoit condamnés.

Summopere autem miratus est Baïus secum agi ac si suas vindicias & apolo-

DE BAYLE. giam scribendo Pontifici, in eum fuisset rebellis, ac excommunicationis & irregularitatis censuras incurrisset : à quibus cùm peteret absolvi, Morillonus absolutionis beneficium ei impertiri noluit, quin prius articulos per Bullam confixos ejuraverit. Depuis ce tempslà, il fut permis à toutes les personnes d'invectiver ce Docteur, comme s'il cût effectivement enseigné ces LXXVI articles. On déclama contre lui, & dans des Sermons & dans des Leçons:il fupportoit cette adversité sans rien dire; mais il y eut trois Evêques qui lui conseillerent, en 1570, de se défendre. Il s'expliqua donc là-dessus dans son auditoire de Théologie, & déclara que, parmi ces LXXVI Propositions, il y en avoit qui étoient de condamnation, mais qu'il n'avoit jamais soutenues : qu'il y en avoit d'autres forgées malicieusement : qu'il ne les admettoit pas dans le mauvais sens qu'elles pouvoient recevoir, quoique d'ailleurs elles fussent fusceptibles d'une saine interpretation. Cæpit in scholis Theologorum qui circa hujusmodi articulos sentiret, cum multa humilitate ac modestia aperire, declarans nonnullos ipsorum esse falsos ac jure consixos, sêd à se nunquam tra-

452 ANALYSE ditos: alios esse arte ac dolo confictos; qui pravum sensum pati possunt, quem nunquam tenuit, licet & in sano intelligi quoque facile possent. Au mois de Juin de la même année 1570, les Evêques du Pays-Bas tinrent un Concile à Malines, où, à l'instance du Duc d'Albe, ils s'engagerent à faire publier folemnel-Icment la Bulle de Pic V , à Louvain , & à la faire figner à tous les Professeurs en Théologie. La commission en sut donnée à Morillon, qui s'en acquitta le 16 de Novembre de la même année. Il ne put néanmoins obtenir la fignature du formulaire, par lequel il exigeoit l'approbation de la censure des LXXVI Propositions. La Faculté de Théologie de Louvain s'imagina qu'il y avoit quelque piége là-defious; & quoiqu'assurée par les lettres de l'Evêque de Bois-le-Duc, & de l'Evêque de Gand, qu'on ne cherchoit pas à la surprendre, il ne paroît pas qu'elle ait jamais accordé cette fignature; mais l'année fuivante elle sit un décret, portant que les LXXVI Propositions seroient tenues pour condamnées; & que tous les Membres de la Faculté s'abstiendroient de les enseigner, & que tous les livres où

elles seroient soutenues seroient ôtés aux

DE BAYLE. 453

Etudians en Théologie. Notez que Morillon n'expédia aucune copie de la Bulle qu'il notifia solemnellement: celadonna lieu à quelques-uns de soutenir qu'elle étoit fausse, ou qu'ayant été obtenue obreptivement, elle seroit revoquée: d'autres soutenoient le contraire avec ardeur. Le Pape Grégoire XIII, follicité par l'Ambassadeur d'Espagne, au nom de son maître, & par le Pere Tolet, au nom de quelques Théologiens de Louvain, d'apporter un prompt remede à ces disputes, sit une constitution le 28 Janvier 1579, où il inséra la Bulle de Pie V, sans l'approuver ni la consirmer; & sans condamner tout de nouveau les LXXVI Propositions: il en-voya le même Pere Tolet à Louvain l'an 1580. Ce Jésuite y notifia solemnelle-ment la constitution de Grégoire XIII, & demanda à Baïus s'il condamnoit les LXXVI articles. Baïus répondit, je les condamne selon l'intention de la Bulle. Tous les Docteurs, Licenciés, Bacheliers, &c. déclarerent qu'ils se soumettoient à cette Bulle. Tolet, dans quelques conversations qu'il eut avec Baïus, lui apprit qu'on l'accusoit d'enseigner secrettement, à ses disciples, les dogmes que Pie V avoit condamnés. Baïus 454 ANALYSE

le nia, & se soumit à toutes sortes de peines, s'il pouvoit être convaincu juridiquement de ce dont on l'accusoit. Personne ne s'étant mis en devoir de l'en convaincre, Tolet lui promit de rendre un bon témoignage de lui à la Cour de Rome, & déclara qu'il étoit faux que la lecture des Ecrits de Baïus fût interdite. Il lui proposa la signature d'un formulaire qui étoit bien dure, mais néanmoins Baïus passa par-là, pour se procurer quelque repos. Il fallut qu'il avouât par écrit, qu'il avoit en-scigné plusieurs des LXXVI articles condamnés, & qu'ils étoient condamnés an sens qu'il les avoit pris. Ei præscripsit (Toletus) quandam confessionis formulam, in qua fateri debuit multos ex damnatis 76 articulis à se esse traditos, ac co sensu proscriptos quo eos docuisset: cui formulæ optimus hic Doctor undique lacessitus ac calumniis obrutus, ut tandem pace aliquá frueretur, subscripsit die vigesima quarta Martii hujus anni 2580. Il écrivit au Pape une lettre, où il exposa les calomnies que l'on répandoit contre lui depuis douze ans, au fujet de ces articles, & demanda une copie de la Bulle de Pie V. Cela lui fut accordé au mois de Juin 1580. Le Pere

Horantius publia contre lui un Ecrit de la même année, il se plaignoit de deux choses; l'une étoit que Baïus avoit répondu trop civilement à Philippe de Marnix: Conquerens I, quòd ejus Epistolæ Marnixio scriptæ nimis benignæ suissent; l'autre, que Baïus avoit dit, suivant la doctrine de saint Augustin, que pour juger de l'Eglise, on ne doit consulter que l'Ecriture; 2. quòd Baïus Augustinum secutus dixisset indicium Augustinum secutus dixisset judicium de Ecclesia esse ex sola scriptura petendum. Baïus se justissa dans une lettre qu'il mit au devant de son apologie contre Philippe de Marnix, l'an 1581. Il sut inquiété encore l'an 1585, car ses ennemis le désérerent au Nonce du Pape, & demanderent qu'il subît l'interrogatoire sur certains articles qu'ils avoient dressés. On ne saitpoint s'il le fubit.

L'Auteur de ce narré chronologique se tourmente extrêmement, pour nous apprendre que M. Leidecker, & quelques autres Ministres, concluent à tort de cette Bulle de Pie V, que la communion de Rome a condamné la doctrine de saint Augustin, & savorisé les nouveaux Pélagiens. Il montre affez clairement, ce me semble, les nullités 456 ANALYSE

de cette Bulle, la mauvaise foi des faiseurs d'Extraits, la négligence de ce Pape, & la précipitation à condamner des articles avant que d'avoir examiné les ouvrages d'où l'on prétendoit qu'ils avoient été tirés, &c. Cette négligence paroît aussi en ce que les regles de la Grammaire ne furent point observées dans cette Bulle. On peut alléguer qu'Urbain VIII, dans sa Bulle contre le livre de Jansénius, publié l'an 1642, s'autorise de la Bulle de Pie V, & de celle de Grégoire XIII; mais l'Auteur répond, qu'Urbain, VIII ne consirma répond qu'Urbain VIII ne confirma ces deux Bulles qu'en supposant des faits faux; & qu'ainsi sa confirmation est nulle. Quandoquidem ergo Urbanus eas non confirmaverit, nisi supponendo quæ falsa sunt; ex ista consirmatione nullum robur accedit istis suorum prædecessorum constitutionibus : quod enim in sua origine vittosum ac nullius roboris est, ratihabitione non sit validum, vel ut jura loquuntur, quod initio vitiofum est, non potest tractu temporis convalescere: nec sirmatur tractu temporis quod jure ab initio non subsistit. Ce Pape, trompé par François Albizzi, Affesseur du saint Office, & Pensionnaire des Jésuites, s'imagina que la Bulle de

DE BAYLE. de Pie V avoit été revêtue de toutes les formalités, & qu'elle avoit été confirmée par celle de Grégoire XIII. C'étoient deux fausses suppositions, car Pie V ne fit point afficher sa Bulle, & ne la publia point à Rome solemnellement: & pour ce qui est du Pape Grégoire , il se contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les registres de son prédécesseur. On fit donc dire à Urbain VIII une fausseté, lorsqu'on inséra dans sa Bulle. que les articles condamnés par Fie V avoient été proscrits de nouveau par Grégoire XIII, dans la Bulle d'Urbain VIII. Quoique l'on y inférat la Bulle de Pie V. Animadvertendum est quòd Urbanus VIII in Bulla superiùs memorata enunciaverit quidem à Gregorio XIII consirmatam fuisse Pii V Constitutionem, articulosque in ea confixos denuò fuisse damnatos. Verùm hæc Urbani VIII, Bulla apertè falsi ea saltem in parte convincitur', ficut & ab Joanne Sinnichio Lovaniensis Academiæ delegato Romæ convicta est, ex ipsamet Gregorii XIII Diplomate , in quo nihil de ista constrmatione aut de iteratà hujusmodi articulorum dispunctione habetur. Ne autem id innotesceret, Al-

bizzius Jesuitarum stipendiarius, qui

Tome VI.

Bullam Urbani VIII conscripsit, in ea quidem Pii V Bullamintegraminseruit; sed non Gregorii XIII Constitutionem. exqua fingulispatuisset ejus mendacium, & quàm falsò in Bulla Urbani dicatur Pii V Bulla à Gregorio XIII prohibiti : cùm G regorius XIII, dumtaxat teftificetur tenorem Bulla quam inserit, esse plane conformem tenori Bullæ quam in Pii V registro invenit; & isli tenorem eam fidem adhibendam, quæ ipfins Bullæ protographa habetur. Tout cela est beaucoup plus propre à montrer les supercheries qui se glissent dans la condamnation des ouvrages, qu'à désarmer M. Leidecker; car enfin, pour un Catholique Romain qui croit Baïus innocent , il s'en trouve plus de mille qui le croyent bien condamné: & ainsi l'on peut accuser l'Eglise Romaine, avec beaucoup de vraisemblance, de tenir pour hérétiques les opinions de ce Docteur, les plus conformes à saint Augustin. Cela doit faire déplorer la destinée de certains hommes. Que la passion, que l'irrégularité, que l'injustice paroissent manisestement dans les procédures qu'on a tenues contre eux, ils ne laissent pas d'avoir tort, selon l'opinion du plus grand nombre.

DE BAYLE. 459
Il suffit qu'il y ait un jugement contre leur doctrine, pour obliger le public à demeurer préoccupé. L'adversaire jouira du fruit de ses fraudes & de ses intrigues. Il se prévaudra sans sin & sans cesse de la sottise des peuples qui présument presque toujours en saveur des Tribunaux bunaux.



Cplaning pleasing planing planing & conneg &

## ANTOINETTE BOURIGNON.

§. I.

Enfance de cette fille dévote. Son averfion pour le mariage. Sa chafteté. Virginité pénétrative de la fainte Vierge. Don d'Infrigidation attribué à faint Joseph.

NTOINETTE BOURIGNON, née à Lille, le 13 de Janvier 1616, sut une de ces filles dévotes qui, croyant être conduites par des inspirations particulieres, méritent le titre de visionnaire & de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de livres remplis de dogmes fort singuliers; & depuis son ensance jusqu'à sa vicillesse, on a pu remarquer dans son ame un tour extraordinaire. On prétend qu'à quatre ans elle avoit assez de discernement pour juger que les Chrétiens de

DE BAYLE. fon temps ne vivoient pas suivant leurs principes: elle demandoit qu'on la menât dans le pays des Chrétiens; elle ne croyoit pas y être, tandis qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de Jesus-Christ. Une des plus grandes croix qu'elle eut à souf-frir dans sa famille, fut qu'on la vouloit marier; ce n'étoit point ce qu'elle cher-choit, un cloître lui paroissoit préséra-ble à un mari. Elle voyoit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage, pour ne pas craindre un pareil inconvénient. Son esprit sut tellement frappé des scenes domestiques dont elle fut témoin à cet égard, qu'elle conçut une aversion insurmontable pour le lien conjugal. » Cet enfant, dit l'historien » de sa vie, remarquant que son pere » étoit rude à sa mere, & que quelque-» fois il s'emportoit de colere contre » elle, après avoir tâché de l'amadouer par ses embtassements enfantins, pour

par les emotaliement s'en artins, pour
 lefquels le pere avoit quelque com plaifance, elle fe retiroit à l'écart,
 où, confidérant combien c'étoit une

o chose misérable que d'être mariée à un parti sacheux, elle s'adressoit à

Dieu, & lui disoit, mon Dieu, mon

Dieu! faites que je ne me marie

462 ANALYSE

» jamais : priere qui étoit bien différente de celle que faint Augustin déplore d'avoir faite avant sa conver-» fion, donnez-moi, Seigneur, la continence & la chasseté; mais ne me la donnez pas encore sitôt, craignant d'être trop tôt guéri de ce charme damnable & passager; en quoi il est à croire qu'il a davantage de complices & de confreres, que Mademoiselle Bourignon, encore enfant, » n'a d'imitateurs de fa priere «. La réflexion de cet Anteur est très-bonne. Le don de continence n'est pas une chose dont bien de gens se soucient; ( je parle de ceux qui ne s'y font point engagés par vœu.) Voilà faint Augustin qui la demande, & qui a pour d'être pris au mot; c'est pourquoi il avertit le bon Dieu de ne pas trop se hâter. » Mais Antoinette Bourignon l'eut

» dès fon enfance, ce don précieux de » la chasteté & de continence, d'une » maniere si parfaite, qu'elle a souvent » dit de n'avoir jamais eu, en toute sa » vie, pas même par tentation ou sur- » prise, la moindre pensée qui pût être

o indigne de la chaffeté & de la pureté de l'état virginal. Sainte Therese a

o écrit d'elle-même que Dieu l'avoir

DE BAYLE. 463

« autrefois favorisée de la même grace: » Mais Mademoiselle Bourignon la » possédoit d'une maniere si abondante, qu'elle redondoit, par maniere de dire, sur les personnes qui étoient avec elle. Sa présence & sa conversation répandoit une odeur de continence, qui faisoit oublier les plaisirs de la chair; & je laisse à l'expérience » de ceux qui font avec application de » cœur la lecture de ses livres, à juger » s'ils ne sentent pas quelques impres-» sils ne sentent pas quelques impres-» sils ne sentent pas touchés de » quelques attraits à cette vertu si » agréable à Dicu « N'ai-je pas eu raison de dire que la chasteté de cette. fille étoit surprenante? En termes d'école, il la faudroit appeller, nonseulement immanente, mais aussi transitive, vu que ses effets se répandoient au dehors, & ne se terminoient pas sur leur sujet. Je pense que les mystiques se servent plutôt du terme de pénétrative, que de celui de transitif; car je me sou-viens qu'un Chartreux a publié que la sainte Vierge avoit une virginité péné-trative, qui faisoit que ceux qui la re-gardoient, quelque belle qu'elle sût, ne sentoient rien que de chaste. Il ajoute que faint Joseph avoit le don qu'on

ANALYSE appelle d'infrigidation, qui l'exemptoit de tout sentiment d'impureté, & quant au corps & quant à l'ame. C'est ainsi, ce me semble, que l'on devroit appeller le talent que Dieu avoit accordé à la demoifelle de Bourignon. Ce terme repréfenteroit admirablement l'effet qu'elle produisoit sur son prochain: le don d'in-frigidation devroit être celui de rendre froides les personnes qui nous appro-chent: mais puisque c'est à l'usage de régler la sorce des termes, n'incidentons point là-dessus, disons seulement que la clause, quelque belle qu'elle füt, dont le Chartreux s'est servi, n'est pas une cheville de période, ou une parenthese superflue. Cela étoit essentiel à son sujet: c'est en cela que confiste le merveilleux; car la nature sans la grace pourroit fort bien conférer une virginité pénétrative, il ne fat droit pour cela qu'un certain degré de laideur. C'est pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie

degré de laideur. C'est pour quoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie de la Demoiselle Bourignon, eût inséré, par forme de parenthese, dans l'endroit cité ci-dessis, que le don de continence, qu'elle répandoit au dehors, ne procédoit pas de quelque désagrément & de quelques manieres dégoûtantes qui se trouvassent en sa personne. Je finis par

DE BAYLE. 465 une réflexion, qui, à la pluralité des voix, ne passeroit point pour fausse. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuses qui demandent, par leurs prieres, la virginité pénétrative.

Les plus vertueuses se contentent d'avoir le don de se contenir, & seroient sàchées de mortifier tous les desirs des hommes qui les regardent; on se croiroit trop disgracié de la nature, si l'on se persua-doit qu'on n'a qu'à se montrer pour rendre chastes les yeux & les cœurs: cette pensée ne plairoit pas. Je crois donc que le degré le plus sublime & le plus rare de la chasteté est de souhaiter, non-feulement d'être chafte, mais aussi de rendre chastes, à la ronde, tous ceux dont on est environné, & avec qui l'on entre en conversation. Ordinairement parlant, on ne demande point que ce don ait une grande sphere d'activité; c'est assez qu'il occupe tout l'espace d'une personne.

## 9. I I.

Antoinette Bourignon, âgée de 20 ans, est obligée de s'enfuir de la maison paternelle pour se soustraire aux poursuites de l'époux qu'on lui destinoit. Elle se déguise en Hermite: risques que court sa chasteté sous ce déguisement. Elle revient chez son pere, & prend une seconde sois la fuite pour la même cause. Elle court de nouveaux risques.

Le pere d'Antoinette Bourignon l'avoit promise en mariage à un François: le temps étoit pris pour la célébration des nôces; il fallut qu'elle prît la fuite pour se soustraire à cet époux : elle n'avoit alors que 20 ans. Elle n'alla point fe jetter dans un cloître; elle avoit connu que l'esprit de l'Evangile ne regne pas dans les Couvents; elle prit un habit d'Hermite, & résolut de s'en aller dans quelque défert. Elle gagna pays autant qu'elle put; mais on l'arrêta cans un village du Hainaut, parce que l'on soupçonna qu'elle étoit fille. Sa virginité y courut des risques dont nous parlerons bientòt. Elle revint chez fon

pere, suivant le conseil de l'Archevêque de Cambrai. Elle s'y vit de nouveau persécutée de propositions de mariage; ce qui l'obligea de s'ensuir une seconde sois. Un homme sit le dévot auprès

d'elle, lui parla ensuite de mariage, & ne la trouvant point docile sur ce chapitre, voulut suppléer par la force à ce qui manquoit à l'efficace de ses

discours.

Cet homme s'appelloit Jean de St. Saulieu: il étoit fils d'un paysan; & s'il faut croire tout ce qu'on en dit dans la vie de notre Antoinette, c'étoit un grand fripon. Il s'infinua dans l'esprit de cette fille par des airs dévots, & par des discours de la plus fine spiritualité. La premiere fois qu'il l'accosta..... il lui parla en prophete mais en prophete retenu & modéré , qui ayant achevé sa prophètie se retire doucement suns rien expliquer, & sans insister à se faire croire... la seconde fois qu'il lui parla, il prit le personnage d'un homme illumini, charitable & familier à Dieu. Après s'être bien infinué, il déclara sa passion; & voyant qu'on s'en fàchoit, il en témoigna du repentir : il y eut reconciliation : enfin il voulut user de mainmise. Voici ce qu'en dit la Dame; sou-

vent, étant dans mon logis, il m'étoit si importun & infolent , qu'il me falloit avertir mes filles de veiller fur lui , & ne lui plus ous rir la porte de mon logis; car il venoit que que fois avec un couteau en la main, qu'il me présentoit à la gorge, si je ne voulois point céder à ses mauvais desseins: ensorte que je fus à la fin obligé d'avoir recours au bras de la justice, parce qu'il menaçoit de rompre les portes & les fenêtres de mon logis, voire de me tner, encore bien qu'on le devroit pendre sur le marché de Lille. Le Prévôt me donna deux hommes de garde en mon logis, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui &t. Saulicu m'avoit faites. La conclusion sut qu'on les accorda : il promit de n'aller jamais aux lieux où elle feroit, & rétracta fes médifances. Il protesta qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur.

Cette bonne dévote n'a pas toujours été bien famée, & n'a pas eu toujours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne par-le point des desseins de l'Officier de Cavalerie, qui se saistit d'elle dans un village lossqu'elle se déguisa en Hermite, à l'âge d'environ vingt ans ; les gens de guerre, & surtout quand ils sont

DE BAYLE. 469 logés dans un village, font fort dangereux pour une semblable proie, & peu pénétrables à la virginité pénétrative; laissons donc cette aventure. Parlons du neveu du Pasteur de St. Andre proche de Lille. La Bourignon s'étoit enfermée dans une folitude au voifinage de cette Paroisse. Le neveu du Pasteur conçut de l'amour pour elle: Il en fut tellement épris, qu'il ne cessoit d'envi-ronner la maison, & de découvrir ses passions par paroles & poursuites. La solitaire menaça de quitter son poste, si on ne la délivroit de cet importun. L'oncle le chaffa de son logis. Alors le jeune homme tourna son amour en rage & déchargeoit quelquefois son fusil au travers de la chambre de cette récluse; & voyant qu'il ne gagnoit rien, il publia qu'il se marioit avec elle. Le bruit en courut par toute la ville: les dévotes en furent scandalisées, & menacerent de faire affront à la Bourignon, si elles la trouvoient dans les rues. Il fallut que les Prédicateurs publiassent qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne crois pas qu'elle fut fâchée d'apprendre au public qu'elle avoit paru si aimable à

quelques hommes, qu'ils avoient souhaité passionnément de l'épouser, Les470 A N A L Y S E veilles filles font ravies de raconter de telles Histoires.

## § III.

Digression sur le d'vot amant de la Bourignon. Il s'adresse à une autre fille devote à qui il fait un enfant, & qu'il épouse ensuite.

Saint Saulieu ayant passé une transaction avec Antoinette, s'en alla à Gand. Il y passa avec une fille dévote sa fantaisse, jusqu'à ce qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à Lille. C'est la Bourignon qui l'assûre, & en voici d'autres circonflances: voyant, dit-elle, qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage ni par amonr, ni par force, il accosta une de mes filles devotes, qui sembloit aussi un miroir de perfection, & l'engrossa; après quoi, il ne la vouloit point épouser qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs faits par ladite fille, qui enfin par sa grande humilité lui amollit le cœur, & il l'epousa fort peu de temps avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il a vecu aussi bien qu'elle fort peu chastement. Je ne m'en étonne

point : car, s'il ett permis de parler proverbe, le pas le plus difficile est celui de la porte : des qu'une dévote a franchi ce premier pas par quelque ga-lanterie qui a éclaté, voilà son honneur en tuite; or la pudeur une fois chassée ne revient guere. Ce que l'Ecriture dit en général, que le démon se transforme en ange de lumiere, est très-vrai en particulier du démon qu'on nomme Asmodée : c'est celui de l'impudicité. Les bigots ont inventé mille artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de dévotes qui avoient un desir sincere de se comporter chastement. Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faisoit accroire qu'il étoit tout mort à la nature, qu'il avoit été quelques années soldats & qu'il étoit retourné de la guerre autant vierge qu'un enfant, encore bien que diverses filles & femmes l'eussent incité à la luxure, & même s'être venu coucher auprès de lui à mauvais dessein; qu'il étoit demeuré constant; à cause qu'il s'entretenoit toujours en son esprit avec Dieu. Il lui disoit aussi, qu'il avoit perdu le goût des viandes & de la boisson par force d'abstinence & de mortistications; & qu'il ne discernoit plus les mets précieux hors des grof472 ANALYSE

fiers, ni le vin hors de la bierre ou l'eau; que toutes ces choses avoient à son semblant le même goût; qu'il aimoit autant l'une que l'autre, sans aucun discernement. Par-là on peut connoître que l'honneur des semmes est au centre d'un cercle, dont la circonsérence est toute bloquée de mille sortes d'ennemis. C'est un but auquel on tend par toutes sortes de chemins, & même par les apparences de la Théologie la plus mystique & la plus illuminée: témoin Molinos & les Quiétistes de Bourgogne.

9. I V.

Economie de la Bourignon. Ses principes sur l'emploi des richesses sur l'aumône. Elle devient directrice d'un Hopital à Lille en 2653; & d'un aurre en Oostfrise. Son humeur bilieuse, chagrine, & quelquesois insupportable.

Notre Antoinette, qui avoit résolu de renoncer pour jamais à son patrimoine, se ravisa & en reprit la possession.

Trois raisons de dévotion la porterent à cela; car si elle ne l'eût poinDE BAYLE. 473

repris, elle l'eût laissé à des gens auxquels il n'appartenoit point, & qui en eussent abusé : asin donc qu'on leur épargnât le crime d'être possessieurs du bien d'autrui, & de l'employer à mal faire, il fallut le leur ôter, & le desti-ner par l'ordre de Dieu à de bons usages. Il ne diminua point sous sa direction : an contraire il multiplia. Deux raisons contribucrent à cette multiplication: sa dépense étoit petite, & elle ne faisoit point de charités; ainsi elle pouvoit convertir en capital le superflu de ses rentes, & elle ne manquoit pas de le faire. Ce n'est pas qu'elle sut avare: elle possédoit ses biens sans affection, & la pauvreté d'esprit ne la quittoit point au milieu de ses richesses. Qu'étoit-ce donc? C'est qu'elle vouloit avoir les mains bien garnies, pour quand l'oc-casion se présenteroit de saire de la dépense à la plus grande gloire de Dieu. La raison pourquoi elle dépensoit si peu en aumônes venoit de ce qu'elle ne trouvoit point de gens qui sussent dans une vraie pauvreté, & qu'elle craignoit que l'on n'abusat de ce qu'elle donneroit. C'est elle-même qui nous a appris ces articles de sa morale. ,, Les ,, biens temporels que j'ai, dit-elle ,

ANALYSE

me sont succedés de patrimoine, ou bien augmentés par les fruits, lefquels je ne pouvois dépenfer ni donner, pour ne trouver assez de vrais pauvres ou gens de bien en besoin: j'ai par ainfi été obligée d'augmen-,, ter mon capital par des fruits abon-dants & superflus, a cause que la ,, ,, sobriété ne requiert point grande ,, dépense; & les véritables pauvres ,, font si rares qu'il les faudroit bien 2, chercher dans un autre monde : car les assistances qu'on fait en notre mi-,, férable fiecle servent souvent à pécher davantage. C'est pourquoi celui qui a des biens annuellement plus que la nécessité, est obligé d'accroître son capital, pour attendre après l'occasion de l'employer à la plus grande gloire de Dieu. " Ceux qui l'accusent de Fanatisme choisiroient fort mal leurs preuves, s'ils alléguoient celles-là. Il n'y a rien ici qui sente le visionnaire & le fanatique: tour y sent un esprit adroit & qui raisonne trèsfinement.

Elle devint Directrice d'un Hôpital à Lille l'an 1653, & s'y enferma fous la clôture en 1658, ayant pris l'ordre & l'habit de St. Augustin, Par une fa-

DE BAYLE. 475 talité bien finguliere, la forcellerie se trouva si générale dans cet hôpital, que toutes les petites filles qui y étoient entretenues avoient un engagement avec le Diable. Cela donna lieu aux médifants de publier que la Directrice de cette maison étoit sorciere. Les Magistrats de Lille entreprirent la Demoi-selle Bourignon: ils la sirent venir devant eux & l'interrogerent. Elle leur répondit pertinemment; mais comme elle crut que ses ennemis avoient autant de crédit que de passion, elle jugea à propos de se retirer à Gand. Avant que de la suivre plus loin, voyons à quelles conditions elle accepta la direction d'un autre hôpital en Oostfrise. Quand elle se chargea du soin de cet hôpital, elle déclara qu'elle consentoit de contribuer par son industrie, tant pour le bâtiment, que pour la distribution des biens & l'inspection des pauvres; mais sans y engager aucuns de ses biens. Elle alléguoit deux raisons: l'une que c'étoient des biens qu'elle avoit déjà consacrés à Dieu pour ceux qui cherchoient sincé-rement à devenir de vrais Chretiens: l'autre, que les hommes & toutes les choses humaines sont très-inconstantes, de forte qu'il pouvoit arriver que

476 ANALYSE ceux en faveur de qui l'on se seroit défait de son bien, s'en rendroient indignes dans la suite. Cette raison étoit admirable pour ne se dessaisir jamais de de rien, & renvoyer toutes fortes de donations a son testament. La Dame éprouva qu'elle ne se défioit pas témérairement de l'inconftance des hommes; car, bien loin de trouver des gens dans l'Oostfrise qui méritassent qu'elle leur cédât la propriété de ses biens, » elle » n'y trouva pas même à qui faire actuellement quelque libéralité de ses revenus, ne se rencontrant que des pauvres qui n'avoient rien moins à cœur que de penser à une vie chré-tienne, qui se servoient de ce qu'on leur donnoit à fripponner, à grenouiller, & à faire les paresseux. Néanmoins elle, & un de ses amis, leur distribuerent quelques mois certains revenus de bien, annexés à cet hôpital par le fondateur : mais, lorsque l'on lui sit demander si elle ne vouloit pas y en mêler ou contribuer des fiens, elle répondit par écrit que, parce que ces pauvres vivoient comme des bêtes qui n'auroient point d'ame à sauver, & qu'ils abusoient des biens de Dieu, au lieu de lui en rendre

DE BAYLE. 477 grace, elle & les siens aimeroient mieux jeiter dans la mer leurs biens, qui étoient consacrés à Dieu, que d'en laisser là quoi que ce soit. Ce qu'elle & ses amis ont aussi évité avec foin dans tous les actes qu'ils ont faits, jusqu'à se réserver la restitu-» tion des deniers de tous leurs acquêts, » pour le jour auquel ils voudroient se » retirer de ce lieu «. Les autres pays ne furent pas mieux pourvus de personnes qui méritassent ses charités: ainsi cet article de dépense ne lui coûta pas beaucoup. Il me semble que les enfants de ce fiecle ne sont guere plus prudents en leur génération, que ces enfants de lumiere. Nous allons voir qu'elle n'étoit point d'humeur à faire quartier à ceux qui lui vouloient quelque chose. Elle trouva fort mauvais que ses amis n'eus-

Cette fille a eu cela de commun avec presque tous les dévots, qu'elle a été d'une humeur bilieuse & chagrine. Sa vie & ses écrits le prouvent, & en sournissent des preuves. Les choses surent portées quelquetois si loin, que personne ne put soussir sa mauvaise humeur, & que les servantes sur-tout se virent contraintes de déserter. » Si ceux,

fent pas plaidé contre ses voleurs.

478 ANALYSE » dit-on, dans la vie continuée d'An-» toinette Bourignon, qui ont demeuré » avec elle n'avoient eu les dents bien » fortes pour digérer certaines croûtes » bien dures à la nature corrompue, ils » l'auroient quittée mille fois pour une. » Et en effet, de tant de perfonnes qui » l'ont connue, & même qui l'ont sui-» vie, il n'en étoit pas resté quatre » qu'elle eût voulu retenir avec elle «. Notez qu'elle ne prétendoit pas que sa bile fût un défaut; elle l'appelloit amour de la justice, & soutenoit que la colere étoit une véritable vertu, & se désendoit par les rigueurs que les Prophetes & les Apôtres ont exercées. Elle censura rudement ceux de ses amis qui n'avoient point mis en justice les paysans qui lui avoient volé quelque chose; & lorsque ses amis s'excuserent » sur ce qu'ils ne » savoient pas si elle auroit voulu qu'ils » poussassent cela par cette voie & avec » rigueur, « elle leur dit, « tout cela » ne sont que des excuses de la nature » corrompue, laquelle craint de prendre de la peine & des incommodités. « Puis elle dit, avec une voix forte, » une fois pour toutes, & je l'ai déja » répété si souvent, il saut empêcher

» le mal, & s'y opposer de toutes ses

» forces par-tout où on le trouve «. Que cela est conforme à la patience qui nous est tant recommandée dans l'Evangile!

§. V.

Du premier Disciple de Mademoiselle Bourignon. Combien de douleur lui coûta cet enfantement spirituel. Fin malheureuse du P. de Cort. La Bourignon refuse de faire partie avec les Labbadistes. Le P. de Cort l'institue son heritiere, mais elle est frustrée de cette succession.

Le premier Disciple de notre Antoinette le nommoit M. de Cort. » Lorsque Dieu le donna à Mademoiselle Bourignon, ce fut d'une maniere toute particuliere, & même comme le premier de ses enfants spirituels, au sujet duquel elle ressentit de grandes douleurs corporelles, & comme de pressantes tranchées d'un enfantement; car c'est une chose très-véritable, & **)**) connue par l'expérience de tous ceux )) qui ont conversé cette personne, (les **>**> méchants & les impies moqueurs en n peuvent dire tout ce qui leur plaira,) **)**) c'est que toutes les fois que quelquesunes reçoivent, par ses paroles ou

ANALYSE par ses écrits, tant de lumiere & de forces, que de se résoudre à renoncer à tout pour se rendre à Dieu, elle en ressentoit, quelque part qu'elle fût, des douleurs & des tranchées pareilles à celles d'une femme qui feroit dans le travail de l'enfantement, comme il est marqué de la femme que saint Jean vit dans le 12 20 chap. de l'Apocalypse. Et elle en resfentoit plus on moins, à proportion que les vérités qu'elle avoit déclarées avoient opéré plus ou moins fortement dans les ames; ce qui donna lieu à une innocente raillerie que fit l'Archidiacre de M. de Cort: car, comme ils étoient eux deux avec Mademoiselle Bourignon, à s'entretenir de la vie chrétienne, & de leur bonne & nouvelle résolution, & que M. de Cort eut fait remarquer qu'elle avoit ressenti beaucoup plus de douleurs pour lui que pour l'autre, lors-qu'ils s'étoient résolus de naître de nouveau felon Dien , l'Archidiacre , regardant M. de Cort , gros & corpulent, au lieu qu'il étoit lui-même )) petit, & voyant qu'il se vouloit prévaloir d'avoir conté plus cher à sa mere spirituelle, lui dit en riant : ce

n'est

» n'ess pas merveille que notre mere ait » souffert plus de travail pour vous que » pour moi; car vous étes un si gros » enfant, au lieu que j'en suis un tout » petit. Ce qui les sit tous rire de cette » belle désaire «.

Ce de Cort étoit un des Peres de l'Oratoire, & leur supérieur à Malines, & d'ailleurs le Directeur d'une maison de pauvres enfants. Les dépenses qu'il avoit faites pour dessécher le Noordstrant, isse du pays de Holstein, que la mer avoit inondée, tendoient à ménager là une retraité aux amis de Dieu perfécutés. Il croyoit avoir été averti divinement, que tels étoient les desseins de Dicu; & comme il présupposa que les Janfénistes étoient ces amis de Dieu persécutés, il en attira de France, de Flandre & de Hollande, dans cette isle, dont il leur vendit une partie.... Il se démit même de tout ce qu'il y avoit de reste, & de tous ses droits & prétentions, entre les mains de l'Oratoire de Malines, sous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi, dont il se site ensuite relever. Tout cela a été suivi de grands procès: le sieur de Cort sut emprisonné à Amsterdam, au mois de Mars 1689, à la poursuite du célebre Tome VI.

Janséniste M. de Saint-Amour, qui se faisoit appeller Louis Gorin. Avant que d'être mis en prison, il sut rudement censuré par un Evêque, qui le traita d'hérétique & d'homme qui convoitoit les biens de ce monde, au dommage de ceux qu'il avoit trompés, en vendant des terres en Noordstrant; d'homme adonné à la boisson, & suspect d'avoir perdu la foi & la chasteté, & même qui se laissoit séduire par une fille de Lille, avec laquelle il demeurvit, au grand scandale d'un chacun. Il demeura six mois en prison, & n'en sortit que par un coupde hazard. Il s'en alla dans son isle, & y mourut empoisonné, le 12 de Novembre 1669. Je ne suis que copisse; je ne garantis point les faits que j'emprunte des ouvrages que je cite.

Quoi qu'il en soit, Labbadie & ses Disciples auroient desiré de s'établir avec la Demoiselle Bourignon, dans le Noordstrant. Antoinette ne voulut point faire partie avec eux: ayant donc su que M. de Cort avoit envie de les amener dans cette isle, vous pouvez donc bien, lui dit-elle, y aller sans moi, parce que je sens & sai que nous ne pourrions jamais nous accorder ensemble. Leurs sentiments & l'esprit que

les régit sont tout contraires à mes lumieres, & à l'esprit qui me gouverne. » Elle avoit eu déja, touchant lui, quelques sentiments intérieurs de » Dieu, & une divine vision où il lui » avoit fait voir, dans l'esprit, un petit » homme fort empresse à vouloir empêcher, avec une grande perche à la main, la chûte d'un gros bâtiment, ou d'un temple qui tomboit; & par quelque conférence qu'elle eut avec lui, où elle tâcha, mais en vain, 2) de le détourner d'aller braver le Synode de Naerden, & de le désabuser de sa méchante doctrine de la prédestination, elle fut plcinement confirmée qu'il n'avoit, pour fanal, que la même chose qu'ont les doctes d'aujourd'hui, la lecture, les études, quelques spéculations stériles, & quelques actes du propre esprit; & pour motif de conduite, que quelques entêtements, & les mouvements des passions corrompues, sans être aucunement éclairé de Dieu même, ni régi par les mouvements tranquilles de ses divines inspirations «. Ce passage ne sera pas inutile à ceux qui voudront connoître l'esprit dont notre Antoinette étoit menée; c'étoit un es-

484 ANALYSE prit qui ne soussiroit point de compagnon ou de collegue : aussi a-t-on vu la main de toutes les sectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les fectes. Il n'est pas jusqu'aux Trembleurs,

qui n'ayent écrit contre elle. M. de Cort l'institua son héritière en mourant; ce qui l'exposa, pendant quelque temps à plus de persécutions que ses dogmes mêmes. On lui suscita mille procès pour l'empêcher de jouir de la succession de son disciple; & s'il y eut des gens animés du zele contre ses erreurs, il y en eut aussi dont le zele pour ses biens ne sut pas moins entreprenant. Ce dernier zele fortifioit le premier, car quelques-uns des perfécuteurs de la Bourignon crioient contre fa doctrine, afin de l'exclure de la succesfion du fieur de Cort. On trouve cela fort au long dans fon histoire.

## §. V I.

Ses persécutions. Sa mort. Ses sentimens fur l'Eglise & les exercices Liturgiques de Religion. Son opinion singuliere touchant l'Antechrist. Idée terrible qu'elle s'étoit formée des principes des Cartésiens.

La Demoiselle Bourignon quitta la Hollande en 1671, pour s'en aller en Noordstrant, Elle s'arrêta en divers lieux du Holstein , & fut obligée de congédier quelques Disciples qui s'étoient venu ranger sous ses étendarts. Ayant vu que chacun cherchoit ses propres commodités & ses aises, elle comprit que ce n'étoit pas le moyen de faire un troupeau de nouveaux Chrétiens. Elle se pourvut d'une imprimerie; car sa plume alloit comme la langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faisoit imprimer ses livres en François, en Flamand & en Allemand. Elle se vit horriblement diffamée par quelques livres que l'on publia contre ses dogmes & contre ses mœurs, & se désendit contre un ouvrage qu'elle intitula Témoignage de Verité où elle fronda durement, les

Éccléssastiques. Ce n'étoit pas le moyen de trouver la paix. Depuis ce temps-là elle mena une vie crrante, suyant de ville en ville, de contrée en contrée, persécutée par-tout, traitée de sorciere, de Circé, d'hérétique, &c. Ensin elle mourut à Francker, dans la Province de Frise, en l'année 1680.

Il seroit bien mal aisé d'exposer quel fut son système: il ne saut rien attendre de bien lié & de bien suivi, d'une personne qui donne tout aux inspirations immédiates. On ne sauroit nier que ce ne soit un étrange égarement, que de prétendre, comme on dit qu'elle saisoit, que la vraie Eglise étoit éteinte, & qu'il falloit renoncer aux exercices liturgiques

de la Religion.

Deux intérêts fort puissants engagent les conducteurs des Eglises à s'opposer à ce dogme; l'un est l'intérêt du corps, l'autre est un intérêt personnel. Otez à l'Eglise ses assemblées publiques, son Rituel, son Formulaire, sa discipline, vous prenez le chemin de la perdre avant la troisseme génération. C'est donc une maxime ruineuse à l'Eglise. Elle est d'ailleurs personnellement préjudiciable aux conducteurs; car plus on désere à ce dogme, moins se trouve-t-il des gens

DEBAYLE. 487

dans les Temples: & ainsi la peine que l'on a prise pendant toute une semaine, à préparer un sermon, devient presque infructueuse, soit qu'on se propose uniquement la conversion de l'Auditeur, soit qu'on se propose uniquement d'acquérir des louanges, soitensin que l'on se propose l'une & l'autre de ces deux choses.

Elle avoit une opinion fort singuliere touchant l'Antechrist; elle croyoit que ce seroit un diable incarné: & lorsqu'on lui demanda s'il étoit possible qu'il naquît des honimes par l'opération du Diable, elle répondit, » cui : non pas » que le Diable puissé cela tout seul, » sans la coopération de l'homme; mais » ayant puissance fur les hommes im-» pudiques, lorsqu'ils abusent du principe de la fécondité, (ce que l'Écriture appelle se corrompre contre la **)** terre, Genef. 38, v. 9.) Le Diable 3) transporte cela par son entremise diabolique, dans ses sorcicres, d'où il fait naître des hommes méchants, » tous dédiés à lui, qui font des vrais » Antechrists: & que le Diable s'incar-» nera de la forte «. Elle croyoit que le regne de l'Antechrist doit être entenda en deux manieres, l'une sensuelle, l'autre

488 ANALYSE

spirituelle. Au premier sens, ce sera le regne visible d'un Diable incarné: & c'est une chose à venir. Au second sens c'est la corruption & les désordres qui se voient dans toutes les communions Chrétiennes; & fur cela elle se donne carriere, & dit pis que pendre de toutes ces communions, elle n'épargne pas plus les Protestants que les Catholiques. Quant à l'Antechrist réel & sensuel, Diable incarné felon fes principes, elle l'avoit tellement connu en vision de nuit ratifice, qu'elle en donna une description où l'on pouvoit voir quel teint, quelle taille, & quels cheveux il auroir. On a supprimé les vers qui contenoient cette description: je dis les Vers; car elle se mésoit d'en faire, sans avoir jamais appris les regles de la poésie. Il faut expliquer en deux mots ce que c'est que vision ratifiée. La Demoiselle Bourignon estimoit fort peu les visions qui se font par l'entremise de l'imagination. Si elle en avoit de cette forte elle les tenoit pour suspectes, » jusqu'à ce que » les ayant recommandées à Dieu dans » un recueillement profond & dégagé » de toutes images, elle apprît de Dieu » ce qu'elle en devoit penser, & que » Dieu lui en ratissiàt la vérité si pure,

DE BAYLE. 489

n fi intime & fi fecrete, dans un fond
d'ame fi dégagé & fi abandonné à

Dieu, qu'il ne pût point y avoir de
mêlange, foit de la pensée humaine,
foit de l'illusion diabolique. Dieu lui
ratifia en cette maniere la vérité de la

» vision de l'Antechrist. «

Elle avoit eu, en Hollande & ailleurs, des conférences avec quelques Cartéfiens, comme avec Mrs. Heydanus & Burmanus, d'après lesquelles elle s'étoit formée une idée bien terrible de leurs principes. Ces Messieurs ne furent guere contents d'elle, ni elle d'eux. La méthode des Cartésiens n'étoit point fon fait: elle ne vouloit pas qu'on confultât les lumieres de la raison; & leur principe est qu'il faut examiner toutes choses à cette pierre de touche. Elle assuroit » que Dieu lui avoit fait voir, » & même déclaré expressement, que » cette erreur du Cartésianisme étoit la n pire, & la plus maudite de toutes les » hérésies qui ayent jamais été dans le » monde, & un athéisme formel ou une » réjection de Dieu, dans la place du-» quel la raison corrompue se substi-n tue. » A cela se rapporte ce qu'elle disoit aux philosophes, » que leur ma-» ladie venoit de ce qu'ils vouloient 490 ANALYSE

» tout comprendre par l'activité de la » raison humaine, sans donner place à l'illumination de la Foi divine, qui » exigeoit une cessation de notre rai-» fon, de notre esprit & de notre foi-» ble entendement, afin que Dieu y » répandît ou y sit revivre cette divine » lumicre : sans quoi non-seulement » Dieu n'est pas bien connu, mais » même lui & sa connoissance vérita-» ble sont chassés hors de l'ame par » cette activité de notre raison & de » notre esprit corrompu. Ce qui est une » vraie espece d'Athéisme & de réjec-» tion de Dieu. « Ce passage est propre à faire connoître les principes des Bourignonistes. Ils s'accordent assez bien avec ceux des Quiétistes.

### §. VII.

Extrait d'un Mémoire touchant les Ecrits pour & contre les séclateurs d'Antoinette Bourignon.

J'ai lu que les Sectateurs d'Antoinette Bourignon font peut-être en plus grand nombre dans l'Ecosse, que dans aucun autre pays du monde. Quelques Laïques, & quelques Eccléssastiques DE BAYLE. 491 Ecossois, ont embrassé cette secte; les uns, parce qu'ayant eu trop d'attachement aux spéculations abstraites, ils se font laissé éblouir aux subtilités & aux quintessences de l'économie divine de Mr. Poiret; les autres parce que n'étant point satisfaits de l'état présent des choses ils ont été aisément charmés par les magnifiques promesses d'Antoinette Bourignon. Enclins à la nouveauté, avides de changement, ils ont cru avec trop de promptitude que son système remédieroit aux désordres qui leur déplaisoient. C'étoit leur desir; & à cause de cela, ce fut bientôt leur espérance : & dans cet état, ils comblerent de pompeux éloges cette nouvelle prophétesse qui leur promettoit un changement si avantageux, & une si belle restauration de l'Eglise. Deux ou trois person-nes doctes & pieuses, qui goûterent ses Ecrits, donnerent le branle à cette asfaire: leur autorité donna du poids aux fréquents discours que l'on tint sur ce système nouveau; & à force de parler des Ecrits de cette fille, qui promettent la résormation de la soi, celle des mœurs, celle de la dicipline, celle du Culte, & qui contiennent des censures très-piquantes contre le Clergé; on sema dans les Esprits beaucoup de dispo-sitions au Bourignonisme. Le premier éclat public tut qu'en 1696, on sit imprimer en Anglois un des principaux ouvrages de notre Antoinette. On y joignit une fort longue préface, où le Traducteur soutint que cette fille devoit tout au moins passer pour une Prophétesse extraordinaire. Charles Lesley, homme de beaucoup de mérite & d'erudition, est le premier qui ait écrit dans la grande Brétagne contre les erreurs de la Bourignon. On a fait beaucoup de cas des livres qu'il a publiés contre les Quakers, & sur-tout de son Traité the Inake in the graff, Anguis in herba. Il s'en est fait trois Editions Anonymes dans deux ans: il a marque dans la préface de la seconde les erreurs du Bourignonisme: mais tant lui que plusieurs autres, ont chargé Mr. Coekburn, Docteur en Théologie, de les réfuter plus amplement. Ce Docteur s'en est trèsbien acquitté: il a mis au jour un livre qui s'intitule Bourig ianisme retecled, sive Detectio Bourignianismi. Il y propose & il y résute le jugement que Mrs. Poiret, de Cort, & le Traducteur Anglois du lux Mundi, sont de cette fille; & il fait voir, que ni leur autorité, ni

DE BAYLE. 493 leurs raisons, ne suffisent pas à persua-der qu'elle ait été inspirée, ni qu'elle ait reçu de Dieu la commission de réformer le Christianisme. Il a depuis fait imprimer une Lettre où il justifie le parti qu'il avoit pris d'écrire sur ce sujet, & s'excuse du retardement des nouvelles Rélations qu'il avoit promifes, & répond à quelques difficultés. Cela a été suivi d'une seconde Narration imprimée à Londres, dans laquelle après avoir représenté toutes les choses magnifiques que la Bourignon s'attribue; il fait voir que si elles étoient véritables, on devroit la préférer nonseulement aux Prophetes & aux Apôtres, mais aussi à Jesus-Christ. Comme il crut que cela pouvoit suffire à désabuser les Bourignonistes, il ne se hâta point de publier les deux autres rélations, où il doit montrer, 1, que la Vie d'Antoinette n'a pas été conforme au grand rôle qu'elle prétendoit soutenir; 2, qu'elle n'a point eu les caracteres propres aux personnes suscitées de Dieu, 3, qu'il y a en elle de quoi l'ac-cuser, on d'imposture, ou d'illusion diabolique, 4, que ses dogmes parti-culiers, tout voilés qu'ils sont du pré-texte d'une plus grande piété, combat494 ANALYSE

tent la vraie piété. Les Bourignonisses d'Ecosse, ne profitant point de ses Ouvrages, ont cru qu'il falloit écrire pour la désense d'Antoinette : ils ont donc publié son Apologie, & une Réponse aux Rélations de Mr. Coekburn. C'est ce qui oblige celui-ci à continuer son travail, qui étant sur-tout destiné à faire voir le fanatisme de cette Demoiselle, ne laisse pas de servir à la découverte de plusieurs autres illusions.

#### §. VIII.

Mémoire de Mr. Poiret sur la Vie & les fentiments de Mademoiselle Antoinette Bourignon.

Pour satissaire la curiosité de ceux qui seront bien aises de savoir quelque chose de certain, touchant cette Demoiselle qui a tant écrit & dont on a sait courir des bruits si dissérents, je m'en suis exactement informé, tant par ses propres Ecrits, & par l'histoire de sa vie publiée depuis peu, que des personnes qui l'ont pratiquée. De mille choses nouvelles & assez extraordinaires, en voici, pour être court, quelques-unes

DE BAYLE. des principales, qui concernent sa vie &

la substance de ses sentiments.

L'on apprend (cet on fignisse ici & dans la suite, non seulement les personnes qui ont connu cette Demoiselle, mais aussi ses livres & l'histoire de sa vie) qu'elle naquit à Lille en Flandres l'an 1616. & qu'elle moutut à Francker à la fin d'Octobre 1680. Jamais vie ne fut plus traversée, quoique ses desseins n'ayent abouti qu'à vivre chrétiennement en retraite, & avec de véritables Chrétiens. (Je fais simplement & historiquement ici & dans la suite, le récit des informations que j'ai reçues.) La maniere dont on dit qu'elle s'y prit des son enfance, est assez remarquable pour être décrite. C'est que dès l'âge de 4 ans elle commença à s'appercevoir, qu'il y avoit dans le monde bien de choses mauvaises & qui eussent dû aller autrement, comme, que l'on vieillissoit & que l'on mouroit, qu'il auroit été meilleur qu'il y eût eu un mon-de & une vie, où rien ne se corrompse & ne mourût. Cela lui avoit fait mépriser les choses de cette vie, & en souhaiter de meilleures; & ayant oui parler du Paradis, & de Jesus-Christ qui étoit venu nous montrer le chemin pour y aller,

& qui avoit vécu & étoit mott en méprisant les biens & les plaisirs de cette vie, pour entrer dans une vie éternelle, elle trouva cela si beau qu'elle demanda, s'il n'y avoit point au monde des personnes qui vécussent comme Jesus-Christ avoit enseigné. On lui disoit que les Chrétiens le faisoient, & que nous étions ces Chrétiens-là. Mais elle ne voulut pas croire qu'elle étoit avec des Chrétiens, quoiqu'on l'en assûrât, parce, disoit-elle, qu'on ne vivoit pas comme Jesus-Christ a enseigné, mais tout au rebours, car, disoit cet enfant, Jesus-Christ étoit pauvre, & nous aimons l'or & l'argent: il étoit petit, & nous cherchons les grandeurs : il étoit en mal aise, & nous cherchons les plaisirs. Ce ne sont pas là les Chrétiens que je demande, menez-moi aux pays des Chrétiens. Les railleries qu'on en faisoit, l'obligerent à se taire, & à se retirer à l'écart, pour demander à Dieu d'aller au pays des Chrétiens, & qu'elle pût être une Chrétienne. Ces pensées pourroient être incroyables dans un enfant de 4 à 7 ou 8 ans, mais la grace & la nature ont leurs extraordinaires dans les enfans mêmes, & de fraîche date vous venez de nous en faire voir un exemple dans un auceur de sept ans.

On remarque que cette fille s'étant ensuite laissé entraîner dans les honnétes vanités de la jeunesse, pour relancer l'insulte qu'on lui faisoit de s'en retirer par un principe de bêtise & de peu d'esprit, elle en sur si outrée de penitence, qu'elle se résolut à quitter absolument le monde, afin de n'être plus détournée de Dieu & de la vie chrétienne; réfolution qu'elle poussa jusqu'à se travestir en hermite à l'âge de 18 ans, pour s'ensuir dans les déserts. Mais reconnue & arrêtée au Diocese de Cambrai, l'Archevêque lui accorda une solitude, & ensuite de vivre à la campagne avec quelques filles, qui avoient def-fein de mener une vie véritablement Chrécienne, sans autres vœux ni autres regles que l'amour de Dieu & l'Evangile. Les Jésuites s'opposerent à ce desfein-là.

Après qu'elle eut éprouvé parmi les Grands & les Petits, les Religieux & les Séculiers, que personne ne vouloit vivre en véritables Chrétiens comme elle l'entendoit, elle se tint quatre ans rensermée dans une chambre, pour s'avancer dans le persection chrétienne, & pour y vaquer à la priere, par où elle acquit beaucoup de graces & de lumieres par-

ticulieres (je parle toujours en Historien): ses parents morts elle contribua à l'érection d'un Hôpital, auquel elle donna depuis par entreviss les biens qu'elle avoit, consistant en 20 ou 30 maisons & en une Seigneurie. Elle y sur 9 ans occupée à entretenir de ses biens & de ses soins, souvent elle seule, 30 à 50 pauvres silles âgées de 4 à 20 ans, qu'elle tâchoit d'élever dans l'esprit du véritable Christianisme, résolue de passer toute sa vie dans cet emploi, & dans ce lieu-là; mais certain désordre qu'elle voulut découvrir lui causa tant de persécution, qu'il fallut qu'elle se retirât ailleurs. Cela est fort particularisé dans sa vie.

Cherchant de côté & d'autre à se garantir de ses ennemis, les connoissances qu'elle sit avec des personnes savantes & pieuses, le Supérieur des Peres de l'Oratoire de Malines, le Vicaire de l'Archevêque, un Théologien qui avoit été Sécrétaire du célébre Cornelius Jansenius, lui firent écrire ses sentiments touchant diverses matieres. Le Supérieur de l'Oratoire Mr. de Cort prenant sort à cœur la corruption de l'Eglise, elle lui en écrivit trois Volumes, qui sont publiés sous le titte de la Lumiere

du monde. C'est son chef-d'œuvre, quoiqu'un des premiers de ses ouvrages. Il y a certainement, sur tout dans la troisieme partie, de quoi saisir & étonner un lecteur. Le grand Vicaire lui fit écrire une partie de sa vie, mais Mr. Noels Sécretaire de Jansénius, plein de

son faint Augustin & de leurs démêlés avec les Jésuites, sur la grace & sur la morale relâchée, l'obligea de lui écrire fur tout cela; ce qu'elle sit aussi en trois petits tomes, imprimés sous le titre d'Académie des Théologiens. Elle lui fit si bien voir que les Jésuites & les Jansénistes étoient tous en erreur, touchant la Grace & la Prédestination, qu'il se rendit; la Morale des premiers y est mal-mence par des armes d'une autre trempe, que celles des beaux discours de Mr. Pascal, & après y avoir convaincu les Chrétiens de beaucoup d'abus, elle fait voir à la fin qu'ils sont éloignés infiniment du véritable Christianisme. A propos de Jansénistes, on n'auroit

pas cru trouver ici de l'essentiel pour leur Histoire; il y en a pourtant. L'on y apprend que ces Messieurs, lorqu'ils étoient le plus persécutés en France résolurent, sur l'offre que leur en fit M. de

ANALYSĒ Cort, de se cantonner dans une île sur les côtes d'Holstein, & qu'ils avoient achetédéja une partié. Mais il paroît par le traitement à M<sup>1</sup>. de Cort & à Mademoiselle Bourignon, qui s'en étoient réservé le principal, pour y aller vivre chrétiennement avec que ques-uns de leurs amis hors du tracas du monde; il paroît, dis-je, qu'il y a une fort grande différence entre la morale pratique, & la morale spéculative de ces Messieurs, au moins s'il en faut croire le Chap. 22. de la vie de Mademoiselle Bourignon, & les Lettres qu'elle écrivit au Duc de Holstein, aux Magistrats d'Amsterdam, à Mr. Arnauld, à Mr. de Pompone, & aux Peres de l'Oratoire. Il y a de quoi s'étonner que cette Demoiselle s'étant retirée du Brabant dans la Hollande, & delà en Holstein, ces Messieurs & les Peres de l'Oratoire se soient unis avec les Jésuites & avec les Luthériens, pour la molester jusques au point de l'obliger à sortir de la Hollande, & à fuir de ville en ville dans le Holstein, de-

là à Hambourg, de Hambourg en Oost-Frise, d'où des persécutions d'un autre chef l'obligerent encore à fuir demi-malade, ce qui la fit tomber peu après dans une récidive dont elle mou-

THE, après s'être vûe dépouillée de prefque tous les biens qu'elle avoit eus fur les lieux.

Ce n'étoit pas seulement pour des biens qu'on la molestoit. Les Ecclésiastiques Luthériens n'auroient pû s'amuser comme ils le firent, à écrire des Livres contre elle à ce sujet-là, on avançoit donc en cause sa doctrine, qui est la chose dont je vais parler.

Il y a dans sa doctrine des choses qu'elle appelle fondamentales, d'autres accessoires, & de la moralité à

foison.

Elle suppose avant tout la vérité de la sainte Ecriture, & du Symbole des Apôtres, & qu'il faut dire anathême à tout ce qui y est contraire. Cela supposé, voici l'essentiel de son système.

Que Dieu étant un Etre puissant, juste, véritable, sage, libre & parsait, n'a pas seulement voulu se délecter en luimême, mais aussi hors de soi avec un Etre qui lui ressemblat, & qui sût com-

me son Epouse.

Que pour cet effet il a produit une créature belle, bonne, juste, sage, libre, puissante, dominante à sa volonté sur les ouvrages de Dieu, qui aussi étoient beaux, lumineux, sans corruption ni

imperfection.

Que cette créature douée d'entendement, de volonté, de liberté & d'autres facultés, devoit par sa liberté appliquer chaque faculté à son objet, l'entendement à Dieu qui l'auroit rempli de la lumiere de la soi; la volonté au bien infini & ainsi du reste: à quoi l'homme étoit toujours libre, non que par sa liberté il put faire naître dans soi la lumiere, & le bien infini, mais il pouvoit par elle tourner en une infinité de manieres & à son choix ses facultés vers Dieu, qui se seroit introduit & égayé lui-même en elles heurcusement & à l'infini.

Mais que s'en étant détourné pour adhérer à des choses moindres (ce qui est le péché) la lumiere & le bien infini ne s'étoient plus trouvés en lui, & que toutes les créatures subalternes s'étoient démenties par ce déréglement, en quoi consiste la peine du péché.

Que par la l'homme devenu fans lumiere & fans bien est estectivement damné, aussi bien que sa race, dès sa naisfance, car l'ame des ensans venants des parents, par la propagation, c'est-àdire par la vertu que Dieu a mise une fois dans les créatures, pour qu'elles produisent leurs semblables avec autant de réalité qu'elles en ont elles-mêmes; il s'ensuit que ce qui n'a plus que peu de réalité, ne peut produire qu'un sujet défectueux.

Qu'il n'y a que la grace de Dieu qui puisse retirer les hommes de cette dam-nation, & que Jesus-Christ a obtenu cette grace par ses mérites, à condition néanmoins que les hommes détourneront leur liberté des choses basses, combattront la pente qu'ils y ont, & la remettront avec toutes leurs facultés entre les mains de Dieu, afin qu'il les éclaire, les redresse & les gouverne par son esprit. Qu'il n'y aura que ceux qui se seront rendus librement à cux-mêmes, que Dieu délivrera de leurs ténebres & de leurs maux; & qu'il remettra sur le pied de la premiere création; ce qui est le salut; & que les autres seront abandonnés à l'état où ils se sont mis, de disproportion & de contrariété à l'ordre & à la beauté de la premiere création, ce qui fera l'enser.

Qu'il n'est pas nécessaire pour être fauvé de comprendre en détail la théorie des mysteres divins, encore moins d'être attaché à un certain parti plutôt qu'à un

autre, mais qu'il faut seulement sevrer fon ame de la pente vers les choses basses, & la présenter à Dieu en état de cessation, de simplicité, de vacuité, & d'abandon à sa conduite, après quoi Dieu produira en elles les lumières & les biens, qu'il trouvera nécessaires pour la fauver.

Sa Morale est une déduction & une application particuliere & pratique de ces principes là. Il faut avouer qu'elle est belle & très-pure. Ses plus grands ennemis ne lui ont jamais contesté cela, afin d'être moins suspects, lorsqu'ils la blàment sur d'autres choses. On en peut voir le précis dans ses deux traités de la solide Vertu, & dans ses Avis

salutaires.

Elle ne propose tout le reste que comme des choses accessoires, qui néanmoins lui ont suscité le plus de tempêtes, à cause qu'elles vont avec l'idée de la nouveauté. Cependant loin d'exiger qu'on les croye, elle assure que les laissant pour ce qu'elles sont, l'on n'en est pas moins agréable à Dieu, pourvu que d'ailleurs on vive chrétiennement, & qu'elle ne les propose que pour ceux qui s'en trouveront excités. pour ceux qui s'en trouveront excités. à l'admiration, & a l'amour de Dieu,

DE BAYLE. 405 par la confidération de ses merveilles. Îl y en a touchant la création du monde, la premicre beauté, la formation de l'homme, sa chûte, la dépravation des créatures, la rédemption, la nature, les offices & l'incarnation de Jesus - Christ, l'Apostasse universelle, l'Ante-Christ, la corruption de l'Eglise chrétienne, son retranchement, & son rétablissement, le rappel des Juiss, la venue de Jesus-Christ en gloire pour régner fur la terre, le renouvellement du monde, le jugement, l'enfer, la vie éternelle, &c. Ses Traités la lumiere du monde, le nouveau ciel & la nouvelle Terre, l'étoile du matin, le renouvellement de l'esprit évangélique, font parsemés de ces fortes de choses, & si elles avoient lieu, plus d'un Théologien se feroit tué bien inutilement à expliquer une infinité de passages de l'Ecriture. Il faudroit trop écrire pour en donner des exemples.

L'on a accusé Mad. Bourignon de bien des choses, quelques-unes personnelles, comme qu'elle parloit trop en bien d'elle-même, trop en mal des autres: qu'elle ne reconnoissoit à présent plus des véritables Chrériens; qu'elle étoit régie par le saint Esprie. Mad-

Tome VI.

Bourignon s'étonnoit sur cet article; que des personnes qui se disent Chrétiennes lui fissent cette objection, car il lui fembloit qu'il y avoit de la contradistion à se dire chrétien, & n'avoir par l'esprit de Jésus-Christ qui est le saint Esprit, ou à dire qu'on a le saint Esprit & que néanmoins on n'en soit pas régi ni illuminé. On lui avoit aussi imputé de mépriser les Ecritures, de nier la sainte Trinité, la divinité de Jesus Christ. Se mérites est se sainte. sus-Christ, ses mérites, & sa satisfaction, & je ne sçai combien d'autres impiétés; mais à dire le vrai, il paroît évidemment par la lecture de ses ouvrages, & par l'apologie que l'on a mise au-devant de sa vie, qu'elle en étoit sort innocente. Il est quasi nécessiaire, avant d'entreprendre la lecture de ses livres, de lire cette Apologie-là, sans quoi il est à craindre que puisque l'on tire bien de mauvais sens de l'Ecriture, on en tire à plus forte raison des Ouvrages d'une fille, non qu'ils ne soient écrits trèsintelligiblement, & d'un style simple, pathétique & plein d'une éloquence naturelle ( qu'on voye par exemple la 14<sup>me</sup>. lettre de la 2<sup>me</sup>. partie & la 1<sup>re</sup>. de la 3<sup>me</sup>. partie du livre qu'elle intitule Tombeau de la sausse Théologie) mais

c'est que les préjugés où l'on est, font ordinairement mal prendre les pensées d'autrui les plus simples & les mieux exprimées, lorsqu'elles ne s'accordent pas avec ce que nous avons dans l'esprit.

Fin du Tome Sixieme.











B 1825 A3 1773 t.6

Bayle, Pierre Analyse raisonnée de Bayle

# PLEASE DO NOT REMOVE CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

